



**HAL**  
open science

## Les territoires locaux construits par les acteurs

Emmanuelle Bonerandi, Chantal Gillette, Yassamine Tayab

► **To cite this version:**

Emmanuelle Bonerandi, Chantal Gillette, Yassamine Tayab. Les territoires locaux construits par les acteurs. Bonerandi, Emmanuelle ; Gillette, Chantal ; Tayab, Yassamine. Géophile, pp.254, 2001. halshs-00167440

**HAL Id: halshs-00167440**

**<https://shs.hal.science/halshs-00167440>**

Submitted on 20 Aug 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# *Les territoires locaux construits par les acteurs*

textes réunis par  
Chantal Gillette  
Emmanuelle Bonerandi  
Yassamine Tayab

journée d'études  
27 avril 2000

© GÉOPHILE 2001

P.A.O. réalisée par Sandrine Tuderot (SCAM)  
Imp. ENS Lettres et Sciences Humaines 69366 Lyon cedex 07

Cette journée du 27 avril 2000 sur les territoires locaux construits par les acteurs fait suite à celle du 20 mai 1999 sur les acteurs locaux dans la construction des territoires.

Les interventions de la première séance ont porté essentiellement sur les acteurs locaux en laissant dans l'ombre les territoires, ce qui a conduit André Fischer à conclure la journée en nous proposant une définition précise : « un territoire correspond à un espace approprié, limité, à un espace où se manifestent des pouvoirs, en particulier d'organisation et de contrôle, à un espace dans lequel se développent, s'inscrivent des projets sociaux – que ces projets s'appellent développement, aménagement, planification voire environnement –, à un espace dans lequel s'expriment des stratégies de mise en valeur, un espace dont la population est liée par un sentiment d'appartenance et, enfin, à un espace dans lequel s'affrontent des intérêts le plus souvent divergents, voire conflictuels des acteurs » (A. Fischer, 1999).

Le travail du 20 mai a montré que « l'acteur territorialise l'espace. L'espace est la prison originelle, le territoire est la prison que les hommes se donnent » (Cl. Raffestin, 1980).

Pour aller plus loin dans l'analyse des rapports entre acteurs et territoires au niveau local, nous nous sommes interrogées sur la notion de territoire local. La journée du 27 avril 2000 a été organisée autour des questions suivantes : comment se construisent les territoires locaux à la croisée des sociétés, de l'espace et du temps ? quelles sont les conditions d'émergence, d'évolution ? y a-t-il des territoires locaux ou des territoires localisés ? peut-il y avoir des territoires sans inscription et/ou reconnaissance globale ?

Les communications reçues ont été regroupées en quatre parties : d'abord, ont été examinés les territoires locaux à l'intersection de la nature, de l'histoire et des sociétés, puis, suite à des mutations sociales, économiques, politiques, les cas analysés l'ont été soit à l'intérieur d'une frontière nationale, soit en liaison avec des transformations liées à la mondialisation de l'économie et des migrations internationales, ensuite, ont été abordés les rapports entre territoires locaux et Etat dans le vécu ; enfin, il a été traité de la difficulté de définir les territoires locaux.

## Participants

<i>ALEXANDROVA-GUEST Milena</i>	Géophile - ENS LSH (UMR Géographie-cités)
<i>ALDHUY Julien</i>	UMR 6503, SET
<i>ANTIL Alain</i>	LEDRA, Rouen
<i>ASTRUC Thomas</i>	UMR 5603, SET
<i>BA Abdoul</i>	Géophile - ENS LSH (UMR Géographie-cités)
<i>BAUTES Nicolas</i>	UMR Espace, Univ. de Montpellier III
<i>BELMESSOUS Fatiha</i>	Université de Lyon 2
<i>BION Jean-Yves</i>	CERTU
<i>BLANC-PAMARD Chantal</i>	CNRS, Centre d'études africaines
<i>BONERANDI Emmanuelle</i>	Géophile - ENS LSH (UMR Géographie-cités)
<i>BOUCHARA Anne</i>	DESS Management urbain, ESSEC
<i>BOULINEAU Emmanuelle</i>	Géophile - ENS LSH (UMR Géographie-cités)
<i>COATANTIEC Elise</i>	
<i>CRETON Dominique</i>	Géophile - ENS LSH (UMR Géographie-cités)
<i>DJUADI Chafiaa</i>	UMR 5651, Espace, MGM
<i>EMSELLEM Karine</i>	Géophile - ENS LSH (UMR Géographie-cités)
<i>FOTSING Jean-Marie</i>	Université d'Orléans
<i>FRAPPART Virginie</i>	UMR 6590, CESTAN, ESO
<i>FRUIT Jean-Pierre</i>	Géophile - ENS LSH (UMR Géographie-cités)
<i>GILLETTE Chantal</i>	Géophile - ENS LSH (UMR Géographie-cités)
<i>GLOERSEN Eric</i>	Université de Paris I
<i>GUINEBERTEAU Thierry</i>	UMR 6554, Nantes
<i>HARDOUIN-LEMOINE Magali</i>	UMR 6590, CNRS, Université du Maine
<i>HENRY CHARTIER Corinne</i>	Université de Paris I
<i>LAJARGE Romain</i>	CERMOSEM - Université de Grenoble I
<i>LEPAGE Aline</i>	Université de Rouen

<i>LOUESDON Gaël</i>	CMESO, Université de Caen
<i>MOQUAY Patrick</i>	ENGREF
<i>REY Violette</i>	Géophile - ENS LSH (UMR Géographie-cités)
<i>RIBARDIERE Antonine</i>	Université de Paris I
<i>ROMEO Clémentine</i>	UMR Espace, Univ. de Montpellier III
<i>ROUX Emmanuel</i>	CERMOSEM - Université de Grenoble I
<i>RUGET-BLETON Annie</i>	UMR 5605, Université de Bourgogne
<i>SENCEBE Yannick</i>	Université Lyon 2
<i>SERRANO José</i>	GRECAT, Ins. Sup. d'Agriculture
<i>SUCIU Marius</i>	
<i>TAULELLE François</i>	Université de Toulouse le Mirail
<i>TAYAB Yassamine</i>	Géophile - ENS LSH (UMR Géographie-cités)
<i>THOMSIN Laurence</i>	Université de Liège
<i>TROFIN-GILLE Catrinel</i>	Géophile - ENS LSH (UMR Géographie-cités)
<i>VAIVRE Florence</i>	THEMA, Université de Franche-Comté
<i>VALETTE Elodie</i>	UMR Espace, Univ. de Montpellier III
<i>VERDIER Nicolas</i>	Université de Rouen
<i>VERNICOS Sophie</i>	Géophile - ENS LSH (UMR Géographie-cités)
<i>ZEMZOUMI Myriam</i>	Université de Picardie

# Table des matières

Introduction de *Violette Rey* ..... p. 11

## **I. Territoires locaux à l'intersection de la nature, de l'histoire et des sociétés**

Entre environnement naturel, histoire et société : les processus de construction  
du territoire de petites régions à Madagascar ..... p. 17  
*Corinne Henry Chartier*

Le haut et le bas dans l'occupation et l'aménagement de l'espace rural bamiléké  
(ouest cameroun) : une perception uniscale des territoires ..... p. 29  
*Jean-Marie Fotsing*

Agriculture pionnière et construction du territoire en pays masikoro  
(sud-ouest de Madagascar) ..... p. 45  
*Chantal Blanc-Pamard*

La territorialité tribale en Inde ; le cas des Gond du nord  
de l'Andhra Pradesh ..... p. 61  
*Aline Lepage*

## **II. A la recherche d'une territorialisation**

### *... à l'intérieur d'une frontière nationale*

Pouvoirs et territoire dans une commune bulgare : l'exemple de L0ki ..... p. 81  
*Emmanuelle Boulineau*

La construction des « Territoires ruraux » à la croisée des mouvements  
de relocalisation et de multi-localisation des populations : un exemple drômois . p. 97  
*Yannick Sencébé*

Acteurs locaux, mobilité et construction d'un territoire : l'exemple des espaces  
de la troisième couronne périurbaine au nord de Montpellier ..... p. 107  
*Elodie Valette*

La mise en mots de la ville contemporaine, territorialisation des enjeux  
et enjeux de pouvoir ..... p. 117  
*Virginie Frappart*

Débat animé par Yassamine Tayab ..... p. 131

*... en liaison avec les transformations politiques, la mondialisation de l'économie et les migrations internationales*

Le faible poids des populations locales sur les découpages des territoires pendant la période coloniale et ses conséquences : l'exemple du Sahel . . . . . p. 141  
*Alain Antil*

Acteurs de la solidarité et constructions de territoires dans la vallée du Fleuve Sénégal . . . . . p. 151  
*Abdoul H. Ba*

Productions culturelles et entrepreneurs dans la construction d'un territoire local : l'exemple d'une ville moyenne indienne . . . . . p. 161  
*Nicolas Boutes*

**III. Territoires locaux et Etat (vécu et différenciation)**

Quel territoire mettre en avant lors d'une demande d'équipement ? Les cas des requêtes des villes des Andelys et de Caudebec-en-Caux lors de la mise en place de la ligne de chemin de fer de Paris à la mer . . . . . p. 173  
*Nicolas Verdier*

Les pays, le territoire de quels acteurs ? . . . . . p. 181  
*Jean-Yves Bion*

Deux territoires en reconstruction : Les bassins de tradition industrielle de Longwy et de Sheffield . . . . . p. 191  
*Magali Hardouin-Lemoine*

**IV. De la difficulté de définir les territoires locaux**

Le territoire local en Roumanie . . . . . p. 201  
*Catrinel Trofin-Gille et Sophie Vernicos*

Des territoires à géométrie variable et des pays . . . . . p. 207  
*François Taulelle*

L'intercommunalité produit-elle du territoire ? . . . . . p. 219  
*Florence Vaivre*

Territoires de projet et projets d'acteurs : la complexité nécessaire . . . . . p. 229  
*Romain Lajarge et Emmanuel Roux*

Débat animé par *Emmanuelle Bonerandi* . . . . . p. 239

Conclusion de *Chantal Gillette* et débat final . . . . . p. 245

## Introduction

*Violette Rey*

Qu'est-ce que le territoire local ? Ce territoire local que nous observerons jusqu'en Inde et en Afrique, et non seulement dans l'espace géographique européen et français. Tel est aujourd'hui notre sujet de colloque, second volet d'une réflexion commune délibérément appuyée sur une approche empirique des cas locaux. Le premier volet nous a réunis il y a un an, sur la question des acteurs locaux dans la construction des territoires. Leurs résultats ont fait l'objet d'une diffusion en ligne et d'une plaquette que l'on peut appeler de littérature grise. Ce terme, maintenant moins employé, conserve tous les aspects stimulants que l'on lui a donnés dans les années 1970, quand cette forme de publication a commencé. Je suis sûre que les produits qui suivront cette seconde journée seront aussi stimulants.

La question sous-jacente d'aujourd'hui porte sur l'articulation entre les deux volets 'territoires locaux' et 'acteurs locaux' ? Une façon de l'approcher peut être de revenir au concept même de la territorialité. La territorialité, c'est le rapport individuel et collectif à un espace particulier considéré comme approprié. Je vous renvoie à l'étymologie qui est particulièrement importante ici – territoire est la forme génitive latine, 'la terre de quelqu'un, 'le territoire d'un groupe'. Qui dit approprié symboliquement ou physiquement dit aussi reconnu, légitimé par le groupe et par les autres. Donc, faisant à un moment donné l'objet d'une norme, d'une loi, d'une régulation, ce qui implique une institution régulatrice. A-t-on réglé la question du territoire en réduisant celui-ci à sa dimension institutionnelle de type administratif politique ? Ce serait trop simple, car il ne s'agit que de la phase de codification. La territorialité est un processus social, une projection d'images mentales d'un groupe. Si nous nous intéressons à cette question, c'est parce que justement, au niveau local, la période actuelle est une période d'intense production d'images impulsées par le désir de territorialité, que cela s'exprime en termes de gestation des territoires, d'attente de territoires, d'émergence de territoires nouveaux. C'est donc une occasion de mieux discerner ce que j'appellerai le fonctionnement dialectique du processus, à la fois un projet – projection de ce que l'on veut comme territoire local et sa mise en

reconnaissance, son institutionnalisation. Dans la réalité du temps présent ; ce mouvement ascendant entre en confrontation avec des situations locales établies, qui furent peut-être à d'autres époques des projets ascendants mais qui, s'étant institutionnalisés, ont secrété des structures qui ensuite produisent des mouvements descendants. Une des questions centrales de la journée sera de saisir ces contacts, ces contradictions, ces conflits entre différents besoins de territorialité et différents niveaux de territoires déjà existants.

En tant que processus, la territorialité n'a pas de fin, pas plus que le territoire d'ailleurs, même si les territoires précis, historiques ont tous une fin. Donc, la question du temps, de la durée propre à chaque type de territoire construit est une question essentielle de notre réflexion. De même que l'année précédente à propos des acteurs locaux, il s'agissait bien de distinguer les types d'acteurs et leurs marges de manœuvre, de même aujourd'hui, il s'agit d'arriver à distinguer les types de territoires locaux selon la durée, la durabilité possible, selon la nature institutionnelle, selon les catégories d'acteurs. C'est ce que l'organisation de la programmation des interventions s'est efforcée de faire.

Nous avons tout d'abord une série de communications qui portent sur « territoires locaux à l'intersection entre nature, histoire, société », avec des exemples en Afrique et en Inde. Je crois qu'à travers ces communications, on va retrouver, implicite ou explicite, la thèse forte de Pierre Gourou sur la priorité des techniques d'encadrement dans la construction des espaces géographiques. Les deux séries suivantes d'interventions portent sur « les recherches d'une nouvelle territorialisation de l'espace comme réponse à des mutations ». Cette territorialisation locale nouvelle met en question les territoires antérieurs, parfois elle souligne leur obsolescence ; elle fait apparaître le rôle d'acteurs ou d'agents non locaux dans le processus de construction de ces nouveaux territoires locaux, voire d'acteurs délocalisés (dans une des communications). Par quelques exemples, la quatrième série d'interventions formule la question du rapport entre « la construction de territoires locaux nouveaux et l'Etat moderne » ; car ce dernier reste la source centrale de production de territorialités institutionnelles, mais conçues à des échelles non locales et avec tous les conflits que cela suppose.

Enfin, la journée s'achève sur une cinquième série d'interventions qui reformule « la difficulté de définition des territoires locaux ». Jusqu'à quel point ceux-ci relèvent-ils d'abord d'une échelle, d'une extension spatiale réduite à de petites dimensions ? Comment doit-on les concevoir au sein de projets à géométrie variable ? Comment cette notion est-elle compatible avec la notion initiale de territoire, laquelle implique d'une part une aire d'extension clairement délimitée car ayant 'des frontières' avec ce qui n'est plus le territoire en question et d'autre part éventuellement un centre, et avec dans tous les cas un principe de territorialité qui est exprimée par le projet lui-même ?

Je formule tous mes vœux pour que cette journée soit l'occasion d'une réflexion collective, et que, comme l'an passé, la conception, le débat et les conclusions finales puissent faire émerger un certain nombre de directions qui contribuent à la structuration et à la théorisation de la problématique des territoires locaux. Je voudrais ajouter que la concentration que nous opérons sur cette problématique n'est pas tout à fait

indépendante d'un certain « air du temps », d'une sorte de mode du territoire, de sa définition, de son idéologie éventuelle implicite. Nous en avons d'ailleurs conscience, et je souhaiterais que dans la discussion et dans la réflexion commune, nous sachions nous rendre plus distants des définitions-cadres ; elles sont, certes, importantes mais elles peuvent aussi jouer un rôle de paravent masquant l'insuffisance d'une réflexion plus générale et parfois l'oubli d'un élargissement sur des aspects qui ne sont pas les territoires mais avec lesquels les territoires sont confrontés.

***I.***

***Territoires locaux à l'intersection de la  
nature, de l'histoire et des sociétés***

## **Entre environnement naturel, société et histoire : les processus de construction du territoire de petites régions à Madagascar**

*Corrine Henry Chartier*

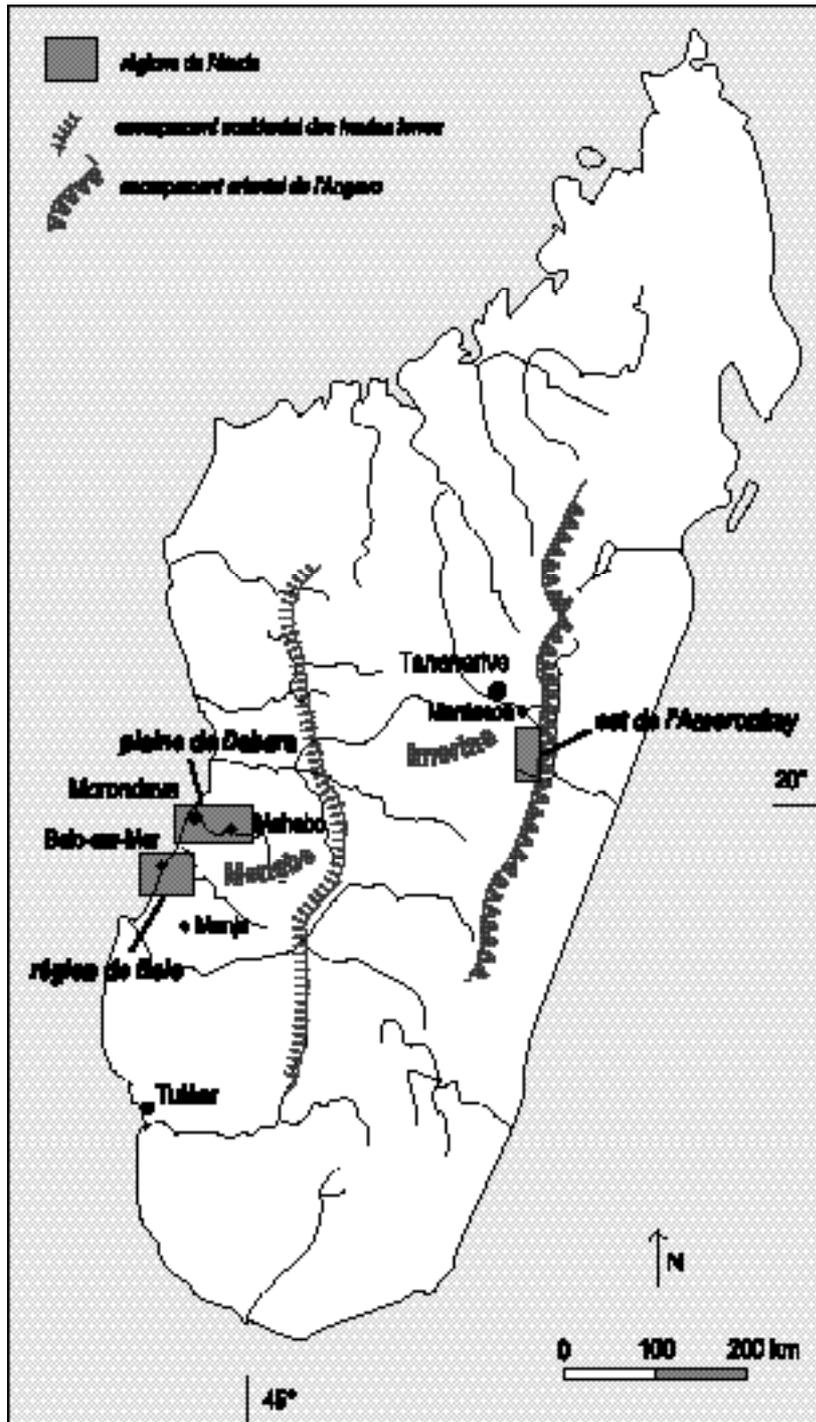
### **Résumé**

*Madagascar, avec sa variété de milieux et de sociétés, présente des dynamiques territoriales différenciées à l'échelle locale. A travers trois exemples pris dans des contextes historiques et géographiques différents, on se propose de montrer comment les territoires locaux se construisent. La petite région de Belo-sur-mer illustre le cas où le territoire s'organise autour des ressources naturelles, dans un espace littoral d'interface entre terre et mer. La société épouse, en relative harmonie, la complémentarité des milieux naturels à travers la dichotomie des groupes sakalava vezo (pêcheurs sur le littoral) et sakalava masikoro (agriculteurs-éleveurs dans les terres). Dans un deuxième cas, l'est de l'Amoronkay, sur la bordure orientale des hautes terres centrales est en cours de colonisation par la société merina, rizicultrice, qui à travers la transformation des paysages imprime son identité sociale. L'ajustement des savoirs et des pratiques paysannes aux contraintes naturelles du front pionnier permet la construction d'un nouveau territoire. Enfin, la plaine de Morondava-Mahabo au cœur de laquelle s'inscrit le périmètre irrigué de Dabara est le troisième cas étudié. La dimension historique de cet aménagement hydro-agricole marque ici le territoire et offre aux communautés autochtones et migrantes installées dans la plaine une identité sociale forte. Outre les acteurs locaux, usagers du périmètre, d'autres acteurs (administration coloniale, institutions nationales et internationales, opérateurs de développement) participent depuis plus d'un siècle à la construction localisée du territoire. Ainsi, le territoire apparaît comme un espace sur lequel se tissent à travers le temps des dynamiques socio-spatiales, mais, selon les contextes locaux, la dimension environnementale, sociale ou historique détermine préférentiellement l'identité territoriale.*

*Mots-clés : Madagascar - territoire - ressources naturelles - espace littoral - hautes terres centrales - front pionnier - périmètre irrigué de Dabara - environnement - histoire - société.*

Madagascar, avec sa variété de milieux et de sociétés, présente des dynamiques territoriales différenciées à l'échelle locale. A travers trois exemples pris dans des contextes historiques et géographiques très tranchés, on se propose de montrer comment les territoires locaux se construisent dans un système où, selon les espaces, certaines dimensions s'affirment les unes par rapport aux autres (fig. 1).

Figure 1 - Localisation des petites régions de l'étude



## Belo-sur-mer ou l'ordre de la nature dans la gestion et la perception du territoire

### UNE NATURE SEGMENTÉE, UN TERRITOIRE ARTICULÉ

La petite région de Belo-sur-mer, située dans le Menabe, sur la côte ouest malgache, se singularise par une juxtaposition d'écosystèmes maritimes et terrestres : la mer et les îlots coralliens, des cordons dunaires végétalisés récents et anciens, une vaste lagune (composée d'un tanne de 4000 hectares en arrière d'une mangrove de 2000 hectares) et la forêt sèche sur sables roux en arrière-pays. Dans cet espace compartimenté et enclavé, le village de Belo, fort d'un bon millier d'habitants, représente le centre administratif et économique. Parmi les Sakalava, ethnie autochtone du Menabe, il convient de distinguer les Vezo qui vivent sur le littoral (andriake) s'adonnant à la pêche, des Masikoro qui vivent à l'intérieur des terres (antety) pratiquant l'élevage et l'agriculture<sup>1</sup>.

Dans la zone littorale de Belo, depuis des générations, les Vezo tirent partie des ressources animales (ichtyofaune, crustacés) et végétales (palétuviers, ligneux dunaires) qu'offrent les espaces littoraux (mer, lagune, dunes) sans toutefois porter sérieusement atteinte aux milieux. Le tanne fait également l'objet d'une exploitation salinière dynamique depuis plusieurs décennies. Les pratiques traditionnelles de prélèvement des ressources et la faiblesse des effectifs humains de la région permettent le maintien de l'équilibre entre les hommes et les écosystèmes côtiers.

En arrière-pays de Belo, au-delà de la lagune, les Masikoro cultivent sur abattis-brûlis itinérants et dans des micro-terroirs rizicoles. Les terroirs agricoles mobiles sont circonscrits aux épandages alluviaux. Là encore, la faible densité de population permet une adéquation des activités avec le milieu forestier. Les défrichements n'ont pratiquement pas connu d'extension en quarante ans. L'élevage des zébus en milieu forestier est à la base de la société sakalava masikoro. Le pâturage extensif concerne préférentiellement les friches (*monka*) et les savanes incluses (*monta*) entretenues par les feux et dont les limites spatiales sont identiques depuis un demi-siècle. Le système traditionnel masikoro apparaît donc comme extrêmement stable dans l'espace et dans le temps.

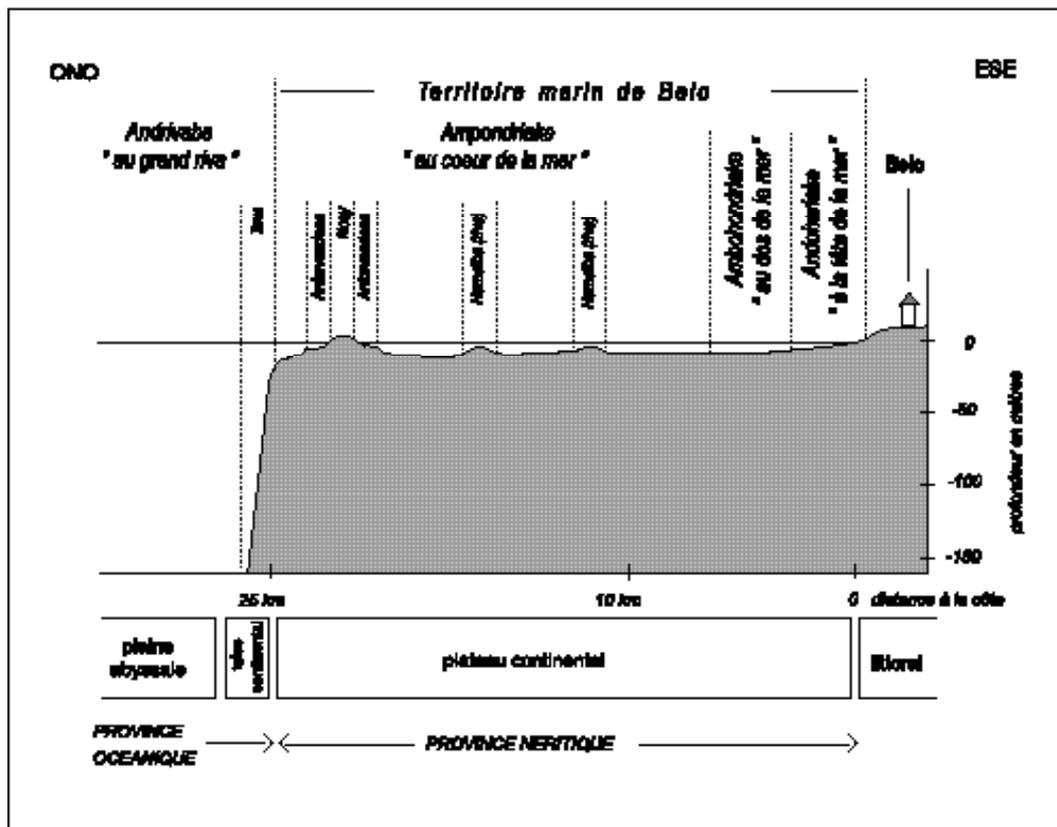
Entre ces deux sous-groupes vezo et masikoro, distincts de part leur mode de vie, se tissent à travers leurs activités et leurs échanges des complémentarités. Les échanges commerciaux se font à Belo, marché où les agriculteurs masikoro viennent écouler le produit de leur culture (riz, maïs, manioc, arachides...) de la chasse et de la cueillette (gibier, miel...) et s'approvisionner en poissons et crustacés. Belo-sur-mer est par ailleurs un chantier de construction de goélettes traditionnelles dynamique ; pour cela, les Vezo passent régulièrement commande aux Masikoro pour la livraison de certains bois de la forêt entrant dans la construction de ces grosses embarcations à voile.

A une autre échelle, celle des différentes unités écologiques, l'articulation des portions de territoire est liée à la connaissance fine du milieu naturel, à la pratique des espaces et aux usages des ressources. La population de la région entretient un rapport très étroit avec les milieux maritimes et terrestres. Pour les décrire, elle découpe l'espace selon une terminologie vernaculaire cohérente détaillée dont le corps humain en est la source sémantique principale et révèle une fine structuration culturelle de l'espace. Le territoire maritime des pêcheurs de Belo, aussi fluide soit-il, illustre à l'extrême notre propos.

## LE TERRITOIRE MARITIME DE BELO

La mer (riake) est perçue selon une division de l'espace en bandes parallèles depuis la côte jusqu'au grand large (fig. 2). Dès que la zone des vagues littorales est franchie, le premier secteur que les pêcheurs distinguent est la « tête » de la mer : *andohariake*. Rapidement lui succède le « dos » de la mer : *ambohondriake* où les eaux sont vertes et la profondeur encore inférieure à 10 mètres. La pêche andohariake et ambohondriake, bien que peu courante, se pratique essentiellement au filet<sup>2</sup>. Au delà, c'est le « cœur » de la mer, ou *ampondriake*, qui s'étend jusqu'à l'extrémité du plateau continental. Ce secteur, capital pour les pêcheurs, fait l'objet d'un découpage en plusieurs unités : au sein de ce vaste volume (large d'une vingtaine de kilomètres), les Vezo distinguent des zones de hauts fonds, ou *hamaiha*, dans lesquels les lieux favorables à la pêche à la ligne sont les *riva*.

Figure 2 - Le territoire marin de Belo selon la perception vezo



Chaque riva possède sa spécificité suivant la nature des fonds et l'ichtyofaune présente. A l'extrémité d'ampondriake se situent les îles, *nosy*, autour desquelles s'opère une zonation circulaire. Une première zone sableuse immergée est désignée sous le terme d'*antsarake*. La seconde auréole à fond corallien est nommée *ankavandana*<sup>3</sup> du fait de la transparence de l'eau et de la richesse en couleur du corail et de la faune. Très appréciée, la pêche anosy, c'est-à-dire aux abords des îlots, se pratique le jour au filet et la nuit à la ligne de fond dans les zones d'*ankavandana*. En outre, il arrive parfois que

certains pêcheurs plongent munis d'un harpon. Le *teva* (« précipice ») qualifie la forte pente du talus continental au-delà des îles. A partir de là, on quitte le domaine familier des Vezo, il s'agit d'*andrivabe* (« au grand riva »). La pêche à la ligne en haute mer, du fait de l'éloignement de la côte et donc de la disparition de repères terrestres, est peu pratiquée.

La mer n'est pas appropriée par les hommes car, selon la croyance vezo (tout comme la croyance masikoro pour la forêt), ce milieu naturel appartient à *Zanahary*<sup>4</sup> et reste un espace dont il faut se faire un allié. Les pêcheurs ne peuvent donc exploiter les richesses marines qu'après avoir invoqué les esprits et procédé à des offrandes pour s'attirer leur bienveillance. Durant la pêche ou la navigation sur sa pirogue à balancier (*laka fiara*), le Vezo tente également de communiquer avec la Surnature. En pêchant à la ligne, il appelle à vive voix les poissons en citant leur nom pour qu'ils mordent à l'hameçon ; de même, si le vent s'avère trop faible, le navigateur demande à *Zanahary* ou *Dadilahy*<sup>5</sup>, par des paroles rapidement débitées et répétées à plusieurs reprises, de faire souffler le vent favorable à son déplacement.

Au sein du territoire marin, les îlots au large sont des sites privilégiés auxquels on attribue de nombreuses croyances et sur lesquels il faut respecter certains interdits ou *faly*. En général les pêcheurs doivent éviter de séjourner plus de trois jours sur les îlots ; leur campement doit en outre rester le plus discret possible pour ne pas déranger les esprits. De même, toute souillure sur certaines portions de ces îlots est formellement interdite au risque de déclencher la colère de *Zanahary* (tempête, submersion de l'île...).

Le respect de ces croyances en la Surnature a l'avantage de n'autoriser qu'une exploitation parcimonieuse du milieu marin. Ces règles collectives permettent aux Vezo de vivre en équilibre avec leur environnement, territoire des ancêtres. Il en est de même des Masikoro en forêt.

La faible densité de population et un mode de vie encore ancestral induisent une modification modérée du milieu. L'identité culturelle est calquée sur la complémentarité des milieux naturels. La « socialisation » du territoire a lieu grâce aux représentations de la Nature comme un être anthropomorphe et au respect des règles d'accès aux espaces et d'usage des ressources par les acteurs locaux. La notion de territoire local pour la région de Belo apparaît appropriée lorsque la dimension cognitive environnementale est mise en avant. Cependant, certaines dynamiques comme le développement du tourisme, l'actuelle politique de conservation du patrimoine naturel (projet de mise en réserve), l'émergence de l'extractivisme (collecte des produits de la pêche, pêche artisanale et industrielle, exploitation forestière) se font jour depuis quelques années. Ces dynamiques récentes impulsées par des acteurs extérieurs intervenant aux niveaux régional, national et international risquent de remettre sérieusement en cause ces modes de gestion localisée du territoire.

### **L'est de l'Amoronkay, un territoire en construction ou l'appropriation d'un nouvel espace par la société merina**

#### UN FRONT PIONNIER EN MARGE D'UNE RÉGION DE TRADITION AGRICOLE

L'Amoronkay se situe en Imerina, sur la bordure orientale des Hautes Terres centrales de Madagascar. Cette zone est un plateau d'une altitude moyenne de 1 500 m sur lequel alternent collines et bas-fonds. Le système agricole caractérisé par une riziculture

inondée de bas-fonds et de cultures pluviales de versant (manioc, haricot, patate, maïs..) repose sur cette alternance des formes. Il faut également noter l'importance de l'exploitation des eucalyptus, généralement plantés sur les hauteurs. Les densités humaines relativement élevées résultent d'une croissance démographique forte<sup>6</sup> et d'une mise en valeur complète de l'espace : rizières, cultures de versant, villages ceinturés par une plantation d'arbres fruitiers et boisements d'eucalyptus se partagent l'espace disponible. L'humanisation du paysage se fait également sentir sur les formes du relief transformées par le travail agricole : l'aménagement des bas-fonds en rizières se traduit par un élargissement latéral aux dépens des collines ainsi que par un aplanissement du fond. Le versant naturel est modifié passant d'un profil convexe à l'origine à un profil concave par le remaniement de sa base. Il en résulte un milieu façonné par l'homme, des formes empâtées. H. Rakoto Ramiarantsoa parle de «mérinité des paysages» (1995).

L'est de l'Amoronkay s'individualise nettement par sa faible densité humaine et une partielle occupation des sols. Cette petite région, limitée au nord par le lac de Mantasoa et à l'est par la bande forestière de l'Angavo, était un *no man's land* jusque dans les années soixante. L'histoire montre que cette marge orientale avait connu une certaine occupation humaine remise en cause en 1936 par la création du lac artificiel de Mantasoa. Cet événement privant le secteur de ses meilleures terres agricoles a rendu ce dernier répulsif durant plusieurs décennies. Mais depuis une trentaine d'années, on constate l'installation de paysans originaires de l'Amoronkay central sur ces terres. L'immigration paysanne tire son origine des difficultés d'accès à la propriété en Amoronkay occidental et de l'attrait des terres libres à l'est. D'une façon générale, les migrants, fort démunis, ont pour objectifs à moyen terme l'autosubsistance alimentaire et si possible le dégagement de surplus agricoles, source de constitution d'un capital. Les stratégies envisagées par les familles sont celles auxquelles ont classiquement recouru les paysans des Hautes Terres malgaches. La culture du riz est jugée comme primant sur tout autre choix bien que les cultures de versant apportent des compléments et soient intégrées au système agricole. L'eucalyptus occupe une place importante dans le système de production car non seulement il fournit du bois de construction, du bois de chauffe et du charbon de bois source de rentrée d'argent, mais il est aussi une marque foncière pour les services domaniaux de valorisation des terres constituant en cela un atout pour une appropriation définitive et légale des terres.

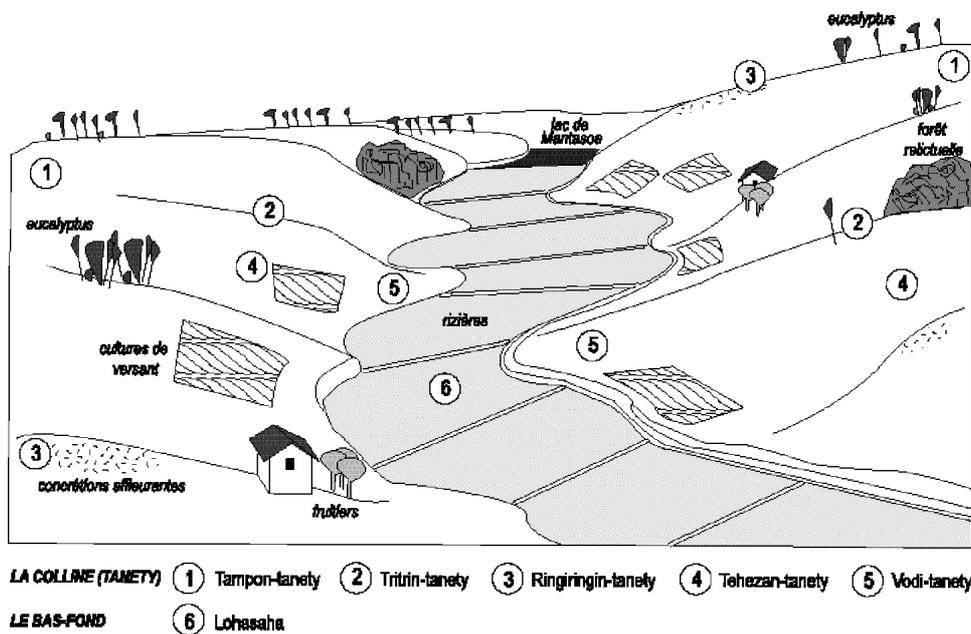
Malgré l'arrivée récente de colons dans le secteur, l'est de l'Amoronkay conserve encore une dominante « naturelle » très découpée et individualise des bas-fonds mal drainés, courts et étroits. La végétation spontanée prédomine : de vastes étendues de steppes graminéennes et de brousses éricoïdes couvrent les collines et s'opposent aux bas-fonds marécageux envahis par une formation hydrophile dense. Quelques îlots résiduels de forêt naturelle ont également persisté dans certaines têtes de vallon. La dynamique de construction du territoire en cours est néanmoins visible dans le paysage par la présence d'habitations isolées, d'arbres fruitiers, de petits bas-fonds rizicultivés ou en cours d'aménagement et de quelques cultures de versant. De jeunes eucalyptus dispersés sur les collines représentent également un signe de mise en valeur de l'espace.

#### UNE PERCEPTION LOCALE DU VERSANT ENRICHIE

Les pionniers adaptent leurs connaissances empiriques de l'environnement au nouveau contexte écologique moins favorable à l'agriculture que dans leur région d'origine.

D'une façon générale, l'est de Amoronkay présente des conditions écologiques relativement dures : le climat est « froid », la terre est froide également (*tany mangatsiaka*). Lors de leur installation, les riziculteurs s'affairent davantage aux cultures de versant plus rapidement productives. Dans un premier temps, les activités de polyculture supplantent le travail rizicole, ainsi le bas-fond (*lohasaha*) destiné à la culture du riz est-il moins finement connu par rapport à la colline (*tanety*)<sup>7</sup>. Pour cette dernière, le pionnier individualise des unités spatiales selon des caractéristiques agro-écologiques (fig. 3).

Figure 3 - Perception pionnière des unités agro-écologiques dans l'est de l'Amoronkay



Le *tampon-tanety*, correspond au sommet de la *tanety* où la terre est « crue » (*manta*) et où la végétation très basse protège mal le sol de l'érosion qui lui ôte force (*hery*) et vie (*aina*) ; compte tenu de la pauvreté du sol, le paysan n'y plante que l'eucalyptus ou y laisse pâturer ses bœufs. Les *tritrin-tanety*<sup>8</sup> sont les arêtes latérales du versant lui conférant son allure ondulée ; sur le *tritrin-tanety*, la saveur de la terre (*tsiron-tany*) a disparu car l'eau l'a emportée en contrebas. On ne peut qu'y construire son habitation voire y planter des eucalyptus qui resteront chétifs, exclusivement réservés pour la production de charbon de bois. Le *ringiringin-tanety*<sup>9</sup> est considéré comme la plus inculte des unités, le sol où affleurent des concrétions minérales, est nu, sans végétation. Les feux et l'érosion ont occulté la « chair de la terre » (*nofon-tany*), c'est-à-dire l'horizon supérieur structuré du sol. Le *tehezan-tanety*<sup>10</sup> (concavité entre deux *tritrin-tanety*) et le *vodi-tanety*<sup>11</sup> (concavité basale du versant, naturelle ou construite, en contact avec le bas-fond) ont des sols enrichis par les colluvions qui les rendent favorables à la culture. Ces deux unités, familières des paysans de l'Imerina peuplée (C. Blanc-Pamard, 1990), sont peu représentées dans le secteur étudié en raison du modelé colinéaire moins émoussé<sup>12</sup>. Cette hiérarchie dans le niveau de connaissance du bas-

fond (faible) et du versant (approfondi) est le fruit de la perception pionnière du territoire, c'est-à-dire la structuration d'un nouvel espace par des paysans qui apprennent à l'utiliser. Dans une société rizicole élaborée comme en Imerina, la notion de temps apparaît importante car la mise en valeur rizicole demande beaucoup d'années voire plusieurs générations avant d'aboutir à une maîtrise totale de l'espace. Ainsi, la saturation de l'espace dans le centre de l'Amoronkay donne naissance à une colonisation spontanée des marges orientales des Hautes Terres centrales. On assiste alors, à travers cette dynamique pionnière, au transfert progressif par les acteurs locaux d'une société rizicole d'un territoire construit à un autre. Celle-ci se fait par ajustement des savoirs et des pratiques au contexte local. L'étude du paysage par ses signes (eucalyptus, cultures de versants et bas-fonds aménagés) et sa perception révèle ici la dimension sociale de la construction du territoire.

### **La plaine de Dabara : aménagement hydro-agricole et identité territoriale locale**

#### UN PÉRIMÈTRE PRODUIT DE L'HISTOIRE...

Revenons dans la région du Menabe central, à une centaine de kilomètres au nord de Belo-sur-mer, dans la plaine de Morondava-Mahabo<sup>13</sup>. Durant plusieurs siècles, dans le royaume du Menabe, la population sakalava s'appuyait sur l'agro-pastoralisme, système de production relativement bien adapté au milieu tropical sec forestier. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la plaine du Menabe central fut soumise à l'autorité merina et la vallée de la Morondava placée sous le contrôle de postes militaires merina. L'apparition puis l'expansion de la riziculture irriguée développée par les premiers migrants riziculteurs a suscité de nouveaux besoins en terme de maîtrise de l'eau agricole et a modifié les modes de gestion du milieu<sup>14</sup>. Au début du siècle, la volonté de contrôle et de mise en valeur d'un espace sous-peuplé et enclavé par l'administration coloniale française, confrontée au contexte écologique régional (un climat semi-aride, une hydrologie soumise à des variations de régime extrêmes mais productrice de vastes étendues fertiles), a conduit à un ambitieux projet d'aménagement de la plaine visant à développer le potentiel rizicole de la région.

En 1901, un premier canal partant du bras nord fonctionnel du fleuve Morondava et débouchant en mer a été aménagé pour l'alimentation en eau douce des alluvions du delta au profit de la riziculture. C'est en 1925 que débuta le creusement du canal Dabara dans la plaine de Mahabo, en amont. Ce canal, dérivé du fleuve Morondava, devait irriguer les terres alluviales des vallées de la Morondava et des rivières drainant le nord de la plaine de Mahabo. Les grands travaux réalisés dans la vallée de Morondava durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, d'un coût extrêmement élevé pour la Colonie avec parfois des résultats peu probants, ont toutefois permis une lente amélioration des infrastructures régionales. Ils auront contribué en outre à transformer notablement les paysages de la plaine en y entreprenant les premiers aménagements hydro-agricoles d'envergure. Plusieurs vagues de migrants se sont succédé à partir de 1915. Entre chaque grand flux de migration, l'arrivée de populations allochtones ne fut jamais complètement stoppée<sup>15</sup> ; celle-ci fut en fait facilitée par les liens familiaux avec les migrants déjà installés dans le Menabe. De même, l'accueil réservé par les Sakalava n'a guère constitué un frein à l'installation d'immigrés dans le Menabe grâce à la possibilité d'alliances traditionnelles (fratrie de sang, mariage inter-ethnique) avec les lignages tompontany (autochtones, littéralement « maîtres de la terre ») pour accéder à

la terre sous certaines conditions (métayage, location ou emprunt). En 1946, lorsque le canal fut achevé, la maîtrise de l'eau n'était pas encore totale. Les réseaux d'irrigation du delta de la Morondava et de la plaine de Mahabo ne furent pas pleinement satisfaisants et ne correspondaient pas aux bénéfiques en surfaces cultivées escomptées. Des travaux furent repris à partir de 1956. Particulièrement ambitieux, le nouveau projet Dabara avait comme objectif principal que les deux canaux, Hellot et Dabara, soient réunis en un seul grand réseau dont l'axe s'étendrait sur 53 kilomètres de Dabara (à l'est de Mahabo) jusqu'à la périphérie de Morondava pour irriguer près de 8 000 hectares. Les travaux se poursuivirent après l'indépendance du pays avec l'appui financier du PNUD/FAO.

La gestion du réseau revenait à une société d'économie mixte mais celle-ci devait y associer les différents bénéficiaires<sup>16</sup>. Dans les faits, l'inefficacité de cet organisme s'est rapidement révélée. C'est dans un contexte de gestion confuse du périmètre qu'un phénomène dommageable s'est développé : l'apparition de prises d'eau illicites sur le réseau. En effet, la réalisation du canal Dabara traversant une zone intermédiaire potentiellement exploitable entre l'amont et le delta a suscité l'intérêt de certains acteurs économiques de Morondava ayant pouvoir d'influence sur les instances de gestion du réseau. L'initiative de cette colonisation des terres de la zone intermédiaire émanait principalement de la bourgeoisie de Morondava. Ces acteurs urbains avaient spéculé sur l'avenir en s'appropriant par immatriculation ou par achat des terres vacantes. Cette spéculation prit en quelques années une ampleur telle qu'elle entraîna des dysfonctionnements majeurs sur tout le système hydro-agricole de Dabara. Au total 62 prises « pirates » seront ouvertes en 10 ans. Encore inexistantes en 1981, les nouvelles rizières de la zone intermédiaire couvraient dix ans plus tard près de 1 400 hectares. En 1990, la situation apparaissait sur fond de crise : conflits entre les usagers des différents secteurs, car le calendrier de roulement mis au point pour l'eau n'était pas respecté en amont du delta, et entre les usagers et les organes de gestion de plus en plus contestés. Début 1991, le cyclone Cynthia a frappé durement la région et causé des dégâts considérables sur le réseau Dabara le rendant hors d'usage durant près de cinq ans et soumettant la plaine à une crise économique et sociale sans précédent.

#### ...CIMENT D'UNE IDENTITÉ

Les conséquences du cyclone furent dramatiquement vécues par l'ensemble de la population rurale de la plaine de Morondava-Mahabo. On attribua le surnom de *Dabara tapaka* (« Dabara coupé ») aux riziculteurs sinistrés, devenus momentanément « exclus » de la société rizicole<sup>17</sup>. Des opérateurs de développement, financés par des institutions internationales, sont rapidement intervenus pour compenser au moins partiellement la perte de revenus des usagers sinistrés en faisant réhabiliter par une partie de ceux-ci les canaux du réseau. Au terme des travaux de réhabilitation, la remise en eau a été effective fin 1995. Retrouvant leur place dans le système Dabara, les usagers ont remis en valeur leurs terres, dans les limites effectives de 1991 sur le réseau, légalisant ainsi les espaces illicitement cultivés dans la zone intermédiaire (fig. 4).

Le projet du réseau hydro-agricole de Dabara a donc traversé l'époque contemporaine non sans vicissitude. Les étapes de construction de ce vieux périmètre pensé par les institutions nationales ont joué comme un ciment du territoire. L'axe routier est-ouest structurant la plaine a également joué dans ce sens. L'aménagement du territoire résulte de la volonté et de l'intervention d'une série d'acteurs à différents niveaux. Outre les



## Bibliographie

- BLANC-PAMARD Ch., 1986, « Dialoguer avec le paysage ou comment l'espace écologique est vu et pratiqué par les communautés rurales des Hautes Terres malgaches », in Chatelin Y., Riou G., *Milieux et paysages*, Masson, Paris, p. 17-34.
- FAUROUX E., 1989, *Le bœuf et le riz dans la vie économique et sociale sakalava de la vallée de la Maharivo*, Aombe 2, MRSTD/ORSTOM, 295 p.
- HENRY CHARTIER C., 2000, *Au fil de l'eau... Espace et santé dans le Menabe central. Contribution géographique à l'étude du risque bilharzien à Madagascar*, Thèse en géographie, Université de Paris 1, 370 p.
- HENRY CHARTIER C. et HENRY P., 1997, « Pratique et perception des espaces aquatiques chez les Vezo de Belo-sur-mer », in *Les Cahiers d'Outre-mer* 51 (203), p. 253-274.
- HENRY CHARTIER C. et HENRY P., 1992, *Etude d'un paysage en évolution : la colonisation de l'est de l'Amoronkay (Hautes terres centrales de Madagascar)*, mémoire de maîtrise, Montpellier, 184 p.
- RAKOTO RAMIARANTSOA H., 1995, *Chair de la terre, œil de l'eau... Paysannerie et recomposition des campagnes en Imerina*, coll. A travers champs, éd. ORSTOM, Paris, 370 p.

## Notes

1. Les populations autochtones de la côte occidentale malgache, depuis le fleuve Mangoky au sud jusqu'au nord de l'île, appartiennent au groupe ethnique sakalava. Ce sont les héritiers directs de groupes autrefois soumis à l'autorité des souverains maroserana de l'ancien royaume du Menabe. Par souci de commodité, nous désignerons par le terme « Vezo » la population sakalava vezo que l'on définit par ses activités de pêche en zone côtière, et « Masikoro » la population sakalava masikoro de l'intérieur des terres orientées vers l'élevage et l'agriculture, sans pour autant les assimiler aux groupes ethniques des Vezo et des Masikoro stricto sensu du sud-ouest de Madagascar (en dehors du pays sakalava).
2. Les habitants de Belo pêchent en mer à bord d'une pirogue à coque monoxyle et à deux espars longitudinaux hors-bord dissymétriques. La voile est fixée par deux mâts amovibles et mobiles.
3. De *vanga* = blanc tacheté de couleur / *vandana* = moucheté, marbré.
4. Terme générique désignant « le Dieu Créateur et l'ensemble des forces qui composent la Surnature », (FAUROUX, 1989).
5. Dadilahy signifie « grand-père », mais dans ce cas précis, le terme désigne les ancêtres, c'est une autre façon pour le pêcheur de s'adresser aux esprits.
6. H. Rakoto Ramiarantsoa (1995) note plus de 80 hab/km<sup>2</sup> pour Ambohitandriamanitra, capitale du sud de l'Amoronkay ainsi qu'un taux d'accroissement général de 2,7/an.
7. La perception du bas-fond par la société merina a été finement analysée dans les travaux de C. Blanc-Pamard (1986) et de H. Rakoto Ramiarantsoa (1995).
8. *Trintrin-tanety* : « épine dorsale ou arête de la tanety ».
9. Le terme *Ringiringin-tanety* proviendrait de *ringiringy* (éminence, grande élévation) ou de *ringitra* qui se dit pour des cheveux pelés, rabougris.
10. *Tehezan-tanety* : « côte ou flanc de la tanety »
11. *Vodi-tanety* : « postérieur de la tanety »

12. Dans l'est, les formes polyédriques du relief héritées d'un passé forestier sont encore discernables contrairement au centre de l'Amoronkay.
13. Morondava est la capitale contemporaine du Menabe, en bordure du canal de Mozambique. Mahabo, deuxième bourg de la plaine était autrefois le centre du royaume du Menabe.
14. Hormis la présence merina, les riziculteurs antaisaka, venus du sud-est de l'île, contribuèrent à la diffusion des techniques d'irrigation dans les principales vallées suivis par de plus en plus de migrants betsileo originaire du sud des Hautes Terres.
15. Les grands travaux d'infrastructure réalisés par l'administration coloniale firent également appel dans bien des cas à une main d'œuvre allochtone.
16. La SODEMO, créée en 1972, avait pour mission initiale l'aménagement foncier et l'attribution de terres aux paysans d'une part, la gestion, l'exploitation, la maintenance et la police du vaste réseau hydroagricole d'autre part.
17. Les usagers ont été touchés inégalement par la crise de Dabara. Selon la position de leur rizière dans le périmètre et des éventuels palliatifs qu'a pu localement offrir l'irrigation traditionnelle. Une majorité d'entre eux ont néanmoins été totalement privés d'eau pour leurs rizières.

## **Le haut et le bas dans l'occupation et l'aménagement de l'espace rural Bamileke (Ouest cameroun), une perception uniscale des territoires**

*Jean-Marie Fotsing*

### **Résumé**

*Cette communication se propose de montrer, à partir de l'exemple des hauts plateaux bamiléké de l'Ouest-Cameroun, connus pour la célébrité de ses paysages de bocage, comment les populations ont une perception uniscale et quasi monodimensionnelle de « l'espace utile ». Dans un contexte topographique de hauts plateaux étagés, caractérisé par une succession de collines dominées par quelques montagnes isolées pouvant atteindre ou dépasser 2 000 m d'altitude, l'exploitation du sol est fondée sur une judicieuse association de l'agriculture et de l'élevage du petit bétail. L'espace utile, support du peuplement et des activités est appréhendé au travers des distances en rapport avec les temps de déplacement entre les lieux sociaux et/ou de production : éloignement ou rapprochement à partir du lieu de résidence, du siège des institutions traditionnelles, du « point central » de la chefferie... Ces lieux sociaux à partir desquels s'organise la vie des communautés locales sont eux-mêmes différenciés par rapport à leur position topographique : soit sur le haut (toutes parties hautes qu'elles soient sur colline ou sur montagne) ou vers le bas (dépressions, vallées, parties aval des versants). Cette conception dipolaire de l'espace a prévalu lors de l'occupation de la région et au découpage de l'espace en chefferies traditionnelles (une centaine de chefferies sur environ 6 000 km<sup>2</sup>). A l'intérieur des différentes chefferies, le découpage administratif traditionnel en quartiers s'est largement appuyé sur les notions de haut et de bas. Il en a été de même pour l'implantation des unités d'habitations familiales, pour l'édification et l'extension des haies vives et pour l'aménagement paysager de l'espace. En se servant de la toponymie et de quelques photographies aériennes anciennes et récentes à grande échelle, nous avons pu expliquer l'extension et les limites du bocage et montrer l'influence de cette perception uniscale de l'espace utile sur l'aménagement des territoires ruraux bamiléké.*

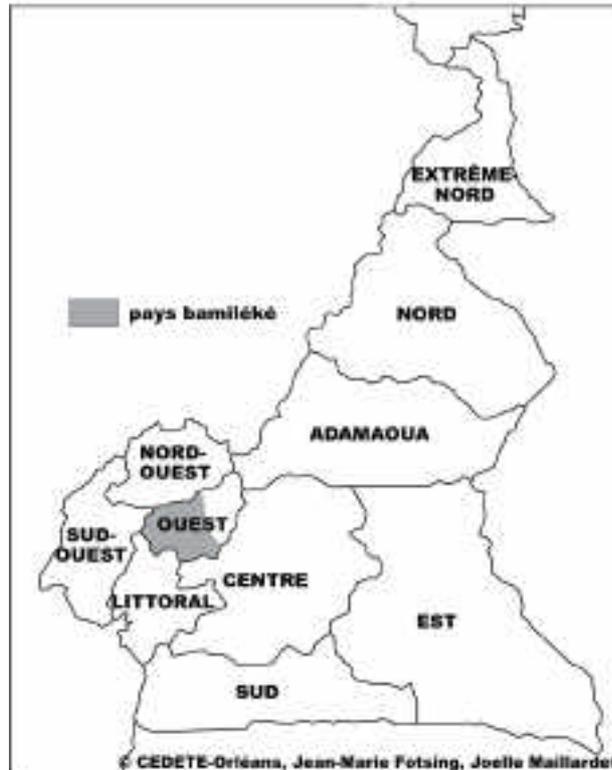
*Mots-clés : bocage, collines, montagnes, topographie, uniscale, organisation traditionnelle, chefferies, Bamiléké, Ouest-Cameroun.*

La réflexion développée dans cette communication sur la perception uniscale des territoires bamiléké de l'Ouest-Cameroun s'est inscrite au départ dans une approche globale des rapports « homme-milieu » au travers de l'analyse des paysages et de leurs dynamiques (J.-M. Fotsing et R. Chaume, 1995, J.-M. Fotsing, 1998). Elle visait à mettre en évidence le rôle des populations rurales dans l'occupation, l'utilisation et l'aménagement d'un environnement particulier de moyenne montagne tropicale (fig. 1). Par niveaux successifs et emboîtés, une typologie des organisations socio-spatiales a été réalisée aux échelles régionales, sous-régionales et locales. Elle a permis de mettre en évidence les éléments structurants de l'espace rural et du paysage bocager bamiléké (haies vives, chemins et habitations...) et leurs dispositions spatiales par rapport aux éléments naturels dont la topographie, l'hydrographie et la nature des sols. La relative homogénéité des formations bocagères sur l'ensemble du plateau central bamiléké d'une part, et la disposition quasi-identique de ses éléments structurants sur les différentes parties de la toposéquence d'autre part, nous ont poussé à rechercher les fondements naturels et humains de l'occupation et de l'aménagement de cette région de moyenne montagne particulièrement accidentée. Plus précisément, nous nous sommes interrogés sur la perception des éléments du milieu naturel par les populations bamilékes pour montrer la place et le rôle de ces éléments dans la construction des territoires ruraux. Il s'agit là d'une approche des paysages de l'intérieur de la société, une « analyse du dedans » (selon l'expression de G. Rougerie : 1985, 1991) laquelle privilégie les points de vue socio-économique et culturel et exploite les données de l'histoire, les dialectes et parlés locaux, la toponymie, l'organisation sociale et politique..., toute perspective de recherche qui intègre indifféremment les échelles locales et régionales.

Le pays Bamiléké s'étend sur la partie sud-ouest des hautes terres montagneuses de l'Ouest Cameroun sur une superficie totale d'environ 6 000 km<sup>2</sup> (fig. 1). C'est une entité géographique bien individualisée par son relief de plateaux élevés (1 200 à 2 700 m d'altitude), ses fortes densités de population (300 hab./km<sup>2</sup> en 1987), son agriculture intensive associant caféiculture, polyculture vivrière et élevage du gros et petit bétail et ses paysages de bocage. La région est divisée en une centaine de chefferies indépendantes les unes des autres, mais organisées sur un même modèle socio-culturel. Chaque chefferie a à sa tête un chef supérieur, le plus souvent descendant de l'ancêtre fondateur de la chefferie. Il est aidé dans sa tâche par des auxiliaires que sont les chefs de quartiers et les grands notables.

La réflexion sur le rôle des acteurs locaux dans la construction des territoires bamiléké sera menée à trois niveaux obligés : au niveau de l'ensemble du pays Bamiléké, à l'intérieur des chefferies traditionnelles considérées comme bases de l'organisation spatiale, et au niveau des unités topographiques élémentaires. Aussi, en s'appuyant sur le relief et la topographie locale, au travers des notions « du haut » et « du bas », nous nous proposons de mettre en évidence la perception uniscale de l'espace par les Bamiléké au regard des activités et de la conception des rapports avec le monde extérieur. Ainsi, après une rapide présentation de l'espace dans le système socio-culturel bamiléké, j'aborderai successivement le rôle « du haut » et « du bas » dans 1) les découpages territoriaux et la création des chefferies traditionnelles (approche de niveau régional à l'échelle du pays Bamiléké), 2) l'organisation administrative traditionnelle des chefferies en quartiers (approche de niveau intermédiaire), 3) la constitution des unités d'exploitation familiales et la structuration du bocage (au niveau local puis régional).

Figure 1 - Situation du pays bamiléké



### L'espace dans le système socio-culturel bamiléké

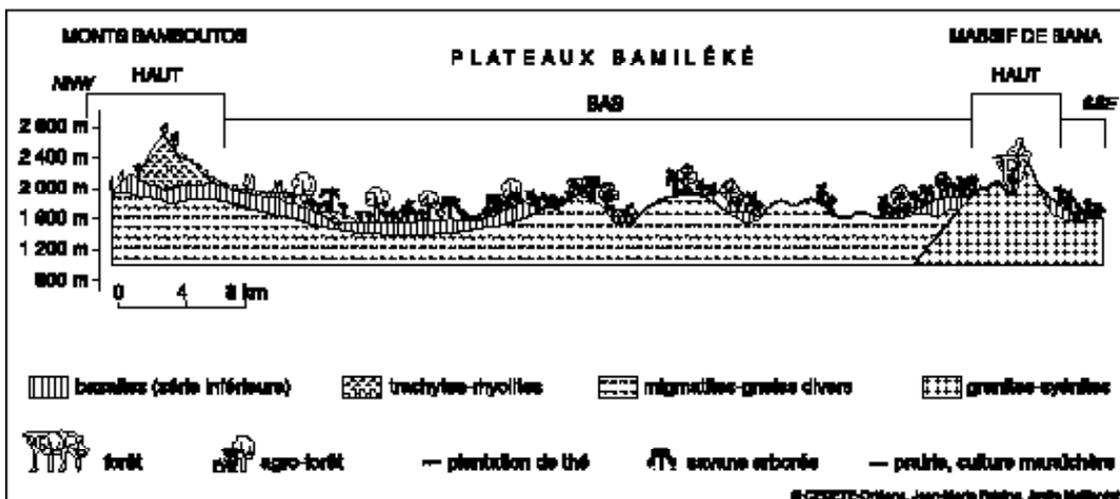
Parmi les éléments naturels qui influencent les rapports de production dans l'univers socio-culturel bamiléké, c'est le relief qui semble avoir le plus d'influence. C'est lui qui commande les rapports de la société à son territoire, l'occupation et l'aménagement de l'espace rural. Plus précisément, c'est une certaine succession topographique qui détermine les rapports de la société au territoire. Cette succession/agencement renvoie au *n'kwon* (*Lekwet* ou *koung*... suivant les variantes linguistiques locales), terme qui désigne aussi bien « la montagne » que « la colline » voire « la butte » telles que conçues dans la terminologie géographique (avec toutes les considérations d'altitudes, d'échelles et d'unités spatiales de référence). Qu'il s'agisse de la montagne ou de la colline, le *n'kwon* renvoie toujours à un type particulier d'agencement topographique de deux éléments indissociables : « le haut » et « le bas ». On comprend donc la relative confusion des termes « montagne », « colline » et « butte » dans l'univers linguistique et culturel bamiléké. En réalité, il ne s'agit pas d'une simple confusion de vocabulaire, mais plus d'une perception uniscale de l'espace fondée sur les modes de production. Cette perception découle du fait que les notions d'échelles spatiales échappent à l'imaginaire des populations bamiléké qui, dans leurs rapports avec l'espace, sont avant tout confrontées à l'éloignement relatif d'un point par rapport à un ou plusieurs autres points de leur territoire. Une telle perception semble privilégier les notions d'utilité et de mise en valeur de l'espace. De la sorte, les représentations que les Bamiléké ont de leur espace sont avant tout fondées sur les distances et donc les temps de déplacement entre les différentes parties de l'espace social sur lequel ils résident et exercent leurs

activités productrices. La prise en compte des distances doublée des critères de position réduit la vision de l'espace aux seules dimensions réelles des objets eux-mêmes sur le territoire social. Elle délaisse l'importance relative de ces objets sur l'ensemble du territoire ou par rapport à d'autres objets.

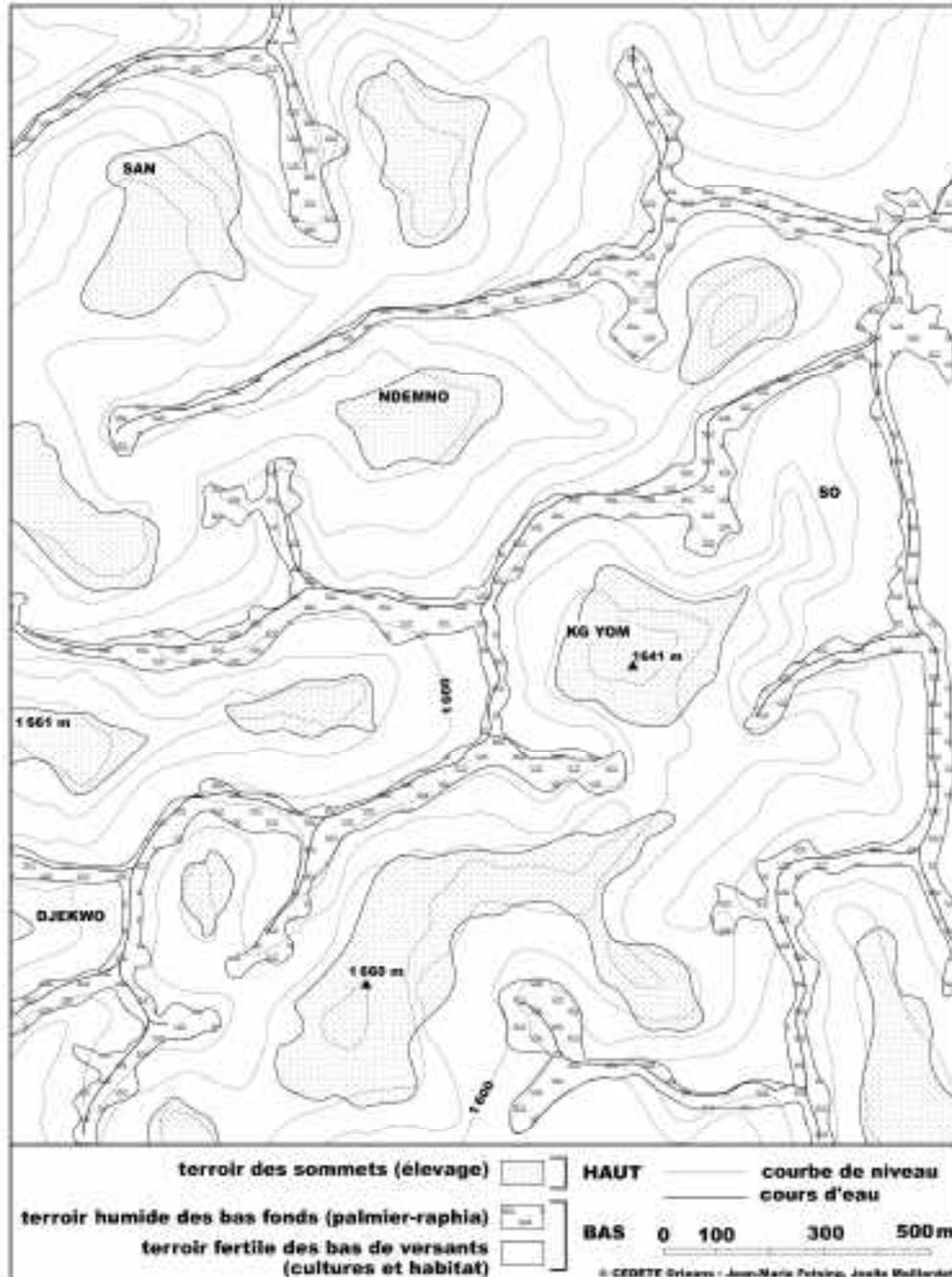
Des exemples de toponymes, tirés des cartes topographiques IGN de Bafoussam NB 32 XI, établies dans les années cinquante, confirment la relative confusion entre montagnes et collines. Pour les Bamiléké elles correspondent à la même réalité et par conséquent elles sont désignées par des noms similaires : *Lekwe Leloue* (montagne culminant à 2485 m au nord de Bafou), *Lekwe Khi* (montagne culminant à 2 271 m à Balatchi), *Nkong Mejou* (colline dont le sommet est situé à 1 850 m à Bangou), *Lekwe Nza* (colline culminant à 1 692 m à Fonsa Toula), *Nkong Ndang* (colline culminant à 1 620 m à Bamendjou), *Nkeung Galim* (1 350 m à Galim), *Kong Lemgo* (1 236 m à Bandjoun). Il va sans dire qu'au-delà des différences d'altitude, ces éléments naturels qui constituent des ensembles orographiques de différentes tailles sont pourtant indifféremment désignés par les mêmes mots ; ils correspondent à une même réalité pour les populations rurales.

A l'échelle du pays Bamiléké et d'un point de vue strictement géographique et conceptuel, « le haut » est représenté par les montagnes élevées (Bamboutos, massif de Bana...), « le bas » correspond alors aux plateaux qui prolongent ces montagnes ou qui s'étendent à leurs périphéries (fig. 2). Localement, les plateaux qui couvrent l'essentiel des surfaces de la région, reproduisent, à une échelle plus grande, la structuration bipolaire de l'espace : « le haut » y correspond aux sommets des collines et « le bas » aux restes des interfluvies jusqu'aux vallées (fig. 3). C'est autour de ces deux pôles indissociables du n'kwon que s'est faite l'occupation du territoire et la création des chefferies traditionnelles, le découpage des chefferies en quartiers, le partage des terres aux familles, la mise en valeur agricole et pastorale, l'édification des clôtures et l'aménagement de l'espace rural.

Figure 2 - Le haut et le bas à l'échelle du pays bamiléké  
(profil NNW - SSE)



**Figure 3 - Les hauts et les bas à l'échelle du plateau bamiléké  
(fragment du quartier Hyala à Batié)**

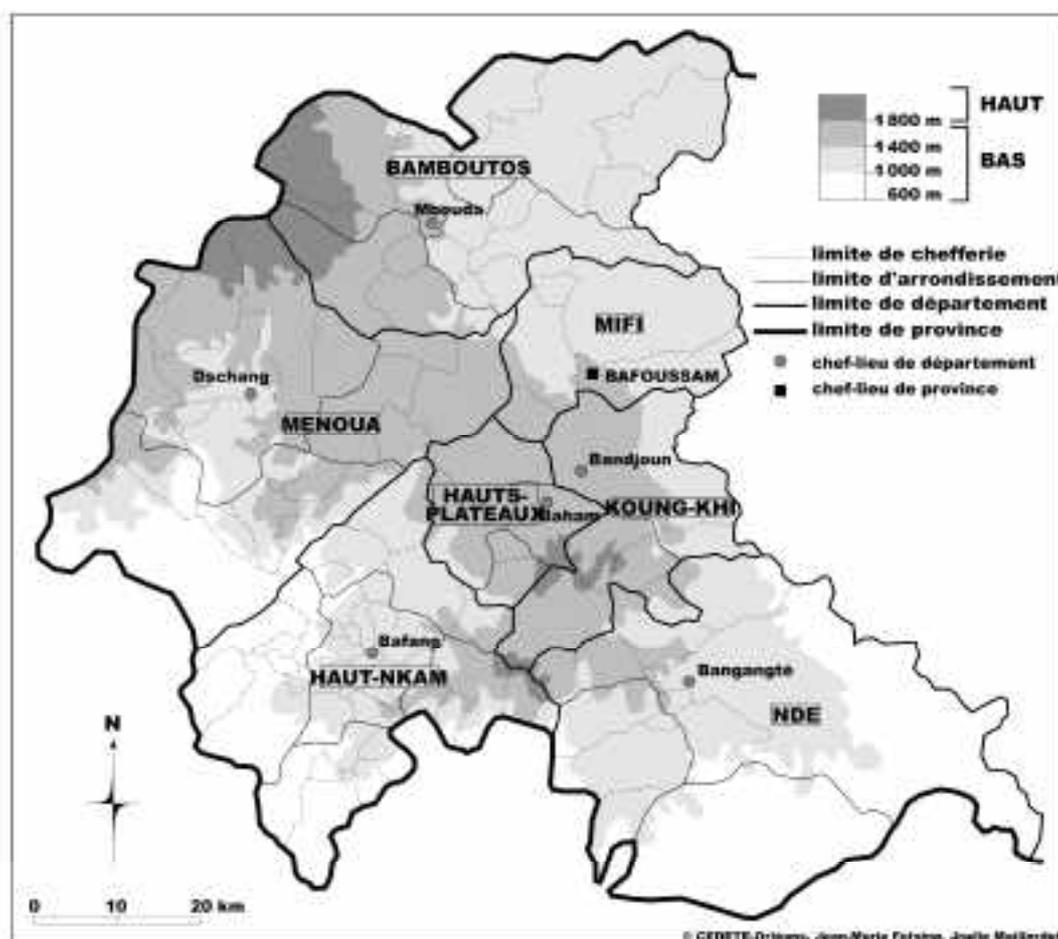


L'espace perçu des Bamiléké est un espace bipolarisé sur « le haut » et « le bas ». Tout espace différemment structuré est relégué au second plan et de ce fait, échappe à l'imaginaire des paysans et donc à leur pratique. C'est le cas des plaines dont la topographie plane et monotone ne comporte ni haut ni bas. Cette conception bipolaire de l'espace a largement influencé les rapports de la société bamiléké à son territoire. Elle a aussi orienté la vie matérielle vers une judicieuse association de l'agriculture (sur le bas) et de l'élevage (sur le haut). Mais on peut aussi se demander si ce n'est pas la généralisation de cette disposition topographique qui a poussé les Bamiléké à associer les deux activités et à avoir de leur territoire une perception uniscale ?

## Place du relief dans l'occupation des territoires et la création des chefferies traditionnelles

Au moment de l'occupation du territoire et de la fondation des premières chefferies traditionnelles (XVI<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> siècles), les populations ont d'abord recherché les espaces collinaires juxtaposant le haut et le bas. Les plateaux du cœur du pays Bamiléké ont ainsi été privilégiés du fait de la topographie vallonnée qui fait succéder, sur de courtes distances, les éléments de base de l'organisation territoriale bamiléké : le haut et le bas. La chefferie est une entité territoriale et socio-politique autonome placée sous l'autorité d'un chef supérieur le plus souvent descendant de l'ancêtre fondateur de la chefferie. Les premières chefferies bamiléké ont été créées sur les plateaux basaltiques et cristallins en délaissant les hautes montagnes et les plaines périphériques. On peut citer les chefferies Baleng, Bafoussam et Bandjoun, dont les fondateurs venus du Noun à l'est, se sont établis plus à l'intérieur sur les plateaux. Contre toutes attentes ce sont les espaces à topographie accidentée qui ont été les plus recherchés. Comme le fait remarquer J.-C. Barbier : « *dans les parties les plus accidentées des plateaux de l'ouest camerounais, les habitants vont avoir à choisir, non seulement en fonction des pentes, mais aussi de paysages distincts, très contrastés.... Notre grande surprise a été de constater, dans ce dernier cas, que les paysages les plus plats n'étaient pas ceux qui bénéficiaient du plus grand intérêt* » (Barbier, 1988). Dans le secteur montagneux de Bana, cet auteur souligne que « *les premières chefferies fondées au XVII<sup>e</sup> siècle le furent sur les hauteurs du plateau de Ndumla, reproduisant ainsi le choix déjà fait dans le même sens par les populations du Néolithique* » (Barbier, op. cit.). Aussi, les dernières chefferies créées comme Bakassa l'ont été sur les crêtes granitiques des rebords du plateau. En pays Bamiléké, ce n'est pas la richesse des sols qui attire en premier les populations, mais un certain arrangement topographique combinant le haut et le bas. C'est pourquoi les sols fertiles sur cendres volcaniques récentes de la vallée du Noun à l'est d'une part, et ceux des hauts versants des Bamboutos au nord-ouest d'autre part, n'ont pas été occupés au moment de la création des chefferies. De même, les grands bas-fonds de Bana et de Bansa aux sols fertiles sur basaltes n'ont présenté aucun intérêt pour les populations. L'attrait des collines a entraîné l'émiettement des plateaux en une centaine de chefferies de taille modeste dont plus de 60 % (64 sur 102) ont une superficie comprise entre 10 et 50 km<sup>2</sup> et plus de 85 % (88 sur 102) de moins de 100 km<sup>2</sup> de superficie. Toutes les chefferies bamiléké s'étendent, au moins en partie, si ce n'est en totalité, sur un morceau de plateau découpé en collines comprises entre 1 300 – 1 600 m d'altitude. On ne rencontre guère de chefferie exclusivement limitée aux plaines ou aux grands versants de montagnes ; seuls espaces n'offrant pas les combinaisons topographiques recherchées (fig. 4). C'est donc la présence de collines et les combinaisons topographiques associées qui déterminent l'occupation du territoire et l'installation des populations. Le souci de s'établir dans ce type de milieu a été tel que les guerres territoriales qui ont opposé la plupart des chefferies établies sur les plateaux se sont poursuivies jusqu'à la colonisation européenne du XIX<sup>e</sup> siècle (Ghoms, 1972). Dès lors, on comprend pourquoi les chefferies les plus vastes s'étendent en partie, soit sur les hauts versants montagneux (à plus de 1 600 m) soit dans les plaines (à moins de 1 300 m) et sont toutes situées à la périphérie du plateau au contact des espaces peu convoités. Les cinq chefferies les plus vastes de la région, celles qui occupent plus de 250 km<sup>2</sup> de superficie, sont en grande partie situées en plaine (4 dans la plaine du Noun à l'est et 1 dans la plaine des Mbo au sud-ouest).

Figure 4 - Le haut et le bas dans le découpage du territoire

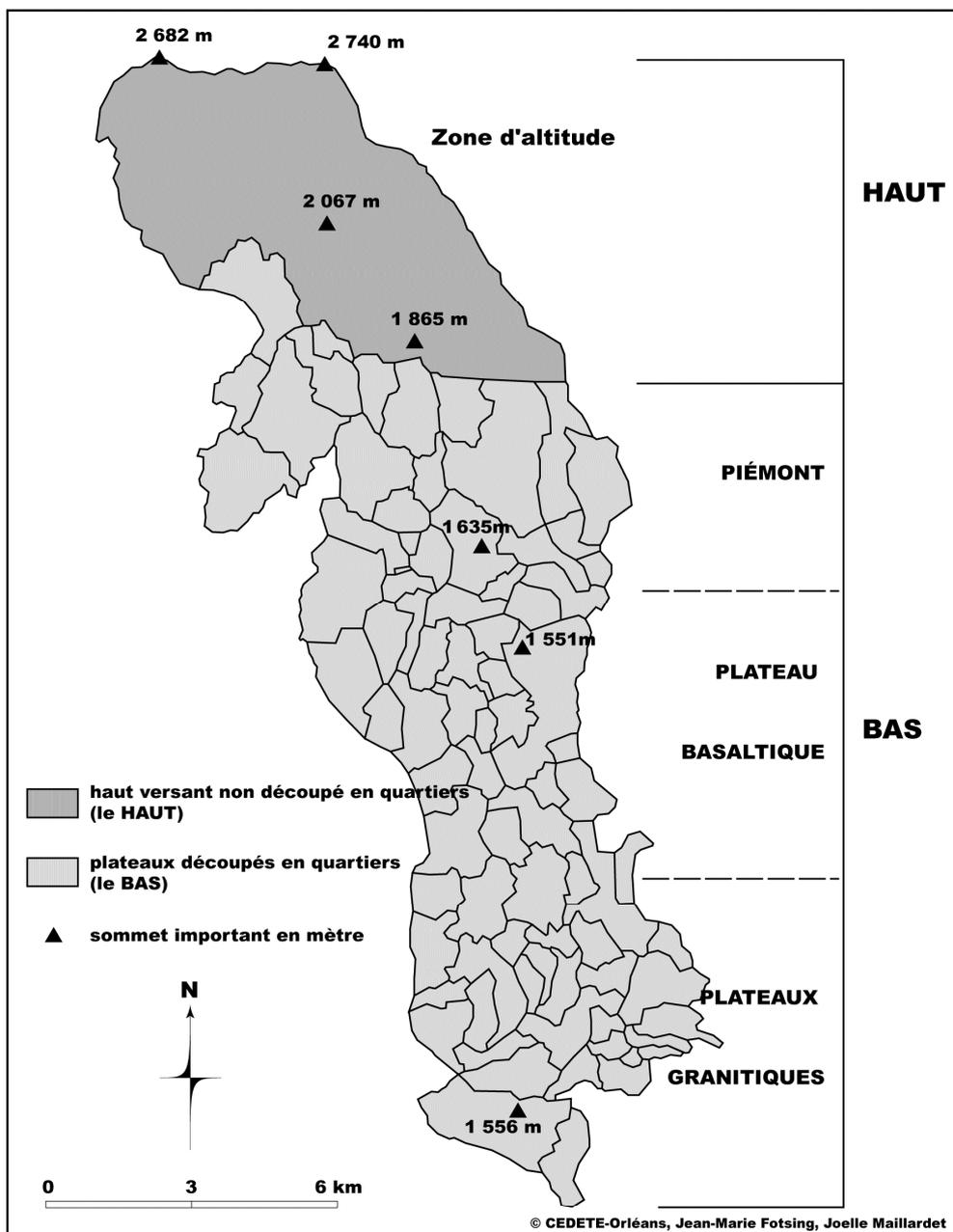


### Place du relief dans l'organisation traditionnelle des chefferies en quartiers

À l'intérieur des chefferies traditionnelles, ce sont les mêmes critères topographiques qui ont orienté le découpage du territoire en quartiers. Le quartier c'est l'unité de base de l'organisation administrative des chefferies. Il s'agit d'une portion de territoire nommément désignée, ayant des limites précises et placée sous l'autorité d'un chef de quartier auxiliaire du chef supérieur. Partout, les découpages administratifs traditionnels en quartiers concernent presque exclusivement les espaces collinaires. Les terres des hauts versants montagneux et/ou celles des plaines, souvent plus vastes, ne sont pas divisées en quartiers. Elles sont directement administrées par le chef supérieur. Que l'on soit dans les chefferies du pourtour des monts Bamboutos au nord-ouest (Babadjou, Balatchi, Bangang, Bafou et Fongo-Tongo), dans celles des massifs montagneux du sud et du sud-ouest (Fontsa-Toula, Fokoué, Fomopéa, Fotouni, Bana, Batchingou, Batié, Bangou) ou dans celles de la plaine du Noun à l'est (Bamendjing, Bamenkombo, Baleng, Bandjoun, Bangangté), c'est toujours la même opposition entre les plateaux découpés en quartiers d'une part, et les hauts versants montagneux et les plaines non découpés. D'autre part ce système traditionnel de découpage territorial, en vigueur dans toutes les chefferies bamiléké, permet de distinguer deux grandes

catégories de terres correspondant à des unités spatio-fonctionnelles et foncières : les terres divisées en quartiers, susceptibles d'appropriations individuelles vouées à l'agriculture et au petit élevage d'une part, les terres restantes, qui constituent des réserves foncières communautaires administrées par le chef supérieur. Dans la chefferie Bafou par exemple, les 80 quartiers que nous avons recensés en 1987 sont limités aux plateaux qui s'étendent sur le sud et le centre du territoire jusqu'à la falaise de Djuttitsa, soit près des 4/5<sup>è</sup> des 160 km<sup>2</sup> de la superficie totale (Ducret et Fotsing, 1987) (fig. 5).

**Figure 5 - Organisation administrative traditionnelle de la chefferie Bafou en quartiers**



Les hauts versants montagneux du nord non découpés sont désignés *Tsuètetsa* ou *Djutitsa* (« champ sans terres » ou littéralement « cultiver sans terre »). Ils sont ainsi désignés du fait qu'ils relèvent du domaine collectif exclu des appropriations individuelles et donc cultivables par tous d'une part (*Dju* = cultiver, ou *Tsuèt* = champs temporaires) et d'autre part, à cause de la fréquence des affleurements rocheux qui ne facilitent pas la mise culture (*tetsa* = sans terre). Un découpage territorial similaire se retrouve dans les chefferies Baleng, Bafoussam, Bandjoun et Bangangté (qui s'étendent en partie sur la plaine du Noun) où seuls les plateaux ondulés sont organisés en quartiers. Dans la partie méridionale, les quartiers des chefferies Bana et Badoumkassa ont été créés sur les plateaux sub-aplanis tandis que la large vallée de la Lésié, bien que possédant des sols fertiles, a été délaissée. Partout le découpage administratif des chefferies en quartiers privilégie les espaces collinaires au détriment des espaces plats et des grands versants montagneux.

Dans toutes les chefferies bamiléké, c'est dans les premiers quartiers créés sur le plateau que l'on trouve le hameau abritant la résidence du chef supérieur, siège des institutions de la chefferie. Ces quartiers sont partout désignés *hélà* (*hyalà* ou *Tselà*), ce qui signifie littéralement « cœur du village », « tête du village » ou même « centre du village », bien qu'ils ne soient que très rarement situés au centre géographique de la chefferie. Ils sont ainsi considérés du fait de leur rôle de capitale et surtout parce qu'ils abritent la plus importante place publique de la chefferie, principal lieu des échanges économiques, sociaux et culturels. C'est de cette place centrale que partent et aboutissent tous les chemins qui desservent les quartiers et assurent la liaison avec les chefferies voisines. Les autres quartiers, situés à proximité du quartier central sont eux aussi organisés sur le modèle du quartier *hélà* (*hyala*).

Les réserves foncières sont des terres communautaires sur lesquelles les paysans peuvent cultiver des parcelles à titre temporaire. Elles se rencontrent le plus souvent sur les espaces qui présentent peu d'intérêt pour les populations. Les structures foncières coutumières étant les mêmes partout, on retrouve dans toutes les chefferies des espaces ayant à un moment donné eu le statut de réserves foncières. Ces espaces sont couramment désignés *la'tsit*, (« village des champs temporaires », par opposition aux « villages des champs permanents » des quartiers traditionnels) ou bien leur nom comporte en préfixe ou en suffixe le mot *tsit* (champ temporaire) ou sa variante linguistique locale (*tsuèt*, *gwen*, *gou*, *go*...). Njunang-La'tsit et La'tsit-Djeutsa à Bamougoum, Tyo-La'ngwen à Baleng et Tchuelekwet à Bangang en sont quelques exemples.

À l'échelle de la région, nous avons recensé une trentaine d'anciennes réserves foncières à partir des toponymes portés sur les cartes topographiques de l'IGN au 1/50 000<sup>1</sup>. Il s'agit de :

- 7 *La'tsit* dont 2 à Bamendjou, 1 à Bameka, 3 à Bamougoum et 1 à Bansa ;
- 12 *La'tchuèt* dont 1 dans les chefferies Fongo-Tongo, Foto, Bafou, Baleveng, Batcham, Balessing, Bamendou et Bapi, et 2 à Bangang et Balatchi ;
- 3 *La'gwen* dans la chefferie Baleng ;
- 3 *La'gou* dans les chefferies Bangou, Batié et Bapa ;
- 2 *Demgo* à Baham et 3 *Tsego* et *Lemgo* à Bandjoun...

Une lecture rapide de ces cartes permet de constater que dans la plupart de ces chefferies, les anciennes réserves foncières sont presque toujours situées sur des terres

accidentées, ou sur les sommets des collines escarpées ou encore sur des espaces très plats. Il y a trente ans, J. Hurault l'avait déjà souligné à sa manière en indiquant que : « *les Bamiléké distinguent fortement le terroir proprement dit, soumis à un principe d'appropriation rigoureux, et ce qu'ils appellent la "campagne", entendant par là des terres qui ne se prêtent pas à l'exploitation permanente en raison notamment de leur insalubrité* » (Hurault, 1970).

### **Le rôle de la topographie dans la création des unités d'exploitation familiales et les aménagements paysagers**

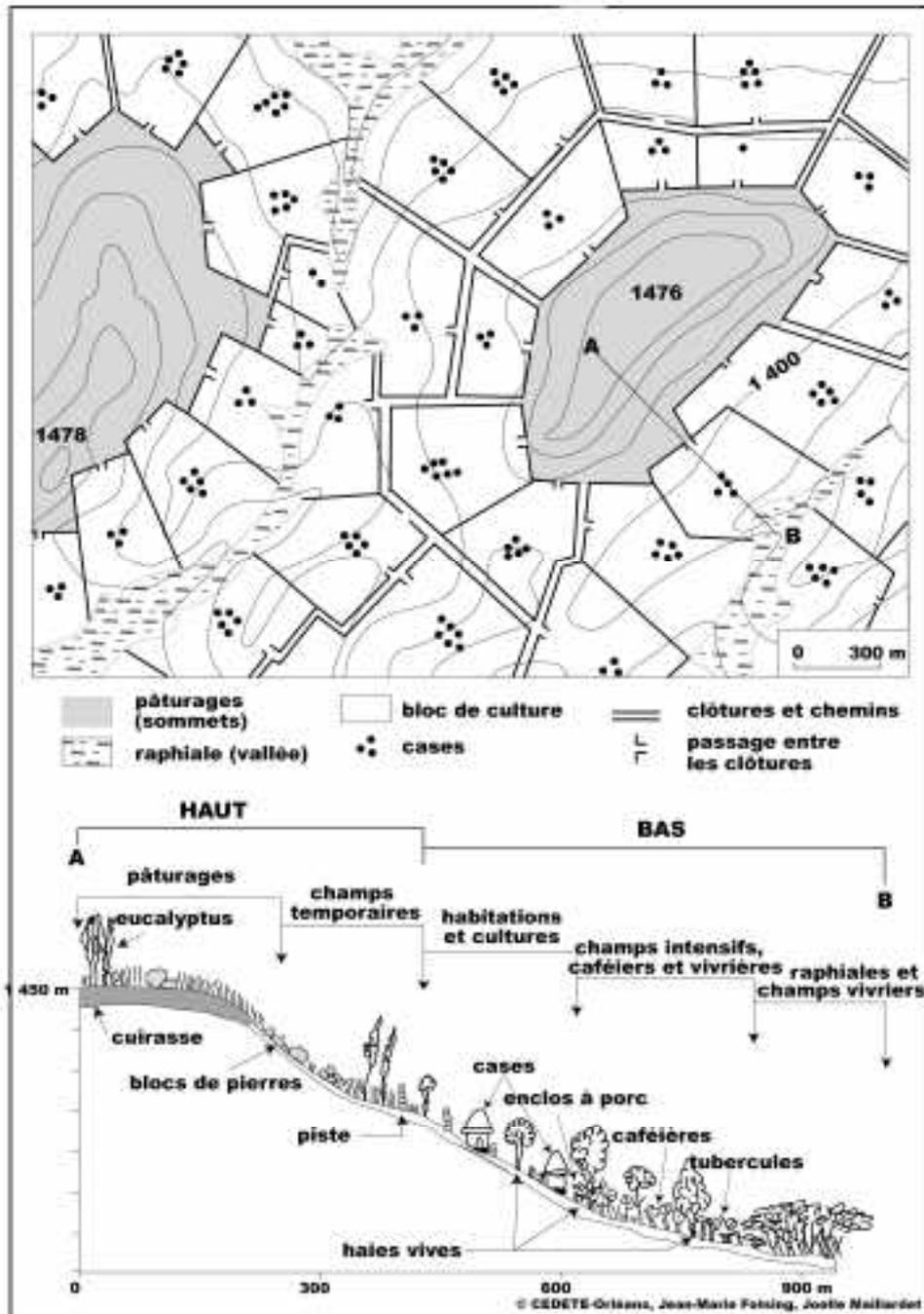
Selon le droit foncier coutumier bamiléké, tout individu en âge de s'installer peut solliciter et obtenir une parcelle de terres à l'intérieur du quartier dont il est originaire, s'il remplit les conditions d'accessibilité à la terre (Fotsing, 1994). Le chef supérieur, par l'intermédiaire du chef de quartier, désigne au demandeur l'emplacement sur lequel il doit s'établir, cultiver ses champs et bâtir ses cases. Sur la parcelle reçue, la première action entreprise est l'édification des clôtures limitrophes, pour matérialiser l'appropriation de la terre. Ensuite, le bénéficiaire organise la mise en valeur agricole, construit ses cases et greniers, édifie des clôtures intérieures pour matérialiser les différentes affectations des terres...

Sur les flancs de collines, les domaines familiaux (*n'ka*) s'organisent par tranches altitudinales de versants et comprennent à la fois les parties hautes et les parties basses qui permettent l'accès à toutes les terres indispensables à l'autonomie chaque famille :

- terres des bas-fonds pour les plantations de raphias nécessaires à la construction des cases, des greniers et des clôtures ;
- terres des versants de collines pour les cultures vivrières et les habitations ;
- terres des sommets de colline pour la récolte de la paille nécessaire à la confection des toits des cases et l'accès aux pâturages pour le petit bétail.

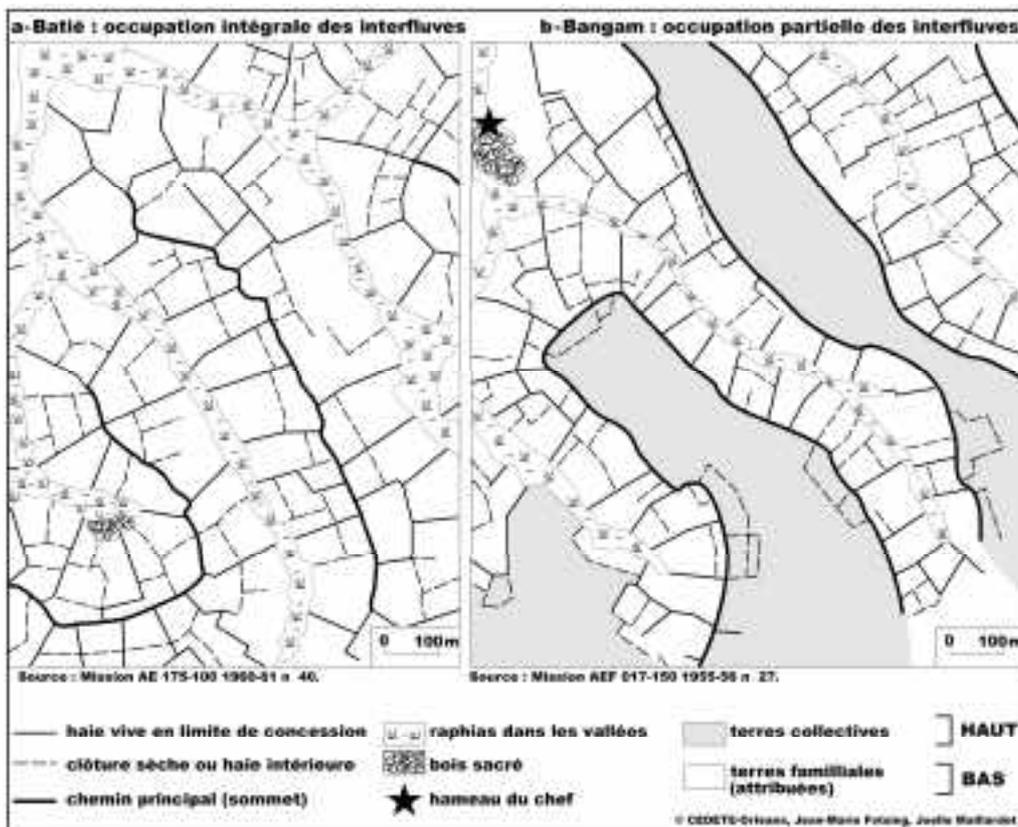
D'après ce schéma traditionnel d'attribution des parcelles, les sommets de collines sont des pâturages communs sur lesquels les riverains font paître leurs bêtes. Le reste de l'interfluve jusqu'aux vallées est découpé en unités d'exploitation familiales séparées par des haies vives et des clôtures disposées dans le sens des pentes ou perpendiculairement à celles-ci. Entre ces clôtures en limite de concessions familiales un réseau de chemins facilite la circulation des bêtes depuis les abords des habitations jusqu'aux pâturages collectifs des sommets. Dans le contexte traditionnel, toutes les terres familiales s'ouvrent sur le domaine communautaire des sommets de colline (fig. 6). C'est ici que sont tracées les pistes principales qui assurent la liaison avec d'autres quartiers ou avec les chefferies voisines.

Figure 6 - Disposition spatiale des unités d'exploitations familiales suivant la topographie locale



La prise en compte des configurations topographiques locales dans l'attribution des terres a des incidences sur l'aménagement de l'espace rural dont la physionomie varie avec l'ancienneté de l'occupation des terres et le rythme des attributions. Là où la pression foncière est moins forte et où les terres sont abondantes, le paysage traditionnel s'organise en deux parties distinctes avec d'une part, le domaine embocagé, marqué par l'omniprésence des ligneux et des cultures autour des habitations et d'autre part l'espace ouvert, qui ne porte ni cases, ni clôtures et qui est réservé aux pâturages (fig. 7b). Là où la pression foncière est très forte, les domaines familiaux peuvent s'étendre sur la totalité des interfluves (fig. 7a). Dans ces cas, les concessions familiales ne s'ouvrent plus nécessairement sur un pâturage collectif. Les familles qui y sont installées exploitent alors les domaines communs situés sur les collines voisines auxquelles elles accèdent par le réseau des pistes.

**Figure 7 - Organisation, utilisation et aménagement de l'espace rural suivant la topographie locale**



Chaque chef de quartier organise l'attribution des terres et la création des domaines familiaux sur son territoire et de ce fait, reproduit à l'échelle locale, le modèle d'occupation du sol observé à l'échelle de la région pour la création des chefferies. Les haies vives et la matérialisation des limites d'unités d'exploitations familiales, la mise en valeur agricole et pastorale, la dispersion des habitations, l'association de l'élevage aux cultures... sont autant d'éléments communs qui participent d'une certaine

homogénéisation des paysages bamiléké traditionnels, surtout dans les zones anciennement occupées. Le couvert ligneux qui s'y développe avec le réseau des haies vives et la polyculture contribue à densifier les paysages des zones collinaires à vocation résidentielle. L'examen des photographies aériennes permet d'établir l'ancienneté d'installation des populations au regard de la densité du couvert ligneux, du bâti et de la disposition d'ensemble des éléments structurants des paysages bocagers.

En pays Bamiléké, sans doute mieux que nulle part ailleurs en Afrique tropicale, s'expriment de façon évidente, les liens entre les données orographiques, les structures sociales, les modes d'occupation et d'exploitation des terres et la structuration des paysages. Les rapports que les Bamiléké entretiennent avec leur milieu s'appuient sur des considérations communes à l'ensemble de la région. Dans le contexte traditionnel, chaque chefferie, chaque quartier, chaque famille devait accéder aux mêmes types de milieux : ceux qui juxtaposent le haut et le bas. Il s'agit de milieux susceptibles de favoriser l'autonomie de chaque famille dans un contexte d'association de l'agriculture et du petit élevage. Ainsi, que l'on soit au niveau de l'ensemble de la région ou à celui des unités topographiques locales, l'occupation, le découpage et l'organisation des territoires ont été guidés par le souci de complémentarité entre les hauts et les bas. Aussi, les paysans bamiléké qui tiennent à conserver le patrimoine foncier familial et à ne jamais manquer de bois de chauffage, plantaient systématiquement les arbres sur les pourtours et à l'intérieur des domaines qu'ils occupaient et exploitaient de façon permanente. Dès lors, on comprend pourquoi le bocage bamiléké offre partout la même structuration paysagère avec une disposition orthogonale des haies vives aux chemins et au réseau hydrographique. Cette formation paysagère, véritable création humaine, est inséparable du contexte social et culturel. Elle est la résultante d'une conception uniscale de l'espace fondée sur la notion d'utilité des espaces ruraux complémentaires. Elle éclaire les choix des acteurs locaux dans la construction de leur territoire et permet d'expliquer les oscillations et les contractions successives du paysage de bocage qui a fait la célébrité du pays Bamiléké. Mais, un tel système ne pouvait bien fonctionner, se maintenir et se perpétuer qu'à condition qu'il y ait un équilibre constant entre les surfaces disponibles et les charges démographiques. Un tel équilibre ne pouvait durer très longtemps du fait que l'espace est limité donc fini (et découpé en territoires autonomes) alors que la population vivant sur cet espace ne cesse de croître d'année en année. Or, avec l'accroissement de la population (près de 3 % par an) et la création de nouvelles unités d'exploitation familiales dans un contexte d'héritage unisélectif, les parties hautes ont été progressivement occupées, ce qui a considérablement réduit les surfaces pastorales et entraîné le déclin de l'élevage. Plus récemment, l'apparition de nouvelles spéculations plus rentables, notamment le maraîchage, a définitivement accéléré la fin des terres et sonné le glas de la vie pastorale sur les parties hautes. L'extension des superficies cultivées en altitude s'est accompagnée d'une restructuration des paysages par le développement d'un néobocage défensif sur les terres convoitées. Aujourd'hui, la fin de l'élevage s'accompagne d'une déstructuration du bocage par un abandon général de l'entretien des clôtures. Les hauts et les bas ne sont plus des espaces complémentaires : les premiers juxtaposent de façon très inégale des zones maraîchères et des enclaves pastorales, tandis que les seconds sont le domaine d'une agroforesterie produisant le café et les cultures vivrières

et portent de nombreuses haies vives traditionnelles. La reconstruction des paysages et des territoires par les acteurs locaux s'inscrit davantage dans le cadre de nouvelles logiques inspirées par l'économie de marché et non plus sur les exigences sociales et culturelles.

## Bibliographie

- BARBIER J.-C., 1988, « Expansion et limites d'un bocage d'altitude : cas du pays bamiléké au Cameroun », in IX<sup>e</sup> Colloque SEPANRIT, *L'homme et la montagne tropicale*, Yaoundé, 31 mars-13 avril 1983, 192 p, p. 159-172.
- BARBIER J.-C., 1978, « Le peuplement de la partie méridionale du plateau bamiléké », in Colloque international du CNRS, *Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun*, n° 551, 24-28 sep., Paris, p. 331-353.
- CHAMPAUD J., 1983, *Villes et campagnes du Cameroun de l'Ouest*. Coll. Mémoires ORSTOM, n° 98, Paris, 508 p.
- DIZIAIN R., 1953, « Les facteurs de l'expansion bamiléké au Cameroun », in *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n° 235-236, Paris, p. 117-126.
- DONGMO J.-L., 1983, « Le rôle de l'homme à travers ses activités agricoles et pastorales dans l'évolution des milieux naturels des Hautes Terres de l'Ouest-Cameroun », in *Revue de géographie du Cameroun*, Vol. 4, n° 1, p. 1-8.
- DONGMO J.-L., 1981, *Le dynamisme bamiléké (Cameroun) Vol. 1 : La maîtrise de l'espace agraire*, Yaoundé, CEPER, 424 p.
- DONGMO J.-L., 1971, *L'aménagement de l'espace rural en pays bamiléké (Ouest-Cameroun)*, Th. de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Lille, 200 p.
- DUCRET G., FOTSING J.-M., 1987, « Evolution des systèmes agraires à Bafou (Ouest-Cameroun) », in *Revue de Géographie du Cameroun*, vol. VII, n° 1, p. 1-18.
- DUCRET G., FOTSING J.-M., GRANGERET I., MOGAVERO J.-P., SCHAFFER J.-L., 1988, *Diversité des systèmes agraires en pays bamiléké : étude comparée de quatre quartiers de la chefferie bafou (Ouest-Cameroun)*, Centre universitaire de Dschang (Opération bafou), Dschang, 66 p. + annexes, multigr.
- FOTSING J.-M., 1996, « Erosion des terres cultivées et propositions de gestion conservatoire des sols en Pays bamiléké (Ouest-Cameroun) », in *Cahiers ORSTOM, série Pédol.*, vol. XXVIII, n° 2, 1993, p. 351-366.
- FOTSING J.-M., CHAUME R., 1995, « Les paysages bamiléké : une approche multi-échelles du bocage à partir des images Landsat et Spot », in *Photo-Interprétation*, 1995/2, vol 33, p. 75-80.
- FOTSING J.-M., 1995b, « Gestion de la fertilité en pays bamiléké : techniques traditionnelles et évolutions récentes », in Actes du séminaire des 13-17 nov. 1995, *Fertilité du milieu et stratégies paysannes sous les tropiques humides*, Montpellier, France. Coll. Colloques, CIRAD, Minist. de la Coopération, 567 p, p. 389-398.
- FOTSING J.-M., 1995a, « Compétition foncière et stratégies d'occupation des terres dans le Cameroun de l'ouest », in Ch. Blanc-Pamard et L. Cambrezy (éds.), *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, Colloques et séminaires. Dynamique des systèmes agraires, ORSTOM, Paris, 472 p, p. 131-148.

- FOTSING J.-M., 1994b, *Téledétection et dynamique des paysages sur les hautes terres de l'Ouest-Cameroun*. Rapport de mission, Maison de la télédétection, Montpellier, 15 p. multigr.
- FOTSING J.-M., 1994a, « Evolution du bocage bamiléké : exemple d'adaptation traditionnelle à une forte démographie », in E. Roose (éd.), *Introduction à la gestion conservatoire de l'eau, de la biomasse et de la fertilité des sols* (GCES), Bull. Pédol. de la FAO, n° 70, 420 p, p. 293-307.
- FOTSING J.-M., 1985, *Genèse et évolution des structures foncières en pays bamiléké: l'exemple des chefferies Bamendjou, Bahouang, Batié et Baleng*, Th. de 3<sup>e</sup> cycle. Université de Yaoundé, 366 p.
- GHOMSI E., 1972, *Les Bamiléké du Cameroun, Essai d'étude historique des origines à 1920*, Thèse de Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Paris, 304 p.
- HURAUULT J., 1970b, « L'organisation du terroir dans les groupements Bamiléké », in *Etudes rurales*, n° 37-38-39, p. 232-256.
- HURAUULT J., 1970a, « Essai de synthèse du système social des Bamiléké », in *Africa*, vol. XL, Londres, p. 1-24.
- MORIN S., 1994, « Colonisation agraire, espaces pastoraux et dégradation des milieux dans les hautes terres de l'Ouest Cameroun », in *Cahiers d'Outre-Mer*, vol. XXXVII, n° 185, p. 79-104.
- ROUGERIE G., BEROUTCHACHVILI N., 1991, *Géosystèmes et paysages : Bilan et méthodes*, A. Colin, Coll. U., Paris, 302 p.
- ROUGERIE G., 1987, « Réajustements du paysage des géographes », in *Bulletin de l'association des géographes français*, n° 2, Paris, p. 142-144.
- ROUGERIE G., 1985, « Le dessus ou le dedans ? » (approches paysagères), in *Revue géographique de l'Est*, n° 4, p. 355-363.
- TARDITS C., 1978, « L'implantation des populations dans l'Ouest Cameroun », in *Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun*, Editions du CNRS (colloque CNRS n° 551, 24-28/1973), vol. 2, Paris, p. 475-484.
- VALET S., 1985, « Principe d'organisation des régions naturelles en strates homogènes et son application à l'Ouest-Cameroun (premier résultat) », p. 357-380.

## Note

1. Il s'agit des feuilles topographiques anciennes issues du découpage de la feuille Bafoussam NB 32 XI 1/200 000, réalisées à partir de deux séries de photographies aériennes prises en 1948-1949 et 1964-65 et publiées entre 1954-1957 et 1969-1973. Les noms des chefferies dans lesquelles se trouvent ces lieux sont suivis d'un chiffre (entre parenthèses) indiquant le nombre de quartiers de ce type dans la chefferie concernée.



## **Agriculture pionnière et construction du territoire en pays masikoro (sud-ouest de Madagascar)**

*Chantal Blanc-Pamard*

### **Résumé**

*Dans le sud-ouest de Madagascar, des éleveurs masikoro, à l'étroit sur leur terroir, se sont installés dans les années 1920 dans une région considérée comme vide d'hommes où ils ont trouvé des terres de parcours pour leurs troupeaux de zébus et ont créé à 100 km au nord de Tulear le village d'Ampasikibo. Dès 1940, des membres des clans fondateurs fondent Analabo à la lisière orientale de la forêt des Mikea pour se rapprocher des exploitations forestières, puis une vingtaine d'années plus tard, ses habitants commencent à défricher la forêt dense sèche pour la culture du maïs. La promotion de la culture du maïs comme culture commerciale depuis les années 1970 pour le marché national et l'exportation vers l'île de La Réunion est le moteur d'une dynamique pionnière. Cette dynamique est également stimulée par l'assurance d'un contrôle foncier qui en résulte pour l'avenir. Avec la poursuite du phénomène migratoire, la déforestation s'est accélérée. La forêt disparaît au fur et à mesure que les essarts sont installés selon un système de culture sur abattis-brûlis (hatsaky).*

*Les membres des clans fondateurs jouent un rôle de premier plan pour l'accès à la forêt car ce sont eux les tompon-tany (maîtres de la terre), les gardiens du territoire, et c'est à eux que s'adressent les nouveaux venus pour se faire attribuer une portion de forêt. L'histoire du village d'Ampasikibo est riche d'enseignements sur la dynamique pionnière, plus particulièrement celle de l'un des clans fondateurs, le clan Lazafara, le plus mobile, qui aide à reconstituer l'histoire de la création des villages et campements installés d'est en ouest sur 15 km. Un travail sur la généalogie du clan fondateur Lazafara permet de suivre la dynamique de l'organisation de l'espace, de repérer les modalités d'accueil et d'installation des étrangers et de mesurer le jeu des alliances matrimoniales. Les villages et campements se sont structurés par les liens de parenté puis se sont développés par des relations matrimoniales dans un objectif de consolidation d'un territoire en forêt. Les pratiques sociales des clans fondateurs témoignent de l'efficacité du système dans le contrôle et la construction d'un territoire dans les limites établies dans les années 1920. Cet ordre social que cherchent à instaurer les premiers occupants rencontre les appétits d'autres exploitants expansionnistes, agroéleveurs le plus*

*souvent, qui leur disputent l'espace disponible à l'intérieur de leur territoire.*

*Ces dernières années, dans un contexte de raréfaction de la ressource forestière, avec la pression d'une charge croissante de population, des changements sont apparus. Le passage d'une société mobile ouverte sur l'espace à une société stabilisée sur un territoire se dessine avec la disparition de la forêt, l'installation de champs fixes et une généralisation de la charrette qui réduit les distances.*

*Vis-à-vis de l'extérieur, les pratiques foncières s'appuient sur le territoire défini lors de la fondation d'Ampasikibo afin de se protéger contre les gens du nord et du sud plus conquérants. Une territorialité se met en place à deux échelles, celle, instituée par l'État, de la commune rurale d'Analamisampy qui rassemble 17 fokontany (dont Ampasikibo et Analabo) et celle de chacun des fokontany qui s'organise autour des activités d'agriculture et d'élevage.*

*Mots-clés : Madagascar, environnement, front pionnier, vivrier, marchand, maïs, abattis, brûlis, déforestation, autochtones, migrants.*

*Questions à débattre : mobilité et territoire*

Cette recherche<sup>1</sup> menée dans le sud-ouest de Madagascar, à 100 km au nord de Tuléar, porte sur une zone rurale affectée de mutations rapides (notamment en matière d'extension des surfaces exploitées), et en situation de blocage spatial imminent (fig. 1). Le système d'exploitation du milieu est très dépendant des conditions de peuplement et des modes d'appropriation des ressources. Dans un contexte caractérisé par une forte immigration, par une confrontation entre autochtones et migrants, par une saturation progressive d'anciens espaces d'activité, par des enjeux pour l'accès aux ressources et par l'affaiblissement des dispositifs de contrôle étatiques, on assiste à une accentuation spectaculaire de la déforestation. La promotion de la culture du maïs comme culture commerciale depuis les années 1970, pour le marché national et l'exportation vers l'île de la Réunion, est le moteur de la dynamique pionnière. Le système de culture sur abattis-brûlis pratiqué dans ce contexte d'agriculture pionnière est localement nommé *hatsaky*<sup>2</sup>. La culture du maïs ne cesse de s'étendre aux dépens des espaces forestiers. La dynamique de la déforestation se pose ici en zone sèche en d'autres termes qu'en zone tropicale humide puisqu'il n'y a pas une reconstitution de la forêt mais un processus de savanisation. Les baobabs, arbres de forêt, restent les seuls témoins de la forêt dense sèche, dans un espace résiduel où le maïs est omniprésent.

Notre étude concerne plus particulièrement le village d'Analabo créé à partir d'Ampasikibo et les villages et campements établis par des habitants d'Analabo. Le site d'Analabo était, lors de l'installation en 1940, riverain du massif forestier de l'ouest, la forêt des Mikea<sup>3</sup>. Les fronts de défrichement sont en 1999 à 8 km à l'ouest d'Analabo. Des changements sont intervenus en sept décennies. Fondation d'Ampasikibo : 1922, Analabo, à 7 km à l'ouest : 1943, Anjabetrongo, à 10 km à l'ouest : 1982, Andraketa, à 15 km au NO : 1997. Ces quatre sites d'habitation traduisent la marche vers l'ouest d'une maïsiculture qui suit la forêt.



## **Histoire de l'installation dans un milieu de contact forêt-savane : de la recherche de pâturage à la poursuite de la forêt**

C'est du début de ce siècle, en 1922, que date le village d'Ampasikibo. Les deux membres fondateurs (*tompon-tanà*<sup>4</sup>) sont des Masikoro des clans Lazafara et Tsisovoky originaires du village de Beroroha dans la basse vallée de la Manombo que la réduction des terres de pâturages en raison du développement de l'agriculture a amenés vers le nord – considéré comme une zone vide d'hommes – où ils ont trouvé des parcours de remplacement<sup>5</sup>. Des membres du clan fondateur Lazafara les ont rejoints, attirés également par la qualité des terres cultivables, notamment les possibilités des cultures de décrue au bord de la rivière Androka. Puis d'autres clans originaires de Beroroha sont arrivés et, par la suite, d'autres migrants masikoro mais aussi des Tandroy et des Mahafale du sud de l'île. La figure 2 présente les différentes phases de la construction du territoire à partir d'Ampasikibo puis d'Analabo.

**Lors de leur installation dans les années 1920**, les fondateurs, des éleveurs migrants masikoro, se sont délimités un vaste territoire de la forme d'un rectangle étiré EO de 5 km du nord au sud et de plus de 20 km d'est en ouest. Les limites au nord, au sud et à l'est ont été établies avec les voisins. L'est est réservé à l'agriculture de part et d'autre de la rivière Androka et sur une largeur de 2,5 km sur la rive gauche : ce sont les *tany fambolea* ou terres de cultures avec pois du Cap, lentille et pois vohème. A l'ouest, les terres de pâturage (*tanin'aomby*) englobent à la fois la savane et la forêt.

La forêt joue un rôle essentiel dans la vie quotidienne des Masikoro. Elle n'est jamais bien loin. Elle est une réserve alimentaire pour les hommes (cueillette, chasse) et pour les zébus, et aussi une réserve de matières premières pour la construction et l'outillage. C'est un refuge stratégique pour se cacher. C'est un lieu peuplé d'esprits et de créatures mythiques qui appartient à Zanahary (Dieu créateur) et qui doit être utilisé avec modération et respect pour les esprits qui y vivent. Il ne faut donc pas la gaspiller, la détruire inutilement et il faut respecter les rituels et les interdits. Comme l'air et l'eau, la forêt est considérée comme illimitée donc elle ne constitue pas un enjeu car elle n'est pas rare. Le véritable enjeu du système masikoro, ce sont les zébus (grâce auxquels on contrôle les hommes) et il est important d'avoir une bonne répartition des pâturages pour que le troupeau soit prospère et à l'abri des voleurs (Fauroux, 1999).

La forêt est un pâturage de saison sèche et le troupeau y trouve un ombrage et de l'eau sous différentes formes ; la savane est un pâturage de saison des pluies. Retenons que c'est l'activité pastorale qui a défini le territoire d'Ampasikibo à l'ouest de la route nationale, un territoire qui s'étend très loin vers l'ouest sans qu'une limite ne soit bien marquée en forêt.

**C'est par l'exploitation de la forêt** pour le bois d'œuvre que commence l'installation en forêt. Le village d'Analabo est créé en 1940 par des habitants d'Ampasikibo (Gaston du clan Lazafara, rejoint par deux membres du clan Maroheva), à 7 km à l'ouest de celui-ci, en lisière de la forêt. Les deux clans (Lazafara et Maroheva) étaient parents à plaisanterie (*ziva*<sup>6</sup>) . La fondation d'Analabo (litt. « A-la-grande-forêt ») est liée à l'exploitation du bois d'œuvre et de construction dans le cadre de concessions forestières. Ce n'est que depuis les années 1970 que la forêt a commencé à être défrichée à des fins agricoles et l'extension considérable de la culture du maïs sur abattis-brûlis n'a depuis lors cessé de progresser.

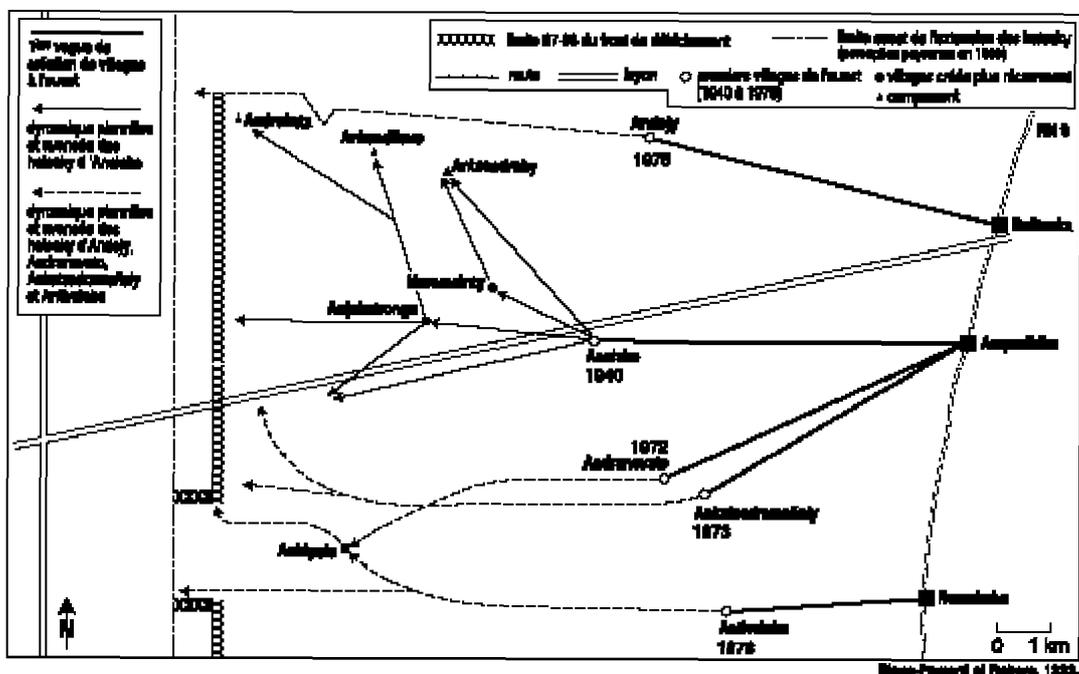


A partir des villages de la RN 9, de nouveaux villages ont été installés à proximité des essarts (fig. 3). Les villages d'Ankatsadramanaky et d'Andranovato ont été fondés en 1973 par des Tsisovoky d'Ampasikibo. Au nord, le village d'Andojoy a été créé en 1975 par des habitants du village de Belitsaka.

**Les années 1980** marquent une nouvelle étape dans la déforestation sous l'effet conjugué de l'exploitation forestière et du défrichement agricole. La marche vers l'ouest ne cesse de prendre de l'ampleur en raison de l'afflux des migrants dans les villages du front pionnier. Les clans fondateurs d'Analabo se scindent : le clan Maroheva reste à Analabo alors que des membres du clan Lazafara fondent Ampandra en 1980 (abandonné en 1987 au profit de Maromainty, abandonné à son tour en 1999), puis Anjabetrongo en 1982. Dans ces conditions, la forêt est devenue un enjeu car sa superficie diminue et ses richesses deviennent rares.

Au même moment, dans la partie est du terroir d'Ampasikibo, c'est le boom du coton (succédant au pois du Cap) qui n'est pas sans conséquence sur le boom du maïs à l'ouest. Les terres de l'est autrefois de libre accès pour les troupeaux ne sont libérées qu'après la récolte du coton, en juillet. Les défrichements s'étendent vers l'ouest. Dès les années 90, une accélération se manifeste avec l'arrivée de gros exploitants, des agro-éleveurs, qui possèdent un important troupeau bovin et défrichent de grandes superficies. De nouveaux campements voient le jour : Antsandrahy en 1994, Ankandilavo en 1996 (fig. 3).

Figure 3 - Vers l'ouest, les différentes étapes de création des villages et campements en 1998



**Une nouvelle période a commencé en 1995** avec des relations différentes avec la forêt. Les nouveaux venus ne ressentent plus la nécessité de s'adresser aux *tompon-tany* dans la mesure où les forêts éloignées sont considérées comme *tsy manatombo* (*tompo* = maître) c'est-à-dire « sans maître ». C'est le cas du lieu-dit d'Andraketa, à 8 km au nord-ouest d'Analabo dont la mise en culture date de 1996 et où les tensions foncières sont fortes.

Analabo qui dépendait du *fokontany*<sup>7</sup> d'Ampasikibo a obtenu à son tour en 1996 le statut de chef-lieu de *fokontany* et englobe plusieurs villages et campements ; il fait partie avec 17 autres *fokontany* dont celui d'Ampasikibo de la commune rurale d'Analamisampy (14 897 hab.) dans le Fivondronana de Toliara II.

Le *fokontany* d'Analabo compte, en 1999, trois villages et quatre campements soit 581 habitants. L'augmentation de la population en deux ans est de près de 20 %. La mobilité est encore forte : des familles continuent d'arriver, d'autres partent vers l'ouest, en forêt. L'espace forestier ne pose pas encore de problème mais la limitation résulte à la fois de l'absence d'eau et des distances à parcourir entre le lieu d'habitation et l'essart. C'est une cause de changement de lieu de résidence et de création de campements, pour les jeunes surtout qui « suivent la forêt » et recherchent de grands blocs de forêt. Certains adoptent une double résidence : le campement et le village après la récolte du maïs. Les plus âgés préfèrent se rapprocher du village et y cultiver des morceaux de forêt non encore exploitées. Tout un réseau de pistes charretières dessert villages et campements.

### **Stratégies des acteurs et contrôle du territoire**

L'agriculture pionnière est une activité grosse consommatrice d'espace qui entraîne vers l'ouest à la fois une extension des cultures et une installation des hommes dans des villages et des campements. La forêt constitue une réserve forestière mais aussi foncière très convoitée.

#### L'ACCÈS À LA TERRE

L'accès à la terre se fait par le défrichement et la mise en culture de la portion de forêt attribuée. Quand la terre retourne à la friche, le droit de hache entraîne pour le défricheur et ses descendants un droit d'usage à long terme. En principe, ce droit disparaît dès que cesse l'usage mais comme la forêt est en voie de réduction rapide, chacun entend bien s'approprier la terre défrichée. La forêt est librement concédée aux étrangers ou *mpivahiny*. Est étranger celui qui vient d'un autre village que celui qui l'accueille.

L'ancienneté d'occupation confère aux fondateurs une autorité sur les terres et un droit d'usage permanent et collectif. Ce sont eux les *tompon-tanà*, les premiers occupants, les autochtones qui ont fait le nécessaire pour obtenir la protection des esprits de la Nature, véritables propriétaires des lieux. Ils ont ouvert des champs en forêt, ont établi des villages et acquis un droit sur des portions de forêt. Ils donnent une autorisation d'installation en forêt pour un *hatsaky* en bonne et due forme aux migrants avec lesquels ils contractent une alliance selon les règles traditionnelles (parenté à plaisanterie, *ziva*; fraternité de sang, *fatidrà* ; mariage). Ces droits d'accès à la terre entraînent une dépendance des migrants vis à vis des autochtones.

Elles répondent, dans une conjoncture particulière – la course à la forêt –, à un nouvel enjeu. Les familles des clans fondateurs ont des trajectoires quelque peu différentes. Les Lazafara ont accueilli des étrangers avec lesquels ils ont conclu des alliances matrimoniales. Ils ont aussi quitté le village et donné naissance à de nombreux villages. Les Maroheva sont moins mobiles, plus accrochés à leur territoire et conservateurs ; ils semblent avoir maintenu les usages matrimoniaux en vigueur (liens d'alliance). D., le doyen en âge du clan Lazafara, détenteur du *hazomanga*<sup>8</sup> (*mpitankazomanga*), est installé à Anjabetrongo. Le doyen en âge du clan Maroheva, détenteur du *hazomanga*, réside à Analabo.

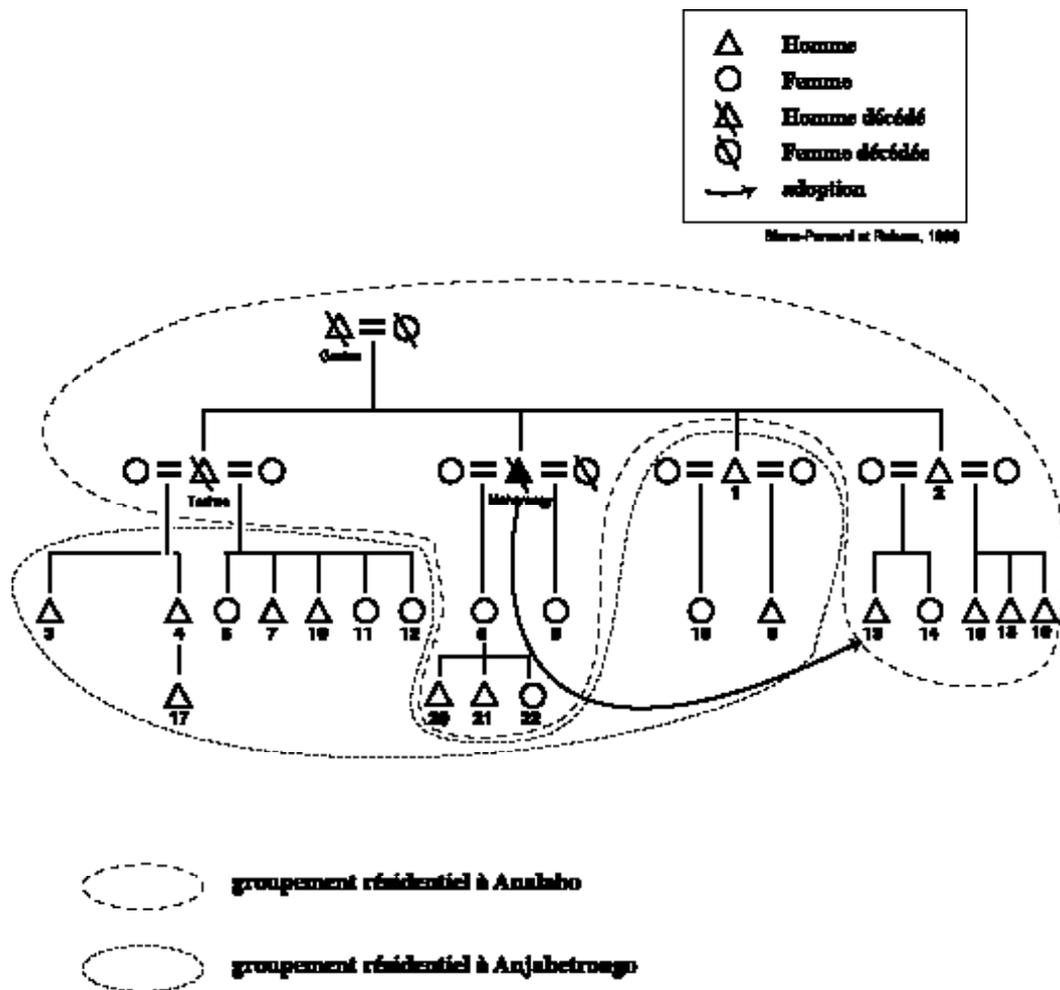
Le travail sur la généalogie du clan fondateur Lazafara sur quatre générations a permis de suivre la dynamique de l'organisation de l'espace, de repérer les modalités d'accueil et d'installation des étrangers et de mesurer le jeu des alliances matrimoniales des membres masculins et des membres féminins. De véritables manœuvres matrimoniales sont déployées pour garder l'emprise sur la forêt et valoriser son privilège de premier occupant dans un objectif de consolidation d'un territoire en forêt.

Les pratiques sont différentes selon qu'il s'agit des fils ou des filles. La stratégie matrimoniale y est d'une part de prendre « des femmes de la forêt » (« un jeune homme autochtone qui suit la forêt a intérêt à se marier avec une femme mikea ») et d'autre part de garder ses filles et soeurs au village en les donnant en mariage à des étrangers (Tanosy, Tandroy, Mahafale) qui viennent résider au village. Le mariage permet, par l'accès à la terre, une insertion sociale dans le territoire<sup>9</sup>. Le principe de patrilocalité qui obligeait une femme à suivre son mari est mis en échec puisque c'est l'homme qui suit sa femme en venant résider chez son beau-père. Dans les deux cas, ces unions fécondent les terres du clan autochtone Lazafara. Le choix actuel du conjoint (époux comme épouse) renvoie à une stratégie foncière et territoriale.

L'ancienneté d'installation qui confère aux fondateurs une autorité sur les terres fait que les étrangers vont par le mariage accéder à la terre, permettant aux filles des fondateurs et à leur descendance de rester sur place, mais les fondateurs doivent veiller à garder un patrimoine forestier nécessaire pour pouvoir donner leurs soeurs et leurs filles en mariage. Le mariage des fils avec des femmes mikea permet de multiplier les défrichements à la périphérie lointaine, le mariage des filles avec des étrangers d'intégrer ces derniers dans le territoire avec leur descendance.

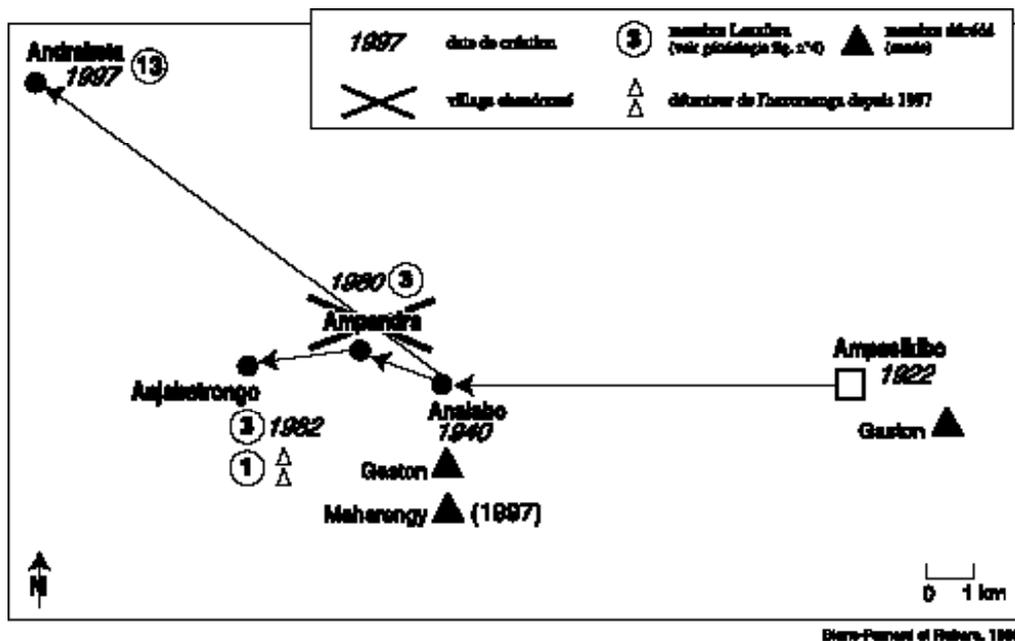
Le fait d'encadrer les individus d'un même groupe résidentiel sur la généalogie d'un segment de lignage Lazafara permet de mettre en évidence, d'une part, comment s'effectue le regroupement entre les membres à Analabo et à Anjabetrongo et, d'autre part, quels sont les membres concernés par le déplacement à Anjabetrongo (fig. 4).

Figure 4 - Les deux groupements résidentiels des membres d'un segment de lignage Lazafara



Les membres du clan Lazafara ont contribué à la création d'autres villages et campements : Ampasikibo, Analabo, Anjabetrongo et le campement d'Andraketa. Leur présence dans la région remonte à plus de 75 ans et aujourd'hui, ce clan, d'est en ouest, s'est organisé sur un territoire de 15 km de large, d'Ampasikibo à Andraketa. La construction du territoire Lazafara est le résultat, à la fois de la dilatation de l'espace exploité et d'un jeu de pratiques sociales et matrimoniales (fig. 5).

Figure 5 - A partir d'Ampasikibo, la fondation des villages par des membres du clan Lazafara



LA PROGRESSION DES *HATSAKY* : « SUIVRE LA FORÊT »

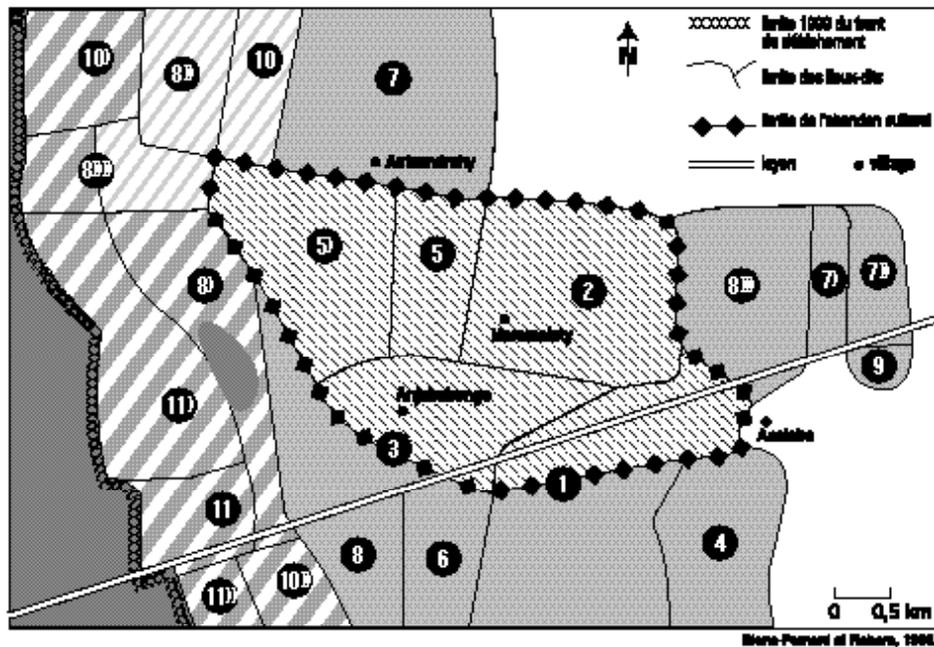
La culture du maïs entraîne une activité agricole dévoreuse d'espace. D'année en année, la forêt régresse. Le massif forestier se morcelle et se rétrécit. En 1999, les *hatsaky* les plus éloignés par rapport au village d'Analabo se trouvent à Andraketa, au nord-ouest, à 8 km. Dans les années 1960, les premiers *hatsaky* étaient situés à moins d'un kilomètre d'Analabo. Aujourd'hui, à l'ouest d'Analabo, vers Anjabetrongo et Maromainty, la piste apparaît à découvert sur 3 km dans un abandon culturel (*monka*) de trente ans environ où les seuls arbres adultes sont des baobabs, témoins de la forêt dense sèche.

Les habitants du *fokontany* d'Analabo connaissent l'emplacement des différents *hatsaky*, leurs exploitants ainsi que la date du premier coup de hache, et surtout la direction de la progression des *hatsaky*. De plus, ils sont en mesure d'estimer la durée d'exploitation d'un *hatsaky*. C'est en effet un élément important de la stratégie que chacun met en oeuvre pour défricher de nouvelles portions de forêt. Chacun adopte alors la meilleure stratégie en déplaçant ses parcelles comme des pions sur un échiquier car il s'agit d'avancer mais aussi de contrer son adversaire.

La progression s'effectue selon les modalités d'une progression continue, avec parfois des accélérations, dans la même direction ou une exploitation plus offensive. Sous la

pression d'une charge croissante de la population et d'une fringale de terres, la déforestation s'est amplifiée. La dynamique actuelle repose sur une extension qui touche cependant à son terme puisque, d'après les paysans, « la forêt est bientôt finie ». La figure 6 illustre la dynamique des *hatsaky* dans le *fokontany* d'Analabo de 1963 à 1999. A chaque lieu-dit en forêt correspondent des pratiques foncières.

Figure 6 - La dynamique des *hatsaky* dans le *fokontany* d'Analabo de 1963 à 1999



Benoît Ponsard et Fabrice, 1998.



lieu-dit	numéro	année de défrichement
Antsiarimpioky	1	1963 puis arrêt et reprise en 1973
Ampantra	2	1979
Anjabetrongo	3	1981
Anjafaly	4	1986
Andranohazo Za	5	1989
Andranohazo Lakarabo	5'	1989
Ankandimiamila	6	1992
Antsandrahy	7	1993
Anjalimy	7'	1993
Betak'omby	7''	1993
Andalan'i Besahafa	8	1994
Antsofo	8'	1994
Ankandilavo	8''	1994
Andreampy	8'''	1994
Besindratany	8''''	1994
Anjabetroky	9	1995
Beba	10	1996
Andraketa tsy manatombo	10'	1996
Ankoronkazomafio	10''	1996
Antapisaky	11	1997
Andavaposa tsy manatombo	11'	1997
Andranohazosakoambanditsy	11''	1997

L'histoire du village d'Ampasikibo est riche d'enseignements sur la dynamique pionnière, plus particulièrement celle de l'un des clans fondateurs, le clan Lazafara, le plus mobile, qui aide à reconstituer l'histoire des villages (*tanà*) d'Analabo et d'Anjabetrongo. La généalogie des hatsaky, et la création des campements (*tanankatsaky*, litt. « village de hatsaky ») fixes ou temporaires qui leur sont liés, accompagnant la marche vers l'ouest de la culture du maïs, renseignent sur la construction du territoire.

### **Le territoire : une construction sociale**

Autochtones et étrangers par des alliances diverses sont les acteurs locaux d'une construction du territoire en forêt. Dans un contexte où la sécurisation foncière est encore incertaine, la déforestation permet l'accès à la terre. C'est de plus l'assurance d'un contrôle foncier pour l'avenir. Actuellement, pour les agriculteurs, l'intérêt de la forêt réside encore, dans un certain contexte économique et foncier, – et de façon paradoxale – dans sa disparition. On note deux types de comportements. D'un côté, les défrichements actuels visent à l'appropriation de réserves foncières, en prévision d'une saturation de l'espace. De l'autre, des adaptations agricoles à la disparition de la forêt sont en cours mais elles interviennent seulement quand il apparaît que les défrichements ne vont plus être possibles encore longtemps, au même rythme. Après une période de défrichement et une logique d'extension des superficies cultivées, une agriculture permanente en réponse au processus de savanisation s'ébauche sur quelques parcelles, conduites de façon intensive, au sein d'une maïsiculture encore largement extensive.

Le passage d'une société mobile ouverte sur l'espace à une société stabilisée sur un territoire se dessine avec la disparition proche de la forêt, l'installation de champs fixes et une généralisation de la charrette qui réduit les distances. La disparition de la forêt va également remettre en cause le dispositif matrimonial puisque des autochtones, donneurs de terres et donneurs de femmes, n'auront plus de terres libres.

La dynamique productive des années 1985 – 1995 reposait sur une forte augmentation des surfaces cultivées. Dans la mesure où le recours à de nouvelles terres en forêt n'est plus à la portée de tous et où les espaces à conquérir se restreignent, les évolutions de la production agricole se feront par l'intensification sur un espace limité à l'échelle des terroirs villageois, en cherchant à valoriser les différents milieux (savane, abandon cultural, forêt, mosaïque forêt savane) et les différentes activités. En savane, les tensions entre agriculteurs et éleveurs ont augmenté dans un contexte de rivalité pour l'utilisation de l'espace, alors qu'en forêt le défrichement a fortement étendu les zones de parcours et de pâturage pour le bétail.

On assiste à la construction d'un territoire mais le droit foncier est souple et se limite à un droit d'usage. Le droit de hache pour pratiquer la culture sur brûlis permet de disposer d'un droit d'usage épisodique car ce droit disparaît dès que cesse l'usage. Mais en raison d'une raréfaction de la forêt, ce n'est plus le cas et l'espace défriché revient au défricheur et à ses descendants qui ont un droit d'usage à long terme.

Les villages et campements se sont structurés par les liens de parenté puis se sont développés par des relations matrimoniales dans un objectif de consolidation d'un territoire en forêt. On se trouve en présence d'un espace réticulaire de plus en plus étendu et relié par des rapports de parenté entre ses habitants. Les pratiques sociales des clans fondateurs témoignent de l'efficacité du système dans le contrôle et la

construction d'un territoire. Mais cet ordre social instauré par les premiers occupants rencontre les appétits d'autres exploitants expansionnistes, agro-éleveurs le plus souvent, qui leur disputent l'espace disponible à l'intérieur de leur territoire. La domination *masikoro* autochtone est maintenue malgré la présence d'immigrants, anciens et nombreux, mais plus le temps passe et plus la forêt se rétrécit, plus les agro-éleveurs se font menaçants et plus la suprématie *masikoro* peut subir des entorses. C'est le cas avec les forêts sans maître et les forêts écologiquement de moindre intérêt (en général, ce sont les mêmes). Les migrants nouveaux ou déjà installés, s'établissent en forêt sur des zones sur lesquelles les autochtones disposent de droits assez flous, pas clairement contrôlés par une unité sociale autochtone.

Le partage du territoire d'Ampasikibo tel qu'il a été établi dans les années 1920 organise toujours les rapports fonciers à l'échelle des deux *fokontany* d'Ampasikibo et d'Analabo. Les clans fondateurs valorisent leur statut de premiers occupants en forêt comme on vient de le voir mais aussi en savane. C'est ainsi que les *tompon-tanà* bénéficient d'un accès plus facile à la savane pour y établir des champs. Ils exploitent de petites parcelles à Analabo. Ceci est encore plus évident à l'ouest d'Ampasikibo où les terres de savane sont convoitées et cultivées en manioc, arachide et coton. Les ayants droit des terres de pâturage des années 1920 (membres du clan Ndrambala) ravivent leur antériorité. De plus, la pression s'accroît sur les terres de savane et les pâturages se réduisent d'autant. L'ancienne complémentarité entre forêt et savane comme terres de pâturages tend à se muer en rivalité avec la réduction de la savane. C'est ainsi que l'activité d'élevage est en voie de « territorialisation » sur le terroir d'Ampasikibo en savane. Un bornage d'une superficie de 1 000 ha est en discussion au *fokonolona*. Cette privatisation d'un foncier pastoral au seul bénéfice des troupeaux du *fokontany* n'est cependant pas une nouveauté. Elle est également en cours à Belitsaka, pour une même superficie. Au début des années 1980, les membres du clan Tagnahitsy, habitants à Belitsaka, s'étaient déjà fait reconnaître l'usage exclusif d'un territoire de 10 000 ha pour un troupeau de 3 000 têtes, au nord-ouest de Soahazo, à Antsoha, un *toets'aomby* (campement de zébus). Les habitants d'Ampasikibo et de Belitsaka imitent cette pratique foncière, à une autre échelle. Ces bornages seront enregistrés au Service des Domaines à Tuléar. Des mesures préventives sont prises à l'échelle locale pour freiner les ambitions des voisins et organiser l'occupation de l'espace en forêt comme en savane. Elles s'inscrivent dans une volonté de construction d'un territoire dans les limites établies lors de l'installation en 1920.

Vis-à-vis de l'extérieur, les pratiques foncières s'appuient sur le territoire défini lors de l'installation d'Ampasikibo afin de se protéger contre les gens du nord et du sud plus conquérants. Une territorialité se met en place à deux échelles, celle, instituée par l'État, de la commune rurale d'Analamisampy qui rassemble 17 *fokontany* (dont Ampasikibo et Analabo) et celle de chacun des *fokontany* qui s'organise autour des deux activités d'agriculture et d'élevage.

## Bibliographie

BLANC-PAMARD C., 1999, Les savoirs du territoire en Imerina (Hautes Terres centrales de Madagascar), in Bonnemaïson J., Cambrezy L., Quinty-Bourgeois L., édés., *Les territoires de l'identité. Le territoire, lien ou frontière ?* Tome 1, Paris, L'Harmattan, 315 p.

BLANC-PAMARD C., 1998, *Une agriculture en marche en pays masikoro (sud-ouest de Madagascar)*, GEREM, CNRE-ORSTOM, CNRS, 89 p., multigr.

FAUROUX E., 1999, De la complémentarité à la concurrence : Sakalava et migrants dans l'espace social de l'ouest malgache, in Bonnemaïson J., Cambrezy L., Quinty-Bourgeois L., édés., *Les territoires de l'identité. Le territoire, lien ou frontière ?* Tome 1, Paris, L'Harmattan, 315 p.

FIELOUX M., LOMBARD J., édés., 1987, Aombe 1. *Elevage et société. Étude des transformations socio-économiques dans le sud-ouest malgache : l'exemple du couloir d'Antseva*, MRSTD-ORSTOM, 220 p.

GOEDEFROIT S., 1998, *A l'ouest de Madagascar. Les Sakalava du Menabe*, Paris, Éditions Karthala, ORSTOM, 529 p.

LEBIGRE J.-M. (ed.), 1997, *Milieus et sociétés dans le sud-ouest de Madagascar*, Talence, DYMSET, Coll. Iles et archipels, n° 23

MILLEVILLE P., MOIZO B., BLANC-PAMARD C. et GROUZIS M. (eds.), 2000, *Sociétés paysannes, dynamiques écologiques et gestion de l'espace rural dans le sud-ouest de Madagascar (rapport final)*, Programme thématique : systèmes écologiques et actions de l'homme SEAH, IRD/CNRE/CNRS, 125 p.

MILLEVILLE P., GROUZIS M., RAZANAKA S., RAZAFINDRANDIMB Y.-I., 1999, « Systèmes de culture sur abattis-brûlis et déterminisme de l'abandon culturel dans une zone semi-aride du sud-ouest de Madagascar », Communication au colloque international, *La jachère en Afrique tropicale : rôle, aménagements, alternatives*. Dakar, 13-16 avril 1999, 17 pages.

RAZANAKA S., 1995, *Délimitation des zones de contact des aires semi-aride et subaride de la végétation du sud-ouest de Madagascar*, Université d'Antananarivo, Département de biologie et d'écologie végétales, Thèse de doctorat, multi., 266 p.

REBARA F., 1998, *Dynamiques agraires en situation d'agriculture pionnière dans le Sud-Ouest de Madagascar, Exemple des villages en bordure de la forêt des Mikea*, Université d'Antananarivo, UER de Géographie, Mémoire de DEA, 145 p.

-----

Film « Le maïs et la cendre », Blanc-Pamard Chantal (auteur et réalisateur), IRD Audiovisuel et CNRS/CEA, 1999, 16 mn

## Notes

1. Il s'agit d'une recherche menée depuis 1996 dans le cadre du programme GEREM (Gestion des espaces ruraux et environnement à Madagascar). Ce programme est conduit entre l'IRD et le CNRE (Centre National de Recherche sur l'Environnement). Il a bénéficié d'un appui financier du comité SEAH (Systèmes Ecologiques et Actions de l'Homme) du programme Environnement du CNRS (PIREVS). Le Programme porte sur la connaissance des interrelations entre les pratiques d'exploitation et la dynamique des milieux.

2. Une parcelle est cultivée en principe pendant 5 années de suite en maïs. Les 2 premières années qualifiées d'*hatsabao* ne nécessitent aucun sarclage. En 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années de culture qualifiées de *mondra*, le contrôle des adventices est nécessaire et de plus en plus contraignant. Les rendements atteignent 2 tonnes les premières années pour chuter à moins de 500 kg après la cinquième année. La parcelle est alors abandonnée (*monka*).
3. Les Mikea, gens de forêt, diffèrent des populations voisines par leur mode de vie (chasse et cueillette) et leur adaptation à la contrainte d'eau.
4. *Tompon-tanà* : fondateur du village, premiers occupants ; *tompon-tany* : autochtones, maîtres du sol.
5. Si l'on en croit les traditions sakalava du Menabe, toute la région comprise entre les fleuves Mangoky et Fiherenena, était considérée comme le *tanindraza* des Masikoro qui probablement s'en servaient comme terrain de parcours. Les Mikea en forêt et les Vezo sur la côte font figure d'occupants marginaux même s'ils sont là depuis au moins aussi longtemps. (Communication personnelle d'Emmanuel Fauroux).
6. C'est une alliance entre deux clans - et dont on hérite à sa naissance - qui s'est nouée autrefois le plus souvent entre deux clans inégaux (un fort et un faible). C'est surtout une alliance très forte, inconditionnelle. Les deux clans alliés constituaient alors l'ébauche d'un isolat matrimonial qui servait de noyau dur aux relations sociales locales.
7. Cellule territoriale administrative de base à l'échelle des villages et des hameaux.
8. *Hazomanga*, litt. « bois-bleu; bois précieux » : poteau cérémonial, espèce de sceptre d'autorité. Le *mpitankazomanga*, (détenteur du hazomanga) est le détenteur du pouvoir au sein du lignage.
9. L'actuel président du Comité Exécutif du Fokontany est un Tandroy qui a épousé en 1991 une femme du clan Lazafara.

## **La territorialité tribale en Inde, le cas des Gond du nord de l'Andhra Pradesh**

*Aline Lepage*

### **Résumé**

*Avant d'avoir été la démocratie fédérale que l'on connaît, l'Inde a été gouvernée par différents types de pouvoirs, qu'ils soient indigènes ou allogènes, successifs ou simultanés. Dans ce contexte, le Gondwana, territoire gond, fut un « pays » historique où régnèrent quatre dynasties gond pendant plusieurs siècles.*

*Toutefois, il semble que ces différents royaumes n'aient eu aucun lien entre eux, et ne formaient une entité que par le fait qu'ils étaient dirigés par des éléments d'une même tribu et présentaient donc certaines similitudes aux yeux des sociétés extérieures qui reconnaissaient du même coup leur particularisme. Le Gondwana n'existait donc que pour les-dites sociétés extérieures, notamment pour les mogholes... mais existait, puisque le terme était inventé...*

*Aujourd'hui la population gond occupe sensiblement le même espace, mais du fait de la création des États fédéraux, se trouve répartie entre des cultures, des langues, des États différents.*

*En Andhra, et notamment dans le district d'Adilabad, la majeure partie des gond a pu conserver, -certes difficilement du fait de la forte immigration de population non tribale sur ces terres peu peuplées-, quelques parcelles leur permettant de survivre en perpétuant leur activité traditionnelle qu'était l'agriculture. Ceux-là vivent difficilement des revenus de la terre (pour de multiples raisons) mais conservent à différents niveaux de hiérarchie leurs propres institutions culturelles et juridictionnelles. Le pouvoir légitime est donc le leur et l'administration indienne, -qui a fini par instaurer un secteur gouvernemental spécifique pour le développement des tribaux-, est en train de devenir pour eux non pas un organisme de pouvoir sur les hommes et la terre (même si chacun connaît ses droits et ses limites) mais plutôt un instrument pervers d'obtentions d'aides. Dans leur cas, le territoire est présent au quotidien à différents niveaux hiérarchiques, par l'agriculture et les projets faits sur le sol, par les institutions selon leur nature et le pouvoir qui en découle ; la limite territoriale, s'il en faut, peut donc avoir différentes échelles, attachées aux hommes autant qu'à l'espace, car les premiers restent polarisés sur certains lieux porteurs d'identité donc identifiants et nécessaires au fonctionnement du groupe en tant que tel.*

*À l'autre extrémité de l'échelle sociale, on trouve quelques gond citadins, intégrés à la société englobante car éduqués dans son sein. Ceux-là ne vivent quasiment plus leur territoire en tant que gond, car ils ne pratiquent plus ni les activités ni les rites traditionnels, certains n'ont d'ailleurs pratiquement plus aucun contact avec « les leurs ». Leur identité gond se trouve donc diluée dans la société globale qui leur impose sa façon de penser le territoire. Mais face à cette dilution d'identité et au pouvoir qu'ils ont par leur situation en tant qu'élite (gond ou non) et dont ils sont conscients, de nouveaux processus de réaffirmation d'identité apparaissent. C'est alors que l'on trouve des individus instruits sur leur propre culture grâce à une littérature anthropologique britannique ou indienne (mais évidemment pas gondi) qui vont se réapproprier une identité en se conformant aux connaissances livresques qu'ils ont de leur culture. Alors s'organisent des réseaux d'élites Gond, diffusant de la propagande nationaliste en prônant la tradition (qu'ils n'ont pour la plupart jamais pratiquée) ou un retour à l'âge d'or du règne gond. Certains vont jusqu'à se vanter d'organiser secrètement une armée pour prendre le pouvoir et reformer le Gondwana tel qu'il existait. Le terme même qu'il revendique est une illustration du processus entier, car, le Gondwana semble-t-il n'a jamais existé que pour les non gond. Mais finalement, une nouvelle fois, le Gondwana existe pour quelques-uns, en fantasme... pour l'instant. Cependant, il n'en reste pas moins que le projet de nouveau Gondwana, lui, existe, et que certains moyens sont mis en œuvre pour qu'il prenne corps.*

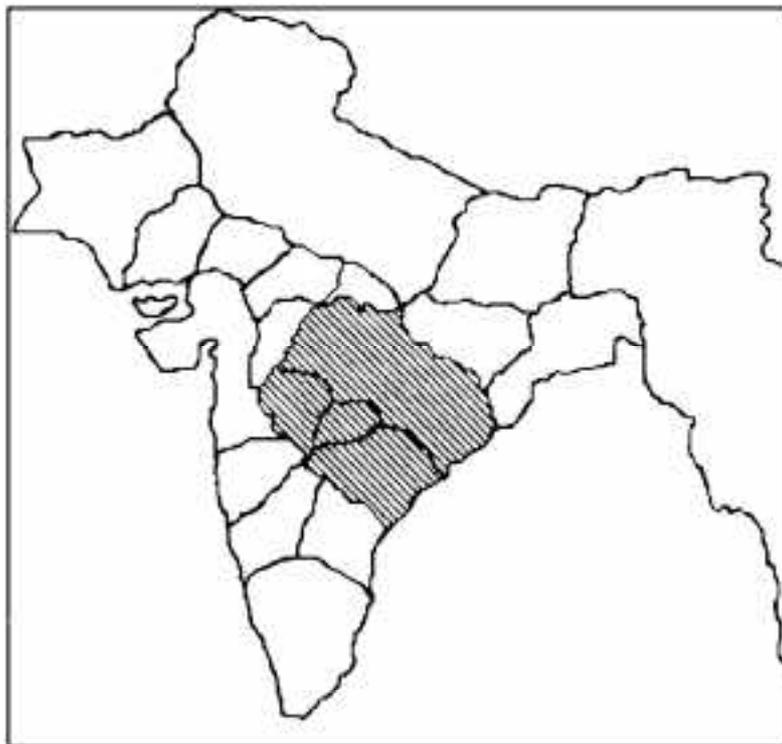
L'Inde, telle que nous la connaissons aujourd'hui, a vu le jour il y a à peine plus de cinquante ans. Pour s'imposer en tant que démocratie fédérale et devenir laïque, elle a voulu remplacer la base de son indianité, jusqu'alors fondée sur l'hindouisme, par une citoyenneté égalitaire. Ainsi, les castes, piliers du système socio-religieux, ont été constitutionnellement abolies, ce qui devait laisser les mêmes chances à chacun. Cependant, il était tellement évident que certaines catégories de populations ne pourraient accéder à l'égalité par la simple promulgation d'un amendement, que celles-ci ont été notifiées « à part » dès la rédaction de la Constitution. On leur attribua des noms génériques tels que « Scheduled Castes », désignant ceux que nous appelons d'ordinaire les Intouchables ; et « Scheduled Tribes », les tribus, selon la terminologie établie antérieurement par les anthropologues britanniques. Le point commun justifiant cette singularisation reposait alors sur le statut de « hors-castes » que partagent ces deux groupes. En effet, les intouchables sont théoriquement exclus du système hiérarchique hindou du fait de leur impureté relative, liée en général à l'activité qu'ils pratiquent traditionnellement ; les tribaux, eux, doivent ce statut à leur hindouisation tardive ou imparfaite, afférente à leur isolement relatif par rapport à la société englobante. Ainsi, un effort spécial devait leur être accordé afin de les intégrer à cette nouvelle indianité tant idéologiquement qu'économiquement, le statut religieux étant souvent corrélé au niveau de vie... Cette identification dans les recensements permettait donc de les localiser afin de cibler d'éventuelles aides visant à combler leur retard en termes de développement, ce qui allait dans le sens de la politique générale du pays. Toutefois, force nous est de constater qu'aujourd'hui encore, les Intouchables, mais aussi et surtout les tribaux, sont communément assimilés à l'arriération tant économique que géographique, témoignant de la difficulté de l'état à poser les bases de la nouvelle indianité citoyenne, qui existe, certes, mais qui n'est toujours pas fonctionnelle...

De la même façon que s'articulent citoyenneté indienne et appartenance communautaire, se sont superposés des territoires différents, liés à l'identité valide pour les individus. En effet, l'Inde naissante, a dû organiser l'administration de son pouvoir sur l'ensemble

du territoire, uni pour la première fois, et centralisé à Delhi, en créant des états fédérés. Ces nouveaux états, par souci de légitimation, ont été fondés sur une base culturelle et notamment linguistique. Toutefois, l'établissement des nouvelles frontières, n'a pas tenu compte des communautés tribales, sacrifiant probablement à la loi du nombre. En effet, la faible densité d'occupation de l'espace qui caractérise souvent les tribus, peut difficilement rivaliser en nombre avec les populations venues squatteriser leurs terres depuis longtemps. Ainsi, territorialités laïques et tribales, se sont superposées sur les mêmes espaces, provoquant à terme, un certain nombre de problèmes. De fait, depuis quelques temps, on voit ressurgir de part et d'autre de l'Inde, l'expression de territorialités anciennes occultées par l'état et ce, à travers des revendications d'autonomie territoriales des communautés tribales.

Dans ce contexte, nous nous sommes intéressées à la tribu *gond* qui reste l'une des plus importantes en nombre, et qui est dotée d'un passé glorieux puisqu'elle exerçait autrefois son autorité sur quatre royaumes distincts et indépendants. Malgré le fait que les dynasties régnantes n'aient apparemment eu aucun lien entre elles, il semble que ces royaumes aient présenté suffisamment de similitudes aux yeux des sociétés extérieures pour fonder l'existence d'un territoire gond, le Gondwana. En ce sens, il est possible que le Gondwana ait existé d'abord pour l'extérieur avant que d'exister pour les Gond eux-mêmes...

#### Le Gondwana au sein de l'Inde en 1480



source : Gondwana Darshan (revue *Gond* publiée en Hindià Nagpur)

Quoi qu'il en soit, au fil du temps, de nouveaux pouvoirs sont venus supplanter les dynasties en place, en les alliant toutefois souvent à leur tâche de gouvernement. Ainsi, les nobles de la tribu ont parfois pu conserver un pouvoir relatif sur les territoires qu'ils dirigeaient traditionnellement, jusqu'à une période récente où l'Inde a posé les jalons de sa démocratie en créant les états fédérés et en anéantissant les pouvoirs anciens au moins officiellement. Dans ce nouveau cadre politique, l'ensemble de la population gond se répartit aujourd'hui sur plusieurs états (principalement l'Andhra Pradesh, le Maharashtra et le Madhya Pradesh), de culture et de langues diverses qui les divisent, du fait notamment de la variation des acculturations. Les nobles pour leur part, ont officiellement perdu leur statut dans les villes d'où ils exerçaient autrefois leur pouvoir, car celles-ci sont aujourd'hui insérées dans les rouages de l'état laïc, comme les individus d'ailleurs. Malgré cela, ils continuent de jouir d'une certaine légitimité de pouvoir au sein de la tribu, même si celui-ci ne s'exerce pas effectivement. La « plèbe » gond, elle, reste largement sous-intégrée à la société englobante tant idéologiquement qu'économiquement, continuant tant bien que mal à pratiquer son activité traditionnelle... Mais qu'en est-il de leur territorialité ?

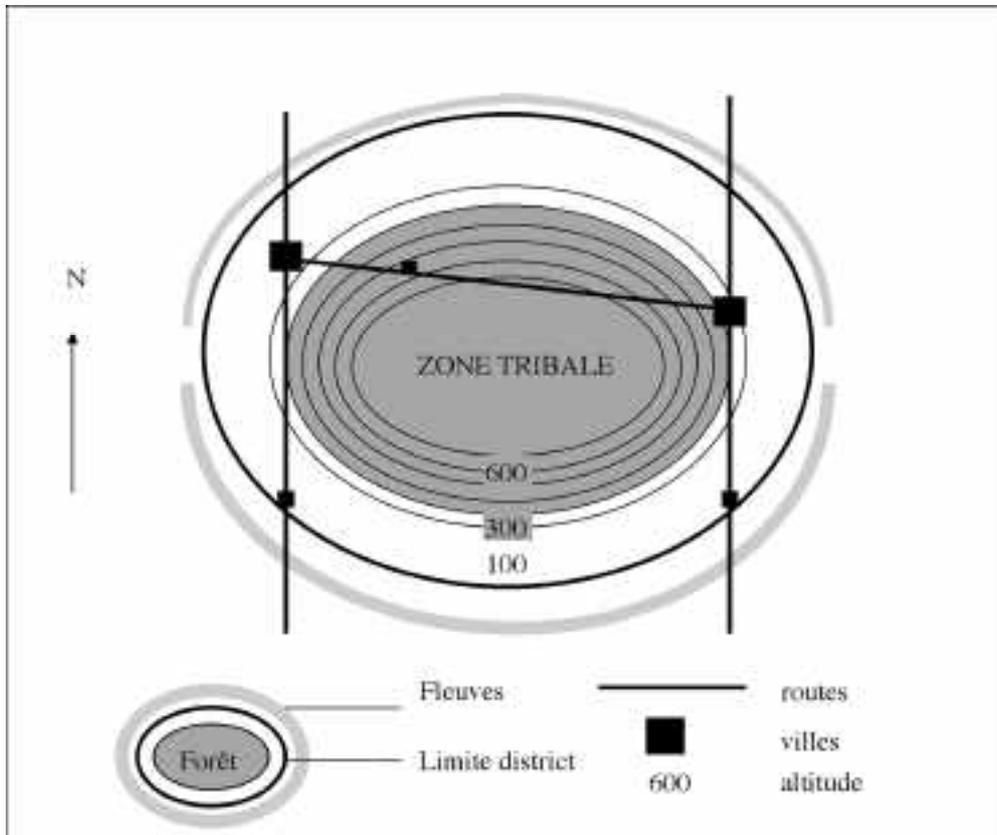
Notre intérêt est donc de savoir sur quoi repose actuellement l'identité *gond* s'il en est, dans qu'elle mesure et comment elle s'organise par rapport à l'espace, afin de situer la tribu dans le foisonnement des revendications d'autonomies territoriales, tribales en l'occurrence, qui jaillissent de part et d'autre en Inde et dont certaines ont obtenu gain de cause, donnant le jour à de nouveaux états.

### **L'appropriation de l'espace, entre légalité et sacralité**

#### LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE, UNE INVENTION RÉCENTE

En Andhra, et notamment dans le district d'Adilabad (cf. carte), notre échantillon d'étude, la majeure partie des Gond continue d'exercer son activité traditionnelle, à savoir l'agriculture pluviale, principalement dans les zones forestières et montagneuses, qu'on a l'habitude d'appeler des zones refuges du fait de l'arrivée massive de populations non tribales venues occuper les meilleures terres. Cette squattérisation s'est effectuée au fil des siècles, de façon tout à fait légale, puisque les nouveaux arrivants détenaient des titres de propriété, alors inconnus des tribaux. La gravité de la situation a finalement fait réagir les pouvoirs publics afin de mettre un terme à ce processus. Des lois ont été promulguées pour accorder la propriété officielle des terres qu'ils occupaient aux tribaux dans le but de les préserver. L'introduction de la propriété privée a donc permis de sauvegarder l'espace effectivement approprié par la tribu au moment de la promulgation des lois, mais elle l'a confiné du même coup dans un espace délimité alors que celle-ci pratiquait une agriculture semi-itinérante sur un espace ouvert, considéré comme légitime d'après leur organisation sociale et religieuse, leur territorialité.

## Présentation de la zone tribale d'Adilabad



LES LIEUX SACRÉS, FONDEMENTS RELIGIEUX DE L'ORGANISATION TERRITORIALE

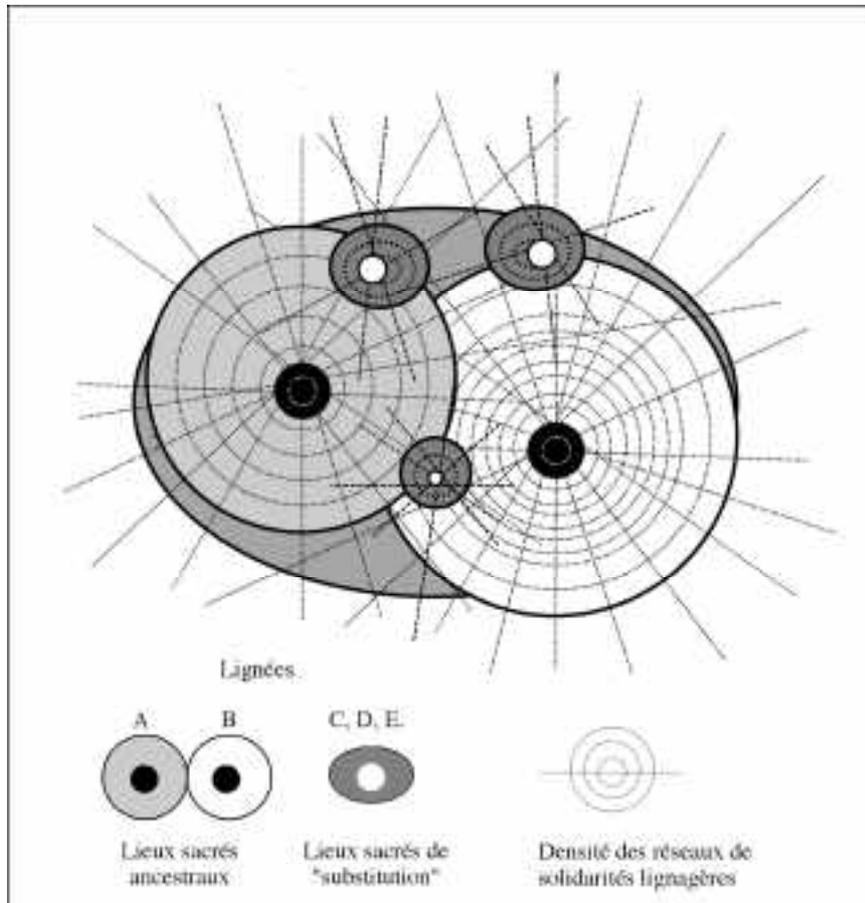
### *La lignée, entre territoire et diaspora.*

La société *gond* d'Adilabad se divise en quatre *saga*, qui sont des fratries exogamiques, elles-mêmes subdivisées en d'innombrables *padi*, lignées descendantes à divers degrés des différents frères fondateurs des *saga* susdites. Chacune de ces subdivisions semble être attachée à des points d'ancrage dans l'espace, créant des « effets de lieux » pour ce qui est de la répartition des hommes et du pouvoir légitime lié à l'espace occupé.

Les plus significatifs en termes d'identité sont les lieux sacrés lignagers que nous classons en deux catégories : les lieux sacrés ancestraux, à savoir ceux qui semblent être originels et sont de ce fait intégrés dans les mythologies nommément ou symboliquement ; et ceux que nous qualifions de lieux sacrés de substitution, c'est-à-dire secondaires dans le sens où ils ont été recréés en grande partie du fait des migrations. En effet, l'éloignement des populations de leur lieu sacré originel impliquant des trajets jugés trop importants<sup>1</sup>, certains Gond ont investi d'autres lieux, liés cette fois à la présence d'un chaman ayant autorité sur l'ensemble du *padi*, sacrifiant donc à la sacralité du lieu pour une proximité relative facilitant la

perpétuation des rites. Ces derniers ont donc une influence plus réduite que les premiers, influence que nous allons tenter d'expliquer.

### Les solidarités lignagères, territoires et diasporas



Les lieux sacrés ont dans leur expression spatiale une influence polarisante pour les membres de la lignée pour qui ils sont porteurs d'identité. On trouve donc autour d'eux une forte concentration lignagère, ces lieux légitimant par leur situation cette occupation spatiale du fait des droits sur le sol qu'ils profèrent aux descendants des ancêtres divinisés.

On trouve, en conséquence de la forte concentration générale d'individus de même *padi*, une importante proportion de nobles<sup>2</sup> (*Patla kitta*), à qui revient l'autorité villageoise. Ceci implique que la grande majorité des chefs de villages se trouve appartenir à cette même lignée. Il y a donc de fait, une prédominance incontestable des clans autour de leur lieu sacré en termes de nombre mais aussi de pouvoir.

A cela s'ajoute le fait que de la lignée découle des solidarités institutionnelles entre ses membres. Celles-ci s'expriment comme une diaspora dans le sens où « l'on est chez soi partout où réside un membre de sa propre lignée ». Les dites solidarités sont régies par le chaman gardien du lieu sacré, donc d'autant plus actives (puisque facilement sanctionnables) que les individus se trouvent en être proches. On a donc un réseau

extrêmement dense qui se constitue entre les habitants des villages d'une part mais aussi entre les chefs de ces villages qui appartiennent au même lignage, créant ainsi des alliances de pouvoir inter-villageoises.

La densité de ces réseaux et la force des solidarités autour de ces lieux créent de véritables territoires lignagers, dont l'autorité diminue avec la distance au lieu polarisant sans avoir de limites clairement définies si ce n'est l'absence d'individu du clan (puisque l'organisation des solidarités est réticulaire) et la prise de relais dans l'espace de l'influence d'un autre lieu sacré s'inscrivant en concurrence...

#### *La sacralisation de l'unité sociale territorialisée*

D'autre part il existe des lieux, moins identifiants et moins pratiqués, mais concernant la tribu dans son ensemble dans le sens où ils rassemblent les représentations totémiques des quatre *saga*. Ces lieux sont systématiquement isolés au sommet d'une colline au sein de la forêt et ne concernent chacun qu'un nombre limité de villages, unités sociales qui, de la même façon, réunissent les quatre *saga* symboliquement et pratiquement. Il est possible que ces lieux marquent la légitimité d'actions communes inter-villageoises sur un espace donné, qui pourrait être une portion de la forêt, dont l'usufruit serait commun aux villages concernés par ce lieu de culte, justifiant ainsi des solidarités économiques inter-villageoises, nous y arrivons.

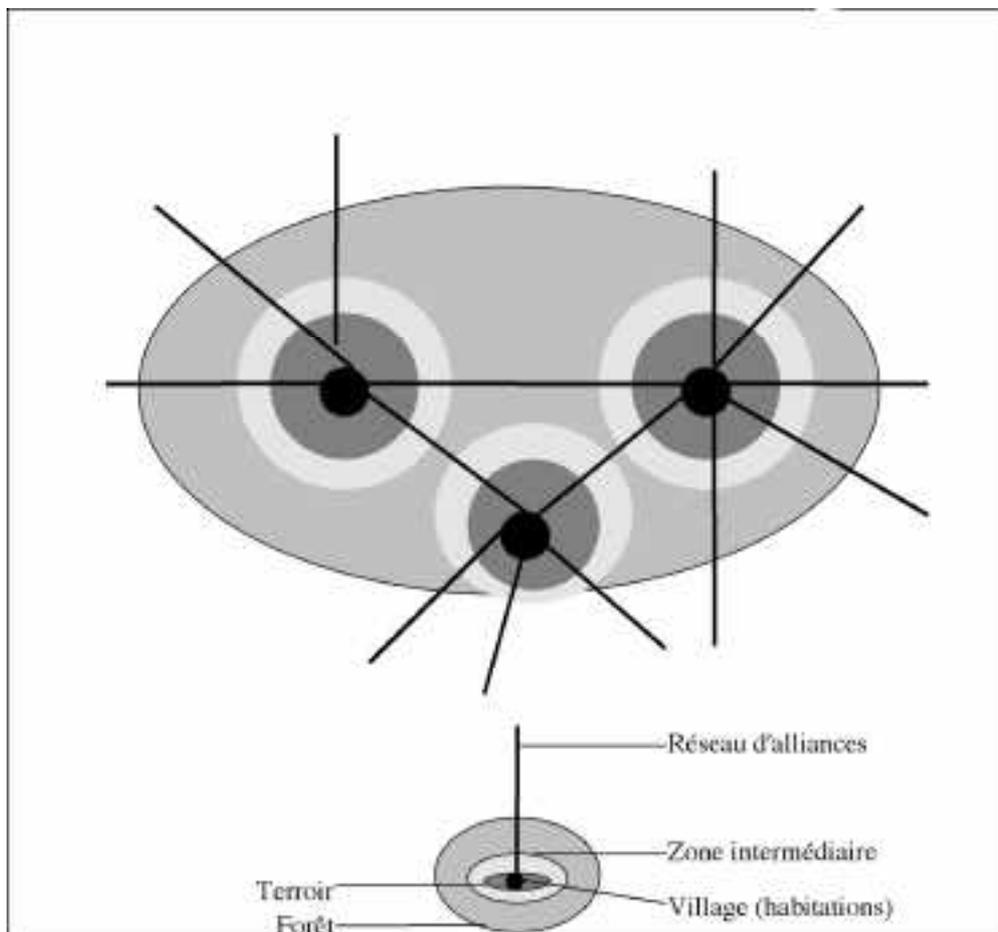
#### ESPACE ET SOLIDARITÉS ÉCONOMIQUES

#### *L'espace divinisé, fondement de la territorialité rurale*

Traditionnellement, il semble que chaque type d'espace est associé à une certaine activité économique selon un mode particulier d'appropriation, entendu que les villageois *gond* étaient principalement des agriculteurs semi-itinérants, (ceci avant l'introduction de la propriété il y a une cinquantaine d'années), impliquant de ce fait une appropriation de l'espace temporaire donc relative et que leur activité, aujourd'hui encore, est directement liée à des pratiques religieuses aussi indispensables à la production que le travail lui-même, puisqu'ils sont animistes.

Ainsi les villages se situent traditionnellement au beau milieu de la forêt, territoire défriché au sein d'un espace que les individus s'approprient sous l'égide d'un chef dont le rang de noblesse et la lignée lui confèrent des droits, on l'a vu précédemment. Cependant, ceci n'est semble-t-il pas suffisant... Encore faut-il accomplir un certain nombre de rituels afin d'obtenir l'autorisation d'installer des divinités de la forêt. Les villages sont donc des clairières anthropisées et apparemment isolées les unes des autres par une vaste zone frontière que représente la forêt et qui protège du même coup des incursions non désirées. Grâce à cela, le territoire villageois est un espace sécurisant pour ces habitants, espace qui se divise en différentes catégories significatives.

## Espace et solidarités économiques



### *Territoire villageois*

Partant du centre pour aller vers l'extérieur, nous pouvons décomposer l'espace villageois en quatre, voire cinq catégories différentes. Ainsi, le cœur du village, bien que ce ne soit plus systématique du fait des aléas de la pression démographique, représente la place « publique », symboliquement associée à la maison du chef. En fait, il s'agit de l'espace communautaire par excellence où se déroulent les activités politiques et juridictionnelles, c'est-à-dire où l'on débat et statue sur les cas de conflits internes ; mais aussi religieuses et économiques, ce qui va souvent de pair puisque les activités économiques, liées à la nature, donnent presque toutes lieu à des rituels religieux conférant ainsi un rôle important au prêtre (*devari*). En ce sens, le *devari* aide le chef dans sa tâche de dirigeant, ce dernier ayant les droits légitimes sur le sol et représentant le pouvoir séculier, le prêtre étant l'intermédiaire entre les dieux et les hommes, afin de protéger ces derniers et d'assurer leur subsistance en demandant les faveurs divines, d'où un rôle économique.

Autour de la place publique se situent les habitations, dont les regroupements sont rarement dus au hasard. En effet, il est fréquent de trouver des regroupements

familiaux, mais surtout lignagers. Ces petites entités se créent par affinité d'une part, mais aussi et surtout pour la sécurité qu'elles procurent en facilitant l'exercice de solidarités de proximité (garde des enfants en bas âge, prêts d'argent, etc.). Malgré cela, les foyers sont relativement indépendants en tant que membres de la communauté. La maison semble être l'expression spatiale de cet état de fait, dans le sens où elle est l'espace le plus privatif que les foyers peuvent avoir en tant que membre de la communauté villageoise. En effet, la maison est certes appropriée, mais sa construction est l'affaire de tous comme devoir communautaire. En ce sens, et du fait des droits du chef sur le sol et les habitants qui s'y trouvent, c'est lui qui accorde ou non le droit de s'installer (et même de traverser le village si l'on suit le règlement à la lettre). Quand l'accord est donné, le nouvel arrivant devient un citoyen au même titre que les autres, il devient membre de la communauté à part entière. Alors, et alors seulement, on doit l'aider à construire sa maison en guise de bienvenue certes, mais dans l'attente de services prochains qu'il aura à rendre du fait de sa redevabilité. Il s'agit en fait de l'élaboration de la solidarité villageoise prochaine.

La famille qui vit dans la maison représente l'unité de production de base du village en termes de travail, travail qui est régi par les dirigeants<sup>3</sup> ce qui limite de fait la liberté des individus. Ces différents constats permettent alors d'affirmer que l'individu n'existe qu'en fonction de son appartenance à la communauté.

De la même manière, les champs sont appropriés de façon toute relative. En effet, la propriété des champs dépend du travail qu'on y fournit c'est-à-dire que dans un mode d'agriculture semi-itinérante, un champ n'est attribué que tant qu'il est travaillé. Le travail lui, est affaire individuelle mais comme nous le disions plus haut, les décisions sont prises collectivement sous l'égide des dirigeants, et ceci perdure malgré la propriété privée.

Au-delà du terroir dont nous venons de parler, se trouve l'auréole de ce que nous avons appelé l'espace intermédiaire. Intermédiaire d'une part parce qu'il se situe entre terroir et forêt donc entre l'espace anthropisé et approprié (ne serait-ce que par le travail) et l'espace forestier et sauvage, d'autre part parce qu'il correspond à une zone de ressource collective au niveau du village. Dans cet espace, l'ensemble des villageois peut effectivement venir récolter le bois quotidien par exemple, sans qu'il y ait aucune appropriation individuelle et sans qu'il y ait de danger puisqu'on est toujours sur le territoire villageois et pas encore dans la forêt.

#### *Territoire extra-villageois*

Nous revenons alors à la forêt qui, n'étant plus le village donc la sécurité et la communauté, représente le danger et l'autre. La forêt sépare en tant que frontière, on l'a vu, mais, à mieux y regarder, c'est aussi le lieu des itinéraires et on y découvre des réseaux de sentiers, témoins des alliances inter-villageoises. Ces réseaux sont lourds de sens au niveau du pouvoir. En effet, le droit d'occupation et d'usufruit de la terre, légitimé par la lignée comme on l'a vu, n'est pas significatif de puissance puisque la propriété est temporaire, par contre, la densité des réseaux partant d'un village, marque sa puissance par le nombre de ses alliés.

Ces alliances se fondent sur des bases différentes mais retournent toutes finalement de l'économie. Les alliances matrimoniales par exemple, sont aussi des alliances territoriales et de ce fait sont l'affaire des villages plus que des individus ou des familles, tant pour les négociations et préparatifs que pour les cérémonies et festivités. Mais ces alliances territoriales sont aussi des alliances économiques dans le sens où

elles sont génératrices d'échanges de biens et de services à travers les cadeaux et les solidarités (voire à travers l'échange des jeunes filles, très utiles pour les travaux agricoles...).

Mais il existe aussi des alliances inter-villageoises explicitement économiques, relevant une fois de plus de croyances religieuses. Ainsi, certaines activités, associées à l'exploitation d'espaces vierges de toute anthropisation, sont inter-villageoises. Ce type d'alliance économique relève de l'héritage commun à quelques villages proches, héritage d'ancêtres morts qui errent sur ces espaces qu'ils se sont appropriés et qui en légitiment de fait l'usufruit accordé à leurs descendants. C'est pourquoi les expéditions de chasse ou de pêche peuvent être communs à plusieurs villages, alliant ainsi leurs efforts pour une récolte plus conséquente.

Chacun de ces lieux, selon son degré d'appropriation légitime, qu'il soit symbolique ou non, semble donc correspondre à une unité économique différente.

Mais les lieux changent, certains sont en voie de disparition et d'autres se créent, alors le processus de territorialité évolue.

### **La territorialité villageoise en transition, conséquence de l'influence de la société englobante.**

#### *Les transformations de l'espace villageois.*

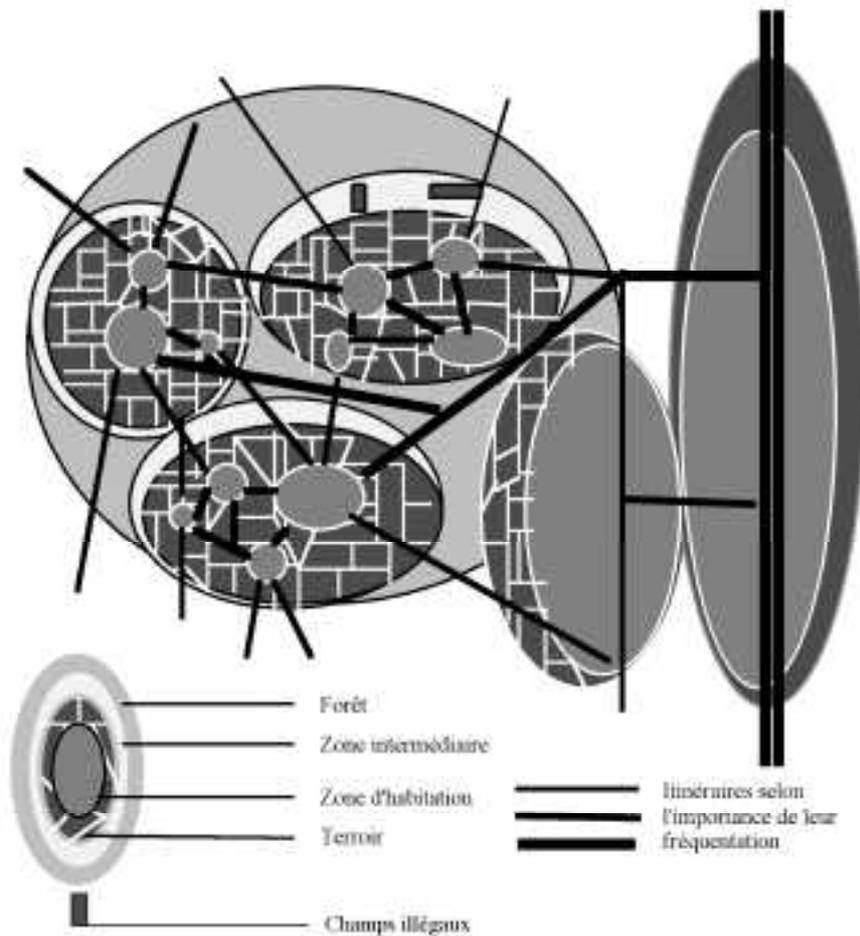
Aujourd'hui, du fait de la propriété privée généralisée et de la pression démographique, certains espaces traditionnels se sont amenuisés. Ainsi, la forêt, malgré la protection gouvernementale et les multiples interdictions relatives à son exploitation, a reculé de façon considérable. Ce recul, ainsi que la diminution de l'espace intermédiaire lui-même poussé par le terroir qui s'agrandit et qui l'investit (on y trouve même parfois des champs illégaux), a provoqué la perte de ressources naturelles considérables et rapproché géographiquement les villages tribaux entre eux. La situation devient de plus en plus préoccupante, d'autant que le processus ne peut s'achever sans abaisser le niveau de vie des populations en place, à moins de trouver les moyens financiers d'intensifier l'agriculture, ce qui semble difficile dans l'état actuel des choses, à savoir la pauvreté et l'animisme ambiants qui ne permettent pas ce type d'exploitation.

D'autre part, les conflits internes aux villages, qui n'ont pu être réglés par le conseil, ne peuvent plus se résoudre par le départ pur et simple des individus puisque ceux-ci sont attachés aux parcelles dont ils sont propriétaires. Ce genre de cas se règle alors par la création d'un nouveau hameau dans le village, témoignant donc parfois<sup>4</sup> de la scission de la communauté, donc de la création d'un nouveau village au sens où l'entendent les Gond. Ceci pose alors un certain nombre de problèmes avec l'administration de l'Etat qui, n'attribuant la qualité de village qu'à celui d'origine, n'alloue donc ses aides, le cas échéant, qu'à celui-ci. Or, du fait des tensions, il arrive que ce dernier ne distribue pas la part qui leur revient de droit aux membres de l'autre village (ou de l'autre partie du village au sens de l'administration).

La multiplication de hameaux dans un même village, ainsi que la fixation des terres cultivées, entraînent alors des changements de stratégies matrimoniales. En effet celles-ci se nouent préférentiellement au sein du village, entre les hameaux, afin de conserver le patrimoine dans les mêmes mains d'une génération à l'autre car parallèlement les alliances matrimoniales s'effectuent de plus en plus dans les mêmes familles, de génération en génération<sup>5</sup>. Ainsi les relations inter-villageoises existent toujours mais sont un peu moins denses, d'autant qu'un autre facteur vient amoindrir l'importance des

itinéraires forestiers d'autrefois. Il s'agit du développement volontaire de petites villes, chef-lieu de *mandal*, division administrative créée en 1982 par l'état, afin d'essayer d'équilibrer le maillage urbain, amenant donc des routes à proximité de la zone tribale pour d'accéder à ces petits bourgs administratifs et économiques.

### La territorialité villageoise en transition le relais rubain



#### *L'insertion de nouveaux nœuds au réseau de territorialité villageois*

Aujourd'hui, les transactions administratives officielles se déroulent dans ces petits centres récemment créés faisant donc dépendre les tribaux d'un bureau déterminé par la circonscription territoriale de l'état où ils résident (en l'occurrence le chef-lieu de *mandal*). De plus, dans le souci de développer ces petites villes, il a fallu leur conférer un rôle économique. C'est alors qu'y sont apparus des marchés hebdomadaires. Ainsi, les villageois se rendent en ces lieux, d'une part pour régler les éventuels problèmes administratifs et d'autre part pour s'approvisionner. Les itinéraires des déplacements des villageois, du fait notamment de la régularité des marchés, semblent se focaliser

vers ces petits centres que nous qualifierons de « laïcs » dans le sens où ils ne sont pas a priori porteurs d'identité et représentent plutôt la société globale. Mais de ce fait, le « rendez-vous » créé prend sens en termes d'identité puisque c'est ici principalement que se nouent les éventuelles nouvelles alliances matrimoniales inter-villageoises (même si elles nécessitent tout de même des déplacements sur les territoires des chefs comme autrefois), et c'est ici que toutes les informations circulent.

Alors se crée une hiérarchie de ces petits bourgs dans la fréquentation des populations, hiérarchie liée à leur accessibilité par la route, non pour les villageois qui empruntent toujours le plus souvent des raccourcis (puisque'ils vont à pied) mais pour les marchands itinérants d'une part, et pour les éventuels visiteurs venus d'ailleurs et qui voudraient rencontrer les villageois. Ainsi la route goudronnée la plus praticable prend toute son importance et donne la primauté au chef-lieu de *mandal* qui se trouve sur son itinéraire. De cette façon, les quelques *Gond* résidant en ville, ciblent un plus grand nombre d'individus en se rendant dans ces nouveaux nœuds du réseau *gond*.

## **La ville, représentation du global, dans le réseau de territoire Gond**

### LES GOND CITADINS

#### *Les exilés*

Qui sont alors ces *Gond* citadins si peu nombreux qui viennent rencontrer les villageois ? Dans ce cadre, nous distinguons principalement deux catégories d'individus<sup>6</sup>. Les premiers sont ceux qui ont pour référence territoriale un village d'origine d'où ils sont partis pour des raisons d'abord économiques mais aussi idéologiques, l'un découlant de l'autre dans ce cas précis.

En effet, les *Gond* que nous trouvons en ville sont en général partis pour des raisons économiques apparentes. Mais il existe d'autres raisons sous-jacentes qui sont rarement avouées car finalement jugées comme honteuses vis-à-vis de la communauté tribale. Dans ce cas nous trouvons quelques individus villageois qui ont poursuivi des études à un niveau relativement élevé (comparé au reste de la tribu). Pour ce faire, ceux-ci ont dû quitter le village et se rendre en ville où se trouvent les écoles. Certains ont donc acquis une qualification suffisante pour trouver un emploi en ville, (opportunité rare pour les tribaux), et gagner leur vie en ce lieu. Alors, on les voit s'installer définitivement sur leur lieu de travail, en ville donc, pour plusieurs raisons. D'abord pour réduire les trajets quotidiens qu'ils auraient à faire en restant au village, pour l'éducation de leurs enfants, mais aussi du fait de la distanciation qui s'est produite entre eux et les villageois. En effet, pendant leur période estudiantine une distanciation idéologique s'est créée, du fait de l'éducation même dispensée par la société englobante et en son sein, produisant pour eux une laïcité nouvelle qui s'inscrit en contre des idéologies traditionnelles villageoises et identitaires. Ainsi, des tensions voient le jour entre eux et les villageois, produites par une incompréhension mutuelle et les poussant à partir pour ne pas troubler l'ordre du village. Ceux-là connaissent, en partie au moins, le fonctionnement de la territorialité villageoise qu'ils ne pratiquent certes plus mais à laquelle ils font toutefois référence mentalement. On les trouve alors au marché des petits bourgs où ils rencontrent leur famille, sans toutefois passer par le village ou très rarement.

### *Les aristocrates*

Schématiquement, la deuxième catégorie se trouve être des citoyens de longue date. Ils sont eux-mêmes issus de *Gond* éduqués, installés en ville depuis longtemps et totalement intégrés dans la société englobante. Dans cette catégorie on trouve d'ailleurs la majorité des anciens aristocrates de la tribu, ceux qui exerçaient autrefois leur pouvoir à partir de la ville, sensiblement de la même façon que le pouvoir exercé à partir des villages mais à une échelle différente bien sûr. C'est en fait pour cette catégorie de citoyens que le modèle de territorialité *gond* a le plus changé, à leurs dépens en termes de pouvoir, puisque celui-ci, en ville, est passé aux mains de la société englobante. Certains ont pu s'adapter du fait de leur éducation et entrer en politique dans le système laïc, conservant symboliquement une partie de leur pouvoir ; d'autres se sont insérés dans la société sans toutefois passer par le politique.

#### LA QUÊTE D'UNE IDENTITÉ OU CELLE D'UN TERRITOIRE ?

Les identités tribales se perdent alors dans le global (spatialement représenté par la ville) où elles se diluent de plus en plus avec le temps et l'éducation laïque. Le seul véritable lien purement identitaire persistant dans ces groupes de *Gond* citoyens est alors la pratique religieuse, même si elle se focalise sur l'accomplissement d'un ou deux rituels jugés comme fondamentalement nécessaires à l'affirmation de l'identité lignagère et donc tribale ; voire même à la simple référence au lieu sacré<sup>7</sup> que nous évoquons plus haut. Métaphoriquement, aussi ce lien semble être géographique puisque le lieu en question s'attache à un totem symbolisant la nature et la vie sauvage, donc la forêt. Le lien identitaire fondamental entre les *Gond*, qu'ils soient villageois ou citoyens, semble être la forêt, sans la référence à laquelle on ne peut plus se considérer comme *gond*...

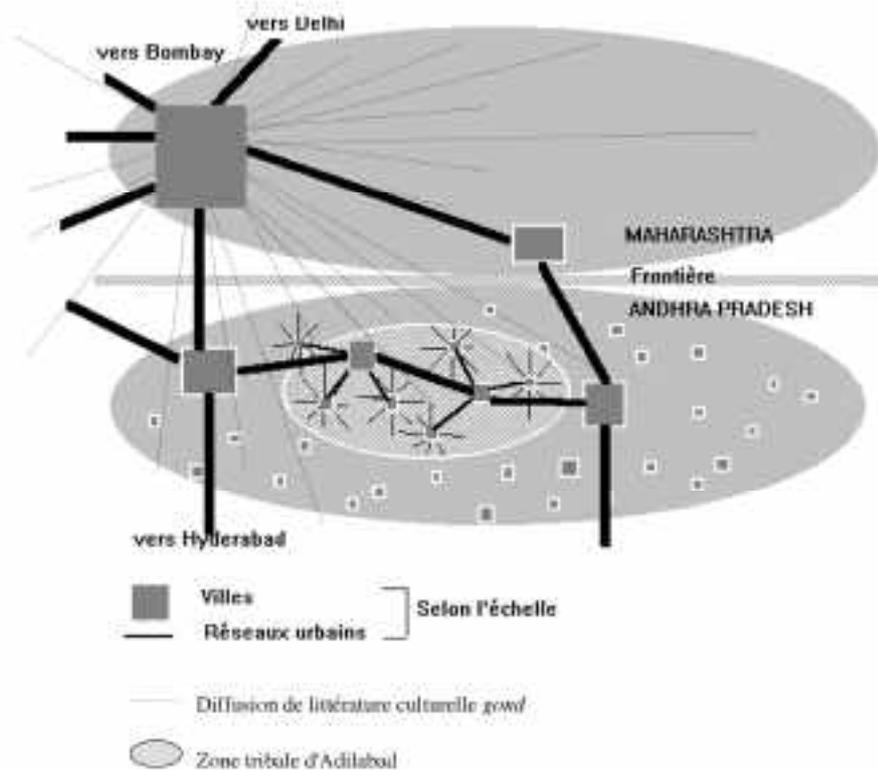
Mais si cette condition référentielle est nécessaire, il semblerait qu'en ville elle ne soit pas toujours suffisante. Ainsi on assiste, au moins pour la deuxième catégorie de citoyens, à la quête plus poussée de l'identité perdue. Cette recherche passe alors par des ouvrages anthropologiques écrits par des Indiens et même des Européens (mais évidemment pas par des *gond*), littérature qui leur permet de se réapproprier une identité dite *gond* mais médiatisée à travers d'autres yeux.

S'appuyant alors sur l'histoire de l'âge d'or *gond*, et pour combler en partie leur frustration due à la perte du pouvoir (au moins pour la classe aristocratique), on voit naître en ville divers syndicats de développement de la condition *gond* ou des associations culturelles visant à développer la connaissance de la tribu, pour les *Gond* eux-mêmes mais aussi pour les autres, la plupart reprenant dans leur désignation le terme peut-être le plus symbolique de leur grandeur d'antan, *Gondwana*. Lucide toutefois du fait que le *Gondwana* aujourd'hui n'est pas porteur de sens pour la plupart des gens, on s'attache alors à réinvestir les hauts-lieux d'autrefois dans les villes (qui sont finalement le lieu de l'expression de leur territorialité en tant que nœuds des réseaux d'aujourd'hui mais aussi en tant que territoire de l'expression de leur pouvoir antérieur) en restaurant par exemple les ruines des châteaux et en y imposant l'emblème de la tribu, le drapeau aux couleurs des quatre *saga*...

## En guise de conclusion : Création du lien tribal, entre global et local...

Mais malgré tout cela il n'y a finalement que peu ou pas de liens entre les villageois qui eux pratiquent effectivement leur identité à travers le territoire et les citadins qui se réapproprient cette identité perdue en menant des actions en ville et en réinvestissant des lieux porteurs de cette identité... Il s'agit alors de créer l'union en allant vers les autres.

### Réseau urbain Gond (à partir des villages de l'ancien Taluk d'Utnur)



Comme on l'a vu, toutes les activités génératrices d'identité pour les *Gond* citadins se trouvent par le fait en ville, qu'elle soit grande ou petite, proche ou lointaine. C'est alors que la territorialité réticulaire des citadins prend toute son importance. En effet, ceux résidant dans les petites villes proches de la zone tribale, mais inclus dans des réseaux plus vastes d'élites *gond*, vont créer le lien avec les villageois en se rendant dans les petits bourgs lors des marchés hebdomadaires dont il était question plus haut. Ils vont y informer les villageois des différentes manifestations qu'ils ont organisées dans leur intérêt afin de les mobiliser et que ces derniers leur donnent corps. D'autre part, et dans un autre registre, ils vont aussi distribuer des tracts et des revues nationalistes, qui, elles, sont diffusées à partir d'un plus gros centre (en l'occurrence Nagpur), nœud

important du réseau d'élite *gond*, à savoir celui des citoyens, qui transcende la frontière des états laïcs. Ils diffusent ainsi leur idéologie au sein des populations villageoises qui les légitiment facilement en tant que meneurs du fait de leur naissance aristocratique d'une part et de leur instruction d'autre part (bien qu'ils n'aient finalement que peu de choses en commun).

Cette création de lien vise alors à fonder les bases d'une nation politique dont les citoyens ont nécessairement besoin pour l'éventuelle reconstruction d'un *Gondwana* qu'ils revendiquent<sup>8</sup>, si tant est que celui-ci n'ait pas été qu'une invention extérieure, tirée en l'occurrence de la littérature anthropologique.

## Bibliographie

- AJIT K. D., *Ethnicity in India*, Tribal studies of India series, T144, Inter-India publications, New Delhi.
- ALLIES P., 1980, *L'invention du territoire*, Presses universitaires de Grenoble, Coll. « Critique du droit », Grenoble.
- CLAVAL P., 1995, *La géographie culturelle*, Nathan, Paris.
- DAS GUPTA S., 1993, *Caste kinship and community*, Universities Press, Hyderabad.
- DEVALLE SUSANA B.-C., *Discourses of ethnicity, culture and protest in Jharkhand*, Sage publications, New Delhi.
- DUBE S.-C., *Tribal heritage of India*, Vol. I, Vikas publishing house pvt ltd, New Delhi.
- DUMONT L., 1966, *Homo hierarchicus, le système des castes et ses implications*, Gallimard, coll, Tell, Paris.
- FUHRER HAIMENDORF Ch. (von), 1979, *The Gonds of Andhra Pradesh*, Vikas publishing house, New Delhi.
- FUHRER HAIMENDORF Ch. (von), *Asian highland societies*, Sterling publishers pvt. Ltd., New Delhi.
- FUHRER HAIMENDORF Ch. (von), 1990, *Life among indian tribes, the autobiography of an anthropologist*, Oxford university press, Delhi.
- FUCHS S., *The Gond and Bhumia of eastern Mandla*, Asia publishing house, New Delhi.
- GHURYE G.-S., 1993, *Caste and race in india*, Popular prakashan, Bombay.
- GODELIER M., 1984, *L'idéal et le matériel*, Fayard, Paris.
- GUMUCHIAN H., 1991, *Représentations et aménagement du territoire*, Anthropos, Géographie, Paris.
- LEVY J., 1994, *L'espace légitime*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris.
- LEVY-STRAUSS C., 1962, *La pensée sauvage*, Plon, Paris.
- MAHESHWARI S.-R., 1994-1995, *Local government in India*, Lakshmi narain agarwal, Agra.
- PANDEY M., ONKAR K., 1993, *Fundamentals of indian constitution*, Vikas publishing house, Delhi.
- MEHTA B.-H., 1984, *Gonds of the Central indian highlands* Vol 1 et 2, Concept publishing company, Delhi.
- MILTON YINGER J., 1997, *Ethnicity, source of strength ? Source of conflict ?*, Rawat

- publications, Jaipur, Delhi.
- PANDEY A.-K., 1989, *Kinship and tribal polity*, Rawat publications, Jaipur.
- PANDEYA.-K., 1997, *Tribal society in India*, Manak publications pvt. Ltd, New Delhi.
- RETAILLE D., 1997, *Le monde du géographe*, Presse de sciences po, Paris.
- RUSSEL R.-V., HIRALAL R.-B., 1975, *The native races of India, Tribes and castes of Central provinces of India*, Vol I à IV, Cosmo publication, Delhi.
- SHARMA S.-L., 1996, *Ethnicity and stratification among tribals in urban setting*, Rawat publications, Delhi.
- SINGH I., 1944, *The Gondwana and the Gonds*, Lucknow University publications.
- SINGH K.-S., 1990, *Ethnicity, identity and development*, Manohar, Delhi.
- SINGH K.-S., (sous la dir.), 1982, *Tribal movements in India*, vol.2, Manohar Publications, Delhi.
- SINHA S.-P., 1993, *Conflict and tension in tribal society*, Concept publishing company, Delhi.
- TOURAINÉ A., 1994, *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard.
- YADAV R.-S., 1970, *Comparative study of 2 gond villages in Chhindwara (M.P.)*, Agro-economical research centre, Jabalpur.
- YADAV R.-S., 1995, *Tribal culture customs and affinities, a cross regional anthology*, Encyclopaedia of Indian tribes series, ed. Padmashri S.S. Shashi, New Delhi.

## Articles

- ABBASAYULU Y.-B., GOPALACHARY T.-V., 1985, « Political participation among the tribal leaders of Madhya Pradesh », in *The Eastern Anthropologist*, Vol. 38, n° 4, p. 295-303.
- ASSAYAG J., février-mars 1997, « Le débat sur l'interprétation de la Société indienne », in *Historiens et Géographes*, n° 356.
- ASSAYAG J., 1997, « La politique du nombre. Etat, statistique et minorités en Inde (Karnataka) », in *Espace, Populations, Sociétés*, Université des Sciences et technologies de Lille, UFR de Géographie, 2/3, p. 279-288.
- BETEILLE A., 1986, « The concept of tribe with special reference to India », in *Archives européennes de sociologie*, Vol. 27, n° 2, p. 297-318.
- BONNEMAISON J., 1981, « Voyage autour du territoire », in *L'Espace Géographique*, Vol. X, n° 4, p. 249-262.
- BOTERO S., DOLLFUS O., oct-déc.1987, « Territorialités et conflits dans la Sierra Nevada de Santa Marta », in *L'Espace Géographique*, T. XVI, n° 4, p. 294-305.
- BOSE TAPAN K., 1984, « India : Ecopolitics and the adivasis », IWGIA, in *Newsletter Kybenhaun*, n° 39, p. 69-81.
- BRUNEAU M., 1994, « Espaces et territoires de diaspora », in *L'Espace Géographique*, T. XXIII, n° 1, p. 5-18.
- BRUNET R., 1981, « Géographie et dimension culturelle », in *L'Espace Géographique*, n° 4, , p. 295-298.
- CLAVAL P., oct-déc.1987, « Les cadres conceptuels de l'analyse des situations de conflit en géographie politique », in *L'Espace Géographique*, T. XVI, n° 4, p. 269-275.
- DE GOLBERY L., CHAPUIS A., 1997, « Dossier pédagogique : Minorités défavorisées en Inde : Intouchables et tribaux. Approche cartographique », in *Espace, Populations, Sociétés*, Université des Sciences et technologies de Lille, UFR de Géographie, 2/3, p. 301-326.

- DE KONINCK R., avril – septembre 1984, « Pourquoi les paysans ? Interrogations sur la territorialité de l'agriculture familiale et notes sur le cas québécois », in *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 28, n° 73-74, p. 261-274.
- DEBARDIEUX B., 1993, « Du haut lieu en général et du Mont Blanc en particulier », in *L'Espace Géographique*, T. XXII, n° 1, p. 5-13.
- DI MÉO G., 1991, « De l'espace subjectif à l'espace objectif : l'itinéraire du labyrinthe », in *L'Espace Géographique*, T. XIX, n° 4, p. 359-373.
- JAFFRELOT Ch., février-mars 1997, « Le nationalisme hindou : idéologie, réseaux et stratégies », in *Historiens et Géographes*, n° 356.
- LACHAÏER P., février-mars 1997, « Aux origines de l'économie indienne contemporaine, castes, communautés et bazar », in *Historiens et Géographes*, n° 356.
- LANDY F., « Migration de population et enracinement dans un village irrigué de l'Inde du Sud : Mottahalli », in *Cahiers d'Outre-mer*, Vol. 44, n° 174, p. 129-166.
- LANDY F., RACINE J.-L., 1997, Croissance urbaine et enracinement villageois en Inde, in *Espace, Populations, Sociétés*, Université des Sciences et technologies de Lille, UFR de Géographie, , 2/3, p. 173-184.
- LANDY F., février-mars 1997, « Les limites des progrès agricoles », in *Historiens et Géographes*, n° 356.
- LECLERC E., 1997, « Aux racines de l'urbanisation : les nouvelles petites villes d'Andhra Pradesh », in *Espace, Populations, Sociétés*, Université des Sciences et technologies de Lille, UFR de Géographie, , 2/3, p. 241-252.
- MURTON BRIAN J., Oct-Déc. 1983, « L'approche humaniste des lieux en Nouvelle-Zélande », p. 253-262, *L'Espace Géographique*, T. XII, n° 4.
- NAVEL D., juil-déc. 1995, « Kérak l'aménagement du territoire contre le pouvoir tribal », in *Peuples Méditerranéens, Monde Arabe, le retour du local*, n° 72-73, p. 97-111.
- OMEN T.-K., 1994, « Religious nationalism and democratic polity : the indian case », in *Sociology of religion*, Vol. 55, n° 4, p. 455-472.
- PIOLLE X., 1990-1991, « Géographie et lien social, de nouvelles formes de territorialité ? », in *L'Espace Géographique*, T. XIX-XX, n° 4, p. 349-358.
- PIVETEAU J.-L., 1993, « La territorialité des Hébreux : l'affaire d'un petit peuple il y a longtemps, ou un cas d'école pour le III<sup>e</sup> millénaire ? », in *L'Espace Géographique*, T. XXII, n° 1, p. 27-34.
- POURTIER R., Oct-Déc. 1983, « Nommer l'espace, l'émergence de l'Etat territorial en Afrique Noire », in *L'Espace Géographique*, T. XII, n° 4, p. 293-304.
- PREMANANDA PENDA, BIBHUTI BHUSAN MOHANTY, 1991, « State-peasant relationship in Orissa », in *The Eastern anthropologist*, Vol. 44, n° 3, p. 253-264.
- RACINE J.-L., février-mars 1997, « L'Inde et ses territoires : questions géopolitiques », in *Historiens et Géographes*, n° 356.
- RAFFESTIN C., Oct-Déc. 1983, « La territorialité mal aimée et/ou mal comprise ou les avatars d'une notion mal aimée et /ou mal comprise », in *L'Espace Géographique*, T. XII, n° 4.
- RAFFESTIN C., 1986, « Territorialité : concept ou paradigme de la géographie sociale ? », in *Geographica Helvetica*, Vol. 41, n° 2, p. 91-96.
- RAISON J.-P., 1986, « L'enracinement territorial des populations Merina (Hautes terres centrales malgaches) fondements, modalités et adaptations », in *L'Espace Géographique*, n° 3, p. 161-171.
- REINICHE M.-L., février-mars 1997, « L'Hindouisme dans les dilemmes du présent »,

in *Historiens et Géographes*, n° 356.

SRIVASTAVA RATISH, 1984, « Tribals of Madhya Pradesh and the forest bill of 1980 », in *Man in India*, Vol. 64, n° 3, Ranchi, p. 320-327.

VAGUET O., 1997, « Ville indienne, ville hindoue ? Facteurs et processus de ségrégation sociale », in *Espace, Populations, Sociétés*, Université des Sciences et technologies de Lille, UFR de Géographie, 2/3, p. 211-224.

VAUGIER-CHATTERJEE A., février-mars 1997, « Administration et politique dans l'Inde contemporaine », in *Historiens et Géographes*, n° 356.

WILLIAMS COLIN, SMITH ANTHONY D., 1983, « The national construction of social space », in *Progress in Human Geography*, Vol. 7, n° 4, London, p. 502-518.

ZINS MAX-JEAN, février-mars 1997, « Le système politique indien depuis 1947 », in *Historiens et Géographes*, n° 356.

## Notes

1. Il existe pour cela différents types de subterfuges comme par exemple la subtilisation de morceaux du totem originel pour en recréer un nouveau ailleurs, le légitimant ainsi en tant que tel.
2. Chacune des lignées a sa propre noblesse.
3. Chaque type d'activité nécessite pour l'entamer l'accord préalable du chef et du *devari* qui, après l'accomplissement de rites divers, en autorisent le début. C'est le cas pour les labours, les semailles, les récoltes, etc..
4. Certains hameaux sont simplement créés pour se rapprocher des terres et limiter les trajets quotidiens, dans ce cas les hameaux dépendent toujours du règlement villageois d'origine. Dans le cas évoqué ici, où il y a création d'un hameau distinct du fait de tensions importantes, le hameau se considère lui-même comme un nouveau village et a son propre chef et même parfois son propre prêtre, il est donc indépendant aux yeux des Gond locaux.
5. Il s'agit en fait d'échanges de filles d'une génération sur l'autre, si une famille X donne une de ses filles à une famille Y, la famille Y devra rendre une de ses filles à la famille X le moment venu, ceci est pratiqué de plus en plus, et à en croire les dires, facilite les relations entre mari et femme puisque ceux-ci étant cousins, se connaissent depuis toujours. Cependant ce type d'échange est parfois subi par les jeunes comme une contrainte, ne pas suivre la règle serait rompre la solidarité familiale et l'alliance. (Notons toutefois que les Gond obtiennent assez facilement le droit de divorcer du conseil villageois).
6. Catégorisation pour le moins schématique et donc caricaturale.
7. Certains s'étant mariés en dehors de la tribu ne peuvent même plus pratiquer ces rituels au lieu sacré.
8. Certains, dans l'état voisin qu'est le Maharashtra, se targuant même d'entraîner une armée pour prendre le pouvoir par les armes s'il le faut.

***II.***  
***A la recherche d'une territorialisation***

*... à l'intérieur d'une frontière nationale*

## **Pouvoirs et territoire dans une commune bulgare : l'exemple de L5ki**

*Emmanuelle Boulineau*

### **Résumé**

*L'étude de la commune de L6ki en Bulgarie illustre le bouleversement d'un territoire local à l'époque socialiste et dans le contexte actuel de la transition post-socialiste. La territorialité en est l'enjeu majeur.*

*La commune est le lieu d'observation privilégié pour analyser les modalités d'intervention de l'Etat socialiste dans la vie économique, sociale et politique du territoire bulgare. Par un système territorial centralisé, hiérarchisé et sans cesse remanié, le pouvoir étatique bulgare a provoqué la perte des repères territoriaux pour les communautés locales et engendré une déterritorialisation prononcée jusque dans le plus petit échelon du maillage territorial. A ce titre la commune de L6ki apparaît comme un produit du pouvoir socialiste.*

*Les principes actuels de démocratisation et d'initiative endogène affichés dans la transition post-socialiste opèrent une reterritorialisation dont la société locale est cette fois-ci l'acteur principal. La commune est actuellement le seul niveau territorial bulgare doté des compétences d'une collectivité territoriale. Mais à l'échelon communal, la territorialité reste à reconstruire d'une part en terme de réappropriation du devenir local et d'autre part elle doit désormais s'inscrire non plus seulement dans les limites territoriales communales mais dans l'espace englobant de projets de développement concertés.*

*Mots-clés : territorialité, déterritorialisation, reterritorialisation, pouvoirs, Etat, société locale, démocratisation.*

*Questions à débattre : problème de l'apprentissage de la démocratie locale, de la formation d'une société civile et de l'émergence de véritables acteurs locaux sur fond de modèle ouest-européen de démocratie locale importé dans les pays d'Europe centrale et orientale?. Question du passage d'une structure territoriale hiérarchisée, emboîtée et centralisée du type socialiste qui instituait un cloisonnement à une structure de territoires ouverts avec des projets de développement menés à plusieurs échelles.*

En 1999, la commune de L0ki fêtait les trente ans de la promotion urbaine du centre éponyme et les quarante ans d'existence de la commune qui regroupe huit villages dotés de mairies et la ville-centre de L0ki. Le territoire communal couvre 289 km<sup>2</sup> et s'inscrit dans le massif montagnard des Rhodopes, en périphérie méridionale de l'État bulgare. Cette situation à la fois montagnarde et périphérique de ce territoire local pose la question de son articulation à l'espace national. En effet, la Bulgarie a connu pendant la période socialiste une centralisation importante et des tentatives appuyées d'intégration nationale des espaces périphériques ; la sortie actuelle de ce modèle socialiste par la démocratisation et l'émergence de collectivités territoriales bouleverse l'héritage de l'organisation territoriale du système socialiste. L'analyse à l'échelle communale apparaît ainsi pertinente pour apprécier les rapports entre deux acteurs essentiels : la société locale d'une part et l'acteur étatique d'autre part. Les relations entre ces deux types d'acteurs, les stratégies adoptées mettent en jeu les rapports de pouvoir consubstantiels à toute relation qui s'exercent sur le territoire (Raffestin, 1980). L'étude de la commune de L0ki permet ainsi d'analyser la production du territoire dont l'enjeu majeur est la territorialité en tant que relation construite dans le temps et dans l'espace entre l'homme et le territoire, autrement dit la « face vécue » de la « face agie » du pouvoir » (ibidem, p. 146).

### **L'héritage d'un système territorial local construit par l'État socialiste**

#### LES MANIPULATIONS DU MAILLAGE ADMINISTRATIF

Les refontes répétées des maillages administratifs, 4 en 40 ans (doc. 1), ont contribué à brouiller les repères territoriaux des sociétés locales en modifiant les lieux du pouvoir et le ressort des entités administratives jusqu'au plus petit niveau de la maille administrative, la commune. Ces découpages administratifs sont constitués d'unités territoriales et administratives définies comme « les bases du système des organes du pouvoir d'État et de la gestion étatique » (Mule2kov, 1964, p. 360).

Ainsi les premières réformes bulgares de 1949 et 1959 se sont attachées à mettre en place des unités dotées de compétences d'administration et de gestion pour mettre en pratique à tous les niveaux du maillage les objectifs de collectivisation de l'agriculture et de nationalisation de l'industrie. La refonte de 1949 s'appuie en partie sur l'héritage du maillage d'avant-guerre : les 1828 communes (*ob2ina*) et les 100 districts (*okolija*) sont conservés. En revanche les régions (oblast) sont supprimées au profit d'un échelon plus petit : les départements (*okrbg*) au nombre de 15 et dotés de nouvelles compétences et institutions. Un conseil populaire (*narodn s6vet*) est instauré à chaque niveau afin « d'assurer la proximité des organes centraux et de la population ». Il permet de rendre compte à l'échelon supérieur des conditions et des besoins de la population locale, il constitue le relais du suivi des réformes socialistes dans un maillage hiérarchique à 3 niveaux. À l'échelon de la commune, la fonction de maire (*kmet*) est supprimée. Le conseil populaire se substitue au conseil municipal, il est élu au suffrage universel, mais les listes électorales sont préparées par l'appareil du parti communiste de manière à présenter des hommes aux fonctions politiques ou des gestionnaires soigneusement recrutés parmi la nomenklatura. Il s'agissait plus d'une « démocratie figurative » (Maurel, 1994, p. 95) que d'une démocratie représentative des aspirations locales.

## Document 1

### Carte 1 - Maillage administratif bulgare de 1987



### Carte 2 - Maillage administratif bulgare de 1999



La réforme de 1958-1959 est la plus aboutie en matière de manipulation des repères territoriaux. En 1958, une seconde étape dans le processus socialiste commence : l'objectif est de faire correspondre la maille économique et la maille administrative. Ainsi le nombre de communes est réduit de plus de la moitié, passant de 1828 à 868 en l'espace de quelques mois. Le regroupement communal s'établit sur le principe de l'agrégation des communes autour des coopératives agricoles (TKZC) pour donner naissance à de plus vastes communes de type rural ou bien autour de pôles urbains pour les communes déclarées de type urbain. La taille moyenne de la commune bulgare atteint 127 km<sup>2</sup> contre 60 km<sup>2</sup> avant la réforme. Ce principe de fusion est la manifestation à deux égards du pouvoir d'État : d'une part, le regroupement est imposé par le pouvoir central sans consultation des populations, d'autre part il s'effectue autour de points d'appui du pouvoir. En effet, les coopératives agricoles sont tenues par l'appareil du parti et la promotion urbaine est un moyen sûr de s'assurer la fidélité des édiles.

La seconde phase en 1959 supprime les districts et double le nombre de départements (*okrug*) (30 puis 28 en 1964) sur la base du regroupement des nouvelles communes. Le conseil populaire départemental (*okrôgen narodni svet*) hérite des fonctions économiques des anciens districts et obtient des compétences territoriales élargies dans le domaine de l'éducation, de la santé et de la culture. En application de cette réforme, le hameau de L0ki est promu village (*selo*) puis centre de la commune qui porte désormais son nom en 1960. Le chef-lieu du village est déplacé de Drjanovo à L0ki par décret du Présidium de l'Assemblée nationale. Neuf ans plus tard le village obtient le statut de ville pour former une commune de type urbain.

Un troisième train de réformes avec les deux refontes de 1979 puis de 1987 tente de parachever la coïncidence entre maille administrative et maille économique et d'associer davantage les sociétés locales au processus de décision. La refonte de 1979 concerne le niveau local : on procède à un regroupement des localités autour des noyaux économiques pour former des systèmes de peuplement (*selenski sistem*) chargés d'assurer la reproduction sociale : il est défini comme « un organisme social unifié, avec ses localités unies par un ensemble d'activités productives, de services et un système de transport » (Maurel, Rey, Volle, 1982, p. 17). La démocratisation et la décentralisation affichées comme mot d'ordre se manifestent par deux mesures. La réforme introduit de nouveau l'élection d'un maire (*kmet*) au niveau de la commune mais aussi au niveau du plus petit échelon de peuplement, le village (*kmetstvo*). La réapparition de ce terme de *kmet* dans la théorie occulte le fait que dans la pratique le conseil populaire reste tenu par les caciques locaux issus des organes du parti. Les compétences de la mairie s'apparentent plus à une gestion quotidienne des services et équipements publics qu'à une réelle autonomie décisionnelle. En effet, la décentralisation prévoit une réforme des finances locales : un fond propre est attribué au département sans transiter par le budget de l'État, mais les cordons de la bourse restent aux mains du département. Les communes se confondent peu à peu aux systèmes de peuplement : les 1350 unités administratives de base fusionnent une fois encore pour se superposer aux 291 systèmes de peuplement (d'une superficie moyenne de 378 km<sup>2</sup>). Le département de Smoljan dont fait partie la commune de L0ki regroupe en 1980, 16 systèmes de peuplement contre 35 communes auparavant. Les limites communales de L0ki sont épargnées par ce nouveau bouleversement des repères territoriaux. Cela dit l'unité de base s'élargit noyant davantage le local villageois au sein d'une plus vaste maille.

En 1987, cette réorganisation administrative et économique affecte le niveau supérieur : les 28 départements (*okrŭg*) sont supprimés pour laisser place à 9 régions (*oblast*). Le pouvoir central proclame l'autogestion des deux niveaux du découpage administratif sans affecter toutefois le principe hiérarchique du centralisme démocratique. La région (*oblast*) est présentée comme « une communauté autogérée de la population des communes » transmettant à l'échelon inférieur les décisions politiques et économiques et surveillant leur bonne application. La commune pour sa part est confortée dans son rôle de « communauté autogérée par la population » et obtient la gestion locale de la propriété socialiste. Le principe d'autonomie financière est accordé aux unités administratives, mais le pouvoir central conserve une part active dans le financement des communes en difficulté financière.

La commune devient le niveau de référence, mais la réorganisation en 9 régions affecte une fois de plus les repères territoriaux des populations locales. La commune de LŌki passe ainsi du ressort de Smoljan à celui de Plovdiv. La taille des régions rend difficile l'accessibilité aux organes décisionnels : la distance physique au chef-lieu se trouve accrue dans la plupart des cas et la disponibilité des organes régionaux qui doivent gérer en moyenne 30 communes diminue. Cela se traduit dans les faits par un éloignement des réalités locales et le désarroi des communes livrées aux difficultés financières et économiques dans le contexte de crise des économies socialistes des années 1980.

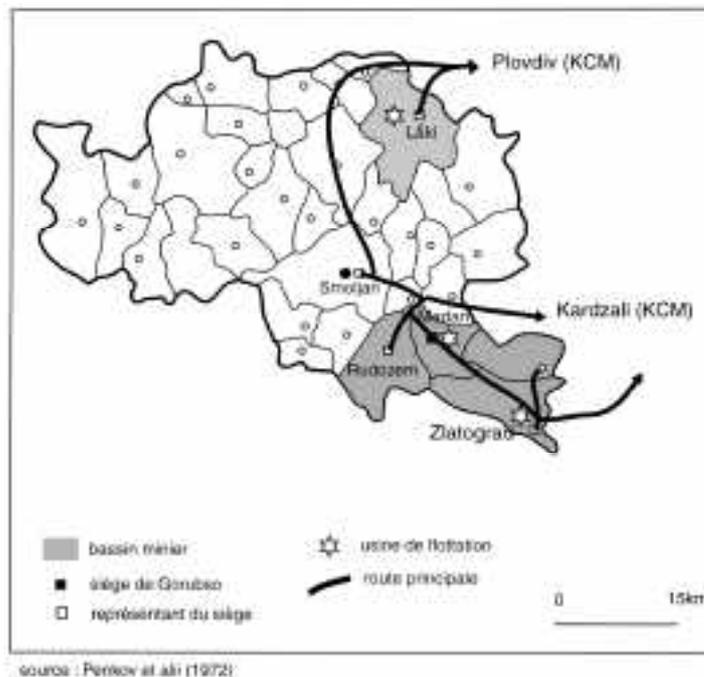
Les tentatives de décentralisation et d'autonomisation de l'échelon communal en Bulgarie sont restées incomplètes : les communes n'ont pu s'affranchir de la tutelle hiérarchique du système administratif organisé selon une logique verticale dont le sommet garde l'apanage de toute initiative. Les mailles communales, par le jeu imposé d'adaptation perpétuel aux objectifs économiques, ont connu une forte instabilité, le remaniement des limites des unités territoriales et des points d'ancrage du pouvoir ont bouleversé les repères des sociétés locales. Au niveau local – celui des 5074 localités non urbaines recensées à la fin de 1987 –, l'intégration dans de vastes ensembles communaux obère toute initiative villageoise en dépit des mairies locales (*kmestvo*). Tout au long des réformes, l'échelon communal a été instrumentalisé par le pouvoir central pour assurer la réalisation des objectifs socialistes. Il reste à en étudier les conséquences territoriales en s'appuyant sur l'exemple de LŌki<sup>1</sup>.

### **Les conséquences de l'organisation et de l'encadrement étatique du système territorial local**

Le pouvoir central par le moyen de la planification transmet par la voie hiérarchique les objectifs économiques à réaliser au niveau local. La position périphérique de Smoljan dans le territoire bulgare rendait nécessaire l'intégration économique nationale de cet espace frontalier de la Grèce. Cette montagne hercynienne couverte de forêts offrait peu de terres agricoles à cause des pentes et de l'altitude : le choix de développement s'est donc porté sur l'industrialisation.

La mine constitue le secteur-clé de l'activité économique de LŌki (doc. 2) : l'exploitation du bassin minier et la filière métallurgique qui en découle sont étroitement intégrées dans le cadre d'une gestion commandée par le département (*okrŭg*).

## Document 2 - Le système Gorubso en 1972



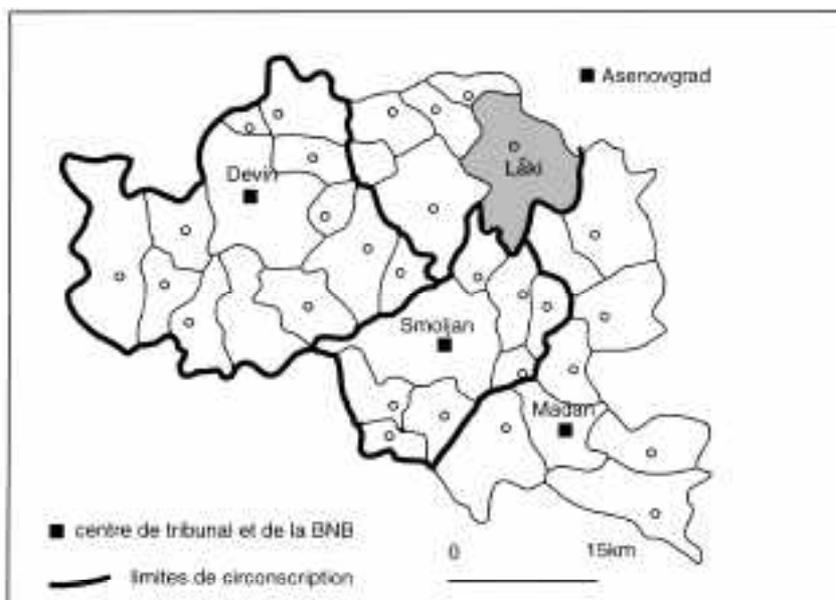
Dès 1952, des investigations géologiques menées par une équipe bulgaro-soviétique avaient mis à jour le gisement de zinc et de plomb sur la commune. Les baraquements des géologues puis des mineurs ont constitué les premiers bâtiments de la localité de L0ki. Par la création ex-nihilo d'un village puis sa promotion urbaine le pouvoir central se donnait ainsi les moyens d'assurer sous son entière autorité le développement de l'activité économique.

Trois puits de mine ont été mis en exploitation (4etroka, D3urkovo, Dru3ba) sur la commune de L0ki ainsi que deux autres bassins du département (Madan et Zlatograd). Les gisements étaient placés sous la tutelle de l'entreprise métallurgique nationale (DMP) GORUBSO dont le siège se situait à Smoljan. La première phase de traitement des métaux s'effectuait dans des usines de flottation à L0ki et Rudozem sur les lieux mêmes de l'extraction. En revanche la phase de transformation industrielle était réalisée dans de vastes combinats des métaux non-ferreux (KCM) à Plovdiv et à Kard3ali, situés en dehors du département de Smoljan. Une route asphaltée reliant L0ki à Plovdiv avait été spécialement aménagée à cet effet. En 1968 plus de 50 % de la production industrielle du département était réalisé par GORUBSO. Les mineurs sont venus de tout le pays pour participer à l'effort d'industrialisation, la main d'œuvre masculine locale s'investissait dans la mine et l'usine de flottation ou encore dans la grande réserve de chasse fréquentée par le dirigeant du pays T. Jivkov. D'autres activités secondaires ont été développées pour employer les femmes : ateliers textiles, culture traditionnelle du tabac...

Le rapide développement industriel montre toutefois une division du travail défavorable au niveau communal : en effet, la commune de L0ki est dessaisie de la

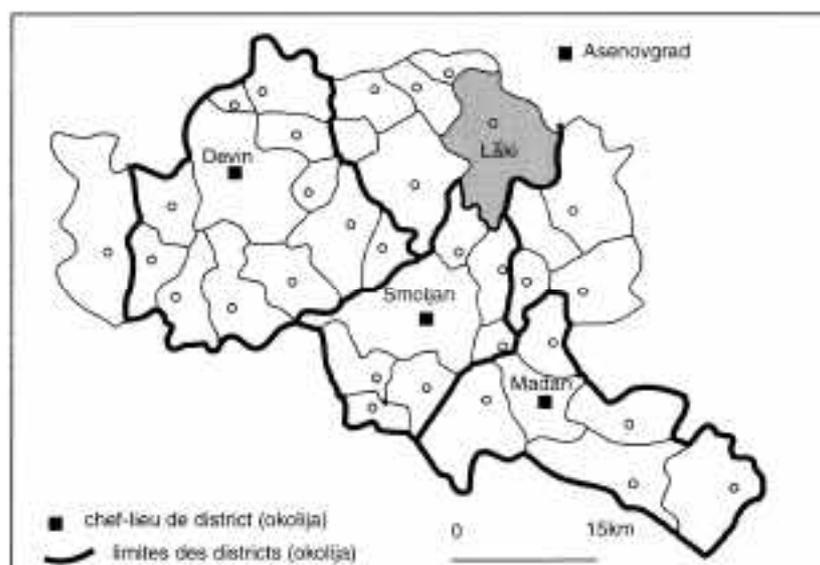
valeur ajoutée et de l'emploi industriels au profit de Plovdiv. Le système très hiérarchisé de la filière métallurgique du bassin jusqu'à la production des métaux illustre la centralisation économique dans les villes qui cumulaient fonctions économiques et administratives mais aussi l'essentiel des services à la population. Le ressort administratif de services officiels (tribunal, Banque nationale bulgare et caisse d'épargne) (docs 3 et 3 bis) se superpose dans une large mesure avec les limites des districts (*okolija*) de 1949.

**Document 3 - Circonscription judiciaire et circonscription de la BNB dans l'okr5g de Smoljan en 1972**



source : Perkov et alii (1972)

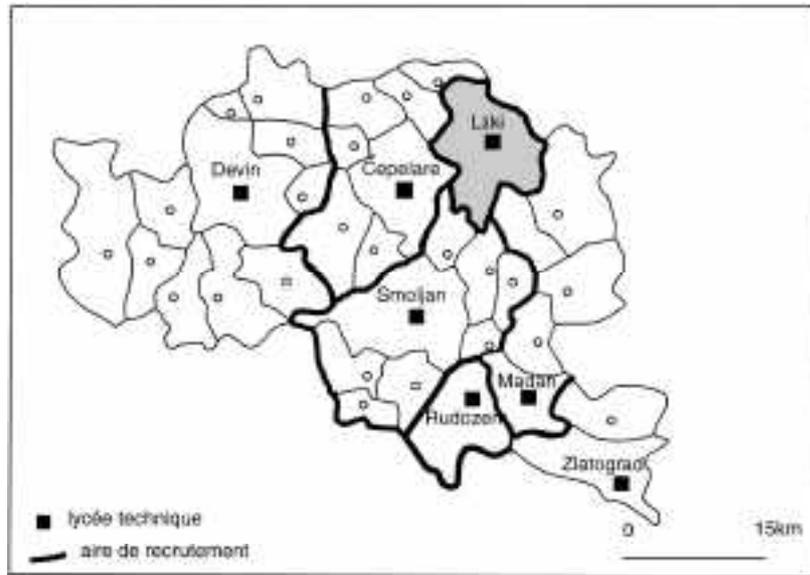
**Document 3 bis - Les districts (okolija) en 1949**



source : Perkov et alii (1972)

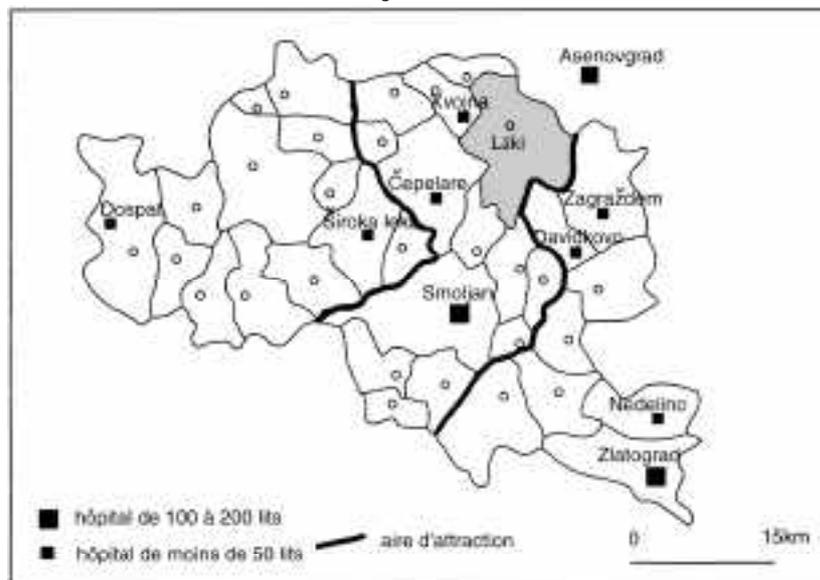
Malgré leur suppression en 1959, ils demeurent de façon officieuse une maille territoriale de gestion. Ce phénomène accentue la confusion entre les lieux et les mailles où s'investit le pouvoir central. Ainsi pour les habitants de L0ki le chef-lieu administratif est Smoljan, le siège de la circonscription judiciaire est Asenovgrad, située dans le département voisin de Plovdiv. Les maillages territoriaux socialistes n'introduisent pas toujours de la rationalité et contribuent aussi à brouiller les repères par un emboîtement imparfait des mailles. L'aire de recrutement des lycées techniques et des hôpitaux (docs 4 et 4bis) s'affranchit davantage des anciennes limites des districts.

**Document 4 - Aire de recrutement des lycées techniques dans l'okr5g de Smoljan en 1972**



source : Penkov et alii (1972).

**Document 4 bis - Aire d'attraction des hôpitaux dans l'okr5g de Smoljan en 1972**



source : Penkov et alii (1972), atlas de Bulgarie

La dispersion et le choix des lieux d'implantation de ces types d'équipement montrent toutefois une tentative de maintenir quelques fonctions de service notamment dans de petites communes. L0ki dispose d'un lycée technique au recrutement local tout comme Rudozem. L'abondance des équipements hospitaliers montre un souci de l'État d'offrir une bonne couverture sociale en vertu du modèle socialiste et d'assurer à l'échelon communal des emplois dans le domaine des services.

Au regard de l'organisation territoriale des services présentés, la commune de L0ki connaît toutefois un certain déficit d'intégration au département de Smoljan : elle possède un recrutement scolaire relativement autonome, elle dépend d'une circonscription judiciaire hors de son département de tutelle et l'éloignement d'un hôpital important la rapproche de celui d'Asenovgrad car la liaison routière avec cette ville est plus facile. Le système territorial de L0ki se trouve ainsi partagé entre deux pôles : Smoljan, le chef-lieu et centre économique de tutelle et Plovdiv, seconde ville du pays, pôle industriel et administratif dont dépend la commune d'Asenovgrad. Il reste à voir les conséquences démographiques de cette organisation à la fois centralisée et polarisée du système territorial de L0ki.

L'évolution démographique depuis le recensement de 1934 (docs 5 et 6) illustre contre toute attente un dépérissement du niveau local et communal.

Document 5 - Evolution démographique 1934 - 1985 des localités de la commune de L5ki

localité	1934	1946	1956	1968	1975	1985	V. pop 34-56	V. pop 65-85
Stojkova mahala	126	147	207	64	15	18	+64%	-72%
Palica	86	185	267	365	313	387	+210%	+6%
Barovo	609	503	509	333	165	127	-16%	-62%
Džarkova	332	397	741	1333	682	307	+123%	-77%
Državovo	1374	1720	2245	696	543	430	+63%	-38%
Zdravec	-	-	-	-	-	227	-	++
Korničal	14	5	15	14	0	0	+1%	*
Kruševa	54	34	110	63	46	17	+104%	-73%
Lilovica	103	164	211	194	144	107	+105%	-45%
Maznetić	661	703	848	901	504	316	+28%	-63%
Sebrota	62	75	152	47	0	0	+145%	*
Četrotka	100	154	206	171	38	6	+106%	-96%
Čukota	40	65	34	58	16	0	+35%	*
Jugovo	1155	1097	795	466	269	175	-31%	-62%
Liki vila	-	-	-	3268	3595	3930	-	+21%
commune	4640	5169	6195	7912	6333	6067	+33%	-23%
Smoljan vila	7307	8255	10725	17440	23492	31296	+47%	+79%

Source : INS, recensements de la population

- : localité inexistante à l'époque ; \* village mort

**Document 6 - Evolution démographique 1965 - 1995 des localités de la commune de L0ki**

<b>localité</b>	<b>1965</b>	<b>1975</b>	<b>1985</b>	<b>Pop moy. 92-95</b>	<b>V. pop 65-85</b>	<b>V. pop 85-95</b>
<b>L0ki ville</b>	<b>3268</b>	<b>3595</b>	<b>3950</b>	<b>3477</b>	<b>+21%</b>	<b>-12%</b>
<b>villages</b>	<b>4644</b>	<b>2758</b>	<b>2117</b>	<b>1605</b>	<b>-54%</b>	<b>-24%</b>
<b>commune</b>	<b>7912</b>	<b>6353</b>	<b>6067</b>	<b>5082</b>	<b>-23%</b>	<b>-16%</b>
<b>Smoljan ville</b>	<b>17448</b>	<b>28492</b>	<b>31295</b>	<b>34505</b>	<b>+79%</b>	<b>+10%</b>

En dépit d'un système pastoral condamné par l'irruption de la frontière entre la Grèce et la Bulgarie, l'entre-deux-guerres et la période précédant la mise en place de la politique d'industrialisation dans le département de Smoljan témoignent d'une vitalité certaine de la population. 6 localités sur 13 font plus que doubler leurs effectifs. Après l'implantation de l'effort industriel et minier, la dynamique démographique est largement négative. Certaines localités disparaissent faute de population (Kormiso2, Sebroto, 4ukata). Seules Belica dans une très faible proportion et L0ki ville connaissent une croissance. La ville centre capte quelques fonctions économiques et administratives et recueille ainsi les mouvements de migration des populations locales. À ce titre on observe à l'échelle communale un mouvement de concentration dans le chef-lieu au détriment de villages qui dépérissent. Le centre communal ne constitue pourtant qu'une étape dans le processus de concentration des populations : la ville de Smoljan connaît sur la même période une croissance de 79 % de sa population. Dans un contexte bulgare de faible accroissement naturel de la population sur la période ce sont les mouvements migratoires qui expliquent ces phénomènes.

La rapidité des bouleversements démographiques est frappante et c'est le niveau local du village qui est le plus déstabilisé. L'instabilité se marque à la fois par une variabilité du nombre des villages et une forte fluctuation du nombre de population. L'échelle locale constitue le niveau qui enregistre le plus brutalement les conséquences de la gestion territoriale socialiste : ces niveaux locaux sont aliénés à des pouvoirs et des dynamiques exogènes.

Dans ce contexte comment peut-on alors parler de territoire local investi d'une territorialité propre à ses habitants ? La commune de L0ki a été marquée dans un laps de temps court par le passage d'une organisation territoriale rurale et pastorale à un territoire minier et industriel et cela sous l'autorité de l'acteur étatique. La logique fonctionnelle du pouvoir central, très pragmatique par ses ajustements territoriaux incessants a primé sur une logique d'identification territoriale locale. La construction de la territorialité – rapport au territoire médiatisé par le travail et l'investissement social des populations locales – s'est trouvée ainsi confisquée par un acteur exogène. Le manque de participation endogène à la construction dans la durée du territoire local a rendu « autre » cet espace aux yeux de la population locale et a engendré un sentiment de désappropriation, de déterritorialisation.

## Quelles modalités du retour du pouvoir local dans le contexte de transition bulgare ?

La transition post-socialiste ouvre de nouvelles voies pour redonner aux populations locales la gestion de leur avenir. Le retour au local promu après 40 ans de socialisme pour permettre cette reterritorialisation attendue pose toutefois la question de la capacité d'initiative des acteurs locaux après une longue période de gestion centralisée et bureaucratique. Il est prématuré de dresser un bilan de cette transition mais la trajectoire de L0ki illustre les problèmes rencontrés.

### L'INTRODUCTION DE L'AUTONOMIE LOCALE

La démocratisation du régime politique introduit un nouveau cadre législatif pour organiser l'autonomie locale sur le modèle de la charte européenne de l'autonomie locale de 1995 (révisé en 1999). Seule la commune bulgare est reconnue comme collectivité locale, la région (*oblast*) reste un organe du pouvoir central de l'État. Le 1er janvier 1999 est mis en place un nouveau maillage administratif qui reprend dans ses grandes lignes le découpage en 28 unités de 1959. Le retour à un maillage régional plus fin permet de rapprocher le niveau central des 262 collectivités locales créées, d'assurer une meilleure coordination de la gestion territoriale au niveau vertical mais aussi horizontal.

L'échelon communal devient une personne juridique qui gère son budget et qui possède le droit de propriété. Elle possède des compétences en matière de gestion des biens de la commune, de ses industries mais aussi dans des secteurs comme la santé et l'aide sociale, l'éducation, la culture, les transports municipaux. La préservation de l'environnement et du patrimoine relève de ses attributs. Le développement de l'autonomie locale passe par l'élection des organes représentatifs de la population dans le cadre d'un pluralisme démocratique. Dans chaque commune se déroule un double scrutin pour l'élection du maire et du conseil municipal (loi de 1995 révisée en 1999). Dans les villages de plus de 500 habitants dotés de mairies (*kmestvo*) les électeurs choisissent en plus un maire pour leur localité. Les maires et leurs adjoints ne peuvent être membres des organes directeurs d'un parti politique ni d'un conseil de surveillance, de gestion ou de contrôle d'une société commerciale ni même exercer une activité commerciale ; cette mesure ayant pour but d'éviter l'affairisme et l'abus de position politique. Le maire – de la commune ou du village – possède le pouvoir exécutif de la législation nationale et des décisions du conseil municipal. Le conseil municipal pour sa part est élu au pro rata de la population, il constitue l'organe de l'autonomie locale détenteur du pouvoir législatif local.

De la transition vers une économie de marché et de l'autorisation du secteur privé, on attendait une revitalisation économique de l'échelon local par le biais des entrepreneurs, des acteurs économiques locaux. En fait, la transition bulgare a donné lieu à une désagrégation des structures économiques rarement accompagnée d'une restructuration. Ainsi la société d'État GORUBSO a éclaté entre ses sièges ; celui de L0ki gère dorénavant sous forme de société anonyme les mines et l'usine de flottation sur la commune. L'éclatement en structures autonomes fragilise ce secteur d'activité soumis à une rude compétitivité. L'abondante forêt a été rendue aux ayant droit (une personne possède à Belica 6070 décares de forêt sur les 51 600 que compte le territoire villageois) ou bien sa partie domaniale subit actuellement une déréglementation : les

anciens ouvriers agricoles sont désormais payés à la tâche, ils ont perdu leur statut de salariés de l'État. La filière bois à L0ki a donné lieu à de rares initiatives privées : un entrepreneur possède 3 ateliers et emploie 18 personnes, une branche de la société Sredna Gora exploite 100 nouveaux décares de forêts pour développer la sylviculture et les produits issus du bois. Dans le textile, les petits ateliers sont très instables, ils se montent et se démontent rapidement. La société Prespa spécialisée dans le tricot est le principal employeur du secteur sur la commune et exporte ses productions vers les pays occidentaux : États-Unis, Allemagne, Italie, France.

Toutes ses initiatives témoignent d'un essor encore timide du secteur privé : seuls 184 actifs de la commune travaillent dans les firmes privées en 1996 contre 1602 dans le secteur public. La région des Rhodopes souffre de nouveau de sa situation périphérique en Bulgarie : la fin des faveurs économiques de l'État socialiste et l'absence de route vers la Grèce pourtant si proche contribue à sa marginalisation. Les effets macro-économiques de la transition se répercutent au niveau local. Or c'est de ce niveau que dépend la revitalisation économique et c'est à cet échelon que se dessinent les changements. La législation est bien présente mais la construction d'un projet de vie pour la commune passe par la prise en main du développement local : qui peut l'assurer parmi cette population privée d'initiatives pendant quatre décennies ?

#### LA DIFFICILE REVITALISATION DES INITIATIVES LOCALES

Les acteurs en présence pour la construction des territoires locaux sont issus de la société locale et d'initiatives citoyennes ou bien appartiennent à des structures institutionnelles. Il est frappant en Bulgarie de voir la rareté des initiatives personnelles, ce sont surtout des actions menées par des associations qui tentent de redynamiser les territoires locaux. Le terme d'association recouvre beaucoup de réalités différentes : on dénombre officiellement 8230 associations bulgares soit une association pour 1000 habitants.

Certaines associations s'investissent dans le développement local tel le mouvement pour le développement de la commune de L0ki (DRO L0ki) fondé en août 1996. Il a pour but de mettre en contact les citoyens avec les milieux économiques et institutionnels, de favoriser l'insertion des jeunes et des femmes dans la vie sociale et économique par l'intermédiaire de clubs et de faciliter l'accès à l'information. Le mouvement s'implique dans la vie politique de la commune : lors des élections municipales d'octobre 1999, 3 candidats sur les 6 qui postulaient pour la mairie étaient issus du bureau de l'association. Cette dernière est consultée par le conseil municipal en matière de développement local et notamment sur le projet concernant l'essor du tourisme sur la commune. L'initiative endogène est présente, mais elle s'investit davantage dans des aides à la population faute de moyens pour pouvoir financer des projets de développement. Le réseau associatif commence à fonctionner et le DRO a fait appel aux conseils de l'association du BACET (association bulgare pour le développement du tourisme écologique et rural fondée en 1995) pour promouvoir le tourisme local. Le BCET assure l'étude du projet et son suivi ainsi que la coordination des travaux mais le financement reste la partie la plus difficile à réaliser.

La participation de la société locale aux initiatives reste encore à développer y compris parmi les membres des institutions locales. Quelques rares initiatives personnelles d'élus ont porté leurs fruits. Le village de Momilovci situé sur la commune voisine de Smoljan au sud de L0ki a misé son développement sur l'accueil touristique. Le rôle du

maire devenu depuis député a permis de développer 250 lits répartis chez l'habitant ou dans de petits hôtels sur ce village de moins de 2000 habitants. Ce succès mérite d'être souligné, mais il relève encore de l'exception en Bulgarie. Des institutions étrangères tentent de développer l'initiative et la prise de conscience des atouts locaux. Le fonds européen pour la liberté et l'expression a ainsi mis en place un projet pour le développement de la citoyenneté locale dans les collectivités territoriales dans les pays d'Europe centrale et orientale. Le village de Balkovo sur la commune d'Asenovgrad a été un des lieux de mise en œuvre : le projet local sur l'année 1998 avait pour but de motiver la population pour une meilleure utilisation des ressources naturelles et architecturales en vue d'y développer le tourisme. La participation de la population au développement touristique était le principal résultat escompté dans ce village réputé pour la beauté de son monastère. Quelques maisons ont aménagé des chambres d'accueil, mais le projet s'est heurté à la nécessité d'investissements pour rendre conforme la localité aux exigences de l'hébergement touristique, pour financer la publicité et la formation aux langues étrangères des habitants. La mobilisation des populations locales en Bulgarie à des projets de développement local en est à ces balbutiements : les difficultés du quotidien l'emportent sur la projection dans l'avenir. Le tourisme reste toutefois l'activité essentielle des investissements locaux dans les communes des Rhodopes. LOKI ne manque pas d'atouts : un climat sain dans une montagne ensoleillée du sud, des curiosités naturelles (rivières et cascades), une réserve de chasse et un lieu de pèlerinage fréquenté par les Sofiotes (la clairière de kr0steva gora, ancien site d'un monastère). La valorisation de ce potentiel pâtit d'un manque d'investissement local. Dans le village de Borovo, 4 à 5 maisons accueillent épisodiquement des touristes, à Belica pour l'heure une maison possède des chambres et un couple projette de construire une maison dotée de chambres chez l'habitant. La mairie soutient verbalement le projet sans s'y investir directement. Les exemples des communes proches devraient plaider en faveur d'une concertation des communes pour promouvoir une région touristique, à l'image du projet de Balkovo de constituer une zone touristique appelée « La porte des Rhodopes ». Mais le développement de ce type d'initiative horizontale entre les villages et les communes nécessite un changement des mentalités après plusieurs décennies d'une organisation verticale de subordination de l'échelon communal au niveau supérieur.

L'énergie de la collectivité locale est en fait absorbée par l'entretien du territoire communal et la préservation d'une identité villageoise. La reterritorialisation de l'espace communal par le pouvoir local passe par la volonté de conserver une population soumise à un fort dépeuplement qui affecte aussi bien les villages que le centre communal (cf. tableau). Son corollaire, le vieillissement de la population, est la conséquence du départ des jeunes. Les villages de Borovo et de LOKAVICA sont actuellement peuplés à plus de 90 % de retraités. L'école devient alors le symbole de la vitalité démographique. Celle de Borovo a fermé ses portes à la fin des années 1960, seuls les villages de Manastir et Belica possèdent encore une école en plus de celle de LOKI. En outre le budget est de plus en plus sollicité pour assurer le maintien de services à la population. La commune est désormais tenue de payer les médecins de l'hôpital municipal or la suppression de ce service signifie encore un dépérissement de l'emploi et de la vie locale. Un autre poste grève le budget communal : l'entretien des routes. Les vastes communes bulgares sont chargées de les réparer : à titre d'exemple, 22 km séparent LOKI de Manastir le village le plus éloigné. En octobre 1999, la route de la ville centre à Belica était en réfection en raison des échéances électorales. Sinon la voirie

communale est criblée de nids-de-poule. La viabilité de la communauté locale est l'objectif prioritaire du pouvoir local : la reterritorialisation se manifeste plus par une tentative de préservation des activités et services locaux que par une reconstruction du territoire local médiatisée par un projet de développement.

L'initiative locale est aussi entravée par de nombreux blocages. La dépendance de l'État est encore réelle malgré la création des collectivités locales. Le nerf de la guerre, l'argent du budget communal dépend encore dans une large mesure du pouvoir central : en 1996, 64 % du budget de L0ki provient des subsides nationaux. En l'absence de relance économique les taxes et impôts locaux représentent les 36 % restant. Les relations entre villages au sein de la commune sont laborieuses. Il faut 50 minutes en voiture pour joindre L0ki à Manastir, les transports municipaux sont à la charge de la commune et la desserte est rare car coûteuse : un bus par jour relie le centre de la commune à chaque village sauf pour Belica et Drjanovo qui bénéficient de deux allers-retours quotidiens pour acheminer les collégiens à L0ki. Les infrastructures manquent cruellement : le tout-à-l'égout est absent de certains villages mais c'est surtout les lignes téléphoniques qui font défaut. Dans 5 villages, on dénombre un seul poste situé dans la mairie (Borovo, Zdravec, Jugovo, L0kavica, Manastir), à Belica seulement deux combinés. Le maire local se charge de prendre les contacts téléphoniques.

L'autonomie locale apparaît aux yeux des Bulgares soit comme un désengagement de l'État – les maires déplorent que beaucoup de tâches reposent sur leurs épaules pour alléger les charges d'un État pauvre – soit elle reste méconnue comme le montre une enquête du programme des Nations-Unies pour le développement publiée en 1999. La commune est encore perçue comme une institution subordonnée au pouvoir central dont les fonctions ne sont pas différenciées pour plus de 60 % des personnes enquêtées. 40 % des Bulgares sont persuadés que la vie est identique sur tout le territoire national. Influencées par des indicateurs macro-économiques peu encourageants, les personnes interrogées témoignent d'un manque de connaissance des différenciations régionales et de leurs spécificités et a fortiori de celles de leur commune. On comprend mieux alors la frilosité des acteurs locaux privés comme institutionnels à se saisir de nouvelles opportunités de développement local.

Ma conclusion tentera d'apporter des éléments de réponse aux questions qui étaient soumises à notre réflexion pour cette journée d'études. On a vu que la construction des territoires locaux en Bulgarie s'est faite à travers de nombreuses ruptures qui ont déstabilisé l'organisation territoriale. Les tentatives actuelles de réinvestir le territoire par un projet social montre une prise de conscience progressive de l'existence du local. Le terme de local se réfère à une échelle de fonctionnement, d'identification territoriale qui forme une unité. Cette cohérence territoriale est exprimée par la territorialité comme vécue au quotidien. En ce sens, le local s'apparente à un « ici » construit par ses habitants. En tant qu'échelle, le territoire local s'articule à d'autres échelles de l'organisation et de l'identification territoriale : relation horizontale avec d'autres territoires locaux dans un rapport d'équivalence et donc de comparaison, relation verticale avec le territoire global dans un rapport d'emboîtement.

En revanche, pour reprendre le cas bulgare, la période socialiste s'est illustrée par l'existence de territoires localisés, autrement dit des lieux. L'unicité du lieu le circonscrit dans un espace particulier et le juxtapose à d'autres lieux eux aussi

spécifiques. Ces lieux sont noyés dans l'anonymat et la relation horizontale entre ceux-ci se limite à un rapport de proximité. Le terme de localisé est synonyme de « là » car il implique que la localisation se définisse par rapport à un autre lieu d'où l'on regarde. Cet autre lieu est celui à partir duquel on nomme, on décide, c'est-à-dire le lieu du pouvoir. Dans ce cas, la relation s'effectue dans un rapport vertical de hiérarchie entre le lieu du pouvoir – le haut-lieu – et les autres lieux, multitude des territoires localisés.

## Bibliographie

- MAUREL M.-C., 1983, Pouvoir local et maillage territorial : l'exemple de la commune rurale polonaise, *Annales de Géographie*, n° 514, p. 641-659.
- MAUREL M.-C., 1989, Sociétés locales, territoires, pouvoirs en Europe de l'Est, *L'Espace rural*, n° 20, p. 27-49.
- MAUREL M.-C., 1989b, Un succédané de la perestroïka : la nouvelle réforme territoriale en Bulgarie, *Le Courrier des Pays de l'Est*, n° 338, p. 34-43.
- MAUREL M.-C., 1994a, Local government reforms and viability of rural communities in Eastern Central Europe, In BENNETT R.J. (Éd.), *Local government and market decentralization experiences in industrialized, developing and former Eastern bloc countries*, New York, United Nations University press, p. 92-112.
- MAUREL M.-C., 1994b, La naissance de nouveaux acteurs sur la scène locale, *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, n° 4, p. 131-145.
- MAUREL M.-C., REY V., VOLLE J.-P., 1982, *Planification et gestion du territoire en Bulgarie*, Compte-rendu de mission, 51 p. dactylographiées.
- MULEJKOV N., 1964, Administrativno-teritorialno ustrojstvo na Narodna Republika Bŏlgarija [organisation administrative et territoriale de la République populaire de Bulgarie], *Annuaire de l'Université de Sofia, faculté de droit*, tome LV, p. 353-413.
- PENKOV I., KAN4EV D., BAEVA V., 1972, Shema na stopanskogeografskite mikrorajoni v smoljanski okrŏg [Schéma des microrégions géo-économiques dans le département de Smoljan], *Problemi na geografijata na NR Bŏlgarija*, tome 3, p. 87-108.
- POPOV P., DEMERDJIEV Z., 1989, Bulgaria : administrative division and territorial management, In Bennett R. J. (edited by), *Territory and administration in Europe* ; Londres New York, Pinter publishers, p. 180-190.
- RAFFESTIN C., 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Librairies techniques, 249 p.
- United Nations development programme, 1999, *National human development report : Bulgaria 1999, volume I : trends and opportunities for regional human development ; volume II : bulgarian people's aspirations*, Sofia, UNDP, 80 p. et 72 p.

## **La construction des « territoires ruraux » à la croisée des mouvements de relocalisation et de multilocalisation des populations Un exemple drômois**

*Yannick Sencébé*

### **Résumé**

*La construction des « territoires locaux » doit être analysée à la lumière de deux processus a priori contradictoires qui se nourrissent mutuellement. En effet, à côté des pratiques de multilocalisation qui contribuent à brouiller les frontières entre entité territoriale et catégorie d'espace, on assiste à l'émergence de territoires locaux dont les acteurs revendiquent la spécificité identitaire et la légitimité des frontières. L'analyse du monde rural, lieu des « racines identitaires », autant que des nouveaux « usages ludiques et résidentiels », nous semble particulièrement intéressante de ce point de vue, car les territoires locaux y naissent dans ce double mouvement de relocalisation et de multi-localisation. Sans l'effort de mise en valeur (patrimoniale, touristique, foncière, économique) des acteurs territorialisés localement, les premiers n'y trouveraient pas les conditions favorables à leur localisation temporaire. De même que, sans les apports (économiques, démographiques, culturels) des acteurs multilocalisés, les seconds pourraient difficilement pérenniser leur ancrage et amorcer un développement local.*

*La recherche sociologique sur laquelle s'appuie cet exposé concerne le Diois (Drôme) qui a été récemment reconnu par la DATAR comme « pays » (regroupant 52 communes au sein d'un district) et dont les enjeux de développement sont caractéristiques des zones de montagnes sèches (dévitalisation et fortes variations saisonnières de fréquentation). Monographique, elle tente de croiser un double point de vue sur une même zone d'étude : l'analyse des formes de construction du territoire par les acteurs localisés d'une part, et l'analyse des formes d'appropriation de l'espace par les usagers non permanents d'autre part. Ce croisement de point de vue découle de la volonté de mettre en perspective les notions de « rural » et de « local » en considérant la première comme une catégorie de la pratique, et la seconde comme une échelle d'observation qui donne son sens et sa portée à la notion de territoire.*

*Cette recherche permet de mettre en évidence :*

*- que la dynamique de construction des territoires se fait en lien étroit avec les formes multiples d'usage de l'espace, et que la mobilité n'est pas contradictoire bien au contraire avec*

*l'édification de frontières efficaces (dans l'identification au territoire délimité, dans les effets sélectifs et attractifs de ces frontières) ;*

*- que la localisation durable sur le territoire peut, selon les groupes, relever de pratiques et d'enjeux différents voire contradictoires (ancrage donnant lieu à la reconnaissance d'une notabilité locale, stratégie d'insertion socioprofessionnelle, constitution d'un espace de retrouvailles familiales, simple consommation ludique d'espace...) qui aident à comprendre les conflits autant que les alliances qui se trament localement.*

*Mots-clés : multi-localisation – développement local – usages multiples du rural – groupes sociaux – conflits.*

*Questions à débattre :*

*- Formes multiples d'appropriation de l'espace : enjeu pour la structuration des « territoires » mais aussi enjeu de classement social et identitaire pour les « usagers » de l'espace.*

*- Construction des territoires locaux dans le contexte de mobilité généralisée : quel sens, quels enjeux ?*

La construction des « territoires locaux », doit être analysée à la lumière de deux processus a priori contradictoires mais qui se nourrissent mutuellement. En effet, à côté des pratiques de multi-localisation qui tendent à brouiller les frontières entre espaces, on assiste à l'émergence de territoires locaux dont les acteurs revendiquent la spécificité identitaire. L'analyse du monde rural nous semble particulièrement intéressante de ce point de vue, car les territoires locaux y naissent dans ce double mouvement, de « relocalisation<sup>1</sup> » (où les appartenances sont fortes mais choisies et non plus héritées) et de multi-localisation. Partant de l'idée que le « rural » (et l'urbain) doit être appréhendé comme une catégorie de la pratique, nous avons choisi d'étudier un espace dont les acteurs revendiquent la ruralité et la cohérence territoriale. Il s'agit du « Diois », une vallée située dans la Drôme, regroupant 52 communes et environ 10 000 habitants, au sein d'un district rural récemment reconnu comme « pays<sup>2</sup> ».

Ses caractéristiques en font un espace symptomatique des enjeux de développement des zones de montagnes sèches et du rural isolé mais aussi du rural méridional avec de fortes variations saisonnières de fréquentation (40 000 hab. l'été) et des flux démographiques importants (les entrées de population entre 1982 et 1990 sont deux fois plus nombreuses que les sorties).

Dans le contexte de cette zone dépeuplée (8 hab/km<sup>2</sup>) et convoitée, la capacité à maîtriser la mobilité et l'ancrage des populations apparaissent comme un enjeu essentiel du développement local. C'est dans cette perspective que nous avons analysé le processus de « construction du territoire ».

### **La méthodologie déployée s'inscrit dans une double démarche**

Compréhensive, elle s'est attachée à partir d'entretiens semi-directifs à comprendre le cheminement biographique des interviewés (résidentiel, professionnel, familial), les raisons de leur localisation sur le terrain d'étude, et leurs pratiques quotidiennes (usage du temps et de l'espace) ici et ailleurs (pour les usagers non permanents).

Monographique, elle a tenté de croiser les pratiques (spatiales, temporelles) de ceux qui construisent et habitent le territoire avec celles des usagers non permanents. Nous avons

rencontré une quarantaine d'acteurs territorialisés, 28 touristes et 16 résidents secondaires. Les résidents secondaires ont été appréhendés à partir de la sélection de trois communes très différentes, et les touristes en fonction de leurs lieux et types d'hébergement.

Pour comprendre les enjeux de la construction du territoire, il nous faut en premier lieu analyser les parcours du groupe qui en fut à l'origine. Nous présenterons ensuite le modèle de développement mis en œuvre en le référant aux enjeux de la maîtrise de la mobilité. Enfin, nous mettrons en perspective ce modèle avec les pratiques des usagers non permanents.

### **La constitution du groupe d'acteurs « fondateur du territoire »**

La constitution du groupe fondateur est un « système à deux têtes » où le pouvoir se partage entre les « propriétaires » du territoire (des notables locaux) et les « représentants » du territoire (des néo-ruraux).

L'espace local a constitué pour eux un point de convergence malgré leur parcours migratoire inversé (les néo-ruraux se sont installés là où les autres (re)partaient et les natifs sont restés là où leurs congénères partaient). Leurs profils très différents se sont révélés complémentaires (réseaux locaux des notables, réseaux extérieurs des néo-ruraux). Leur alliance s'explique par la forte localisation de leurs ressources sociales<sup>3</sup> et par le contexte d'alors (dans les années 1970, dévitalisation, déprise agricole, baisse de l'activité, et remise en question des services publics). Dès lors, leur maintien sur place dépendait de leur capacité à concilier deux enjeux contradictoires : la préservation de l'existant (le territoire « refuge » ou « patrimoine ») et la nécessité de son développement (donc de l'intégration de nouveaux éléments). Cet accord a débouché sur la constitution du district, et ce collectif s'est progressivement élargi (aux associations, aux habitants...) lors de la démarche de « projet de territoire » qui a mené à la reconnaissance en tant que « pays ».

Il nous faut à présent analyser le mode de développement mis en œuvre au regard de ce double enjeu.

### **La construction de la spécificité du territoire comme mode d'ouverture sélective**

Le double enjeu à relever explique le choix d'un mode de développement local basé sur la construction de la spécificité territoriale. Fondé sur une recherche de qualité, il permet la sélection des éléments à intégrer (activités ou usagers). Pour le qualifier nous avons repris la notion économique de « rente de territoire<sup>4</sup> » dans un sens plus sociologique : les enjeux sont certes économiques mais aussi sociaux (maintien des positions sociales des groupes ancrés et intégration de nouveaux membres). La stratégie mise en œuvre suppose non seulement l'association entre « la qualité » du produit et la représentation du territoire, mais aussi un « ancrage de la consommation ».

Nous avons pu identifier deux types de rente mis en œuvre par les acteurs locaux (élus, techniciens du district, entreprises locales, opérateurs touristiques).

#### **LA RENTE DE TERROIR : SÉLECTION DES « CONSOMMATEURS DU TERRITOIRE »**

À travers l'élaboration d'une rente de « terroir », le territoire est appréhendé comme un produit commercialisable à destination principale des « usagers non permanents » (les

touristes). L'enjeu est d'augmenter les retombées économiques et les emplois sur la zone, pour assurer le maintien de la population et des activités locales.

Le choix d'un tourisme « diffus » permet de concilier certaines velléités conservatrices (préserver le cadre de vie, et les aménités naturelles) avec la volonté de maintenir dans les relations « commerciales » une qualité d'accueil (dans la tradition locale d'une zone de « refuge » protestant) et des relations sociales électives (notamment pour les néoruraux aux origines sociales élevées). Les deux principes de la politique touristique locale, recueillis auprès d'un responsable local, en illustrent la philosophie : « *Le principe du passeur, ça veut dire on aménage peu : quelques sites phares et le reste est, entre guillemets, confidentiel et est ouvert aux habitants du pays et à ceux qui sont accompagnés par eux, les amis du pays ou par les professionnels, donc accompagnateurs* ». Le principe du « secret partagé » permet en outre de cibler une clientèle de haute gamme qui recherche dans ses loisirs des pratiques distinctives ou une clientèle d'habitues fidélisés, que l'on maîtrise par l'interconnaissance<sup>5</sup>. Ces principes ont été concrétisés par la mise en place d'une « carte d'hôte » (structurant l'ensemble des opérateurs touristiques dans une même démarche de qualité des services et de fidélisation de la clientèle sur une base sélective), à travers le « pôle d'économie du patrimoine » (permettant de rénover et de valoriser le patrimoine local) et l'ouverture d'un « site phare Clairette » (destiné au grand public) et de « sites relais » (irriguant l'ensemble du « pays »).

#### LA RENTE DE PAYS : ANCRAGE DES USAGERS ET HABITANTS

À travers la valorisation de la rente de pays, le territoire est conçu comme une ressource rare, dont l'accès doit être réservé aux populations permanentes. C'est le modèle « vivre et travailler au pays », qui est proposé pour lutter contre le développement des « villages dortoirs » et contre le risque de devenir un « espace vert » pour les citadins. Il s'agit de remédier aux variations saisonnières de fréquentation – ne garantissant pas le maintien des services publics – en favorisant l'installation des résidents permanents et de l'ancrage durable des non permanents.

Le premier enjeu, a suscité la mise en place d'une politique locale d'aide à l'installation agricole, (mise en place d'associations foncières pastorales, et d'une « plate-forme installation ») et d'une politique d'aide aux porteurs de projets (mise en place d'une structure d'accompagnement, et d'une autre, accordant des prêts d'honneur). L'enjeu est non seulement l'installation d'actifs mais aussi la sélection et l'orientation des projets dans une logique « patrimoniale » (favoriser les activités non concurrentes avec les entreprises locales, non polluantes et de petite taille) et dans une logique de développement (renforcer la spécificité et l'attractivité du pays autour d'activités de qualité, innovantes, artisanales et artistiques).

Le second enjeu a suscité de la part du district des initiatives visant à faire de la résidence secondaire le vestibule de l'ancrage. Une étude approfondie a permis de les recenser (auprès des maires) et de mieux connaître leurs profils, leurs pratiques et leurs attentes. Une fiche contact a été établie avec les 552 résidents qui ont répondu (sur les 2 131 recensés) afin de les tenir informés et de les associer à la vie associative locale. Il leur était également proposé des aides pour la réhabilitation de leur logement, en échange de la location à l'année ou saisonnière de leur résidence – chose qu'aucun n'a acceptée. Par ailleurs 64 % (parmi les 552 réponses) d'entre eux ne souhaitent pas s'impliquer localement, et 14 % seulement d'entre eux votent dans la commune, bien

que 55 % d'entre eux y soient venus du fait de leurs origines.

L'analyse des pratiques des usagers non permanents devrait nous permettre d'éclairer utilement les difficultés du district pour associer ou ancrer ces populations.

### **Les usages non permanents du territoire : rupture avec le quotidien et permanence des lieux identitaires**

L'analyse des entretiens nous a permis de mettre en évidence les multiples représentations de l'espace ainsi approprié : la référence à la « ruralité » ou à la dimension « territoriale » étant loin d'être systématique. Les deux catégories – touristes et résidents secondaires – peu pertinentes pour l'analyse ont été regroupées selon les trois principales formes d'appropriation de l'espace.

#### LA SECONDARITÉ ANCRÉE

La secondarité<sup>6</sup> est une forme d'appropriation de l'espace qui conjugue deux lieux de résidence, dans l'alternance et la complémentarité. Elle est indépendante de la forme d'habitat et peut donc concerner des touristes, pour peu qu'ils soient fidélisés et ancrés et ne concerne pas tous les résidents secondaires (certains considérant leur lieu secondaire comme simple villégiature substituable). Elle peut ou non faire référence à la ruralité.

#### *La secondarité rurale : substitut du lieu des racines et rupture avec le quotidien*

Cet usage concerne cinq résidents secondaires non natifs et deux touristes fidélisés. Appartenant aux classes supérieures ou moyennes et résidant en grande ville, l'espace secondaire constitue pour eux un lieu d'ancrage et un lieu de rupture avec leur environnement quotidien. Le choix d'un espace « rural » préservé, s'inscrit dans la recherche d'un substitut du lieu d'origine, quitté ou définitivement transformé : « *là où j'habitais, c'était une campagne, maintenant c'est des grands ensembles : là où y'a le grand supermarché c'est là où je m'amusais quand j'étais gosse* » (retraité marseillais, technicien à la poste). Leur relatif conservatisme vis-à-vis du développement local est à nuancer et à référer à leur expérience du changement dans l'univers urbain. Ainsi un ingénieur interviewé participant dans sa profession à l'aménagement du territoire, développe un discours plus « progressiste » qu'un autre (artisan retraité) n'ayant échappé à la transformation de son quartier d'origine qu'au travers de l'accès difficile à la résidence secondaire (construite par lui-même) et où il entend rester préservé de tout changement. Espace de rupture avec leur vie quotidienne marquée par un rythme soutenu et de multiples déplacements, le séjour à la campagne s'organise autour de l'espace domestique et d'une grande disponibilité pour la sociabilité. Ils balancent sans cesse entre un « ici » quotidien, pourvoyeur de statut social et de rémunération, et un « ailleurs » secondaire, havre de repos, mais où ils savent ne pas pouvoir s'engager définitivement. Même s'ils réinvestissent la sociabilité villageoise, ils n'acceptent ce jeu qu'à la condition de pouvoir en sortir. Ce moment est aussi l'occasion d'accepter son identité citadine, en expérimentant les limites de son identité rurale : « *C'est à la fois un attachement profond et aussi je sais que c'est un milieu dans lequel je ne vivrais pas, parce que c'est pas ma vie, qui est citadine maintenant* » (enseignant dans le secondaire, parisien né en milieu rural).

*La secondarité familiale : espace de continuité par-delà l'éclatement géographique de la parentèle*

La secondarité familiale est « héritée » dans la majorité des cas, (9 cas sur 15, dont 3 touristes et 6 résidents secondaires).

La secondarité familiale répond alors à deux enjeux : maintenir l'ancrage sur le lieu des racines et maintenir les liens familiaux entre plusieurs générations.

Le maintien des liens avec le lieu d'origine suppose une articulation complexe entre les lieux d'ancrage des deux conjoints, dont le résultat est fonction du rapport de force entre eux (selon leurs positions sociales respectives, et la « force de l'ancrage » de chacun).

L'enjeu n'est pas seulement le maintien des liens familiaux à travers certains rites familiaux (grands repas, promenades...) mais aussi la transmission du lieu d'origine aux générations suivantes. L'attention portée à l'aménagement du lieu s'explique ainsi par la volonté d'y attirer et d'y attacher les enfants et petits-enfants.

Lorsque la secondarité rurale n'est pas héritée, (6 ménages dont un seul résident secondaire), elle répond à des logiques différentes pour les milieux populaires (3 cas) et les classes moyennes (3 cas).

Les personnes d'origine populaire constituent leur secondarité dans le camping, dont ils font un univers familial grâce à leur fidélité (certains viennent depuis 20 ans). À travers ce « village » fait d'interconnaissance et de rituels bien rythmés, ils construisent une enclave de maîtrise et de sécurité, sur un territoire qui demeure étranger. Le camping devient alors espace de retrouvailles familiales, plus difficile cependant à maintenir (manque de place) à mesure que le groupe s'élargit.

Pour les personnes de classe moyenne (enseignants, cadres) l'espace de secondarité s'inscrit en complément de l'espace de vie quotidien urbain, consacré à la sphère professionnelle, et à la sociabilité extérieure. L'espace secondaire est au contraire l'occasion de réinvestir le lieu intérieur pour y recevoir et se consacrer à la famille.

Quand on aborde la possibilité d'une installation définitive, le clivage oppose alors, au-delà des différences sociales, les natifs – beaucoup plus réticents – et les non natifs du lieu. En effet, l'espace de secondarité constitue pour les non natifs le signe de leur promotion sociale leur permettant l'accès à un « ailleurs », choisi pour le maintien de la sociabilité familiale. Il rappelle au contraire aux natifs leur migration forcée dans un ailleurs pour assurer leur promotion sociale, et leur impossibilité d'assumer totalement leur attachement à cet « ici ».

LES VACANCES AU CAMPING : REPRODUCTION DE LA FORCE DE TRAVAIL ET DES FORMES DE SOCIABILITÉ EN MILIEU POPULAIRE

Cette forme d'appropriation correspond aux pratiques de touristes populaires (4 ménages ouvriers). L'espace approprié conjugue, comme dans leur univers quotidien, un territoire bien délimité (le camping) et une division sexuelle des tâches. La caravane est fortement investie, car elle constitue un signe de réussite sociale. Un accord tacite entre voisins, semble organiser les lieux et les temps réservés à la sociabilité élargie et les lieux réservés à la vie intime familiale. La sociabilité familiale reste centrée sur la sphère conjugale : les couples, trop jeunes ou en conflit, ne constituent pas des éléments polarisants dans la parentèle. Le temps non structuré par le travail devient « vide ». Certains l'occupent à « en faire le moins possible » pour se reposer, d'autres le

comblent par une intense mobilité sans but apparent : « *c'est pas des visites, mais c'est partir d'ici [du camping], pour dire de partir d'ici, j'suis pas fixe, il faut que je bouge, sinon ça va pas, je tourne en rond, je perds mon temps* ».

Pour certains, le séjour sur le lieu en question est un luxe que l'on ne peut se permettre chaque année, pour d'autres le choix s'est fait par substitution à d'autres espaces socialement inaccessibles.

#### L'ESPACE SUPPORT : LE TERRITOIRE ET LA RURALITÉ IGNORÉS

Qu'ils s'agissent de touristes repliés sur un lieu d'hébergement, de sportifs en mal de montagne ou de nomades en transit, le territoire n'a aucune place ici. La dimension rurale, sans être tout à fait absente de leurs représentations, constitue plutôt un élément supplétif, comme paysage, support d'activités ou prétexte aux retrouvailles.

La localisation des personnes est parfois liée à la présence de structures touristiques qui permettent la prise en compte des besoins individualisés de chaque famille. Elle peut s'expliquer aussi par l'environnement naturel permettant la pratique de certaines activités sportives.

Dans le premier cas (deux familles hollandaises et une belge, de classe moyenne), le lieu du séjour est choisi parce qu'il permet, par ses prestations individualisées, de redonner à chacun des membres de la famille une certaine autonomie. Le camping permet la prise en charge (par les voisins, les animateurs) des enfants et donne plus de liberté au couple. Les centres de vacance proposant des activités adaptées à tous les âges pour les familles, et permettant de rompre la solitude pour les célibataires, répondent aux mêmes exigences avec une clientèle d'extraction sociale plus élevée (trois couples, cinq femmes). L'espace approprié est celui du lieu d'hébergement, parfois relié à quelques sites locaux, mais pas le « territoire diois ».

Dans le second cas, l'espace est choisi pour ses aménités naturelles – la montagne – sans référence au Diois. Les trois interviewés (de classe moyenne) cherchent avant tout à rompre avec leur univers quotidien, fortement urbanisé (un jeune ingénieur) ou marqué par un rythme effréné et un environnement social dégradé (un artisan et son épouse, mère au foyer, résidant dans une cité du Nord).

L'espace peut aussi être un support « temporel » : il constitue alors le point de convergence d'une « tribu » séparée le restant de l'année. L'important n'est pas le lieu où l'on se retrouve, mais le respect du rituel de la date de rencontre.

Les quatre cas rencontrés illustrent les figures contemporaines du nomadisme et de la tribu.

Une famille nucléaire dont les membres séparés par des horaires très différents (lui est gendarme, elle assistante sociale), se retrouve durant les vacances dans l'espace intime et confiné de leur caravane. L'absence de destination précise donne au voyage le sens d'un périple à travers l'inconnu, et renforce la cohésion familiale.

Les membres très dispersés d'une communauté de « pieds noirs » célèbrent leurs racines culturelles en se retrouvant chaque année dans un lieu, dont le choix incombe alternativement à l'un d'entre eux.

Deux couples (commerçants et artisans) dont l'amitié s'est liée au hasard d'une rencontre dans un camping, la perpétuent en renouvelant chaque année l'expérience. Le choix du lieu en commun, témoigne de la similitude de leurs goûts et pratiques malgré la distance qui les sépare (des Bretons et des Belges).

La tribu prend aussi les allures très contemporaines, de la sociabilité éphémère. C'est

le lieu de rencontre initiale entre ces quelques personnes, qui fait ici le lien, mais sans engendrer d'attachement durable : « *je sais qu'au bout d'un moment, j'en aurais assez [de venir ici], j'irai ailleurs chercher autre chose. Quoi ? Je ne sais pas, d'autres gens, d'autres paysages* » (jeune arménienne dont la famille est dispersée dans le monde, cadre dans une société lyonnaise).

Pour conclure cette brève analyse, revenons tout d'abord sur la question de l'installation définitive des usagers non permanents qui représente un enjeu central dans le développement de ce type de zone rurale. Il semble – contre toute attente – que l'ancienneté de présence et la force des liens familiaux ne prédisposent pas à une installation permanente sur le territoire (comme nous l'avons vu pour les natifs et les non natifs). Ceux-ci contrairement aux premiers, semble partager leur parcours entre espaces successifs d'engagement, tandis que ceux-là ont été partagés toute leur vie entre deux espaces (de réalisation sociale et d'appartenance identitaire). Cette ligne de partage entre les natifs et non natifs exprime aussi la différence de milieux d'origine, entre ceux qui ont réussi socialement au prix de leur déracinement social et territorial, et ceux qui ont accédé à un lieu d'ancrage identitaire grâce à leur réussite sociale.

Cette première ligne de partage permet de mettre en perspective les efforts du district en direction des résidents de l'espace de secondarité, dont l'ancrage répond avant tout à des logiques familiales et sociales, plus qu'à une identification territoriale.

Concernant les usages plus « ludiques », il est également frappant de constater que la référence à l'espace territorial est très faible, et les pratiques ludiques s'inscrivent dans un espace circonscrit (lieux d'hébergement). La référence à des entités géographiques bénéficiant d'une plus forte renommée (la Provence ou la Drôme pour les étrangers, le Vercors pour les touristes urbains) montre que l'identité « dioise » tant revendiquée à l'intérieur de ses frontières, manque encore d'une image à diffuser. Mais c'est peut-être là un signe d'efficacité de la politique du tourisme diffus et sélectif d'un espace qui veut rester confidentiel. Néanmoins, pour avoir traversé de multiples campings en bord de Drôme où s'entassaient les familles venues profiter du soleil et de l'eau – comme dans bien d'autres zones « vertes » – on peut mettre en doute le modèle (ou ses enjeux affichés) de développement basé sur la construction d'une spécificité territoriale. Assisterait-on à la reproduction locale des formes de ségrégation spatiale, avec le développement d'un tourisme de qualité dans les zones « préservées », et la concentration du tourisme de masse en bordure de Drôme – le premier venant conforter l'image revendiquée (y compris auprès des interlocuteurs publics) et le second devant procurer un maximum de ressources avec un minimum d'infrastructures et d'emprise sur le cadre de vie de la population locale ?

Ce « territoire local » semble se construire dans la dialectique de la mobilité et de l'ancrage, de l'édification de frontière et de leur subversion, de la canalisation de ces flux divers selon une logique ségrégative et de la revendication de l'homogénéité identitaire du territoire. Fait de paradoxe, ce territoire illustre bien la dynamique des espaces ruraux isolés : la dynamique de construction des frontières est entretenue par la mobilité qui les remet en question, et la force des revendications identitaires s'alimente au source du métissage avec « l'urbanité » que véhicule les usagers non permanents.

## Notes et références bibliographiques

1. JOYCE D., 1998, « De nouvelles identités quotidiennes », in KNAFOU R. (dir), *La planète « nomade » - les mobilités géographiques d'aujourd'hui*, Editions Belin, p. 211-216.
2. Selon la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999, (art. 2) « *Lorsqu'un territoire présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, il peut être reconnu à l'initiative de communes ou de leurs groupements comme ayant vocation à former un pays* ». Il se voit alors reconnu de larges compétences et doté d'une autonomie financière.
3. Selon la thèse de BOURDINA., 1996, « L'ancrage comme choix », in Hirschhorn M., Berthelot J.-M. (dir), *Mobilités et ancrages – Vers un nouveau mode de spatialisation ?*, Editions l'Harmattan, Coll. Villes et entreprises, p. 37-56), l'ancrage peut découler d'une forte localisation des ressources sociales, autrement dit, la valeur de ces ressources est liée au lieu où elles ont été constituées. Ici, la position des notables s'est transmise par l'enracinement généalogique, et celle des néo-ruraux, a été acquise par leur investissement local, suite à un parcours antérieur d'ascension sociale interrompu ou compromis.
4. Selon la thèse de Pecqueur B., Molard. A., Lacroix.A., 1997, « La production d'une rente de qualité territoriale comme stratégie de développement : le cas des Baronnie », *communication au colloque annuel de l'ASRDLF*, Lille, 1er - 3 Septembre, 31 p. Cette stratégie consiste à mettre en scène un ensemble d'attributs spécifiques au territoire et à le rendre indissociable au produit et à la représentation de sa qualité supposée pour en tirer une valeur supérieure.
5. J'ai pu participer à une randonnée de découverte d'un site (une grotte) organisée par l'office du tourisme et animée par un guide qui seul en connaissait la localisation et possédait les clés de la grille qui en ferme l'accès. Ce lieu lui ayant été communiqué par un « vieux paysan ».
6. Perrot M., de la Soudière M., 1998, « *La résidence secondaire : un nouveau mode d'habiter la campagne ?* » in *Ruralia*, n° 2, p. 137 - 149.

## **Acteurs locaux, mobilité et construction d'un territoire : l'exemple des espaces ruraux péri-urbains au Nord de Montpellier**

Élodie Valette

### **Résumé**

*L'objet de notre communication dans le cadre de la journée « Les territoires locaux construits par les acteurs » est d'analyser les rapports entre acteurs et territoires au niveau local à travers l'exemple des espaces périurbains de la troisième couronne au nord de Montpellier. Comment ces espaces constituent-ils des territoires dans la spécificité du rapport des sociétés qui les habitent avec l'espace et le temps ?*

*Les espaces périurbains, souvent définis de façon réductrice par leur superficie massive (53 % des communes) et l'important poids démographique que représentent les « résidents périurbains » (9 millions), constituent surtout une nouvelle catégorie d'espace. Ils sont des espaces spécifiques nés de la confrontation/recomposition de leurs caractéristiques urbaines et rurales. Cette spécificité réside principalement dans la nature de la réponse au nouvel ordre spatio-temporel imposé par la généralisation de la mobilité comme norme. Il s'agit ici d'émettre l'hypothèse que les espaces périurbains permettent, pour les sociétés qui les habitent, l'articulation de la mobilité - contrainte imposée et acceptée comme partie prenante de la vie en espace périurbain - avec une forme de « sédentarité », liée directement au caractère rural de l'espace et aux représentations qui en sont faites. Dans un espace « où les processus d'urbanisation affrontent une agriculture et une société rurale en plein fonctionnement, sinon en pleine vigueur » (Kayser, 1982), le territoire périurbain naît de l'ambivalence d'une pratique, de l'articulation singulière de la mobilité et de l'attachement au territoire. C'est une situation inédite où le territoire trouve sens d'une part, et où il donne sens d'autre part à un mode de vie fondé sur la mobilité.*

*A partir d'une étude de terrain menée dans les cantons de Claret et de St Martin de Londres, cantons situés à une trentaine de kilomètres au nord de Montpellier, nous nous proposons d'observer différentes mises en œuvre de la mobilité, et donc différentes appréhensions du territoire périurbain et de son inscription dans la dynamique de l'agglomération de Montpellier. A travers le panorama des formes de mobilité représentées dans ces espaces, loin de la mobilité pendulaire classique largement représentée, une forme de mobilité que l'on peut*

*tenter de qualifier de « périurbaine » apparaît. Reflet de l'ordre spatio-temporel caractéristique qui constitue un cadre à l'habiter périurbain, elle permet de fonder un attachement au territoire - et de fonder un territoire - sur une autonomie croissante vis-à-vis de l'espace et du temps. Les acteurs de cette mobilité inventent ainsi pour leur espace à l'existence récente et pour eux mêmes une « périurbanité » qui les définit - eux et l'espace - pour eux et pour le monde, leur offrant reconnaissance personnelle et sociale.*

*Mots-clés : espace périurbain, Montpellier, mobilité, territoire, pratiques sociales, acteurs, local.*

*Questions à débattre : la mobilité des acteurs au centre des processus de construction d'un territoire local.*

L'objet de notre communication est d'analyser les rapports entre acteurs et territoires au niveau local à travers l'exemple des espaces péri-urbains de la troisième couronne au nord de Montpellier. Les espaces péri-urbains représentent un poids démographique d'importance, 9 millions de résidents péri-urbains et une part non moins considérable de l'espace français : 53 % des communes sont classées péri-urbaines. Ce sont des espaces ruraux périphériques gagnés par l'urbanisation aux franges des agglomérations, qui s'organisent en couronnes autour de la ville-centre. La croissance de ces villages péri-urbains initiée au début des années 1970 reste très importante aujourd'hui et l'image de la société péri-urbaine classique est donnée par celle du couple de cadres moyens et ses deux enfants, résidant dans une maison individuelle dans un lotissement, travaillant en ville et dormant à la campagne. Ceux qui nous intéressent ici se trouvent à l'avant-poste du front d'urbanisation des campagnes. Ces espaces situés à une assez grande distance des agglomérations sont « des espaces où les processus d'urbanisation affrontent une agriculture et une société rurale encore en plein fonctionnement sinon en pleine vigueur<sup>1</sup> ». Ils connaissent donc actuellement des mutations profondes.

Il n'est pas satisfaisant de les analyser comme un type spécifique d'espaces ruraux ou d'espaces urbains. Il s'agit de poser l'hypothèse qu'ils représentent une nouvelle catégorie d'espace à analyser spécifiquement : celle-ci naît de la confrontation et de la recomposition des caractéristiques rurales et urbaines en jeu au sein de ces espaces. Espaces en mutation, espaces en (re)composition, ils sont des espaces écartelés entre leur lien à la ville qui est fondement de leur existence spécifique et leur caractère irréductiblement rural. Ils souffrent en cela d'un manque de reconnaissance sociale, dans le sens où ils sont considérés comme des espaces-dortoirs sans identité. Toute l'identité de ces espaces flous – flou de la délimitation spatiale, flou de la définition – est à créer. Ces espaces, que nous appellerons ruraux péri-urbains, se définissent pour une large part par la mobilité spatiale de ses habitants dirigée principalement vers la ville-centre : mobilité professionnelle, pour l'approvisionnement, les loisirs, etc. C'est cette mobilité spatiale omniprésente qui est souvent présentée comme obstacle essentiel à la constitution d'une identité et d'un territoire péri-urbains. Les résidents péri-urbains résident dans un espace rural tout en étant intégrés et reconnus dans la logique d'un espace urbain auquel ils sont reliés par des déplacements multiples. Ils vivent dans une situation instable dans laquelle l'intégration dans l'un des espaces est quasi nulle et décalée dans l'autre. Les déplacements et la mobilité deviendraient alors l'essence même du rapport à l'espace de ces sociétés qui partagent leur vie entre deux aïeux.

Quel équilibre peut donc se constituer autour de cette implication de caractères urbains et ruraux ? Autrement dit, comment la nouvelle société péri-urbaine s'organise-t-elle, négocie-t-elle avec cette double dynamique, celle de l'espace local et celle de l'agglomération ? Comment les nouveaux acteurs d'un espace neuf construisent-ils un territoire à partir de cette situation instable ?

Par une étude des différentes formes de la mobilité dans les espaces ruraux péri-urbains au nord de Montpellier, nous voudrions poser l'hypothèse que cette mobilité est partie prenante de la construction du territoire par les pratiques spécifiques et les mises en œuvre particulières qu'en font les acteurs.

## **Les espaces ruraux péri-urbains au nord de Montpellier**

L'étude présentée ici concerne le canton de St Martin de Londres. Le choix de cet espace comme cadre d'étude procède des caractéristiques démographiques, géographiques et économiques des communes qui le composent. Celles-ci les définissent comme des espaces représentatifs des espaces ruraux péri-urbains définis précédemment.

### UN ESPACE RURAL PÉRI-URBAIN

Avant tout, nous ne pouvons analyser des processus relatifs à ces espaces péri-urbains sans les situer dans la dynamique spécifique de l'agglomération de Montpellier. Agglomération moyenne de 400 000 habitants environ, cette capitale régionale étend son rayonnement dans l'ensemble de la région. Ville moyenne longtemps stagnante, elle a vu son développement s'accélérer dès 1955 avec une spécialisation dans les activités tertiaires. La croissance démographique s'est alors accompagnée d'un besoin d'espace sans cesse renouvelé : extension de la banlieue, puis essaimage de la population de la ville dans les communes de la périphérie, en particulier dans la plaine viticole et dans la garrigue, au Nord de Montpellier.

Le canton de St Martin de Londres, constitué de 9 communes est situé à une trentaine de kilomètres de l'agglomération montpelliéraine. Il compte 3 500 habitants environ. La densité de population est faible. Les recensements de 1982 et 1990 laissent apparaître cependant un renouveau démographique certain, confirmé par les chiffres de 1999. Celui-ci ne s'explique aujourd'hui plus seulement par un solde migratoire positif, mais également par le solde naturel devenu positif entre 1990 et 1999 : les nouvelles populations qui ont investi les communes en déprise démographique à la fin des années 1970 contribuent à recréer une dynamique de reproduction naturelle des populations communales.

Cette croissance démographique s'accompagne d'une urbanisation des communes concernées. Les chiffres du recensement montrent une croissance du nombre des maisons principales et secondaires, et cela de façon régulière depuis 1970. Il s'agit de constructions individuelles aux marges des noyaux villageois, de rénovations de fermes ou de bâtisses anciennes au cœur du village. C'est un processus encore neuf et il y a encore peu de lotissements de maisons individuelles normalisées. D'ailleurs, seuls les entretiens que nous avons menés permettent de réellement saisir l'ampleur de l'implantation de nouveaux venus, car les maisons récemment construites sont autant le fait de personnes nouvellement installées que d'anciens habitants.

Centré sur St Martin de Londres, bourg de 1 000 habitants, le canton est relié

efficacement à l'agglomération et aux bourgs de la région par la D986 vers Montpellier et Ganges, bourg rural de 1 500 habitants situé à une vingtaine de kilomètres du canton, et la D32 longeant la haute vallée de l'Hérault vers Lodève. St Martin de Londres est ainsi situé à moins de 25 minutes de Montpellier. Les communes les plus en retrait des axes de communication principaux sont à 30 ou 40 minutes de Montpellier.

#### UN ESPACE PÉRI-URBAIN DE LA GARRIGUE MONTPELLIÉRAINE

Comment s'est opérée la péri-urbanisation de cet espace situé à plus de 30 km de l'agglomération montpelliéraine ? En 1970, malgré la survivance de quelques activités agricoles (élevage ovin, oliviers, vigne), la garrigue est un espace en déprise, à l'économie extrêmement fragile depuis la crise du phylloxera qui a réduit à néant une dynamique locale entièrement fondée sur une monoculture viticole. Quasi désert humain en certains lieux, sa fonction principale est d'être le lieu de promenade privilégié des Montpelliérains. Une première vague de reconquête s'opère à partir de 1973 environ avec l'implantation de « néo-ruraux », encore présents aujourd'hui, venant souvent de la région parisienne, qui s'installent dans un désir fort de retourner au « local » et de changer radicalement de mode de vie.

Le mouvement de péri-urbanisation se spécialise et s'amplifie au début des années 1980 avec l'extension de l'agglomération montpelliéraine. L'installation dans les villages péri-urbains est alors fondée sur des motivations moins idéologiques que directement liées au prix des terrains : elle permet d'être urbain sans subir les prix et l'exiguïté des terrains ou appartements. Les villages périphériques à l'agglomération accueillent ainsi de plus en plus de nouveaux arrivants, qui sont pour la plupart salariés à Montpellier.

Le canton de St Martin de Londres est ainsi à l'image de l'ensemble des espaces de la garrigue montpelliéraine et à celle de l'ensemble des espaces ruraux péri-urbains.

C'est d'abord un canton de faible densité, mais en croissance démographique nette, accueillant des nouveaux arrivants de façon régulière, travailleurs urbains résidant à la campagne. C'est ensuite un canton totalement inséré dans la dynamique de la ville proche, voire dépendant, mais qui conserve ses caractéristiques rurales et une activité agricole réelle. En effet, la remise en valeur du vignoble à partir de 1985 environ par la plantation d'AOC a relancé l'économie de cet arrière-pays en déprise, même si les exploitations agricoles sont encore fragiles et de petite taille.

Une étude des pratiques sociales spécifiquement centrée sur la mobilité, considérée ici comme indicateur particulièrement pertinent des processus en œuvre dans les espaces péri-urbains, peut nous apporter des informations sur la nature de la réponse des sociétés péri-urbaines à l'instabilité sociale et spatiale des espaces qu'ils habitent.

#### **Les différents types de mobilités en œuvre dans l'espace péri-urbain montpelliérain**

Dans ce canton de St Martin de Londres, nous nous sommes attachés à observer, par le biais d'entretiens semi-directifs menés depuis 1998, différentes pratiques liées à la mobilité spatiale. Les pratiques sociales révélant des gestions différenciées de la mobilité nous aident à mieux comprendre la nature du « vivre en espace péri-urbain ». Ces pratiques sont irréductiblement liées à la représentation de l'espace local, à celle que les acteurs se font d'eux-mêmes dans ce territoire et aux autres échelles de territoire. Nous avons pu identifier trois types de mobilité(s), naturellement très schématiques.

#### LES PERSONNES FAIBLEMENT MOBILES

Le premier type est celui des personnes faiblement mobiles. Elles vivent, travaillent (ou ne travaillent pas pour certaines femmes) sur le territoire communal ou cantonal, se rendent à Montpellier rarement et sont plus spontanément tournées vers Ganges, St Martin de Londres, voire St Bauzille de Putois, chef-lieu du canton voisin, pour leurs déplacements concernant autant l'approvisionnement, les rendez-vous médicaux, que les courses d'appoint, les loisirs, etc. Il n'est pas rare qu'elles se trompent sur la distance qui les sépare de Montpellier en la majorant. Sans vouloir opposer natifs et nouveaux résidents, ces personnes à mobilité réduite spatialement, sont souvent nées dans la commune ou le canton, et le territoire communal offre tout ce dont elles ont besoin : famille, amis, travail, commerces. Si le territoire pratiqué par ces personnes est relativement réduit, puisqu'il ne dépasse pas Ganges et n'atteint pas Montpellier au sud, il est cependant totalement investi. La mobilité pratiquée par ces habitants péri-urbains est très libre, non linéaire et non limitée à deux ou trois trajets types. Elle est intégrée, très liée au territoire et semble relever d'une mobilité en espace rural.

#### LES MIGRANTS PENDULAIRES

Le deuxième type correspond au modèle des sociétés péri-urbaines des années 1970-1980, que nous avons symbolisé par le couple de cadres moyens avec deux enfants résidant dans une maison individuelle, appelés souvent « migrants pendulaires ». Ces résidents travaillent généralement dans l'agglomération de Montpellier, se déplacent quotidiennement vers la ville. Ils sont très mobiles physiquement, puisqu'ils font leurs courses, travaillent, vont au cinéma ou dans des clubs de sport à Montpellier ou dans l'agglomération. Leur vie, entièrement tournée vers la ville, leur impose une mobilité quotidienne et systématique. Ganges et l'arrière-pays ne sont quasiment jamais mentionnés ; seules existent la ville et la maison, et le trajet qui les relie. Ainsi, dans ce cas-là, la mobilité n'est que l'instrument d'un lien exclusif avec la ville, mobilité simplement opératoire. La mobilité est linéaire, ne permet pas la mise en relation de différents lieux et la compréhension d'un territoire.

#### LES PERSONNES « TRÈS MOBILES »

Le dernier type est celui des personnes que nous qualifierons dans un premier temps de très mobiles. Elles se déplacent de façon très diverse : localement, à l'échelle de l'agglomération, de la région, du pays, etc. Elles se déplacent non seulement plus loin et pour des destinations plus variées que les deux types précédemment évoqués, mais également plus près et de manière plus aléatoire que les migrants pendulaires. Leur mobilité n'est pas exclusivement liée à la ville, à ses contraintes spécifiques. Ces résidents se déplacent certes beaucoup vers Montpellier, en particulier pour les sorties et les soins médicaux. Mais ils se déplacent également vers St Martin de Londres pour les courses d'appoint, vers Ganges, et les autres villages alentour, Laroque, St Bauzille de Putois, Les Matelles pour leur approvisionnement.

L'accès facilité à l'espace de l'agglomération, de la région est la condition fondamentale de leur installation en espace péri-urbain. Vivre à la campagne est un choix motivé par des raisons diverses mais permis par la possibilité d'un lien permanent et le moins contraignant possible avec la ville. Leur mobilité est idéologique : elle est

le fondement de la liberté individuelle. Ce type de mobilité n'est pas une fin en soi : elle intègre le territoire au sens où elle est une relation entre deux types d'espace.

Lors des entretiens toutefois, deux raisons à l'installation ont été principalement invoquées qui impliquent des utilisations différentes de la mobilité et s'excluent souvent l'une l'autre. Elles permettent de définir deux sous-groupes de personnes « très mobiles ».

Certains affirment une volonté réelle de « retour au local », fondée en grande partie sur l'image quasi mythique d'une qualité de vie rurale. Ces résidents associent leur nouvelle vie rurale à une intégration dans la dynamique de l'agglomération et de la société globale. Ils ont souvent choisi très précisément leur lieu de résidence, pour ses qualités propres. Le prix des terrains et des habitations a certes joué, mais c'est sur un plan beaucoup plus symbolique que s'opère le choix. Ainsi sont prises en compte la proximité du Pic St Loup, de la mer mais aussi celle de l'aéroport, une vie au calme mais Paris à 4 h 30 en T.G.V., Barcelone à moins de 3 h, la proximité d'un centre urbain pour les soins médicaux et l'éducation, etc. L'installation en espace péri-urbain est ressentie comme un plus urbain, et non comme un retrait du monde : ces personnes sont équipées de téléphones, d'ordinateurs, de voitures, et sont effectivement assez aisées ; celles qui ne le sont pas reconnaissent qu'elles vont devoir retourner en ville ou renoncer à l'idéal de vie qui les a poussées à s'installer ici. L'installation en espace péri-urbain fait partie d'une stratégie de vie générale où être à la fois intégré dans les dynamiques urbaines et en retrait de celles-ci se gère grâce à la mobilité.

D'autres fondent leur installation dans ce canton péri-urbain sur l'utilisation des qualités et ressources très concrètes de l'espace. Ils mettent ainsi en place (essayent ou projettent de mettre en place) des activités économiques s'appuyant sur le faible coût et les vastes dimensions des terrains et des habitations disponibles et l'insertion dans les dynamiques urbaines, insertion garantie par l'accès facilité à l'agglomération et aux infrastructures de transports la reliant au reste du pays (réseaux routiers, ferroviaires et aériens). Résider dans cet espace péri-urbain leur ouvre un champ d'action qui non seulement leur était fermé au sein de l'agglomération, mais qui en outre est spécifique aux caractéristiques de l'espace local investi.

La mobilité d'abord permet la diffusion des produits : ainsi, les producteurs de fromages de chèvre vendent-ils leur production aux supermarchés périphériques de Montpellier et dans les marchés régionaux. Elle permet également l'accès des clients en provenance de la ville, de la région, etc. s'il s'agit de services proposés localement : des infrastructures comme le Centre de Vol à Voile, mais aussi les fêtes et événements organisés ponctuellement accueillent des clients provenant de toutes destinations. La mobilité est donc au centre du processus de développement de l'activité économique.

Enfin, la nature même de l'activité peut être fondée sur le caractère rural de l'espace : l'espace péri-urbain constitue d'une part une réserve d'espace propre à la mise en place d'activités de loisirs, d'autre part il est lié à l'image d'une certaine qualité de vie, d'une certaine authenticité, valeurs s'imposant comme de plus en plus essentielles auprès des urbains. Les acteurs locaux se spécialisent alors dans des activités de loisirs ou de tourisme vert : Le Centre de Vol à Voile, déjà cité, ainsi que les nombreux centres équestres et les balades qu'ils proposent illustrent bien cette utilisation de la réserve d'espace et de « grand air » que représente l'espace péri-urbain. Ils misent aussi sur la qualité des produits du « terroir » : production de fromage de chèvre, artisanat d'art, etc. Ils répondent ainsi parfaitement à la demande urbaine proche.

Ni les personnes à faible mobilité, ni les migrants pendulaires ne peuvent participer à

la construction d'un territoire péri-urbain car ils n'utilisent pas les ressources propres à l'espace : les uns pratiquent l'espace comme un espace rural ; les autres ne font que résider dans l'espace péri-urbain et sont entièrement impliqués dans la dynamique de l'espace urbain. Cependant, pour les deux groupes d'acteurs très mobiles, l'espace péri-urbain est compris dans sa spécificité. Les pratiques de la mobilité révèlent cette double implication dans une logique urbaine et rurale. C'est en cela que les deux groupes d'acteurs de cette mobilité que l'on peut qualifier de « péri-urbaine » participent à la constitution d'un territoire péri-urbain. C'est ce que nous allons développer dans une dernière partie.

### **Les acteurs locaux dans la construction du territoire péri-urbain**

Les résidents péri-urbains que nous avons définis comme très mobiles semblent être à même de participer à la construction d'un territoire péri-urbain, dans la mesure où ils ont une conception et une utilisation de l'espace péri-urbain à partir de la spécificité de celui-ci. Ils construisent un territoire péri-urbain parce que d'une part, ils s'approprient et d'autre part ils contribuent à la reconnaissance sociale extérieure de leur espace. Chacun des sous-types ayant une utilisation et une conception spécifique participe différemment à la mise en place de cette appropriation et de cette reconnaissance.

#### LA CONSTRUCTION D'UN TERRITOIRE ISSU DES REPRÉSENTATIONS QUI EN SONT FAITES

Il y a d'abord construction d'un territoire péri-urbain à partir de l'image rêvée de celui-ci. Les résidents qui s'y sont installés pour des raisons « symboliques » ont une image très précise de l'espace qu'ils ont investi, fondée sur toute une imagerie de l'espace rural : plus encore que la nature et la qualité de vie, c'est la convivialité, l'interconnaissance et la solidarité qui dominent l'imaginaire rural de ces résidents. Naturellement, la plupart ont été déçus de ne pas trouver sur place cet univers chaleureux et avouent avoir du lutter pour imposer leur présence. Ils croient tous cependant à la possible réalité de cette image, et ont conscience de la portée de toute action dans un espace rural où le pouvoir communal est très proche, où les décisions entraînent des réalisations à très court terme.

Ainsi, ces urbains à la campagne, ces personnes très mobiles et insérées dans des dynamiques urbaines s'attachent-ils à transformer leur espace de résidence pour que celui-ci ressemble enfin à cet espace rural mythique. Ces acteurs, souvent aisés, s'investissent dans des projets pour la commune, de façon individuelle, en créant des associations, en entrant – discrètement ou en force – dans le conseil municipal. Les projets mis en place concernent deux thèmes principaux.

Un premier thème d'action est lié à la convivialité : toutes sortes d'infrastructures, de services et d'événements visant à créer du « lien social » sont organisés. Un exemple illustre bien cette action : au Mas de Londres, petite commune de 270 habitants, un groupe de sept nouveaux résidents a créé une association dont l'objectif est de favoriser les solidarités locales, les rencontres entre anciens et nouveaux résidents. Cette association gère une bibliothèque qui propose gratuitement le prêt de livres récents à tous les habitants de la commune et du canton. Elle organise également des événements – un carnaval pour les enfants, la venue d'un conteur professionnel, etc. – et édite un bulletin d'information mensuel, « le Petit Mot », présentant les nouveautés de la bibliothèque et les projets en cours.

Un autre thème d'action vise à l'amélioration de la qualité de vie au sein de la commune. Les projets et les actions concernent la mise en place d'infrastructures ou de services radicalement urbains : il s'agit ainsi d'équiper la commune d'aires de jeux pour les enfants, d'infrastructures sportives, de lampadaires, d'améliorer la desserte des bus liant la commune à la ville, etc. Toutes ces actions révèlent bien l'intention sous-jacente de créer de la ville à la campagne. La résidence à la campagne initialement vécue comme l'immersion dans un monde rural authentique se transforme en un désir de résider dans une campagne-jardin organisée et régulée pour correspondre à des exigences d'urbains.

Il y a bien ici création d'un territoire spécifique par des acteurs. Ces actions locales créent un espace spécifique, un territoire au sens d'un espace qu'ils s'approprient puisqu'ils le projettent. Ce territoire est spécifiquement péri-urbain : ni territoire rural, ni territoire urbain, il est le résultat d'une action guidée par l'image rêvée d'un territoire. Ce territoire péri-urbain n'est d'ailleurs pas l'exacte réplique de l'image qui guide initialement l'action de ces acteurs. Il révèle la dynamique des actions conjointes ou contradictoires de ces nouveaux résidents et des anciens, les conflits pour l'attribution des espaces.

#### LA CONSTRUCTION D'UN TERRITOIRE COHÉRENT PAR LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

Le groupe d'acteurs développant des activités économiques spécifiques participe également à la construction d'un territoire péri-urbain.

L'organisation de toutes ces activités est semblable : un nombre très réduit de personnes (de une à trois, en association souvent familiale ou amicale) travaille à domicile et développe une activité qui, fragile, est souvent associée à une autre activité de même type ou à un emploi salarié en ville. L'exemple d'un couple de parisiens récemment installés illustre cette organisation. Intermittents du spectacle à Montpellier, ils louent un appartement au Mas de Londres. Ils associent tous les deux à leur activité précaire le développement d'une activité indépendante. La jeune femme crée des collections de vêtements qu'elle vend ensuite dans les salons-expositions. Son mari réhabilite trois oliveraies qu'il possède ou loue à une quarantaine de kilomètres et projette de produire à terme sa propre huile dans un lieu de vente qui serait aussi un musée de l'olive. Ces situations reflètent des arrangements avec la mobilité et l'espace, mais également avec le temps et la recherche d'un salaire satisfaisant.

Les activités développées forment aussi un ensemble cohérent par la spécificité des produits proposés. Elles sont toutes fondées sur la mise en valeur ou l'utilisation des ressources concrètes ou symboliques de l'espace péri-urbain et l'utilisation de la mobilité. Ces activités concernent ainsi quelques domaines spécifiques et contribuent à spécialiser le territoire. Les activités de création (de l'artisanat à la création artistique) sont nombreuses : la production, de faible importance, est réalisée au domicile, pour des questions de commodité et de coût. Les télé-activités se développent de plus en plus : entreprises informatiques ou télétravailleurs classiques. D'autres activités enfin appuient leur développement sur l'utilisation des qualités spécifiques de l'espace péri-urbain et de l'image particulièrement valorisée de celui-ci auprès des consommateurs : il y a production de « produits du terroir », qu'il s'agisse de fromages de chèvre, d'un restaurant local ou de la création d'une maison d'édition d'ouvrages sur l'histoire locale (et l'image du rural sert alors la création).

Ces acteurs locaux contribuent à la construction d'un territoire péri-urbain en participant à la mise en place d'un espace cohérent dans l'organisation et la nature des activités économiques qu'ils développent. L'espace local se spécialise dans le développement d'activités liées à la mise en valeur de ses caractéristiques rurales. Il se spécialise également parce qu'il abrite des entreprises individuelles, innovantes au sens où il s'agit d'arrangements flexibles avec la précarité de l'emploi, la résidence en espace péri-urbain et le développement de projets personnels. Ces actions locales, même si elles ne sont pas fédérées, participent ainsi à définir un territoire péri-urbain à l'extérieur comme à l'intérieur de ce territoire.

Par l'étude des différentes formes de mobilité pratiquées par les résidents du canton de St Martin de Londres, nous avons essayé de montrer, d'abord, que trois groupes se distinguaient quant à leur mise en œuvre de la mobilité spatiale ; ensuite que seul le groupe des personnes très mobiles était à même de participer à la construction d'un territoire péri-urbain, territoire spécifique et reconnu socialement. Ces acteurs conçoivent l'espace local dans toute sa spécificité et utilisent les différentes ressources offertes par cet espace pour développer des projets individuels (activités économiques) ou plus collectifs (projets pour la commune). Un territoire péri-urbain émerge, territoire spécialisé d'une part dans des activités économiques de petite importance en relation avec la mise en valeur des ressources spécifiques de l'espace local, territoire-projet d'autre part, approprié par les acteurs qui visent à le construire à l'image d'un espace rural mythique.

Ces mobilités concourent certes à construire des territoires différents et n'impliquent pas forcément les mêmes acteurs. Le territoire péri-urbain trouve cependant là une existence spécifique, loin de la définition d'espace sans identité, tiraillé entre ville et campagne, qui perdure encore.

## **Bibliographie**

BERGER M., 1986, « L'interface ville-campagne en France, bilan des recherches sur la production d'espaces péri-urbains », in *Cahiers de Fontenay*, n° 41-42-43, p. 193-213.

CADENE P., juin 1990, « Temps et espace dans les processus de résistance des sociétés rurales à l'intégration globale », in *Actes du Géopoint 90*, « Histoire, temps, espace », Avignon.

KAYSER B. et SCHEKTMAN-LABRY G., 1982, « La troisième couronne péri-urbaine : une tentative d'identification », in *RGPSO*, n° 1, p. 27-34.

POULLE F. et GORGEU Y., 1997, *Essai sur l'urbanité rurale*, La Découverte et Syros, Les Cahiers de l'Intercommunalité.

REMY J., 1993, « Le rural et l'urbain entre la coupure et la différence : la métamorphose des relations villes/campagnes », in *Espaces et Sociétés*, n° 72, « Sans Titre », L'Harmattan.

## **Note**

1. Kayser B. et Schektman-Labry G., 1982, « La troisième couronne péri-urbaine : une tentative d'identification », in. *RGPSO*, n° 1.



## **La mise en mots de la ville contemporaine territorialisation des enjeux et enjeux de pouvoir**

*Virginie Frappart*

### **Résumé**

*« Comment se construisent les territoires locaux à la croisée des sociétés, de l'espace et du temps ? Quelles sont les conditions d'émergence, d'évolution ? »*

*Pour reprendre les termes de la conclusion d'André Fischer du séminaire 1999, le territoire est avant tout une construction sociale et le processus de territorialisation est aussi intéressant à analyser, dans une démarche d'analyse de discours, que le territoire lui-même.*

*L'objectif de mon travail de recherche est de caractériser, depuis la fin des années 1970, la formation et les évolutions des représentations de Nantes - à différentes échelles, du quartier à la métropole - à partir des discours présents dans le débat local, à l'intérieur de ce que l'on pourrait appeler « l'espace public » nantais. L'exemple d'un réseau d'acteurs - l'association Kervégan - pose question quant à l'émergence et à la diffusion des représentations et des images de la ville : comment modéliser l'articulation des différentes composantes des représentations urbaines ? Comment identifier les réseaux d'acteurs pertinents et évaluer leur rôle dans l'élaboration des représentations collectives de la ville ? Quelles en sont les incidences sur les formations territoriales ? L'analyse diachronique et synchronique des productions discursives de cette association offre une approche de l'alchimie complexe entre projet individuel, représentations « collectives » et idéologies urbaines.*

*Mots-clés : représentations de la ville, territorialisation, idéologies territoriales, réseaux d'acteurs, pouvoir local*

### **Le territoire dans le débat local nantais**

Au lieu de partir d'une définition a priori du territoire, il est intéressant au préalable de voir comment le mot même est utilisé dans le débat local. Qui utilise la notion de territoire ? De quelle manière ? Est-ce une notion toujours explicite ?

L'analyse textuelle du courrier des lecteurs du quotidien *Ouest-France*, par exemple, ne fait pas apparaître le territoire comme un terme discriminant. Le mot lui-même apparaît très rarement dans ce type de corpus. Cela ne veut pas dire que la dimension spatiale y est absente ; les problèmes et les enjeux de la ville sont alors territorialisés sans qu'il y ait recours au générique même « territoire ». Par contre, « territoire » est manié abondamment dans tous les documents et textes institutionnels, selon des significations et des échelles variées. On a parlé, à juste titre, d'un retour en force du « territoire » dans le débat local. Il est de même pour le « quartier », la « proximité »... Le territoire est avant tout une construction sociale, et c'est bien le processus de territorialisation qui est intéressant à suivre.

### ***Exemples de quelques utilisations du générique « territoire » dans le débat local***

<p><b>Echelle du quartier et dimension politique</b></p>	<p><i>« Le territoire comme lieu privilégié du rapport au politique », Développement de la vie des quartiers, Daniel Asseray, novembre 1995</i></p>
<p><b>Echelle urbaine et dimension sociale</b></p>	<p><i>« Le social et l'économique s'inscrivent alors dans une dynamique dont l'enjeu est que la ville devienne un « territoire de vie », « de travail », « de loisirs » afin de devenir le territoire de chacun, le territoire de tous. », Conférence Consultative d'Agglomération, Contribution de la Fédération des amis de l'Erdre, Annick Vidal, 1996</i></p>
<p><b>Echelle de l'agglomération et dimension politique</b></p>	<p><i>« Le développement cohérent du territoire de l'agglomération suppose que s'établisse un véritable système d'acteurs intéressant à des niveaux divers, les acteurs publics et privés, les différentes échelles des collectivités publiques, le monde associatif et les citoyens eux-mêmes », Projet 2005, District de l'agglomération nantaise.</i></p>
<p><b>Echelles emboîtées et dimension stratégique</b></p>	<p><i>« Enfin, il a été souhaité qu'une réflexion globale soit engagée sur l'articulation des territoires. Il existe une Agglomération Nantaise élargie à la Basse Loire, mais son rayonnement concerne aussi les pays d'Ancenis, de Châteaubriand, de Guérande voire du Choletais... Tous ces territoires qui constituent des « échelles emboîtées » sont interdépendants et les stratégies de développement des uns et des autres nécessitent une coordination », Avis de la Conférence Consultative d'Agglomération, Jean-Joseph Régent, 1996.</i></p>
<p><b>Echelle métropolitaine et dimension économique</b></p>	<p><i>« Dans l'Europe d'aujourd'hui et sans doute encore plus dans celle de demain, il existe et existera une concurrence entre les territoires, la commission européenne s'efforçant par sa politique d'atténuer les disparités excessives. Dans cette concurrence, les territoires actuellement gagnants sont organisés autour de Métropoles qui jouent un véritable effet d'entraînement. Sur toute la façade Atlantique de l'Europe, il y a un déficit en matière de Métropole et ce phénomène est particulièrement frappant dans l'Ouest français. Nantes a la vocation et le potentiel nécessaire pour jouer ce rôle », Conférence Consultative d'Agglomération, Alain Mustière, Président de la CCI, 1996</i></p>

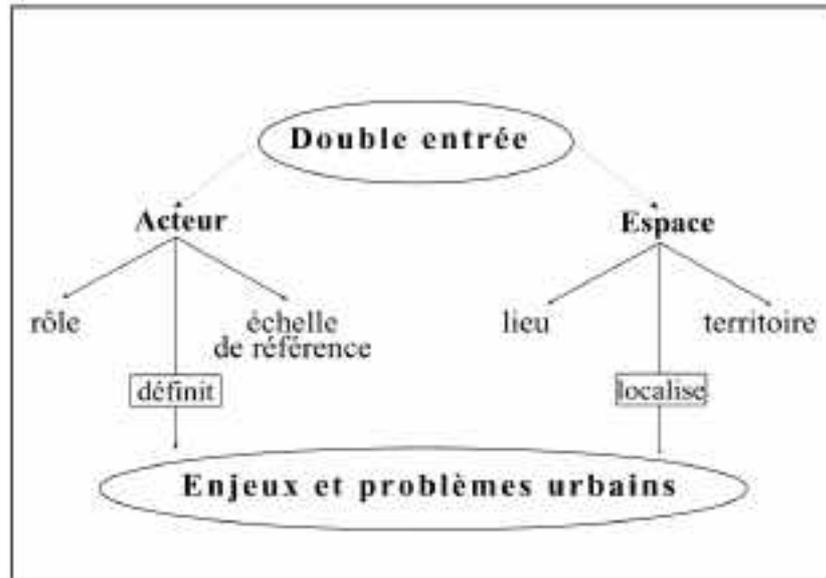
Depuis une vingtaine d'années, des relocalisations territoriales ainsi qu'une modification du pouvoir local, sont en jeu à Nantes comme dans la plupart des grandes villes françaises. On note également une évolution dans la façon de cerner les problèmes et les enjeux de la ville. Ces territorialisations des questions urbaines passent par les différentes représentations que l'on se fait de la ville et se traduisent notamment par la manière de nommer et de caractériser les espaces auxquels on se réfère.

Il ne s'agit pas de considérer la ville telle qu'elle est mais telle qu'elle est représentée. Les représentations formelles sont à la base des démarches de modélisation théorique ; les représentations mentales de l'espace sont une clé d'analyse pour appréhender les comportements et les pratiques urbaines et enfin les représentations symboliques sont directement liées à la prospective et aux politiques urbaines. Ces représentations participent à la construction identitaire des citoyens, nourrissent les actions des décideurs et des professionnels. En partant de l'hypothèse que chacun a une vision, un angle d'attaque pour appréhender la ville mais également des objectifs, des pratiques et des expériences propres, il est intéressant de confronter les indicateurs constitutifs de ces représentations urbaines et de dégager, à travers les enjeux territoriaux du débat local (politique, associatif, médiatique...), l'existence de modèles et d'idéologies urbaines. L'originalité de la géographie par rapport aux autres sciences humaines est de considérer l'espace comme un élément constitutif de l'expérience sociale<sup>1</sup>. Les représentations et les images de la ville ne sont pas étudiées pour elles-mêmes et doivent être replacées dans les contextes spatial, sociologique, politique de leur énonciation ainsi que dans l'histoire locale.

De nombreux chercheurs ont travaillé sur les modèles des villes françaises mettant en avant la métropolisation mais surtout l'urbanisation de l'espace national qui est, en effet, l'un des éléments le plus marquant de ces dernières décennies. Les évolutions de Nantes s'inscrivent, bien entendu, dans ces contextes national et international. Néanmoins, même si le développement urbain des grandes villes françaises est comparable et suit, dans les grandes lignes, un modèle identique, chacune d'elles reste singulière par ses caractéristiques géohistoriques qui la rendent spécifique. Les géographes aiment à parler « d'effet de lieu ». Bien sûr, cela légitime ainsi leur discipline dans le champ des sciences sociales, mais ils partent également du postulat que si un événement a eu lieu, c'est qu'il s'inscrit avant tout dans un espace particulier qui a favorisé son avènement. L'effet de lieu est un « *ajustement permanent et localisé, de la structure au mouvement, de la permanence au changement*<sup>2</sup> ». Le rapport entre caractérisation des lieux et définition des territoires devient dès lors un élément constitutif de l'analyse des représentations de la ville : le lieu est une image première, il rend visible et lisible ce qui ne l'est pas, parce qu'il peut plus facilement être mis en image.

L'intérêt est de voir justement comment sont localisés les problèmes et les enjeux urbains et de quelles manières s'effectue le passage des lieux aux territoires sachant que les lieux sont souvent associés à un type de rapports sociaux et de sociabilité, de problèmes et de projets qui ne sont pas forcément les mêmes pour tous les acteurs dans la mesure où ceux-ci participent à la politique ou à la construction identitaire de la ville selon une échelle de référence et de compétence qui leur est propre. On se retrouve donc en présence de territoires spécifiques à certains groupes d'acteurs ou réseaux sociaux (territoire juridictionnel, territoire administratif, territoire économique ou stratégique, territoires sociaux...).

**Figure 1 - Analyse de discours dans une démarche géographique**



Dans le cadre de cette recherche sur Nantes, l'étude d'un réseau d'acteurs singulier – l'association Kervégan – pose questions quant à l'émergence et à la diffusion des représentations et des images de la ville : comment modéliser l'articulation des différentes composantes des représentations urbaines ? Quelles en sont les incidences sur les formations territoriales ?

Ou, pour reprendre explicitement la première interrogation de ce séminaire : « *comment se construisent les territoires locaux à la croisée des sociétés, de l'espace et du temps ? Quelles sont les conditions d'émergence, d'évolution ?* »

### **Elaboration des idéologies territoriales : l'exemple de l'association Kervégan à Nantes**

Le projet est donc de caractériser la formation et les évolutions des représentations de Nantes depuis la fin des années 1970 à ses différentes échelles – du quartier à la métropole – à partir des discours présents dans le débat local à l'intérieur de ce que l'on pourrait appeler « l'espace public » nantais. Le géographe – même si l'analyse de discours n'est pas son outil traditionnel – peut décrypter la façon dont les acteurs urbains – qu'ils appartiennent au pouvoir politique ou à la société civile – donnent forme et valeur à leur territoire et par ce biais, rechercher le sens de la ville.

La thèse récente de Muriel Lasorgne-Rosemberg<sup>3</sup> montre bien ce lien étroit entre discours et politique de la ville : pour elle, le marketing urbain est avant tout un discours intervenant dans la construction du projet de ville qu'elle définit comme l'ensemble des actes volontaires de transformation de la ville, porté le plus souvent par une municipalité. Mais au-delà de ce projet élaboré de façon institutionnelle, les représentations urbaines légitiment également des projets personnels et un

positionnement social sur la « scène locale ». L'analyse diachronique et synchronique des productions discursives d'une association particulière de Nantes, l'association Kervégan, offre une approche de cette alchimie complexe entre projet individuel, représentations collectives et idéologies territoriales.

Plusieurs raisons légitiment le choix de cette association. D'une part, il n'y a pas eu à Nantes de continuité politique : depuis le début des années 1970, quatre maires se sont succédés à la tête de la municipalité<sup>4</sup>. Nous ne sommes pas en présence de figures emblématiques comme Pierre Mauroy à Lille, George Frêche à Montpellier ou encore Jean Royer, figure centrale de l'analyse de Michel Lussault sur Tours<sup>5</sup>. Même si Jean-Marc Ayrault instaure depuis deux mandats un nouveau rapport au politique, cette image du couple fusionnel entre une ville et son maire, dans une métonymie où le maire finit par incarner le « destin » de sa cité, n'existe pas à Nantes.

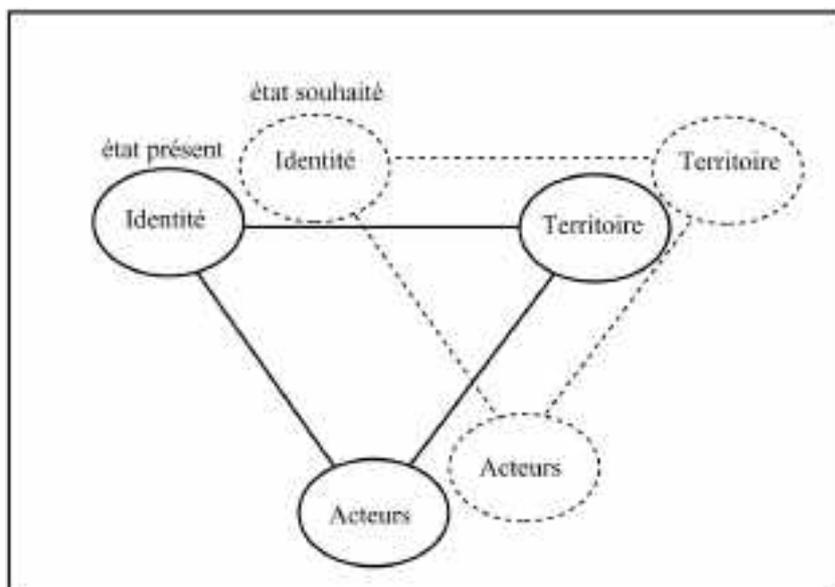
Inversement, l'association Kervégan représente cette continuité : en 1977, un groupe d'acteurs se réclamant de la « société civile », se regroupe autour de Jean-Joseph Régent présent dans des secteurs-clés de la ville : membre du Conseil économique et social de la Préfecture de Région, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes, président du Port Autonome de Nantes-Saint-Nazaire, président du conseil d'administration d'une société d'habitat social, président du comité consultatif d'agglomération... Personnalité charismatique, reconnue pour ses « *qualités de visionnaire en matière de développement de la cité*<sup>6</sup> », il incarne davantage cette identification au destin de la cité.

De plus, l'association Kervégan a toujours voulu s'inscrire dans le débat public local, elle se définit dès sa création comme groupe de réflexion de Nantes, pour Nantes, et se caractérise par l'organisation de débats puis de publications de « *réflexions sur l'évolution générale et les propositions que nous pensions pertinentes de formuler pour les choix de la Communauté*<sup>7</sup> ».

Enfin, l'association est née dans un contexte particulier, 1977 étant en effet une année charnière au niveau du gouvernement local<sup>8</sup>. Portés à Nantes par la métropolisation et la tertiairisation de la ville, de nouveaux acteurs trouvaient en place une société locale ayant établi de longue date ses propres réseaux. Ces nouveaux Nantais, porteurs de projets, ont alors cherché à créer leur place et à légitimer leur rôle dans la cité, notamment à partir du tissu associatif. Ces remises en cause des situations antérieures des jeux de pouvoir et des caractéristiques du développement urbain relevaient alors autant de conflits de générations que de classes et de culture. Or, ces conflits se sont essentiellement matérialisés par la formulation d'un projet « pertinent » de développement stratégique de la métropole et par la mobilisation de nouvelles images de la ville.

En s'inspirant de la démarche des études stratégiques des villes (fig. 2), l'émergence des représentations est examinée à partir du triptyque – acteurs (et réseau d'acteurs), territoire et identité (effet de lieux et images collectives). Les changements d'un état initial à l'état souhaité peuvent s'inscrire à l'intérieur même du système qui lui ne change pas. Mais ils peuvent également modifier le système lui-même, et dans ce cas remanier les règles structurant le système et jouer sur ses différents éléments.

**Figure 2 - Evolution du triptyque identité/territoire/acteurs**



source : Coll. 1996. Contribution à la recherche sur les stratégies des villes. Nantes : ESCNA. p. 32

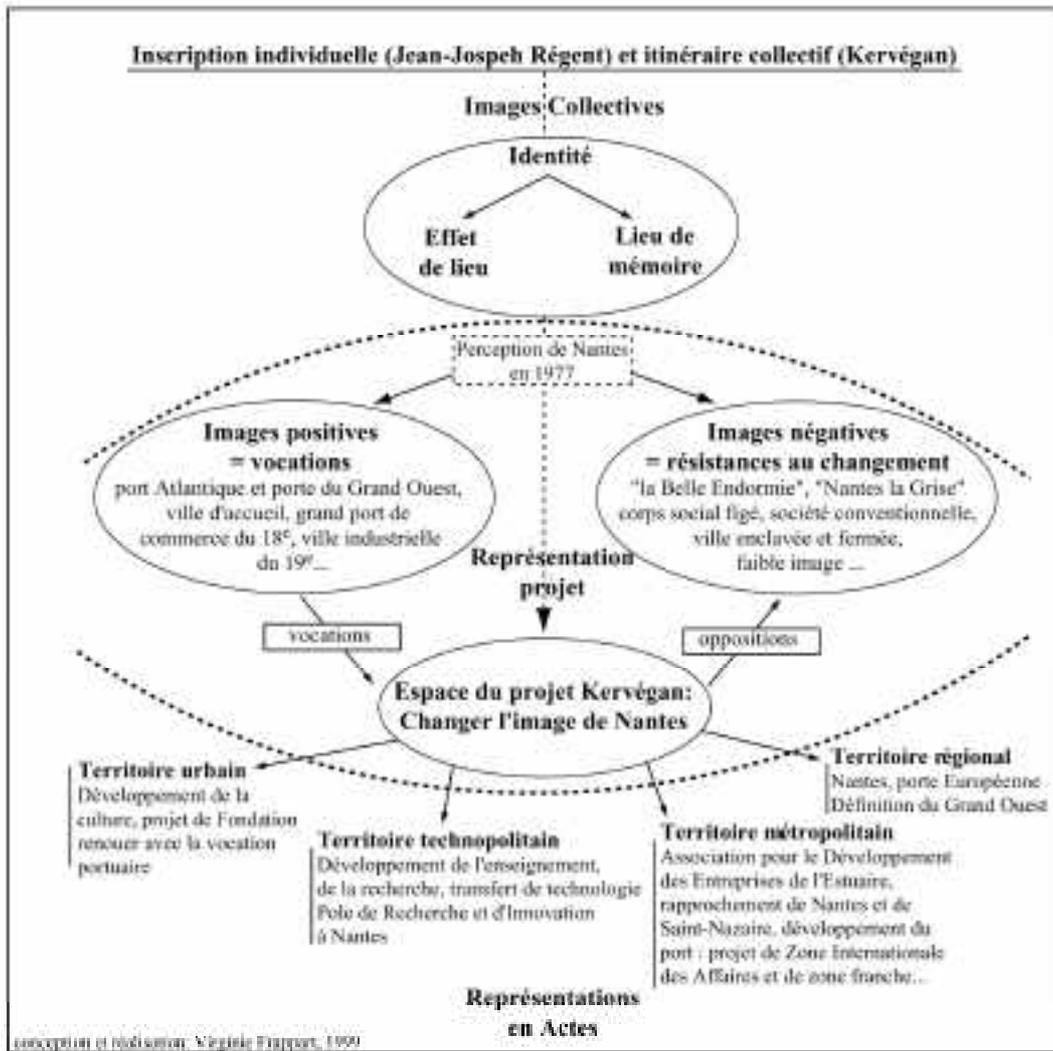
En 1977, les ruptures provoquées – en partie, mais pas uniquement – par le groupe d’acteurs réunis autour de Jean-Joseph Régent, entrent dans cette deuxième catégorie : il s’agit bien d’un changement dans le système même du triptyque acteurs/territoire/identité. En remettant en cause les conditions du meilleur développement de Nantes, en reformulant les termes des questions et des enjeux de la ville, c’est bien l’image même de Nantes qui est en jeu, et avec elle, la reconnaissance des acteurs compétents pour réaliser ce nouveau projet urbain.

La figure 3 schématise l’émergence des nouvelles représentations de Nantes à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Le groupe Kervégan a d’abord publié sur les caractéristiques de Nantes dans une double dimension historique (mémoire collective et lieux de mémoire) et géographique (effet de lieu, site et situation). De cet « état des lieux » sont mis en avant, d’une part les atouts à développer (images positives ou « vocations » de Nantes), d’autre part les faiblesses et autres « résistances au changement » (images négatives) et donc la nécessité de définir un projet de développement afin de changer l’image globalement négative de Nantes et de tirer le meilleur parti de ses vocations méconnues ou sous-exploitées.

Au-delà de l’inscription professionnelle de chaque membre, l’association – et à travers elle, Jean-Joseph Régent qui signe la majorité des éditoriaux – se réclame porte-parole de la société civile pour définir les termes du meilleur développement de la « Communauté nantaise ». Par cette voie, ce sont bien la légitimité de ces acteurs à être moteurs des projets, la pertinence et la validité de leurs représentations qui sont en jeu. En suivant cette analyse, nous ne sommes pas loin de ce qu’Alain Accardo et Philippe Corcuff appellent, en référence à la sociologie de Pierre Bourdieu, le « cercle enchanté de la légitimité ». Pour qu’une réalité sociale soit reconnue légitime, ait un sens, il faut que s’établisse un consensus sur l’ordre établi ; « *ce qui suppose la mise en œuvre d’une*

violence symbolique, violence euphémisée et par là-même socialement acceptable qui consiste dans le pouvoir d'imposer des significations, « de faire croire et de faire voir » pour mobiliser<sup>9</sup>».

Figure 3 - Projet territorial et émergence des représentations



### Territorialisation des enjeux urbains

L'analyse textuelle réalisée à partir du logiciel Alceste confirme la première approche plus empirique en offrant néanmoins des variantes. Elle isole en effet : un **discours technopolitain**, un **discours métropolitain** inséparable du port de Nantes Saint-Nazaire, un **récit politique**, un discours étroitement lié à la culture dans la ville et plus largement, l'appréhension de l'urbanité de Nantes comme **ville-culture** et enfin, un dernier univers autour de **l'inscription sociale** de Kervégan dans la « communauté nantaise ».



personnelle, mais d'un enjeu « réel » et d'un intérêt collectif partagé : il y a bien ici l'utilisation d'un « pouvoir symbolique » par un groupe qui a pour « *objectif d'imposer comme une vérité universelle et allant de soi un arbitraire culturel*<sup>12</sup> ».

A l'inverse, la définition de l'urbanité comme ville-culture engage une relation plus personnelle voire intime. Lien existentiel de l'homme à sa ville, l'urbanité est à la fois une incarnation des valeurs culturelles essentielles à la ville elle-même – à travers son patrimoine, son urbanisme, ses événements festifs – mais aussi un vecteur d'identité et donc d'image. Pour Kervégan, cette définition de l'urbanité comme ville-culture a constitué le pivot d'un discours novateur sur Nantes et constitutif du groupe.

Pour autant, peut-on réellement parler d'émergence ? En effet, le projet métropolitain se réfère grosso modo aux principales orientations définies par l'Etat via l'OREAM\* de Nantes Saint-Nazaire. Il n'y aurait donc pas émergence d'un projet métropolitain dans le discours de Kervégan, mais reproduction de schémas décidés par le haut, via les directives et les orientations d'une planification à la française. De même, le projet technopolitain est né au même moment dans toutes les villes françaises suite notamment aux deux chocs pétroliers et a été beaucoup plus exploité dans la communication de certaines villes françaises, dont « Montpellier la surdouée<sup>13</sup> ».

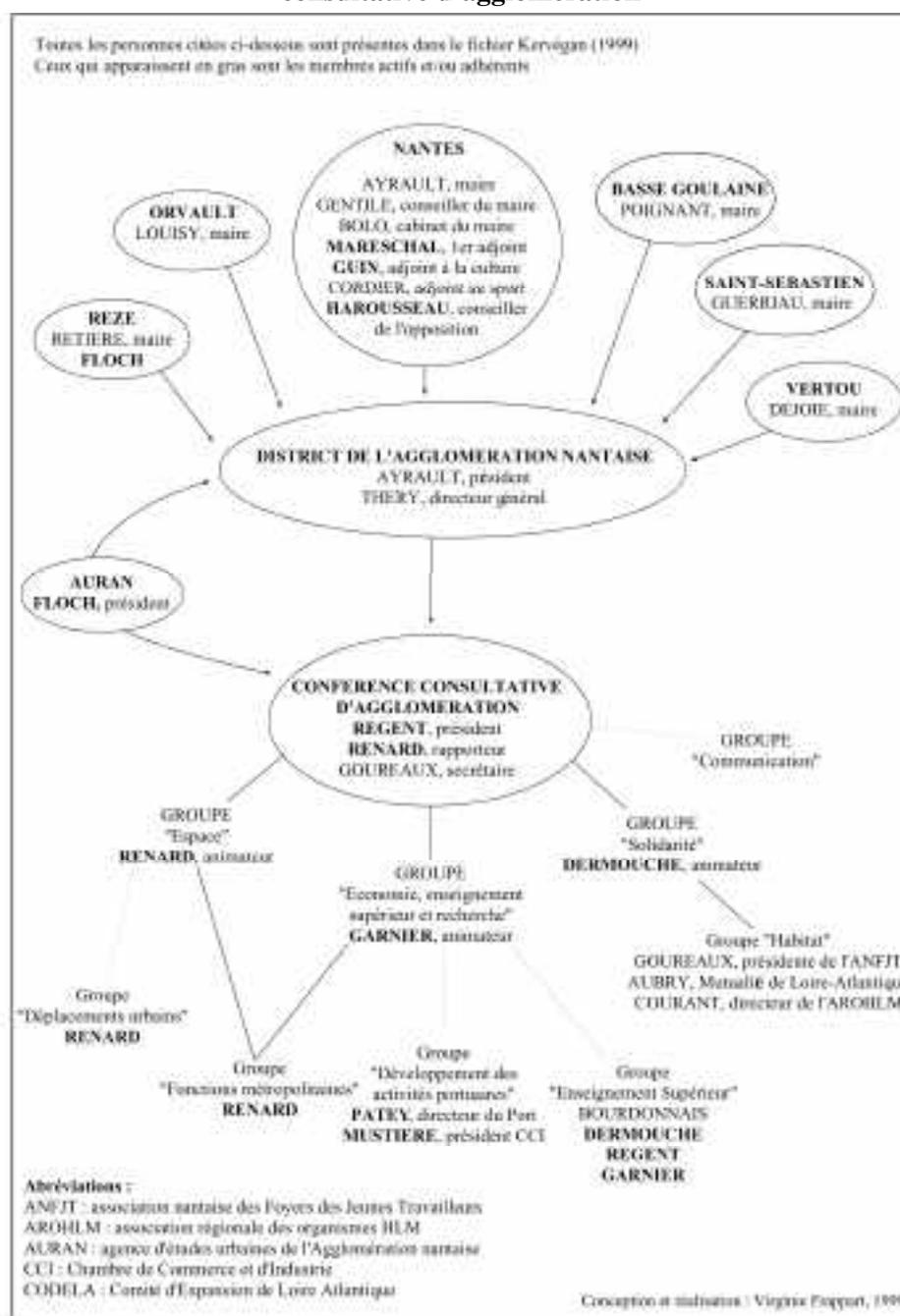
Mais le groupe Kervégan (notamment) s'est saisi de ces deux stratégies territoriales en les reformulant pour créer localement du consensus. Si nous parlons d'émergence, c'est que le discours ne doit pas être analysé en dehors de son contexte social. Il y a eu émergence dans le processus de reconnaissance des « mots » de Kervégan notamment par le renouvellement du pouvoir local dans la formulation de projets nouveaux. Le groupe, et notamment Jean-Joseph Régent, alors porte-parole, devenait dès lors légitime. C'est le passage d'un territoire localisé (métropole d'équilibre décidée « du haut ») à un territoire local par le rassemblement d'acteurs autour d'un territoire et l'incarnation du projet.

C'est tout le pouvoir du réseau Kervégan qui, en tissant les liens entre les principaux lieux de pouvoir de la ville, parvient à créer les conditions sociales efficaces pour que son discours lui-même prenne toute son importance. Au début des années 1980, une trentaine de membres compose Kervégan, innervant ainsi les lieux décisionnels de la ville. Une institution importante est toutefois absente (voire en opposition) : la municipalité. Aujourd'hui, le fichier Kervégan comporte plus de trois cents noms et le groupe travaille désormais en collaboration avec l'ensemble des collectivités territoriales présentes dans la ville (dont les mairies de Nantes, de Rezé, de Saint-Nazaire, le district, le Conseil régional). Tout en se revendiquant représentatifs de la société civile, ils sont, de fait, plus caractéristiques de ce que certains nomment « gouvernance urbaine ».

Si l'on suit l'analyse de Gérard Marcou<sup>14</sup>, la notion de gouvernance a d'abord été utilisée dans le cadre des processus de gouvernement des sociétés où les structures étatiques étaient faibles (et notamment les positions de la Banque Mondiale, puis des Nations Unies en Afrique).

\* OREAM : Organisme Régional d'Études et d'Aménagement Métropolitain

**Figure 5 - « La société civile en action », Kervégan et la conférence consultative d'agglomération**



L'application de la gouvernance aux villes apparaît sous deux formes distinctes :

« selon une approche normative, (...) la gouvernance désigne la façon dont est exercé un pouvoir légitime en interaction avec les différentes composantes de la société et pour le bien commun. Selon une approche analytique, en revanche, la notion de gouvernance attire l'attention sur le fait que la société n'est pas gouvernée seulement par le gouvernement, mais au contraire le gouvernement s'inscrit dans une trame complexe d'interactions avec des institutions ou des groupes, et que les institutions publiques qui le constituent ne forment que la partie visible de l'iceberg de la gouvernance<sup>15</sup>».

La gouvernance urbaine peut ainsi être définie comme l'ensemble des réseaux d'interrelations entre institutions de gouvernement et communautés civiles, économiques, professionnelles... qui participent aux transformations de la ville. Comme le signale Gérard Marcou, cette trame, dessinée par l'interrelation des réseaux, est spécifique à chaque ville selon ses caractéristiques propres : on retrouve, dès lors, l'effet de lieu. L'intérêt pour le géographe est alors de retourner à des études micro-analytiques pour comprendre les processus de construction territoriale et dépasser la « *difficulté dans laquelle on est de plonger ses regards dans les tenants et aboutissants des processus de décision, des choix idéologiques et des représentations mentales (sociales) des acteurs*<sup>16</sup> » et ce même en essayant de tenir compte de leur « poids » respectif dans l'action.

De quel territoire parle-t-on ? Comment le représenter ? Quelles en sont les limites ? Il s'agit moins de territoires institutionnels aux limites fixes et établies, que de territoires flous rassemblant les acteurs autour d'un projet stratégique de développement. De ce fait, il s'agit plus de territoire local que de territoire localisé. La construction territoriale est toujours processus, recherche du territoire pertinent d'action<sup>17</sup>.

Pour analyser ces constructions territoriales, le géographe a tout intérêt à s'intéresser aux représentations présentes dans le débat local. Ces représentations sont analysées au regard du processus d'organisation et de production de ce que Guy Di Méo appelle les formations socio-spatiales. La géographie recherche l'incidence de ces représentations sur l'espace matériel des villes, ce que l'on pourrait appeler « les représentations en acte<sup>18</sup> » à l'intérieur du processus de production, d'organisation et d'évolution des formes urbaines.

« Ainsi, un récit d'action énoncé par un élu, qui met en intrigue la politique urbaine menée doit être considéré comme une véritable pratique spatiale, à la fois un dire et un faire qui forment et transforment de l'espace. En ce sens, produire un espace du territoire pour un élu, c'est d'abord produire du texte, du langage, sur le territoire et sa production. D'ailleurs les conflits territoriaux sont aussi - et ultimement, n'est-ce pas le plus difficile à résoudre ? - des conflits de mots. Cela dit, dans le passage de la performativité - potentielle - à la performance - avérée - les positions sociales des locuteurs ne comptent pas peu, manière de rappeler, au passage, que toute pratique se déploie au sein d'un champ de forces structuré et hiérarchisé<sup>19</sup> ».

Nous retrouvons là une des remarques d'André Fischer sur « *les différences fondamentales qui existent entre ce que produisent les acteurs. Certains produisent des décisions qui ont force de loi, certains produisent des décisions qui sont immédiatement applicables et appliquées, d'autres ne produisent que des conseils, des vœux ou des projets*<sup>20</sup> ». C'est donc tout l'intérêt de travailler sur les trois dimensions du politique : le législatif, l'idéologique et le pouvoir local.

Toutefois, même s'il est indéniable que tous les acteurs n'ont pas le même rôle, il y a aujourd'hui un brouillage des jeux de pouvoirs. Le législatif produit de plus en plus – non plus des normes – mais de grandes orientations<sup>21</sup>. Les partis politiques, au niveau local ont plus un rôle de soutien lors des campagnes électorales qu'un rôle de producteurs d'idéologie. Le gouvernement urbain perd en légitimité politique au profit de la nébuleuse de la gouvernance urbaine...

D'où l'intérêt, pour comprendre la construction sociale des territoires, d'analyser les réseaux de la gouvernance urbaine. L'appartenance au réseau est déterminante dans l'analyse des « représentations en acte ». Une des questions actuelles est de s'interroger sur le rôle de cette appartenance ou non à un réseau constitué :

- Au niveau local, la gouvernance urbaine ne produit-elle pas une parole unique, une « représentation collective » de la ville, non dépourvue d'une certaine idéologie territoriale ?

- L'accès à la parole dans la construction du projet urbain, à ses différentes échelles<sup>22</sup>, est lié à l'appartenance ou non à certains réseaux. Pour reprendre une des conclusions de Jean-Bernard Racine « nous vivons dans un espace divisé, un puzzle complexe en fait, multidimensionnel et multiscalaire dont le principe, au sens premier de cause agissante mais aussi de règle de composition, semble avoir considérablement évolué ces vingt dernières années et porte aujourd'hui un nom incontournable, celui de réseau. « Etre ou ne pas être dans le réseau, telle est la question<sup>23</sup> ».

## Bibliographie

ACCARDO A., CORCUFF P., 1986 (2<sup>e</sup> éd.), *La sociologie de Bourdieu*, Bordeaux : Le Mascaret, 247 p.

AUREGAN P., BREHIER V., DEVANNE J.-M., MERDJI M., 1996, *Contribution à la recherche sur les stratégies des villes : étude monographique du projet stratégique Nantes/Saint-Nazaire*, Nantes, Institut Européen de stratégie des villes, ESCNA, 124 p.

BOURDIEU P., 1982, *Ce que parler veut dire – l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard

DERYCKE P.-H., HURIOT J.-M., PUMAIN D., 1996, *Penser la ville, Théories et modèles*, Paris, Anthropos.

DI MÉO G. (dir.), 1996, *Les territoires du quotidien*, Paris, l'Harmattan.

DI MÉO G., 1998, *Géographie sociale et territoire*, Paris, Nathan Université.

FRAPPART V., 1999, « La représentation de la ville, échelles et territoires », in *Territoires*, séminaire, Le Lien Social, Nantes, Maison des sciences de l'homme Ange Guépin, p. 153-158.

FREMONT A., CHEVALIER J., HERIN R., RENARD J., 1984, *Géographie sociale*, Paris, Masson.

GRACQ J., 1990, *La forme d'une ville*, Paris, José Corti.

GILBERT A., 1984, *Idéologies spatiales à Québec*, Thèse de doctorat, Université d'Ottawa, Département de Géographie.

JANIN P., 1993, « L'espace saisi par le droit dans la loi d'orientation pour la ville, discours juridique et appréhension de la réalité », in *Institution et Territoire*, PUL, p. 61-76.

LASORGNE-ROSEMBERG M., 1997, *Marketing urbain et projet de ville : parole et représentations géographiques des acteurs*, Thèse de doctorat, Université de Paris I, UFR de Géographie.

LUSSAULT M., 1993, *Tours : image de la ville et politique urbaine*, Tours, Maison des sciences de la ville.

MARCOU G., 1996, « Gouverner les villes par le droit ? », in *CURAPP, La Gouvernabilité*, Paris, PUF, p. 174-205.

PETAUX J., 1982, *Le changement politique dans le gouvernement local – le pouvoir municipal à Nantes*, Paris, Pedone, IEP de Bordeaux.

REGENT J.-J., FRAPPART V. (coordination), 1999, *Rue Kervégan, Nantes 1977-1998*, Nantes, éditions Kervégan.

## Notes

1. voir Rapport d'activité à mi-parcours 1995-1997, ESO, Espace Géographiques et sociétés, UMR 6590, Rapport interne au CNRS.
2. Fremont A. et al, 1984, *Géographie sociale*, Paris : Masson, p. 181
3. Lasorgne-Rosemberg M., 1997, *Marketing urbain et projet de ville : parole et représentations géographiques des acteurs*, Thèse de doctorat, Université de Paris I, UFR de Géographie, Thèse non publiée, 337 p.
4. Morice A. (radical), Chénard A. (PS), Chauty M. (RPR) et enfin Ayrault J.-M (PS) qui en est à son deuxième mandat.
5. Voir Lussault M., 1993, *Tours : images de la ville et politique urbaine*, Tours Maison des sciences de la ville, 415 p.
6. Extrait d'entretiens réalisés auprès des membres de Kervégan, 1998
7. Extrait de la plaquette de présentation de l'association pour la Fondation Kervégan à Nantes, mai 1999
8. Petaux J., 1982, *Le changement politique dans le gouvernement local - le pouvoir municipal à Nantes*, Paris : Pedone, IEP de Bordeaux, 310 p.
9. Accardo A. et Corcuff P., 1986, *La sociologie de Bourdieu*, Bordeaux : Le Mascaret (2<sup>e</sup> éd.) p. 54
10. M. Lasorgne Rosemberg emploie le néologisme de « géographisme » pour évoquer la manipulation de l'exception géographique dans la communication des villes.
11. Di Méo G., 1998, *Géographie sociale et territoires*, Paris : Nathan Université, p. 237
12. Accardo A. et Corcuff P., 1986, op. cit. p. 54
13. voir en particulier Ferras R. et Volle J.-P., 1988, « Images de la technopole montpelliéraine » in Brunet R. et al., *Montpellier Europole*, Montpellier : Gip Reclus. p. 203-227
14. Marcou G., « Gouverner les villes par le droit ? » in CURAPP, 1996, *La Gouvernabilité*, Paris : PUF, p. 174-205
15. Marcou G., 1996, op. cit. p. 182
16. Racine J.-B., 1996, « Entre paradigme critique et visions humanistes » in Derycke P.-H., Huriot J.-M., Pumain D., 1996, *Penser la ville - théories et modèles*, Paris : Anthropos. p. 232-233
17. Recherche du territoire pertinent dont il faut le remarquer, le géographe dès qu'il s'inscrit dans le jeu du pouvoir local, n'est pas absent.
18. Référence au Colloque : *Les représentations en acte* de Lescheraines, 1985.
19. Programme initial de l'équipe « espace et politique spatiales » dans le Dossier scientifique, bilan d'activité 1996-1999 et projet 2000-2003, Université François Rabelais, Tours Centre de Recherche Ville Société Territoire, p. 24
20. Fischer A., 1999, Conclusion et synthèse du séminaire « les acteurs locaux dans la construction des territoires », 20 mai 1999, UMR Géographie-cités ENS- Géophile.
21. Voir en particulier l'analyse que fait Patrick Janin sur la loi d'orientation pour la ville : Janin P. 1993, « L'espace saisi par le droit dans la loi d'orientation pour la ville - discours juridique et

- appréhension de la réalité » in *Institution et Territoire* PUL, p. 61-76.
22. Dans le cadre de cette communication, j'ai essentiellement développé l'échelle métropolitaine, mais ces remarques sont également valables à une échelle micro-urbaine dans la construction des quartiers.
  23. Racine J.-B., 1996, « Entre paradigme critique et visions humanistes » op. cit. p. 246

## Débat de la matinée

*animé par Yassamine Tayab*

**Alain Antil, Université de Rouen :** Je voudrais demander à Monsieur Jean-Marie Fotsing de quand date ce type de mise en valeur du bocage ?

**Jean-Marie Fotsing :** Le bocage bamiléké s'est mis en place en même temps que l'installation des populations. Ce que je n'ai pas dit dans l'exposé compte tenu du temps assez court, c'est que le découpage territorial que je vous ai présenté s'accompagne d'une structuration foncière qui distingue les espaces communautaires non susceptibles d'appropriation et les espaces divisés en quartiers à l'intérieur desquelles les populations peuvent établir leurs domaines familiaux. Or le premier acte que les populations réalisent sur le terrain qui leur est attribué par le chef du quartier, c'est l'édification des clôtures sur le contour de cet espace. C'est ce qui explique que le maillage du bocage dans les zones anciennement occupées soit systématique, comme je l'ai montré sur les photographies aériennes. Cette progression, l'extension spatiale du bocage, est en rapport avec le rythme d'occupation des terres. Précisons que les populations des dynasties actuelles se sont installées à partir du XVII<sup>e</sup> siècle.

**Alain Antil :** J'ai juste une deuxième question à vous poser, vous avez parlé de l'arrivée des populations dans le nord du Cameroun, est-ce qu'il n'y a pas des tensions foncières avec les Bamiléké ?

**Jean-Marie Fotsing :** Oui, il y a de sérieuses tensions foncières comme dans toutes les régions où l'agriculture et l'élevage se juxtaposent comme c'est le cas sur les hauteurs du pays bamiléké. Il y a dans le contexte traditionnel une association agriculture et petit élevage, il s'agit de l'élevage de petit bétail, dont moutons et chèvres, qui se pratique sur le sommet des collines à l'intérieur du plateau, alors que les hauts versants montagneux ont accueilli les pasteurs, les Peuls arrivés dans les années 1910 et 1920. Les conflits sont particulièrement sanglants et face à la recrudescence de certains conflits, les autorités administratives s'avouent pratiquement incapables de trouver des solutions.

**Nicolas Verdier, Université de Rouen :** Je veux faire une remarque sur les quatre communications de ce début de matinée pour insister sur une question qui, il me semble, pourrait être creusée d'une façon assez intéressante et qui consisterait à mieux différencier le territoire tel que le pensent les acteurs locaux et le territoire tel que les « savants », disons, le pensent et le construisent. D'un côté je mettrais « le haut et le bas » et « le corps humain », qu'on a vus dans les deux premières interventions, et de l'autre côté des reconstructions conceptualisées, intellectualisées, peut-être telles que nous les faisons. Il me semble que comparer ce deux choses pourrait être créateur, au moins être intéressant.

**Emmanuelle Boulineau, Géophile :** Pour Aline Lepage. Vous avez donné une définition très intéressante du lieu, parce que je me suis posée cette question-là sur le lieu et vous avez dit que c'était une annulation des distances à la fois euclidienne, géographique, temporelle, et une des questions qui s'est posée pour nous avec ce séminaire est : Est-ce qu'il y a des territoires locaux ou des territoires localisés, donc dans « localisés » il y a bien cette idée du lieu, et je voulais savoir si vous avez une réponse à apporter à cette question, compte tenu de cette définition du lieu que vous avez donnée ?

**Aline Lepage :** Les deux existent, je pense, dans le sens où un territoire, pour moi, par rapport à cette définition du lieu, est finalement une addition de lieux, c'est-à-dire que l'espace prend du sens seulement par la circonstance ou par la circonstance qu'on veut bien lui accorder et donc les territoires peuvent être locaux, alors, ou localisés par rapport à un seul lieu, mais peuvent être locaux d'une autre façon, à une autre échelle, par une addition des différents lieux, qui auraient du sens pour la même communauté.

**Violette Rey, Géophile :** Comme Monsieur Verdier, je vais faire une observation d'ensemble. Il me semble qu'à travers ces exposés extrêmement intéressants et très ciblés sur des réalités précises, on a reformulé à travers les termes du présent des analyses qu'on a fait et qu'on a besoin de faire parfois avec d'autres termes, à d'autres moments. J'ai eu l'impression que bien souvent le mot « territoire », il y a encore vingt ou trente ans on aurait dit « terroir » au sens européen et non pas africain, je crois qu'on n'a pas entendu une seule fois le mot « finage », ou seulement une fois. La question est de savoir si, en changeant l'utilisation des mots, on ne fait que s'adapter à l'air du temps, des terminologies, ou bien si on a aussi injecté les nouvelles réflexions plus liées à ce qui est sous-entendu par l'utilisation de ces mots durant le temps ? Question qui va un peu dans le sens de ce que j'ai dit en fin d'introduction, ne nous laissons pas trop piéger par les définitions et soyons plutôt attentifs aux processus. Une deuxième remarque, pour madame Lepage, on est effectivement confronté à une complexité de perception des territoires et, ayant lu votre papier parallèlement, qui est beaucoup plus développé sur la phase récente, cela m'a simplement suggéré une réflexion, il me semble que vous nous montrez au moins dans le texte, plus même que dans l'exposé oral, comment ces citoyens sont en train de réinventer une sorte d'identité collective qui a ses trajectoires spatiales, etc., mais surtout la manière dont vous le présentez me sembler s'articuler assez bien avec la problématique de Gellner sur l'invention de nationalisme.

**Aline Lepage :** En fait, la façon de vouloir créer du lien, c'est une façon de reformer la nation pour reprendre le pouvoir et, d'ailleurs, il y a une armée secrète qui est en train de s'exercer au Maharachtra pour reformer un nouveau Gondwana, dans ce sens là justement.

**Violette Rey :** La thèse de Gellner, en la schématisant très sommairement, est que la montée de nationalisme ne vient pas de l'existence d'une nation, mais vient d'abord d'un mouvement minoritaire idéologique nationaliste ou hypernationaliste qui invente les modalités, y compris les modalités spatiales, de fonctionnement et de diffusion pour agréger des causes, des hommes plutôt, qui avaient des perceptions de leurs identités, certes, mais qui n'avaient pas forcément besoin de cette référence globale nationale identifiée. C'est intéressant parce que Gellner a peu étudié des cas hors du monde européen et anglo-saxon, mais là vous montrez un exemple qui me paraît aller tout à fait dans le sens de sa thèse.

**Aline Lepage :** Les Gond citadins ayant perdu leur identité finalement réinventent cette identité à travers pas vraiment du vécu parce qu'ils ne vivent plus dans les villages. Ils inventent cette identité-même par rapport à des ouvrages rédigés par des anthropologues britanniques, donc ils réinventent vraiment leur identité par rapport à une vision extérieure pour reformer un territoire, un territoire réel qui pour l'instant est fantasmé.

**Nicolas Verdier :** Pour réagir à la première remarque de Violette Rey, il me semble que la différence entre le finage et le territoire est justement que dans le territoire, si on reprend ma première proposition, on a d'un côté le finage ou une autre forme de territoire telle qu'on peut la recomposer, la reconstruire, et le territoire ajoute une vision qui vient du bas, qui vient des acteurs locaux, c'est leur conception de leur monde et c'est grâce à la confrontation de ces deux choses que le « territoire » est un concept qui ajoute quelque chose au « finage ».

**Jean-Marie Fotsing :** Je veux compléter par rapport au contenu que je donne à la notion de « territoire » par rapport au « finage », puisque j'ai utilisé ce terme, et également, de « terroir ». Comme je l'ai dit dans mon introduction, cette analyse se situait dans une approche de paysage, cette approche de paysage visant à montrer ce qui est prédominant dans la structuration du bocage bamiléké. Aun certain moment on s'est demandé si cette conception uniscale de l'espace n'est pas liée à la répétition sur le même territoire de cette juxtaposition des deux entités indissociables de haut et de bas. Mais à travers ces paysages, qui sont d'abord analysés du dessus par rapport à la composition, à la juxtaposition des éléments structurants, je mène une analyse de dedans, tel que les populations conçoivent l'espace, comment elles l'appréhendent et je constate que chaque famille, chaque chefferie, reproduit à l'intérieur d'elle l'espace qui lui est dédié, le modèle de la place centrale qui avant le développement du phénomène urbain était le siège des institutions, la chefferie, ce qui fait que la notion du « territoire » prend un sens et va au-delà du concept de « finage », qui, lui, correspond simplement à un découpage spatial sur lequel on n'a pas une homogénéisation d'ensemble ou bien une pratique qui prend en compte des éléments aussi structurés que le haut et le bas.

**Emmanuelle Bonerandi, Géophile :** C'est une question qui s'adresse à Elodie Valette en particulier, mais qui est aussi plus générale. C'était très intéressant et tu as évoqué la possibilité de conflit, est-ce que tu peux revenir un peu sur ces conflits, pour savoir entre qui ils se posent, sur quels sujets, et voir quels acteurs ils mobilisent dans la gestion des conflits et quels types de procédures sont mises en place pour gérer les conflits ?

**Elodie Valette :** Ce qui est sûr c'est que les conflits ne se déroulent pas exclusivement entre les anciens et les nouveaux résidents. On peut souvent opposer catégoriquement les nouveaux et les anciens, mais ça ne se passe pas vraiment à ce niveau-là, et on peut dire qu'un conflit bien caractéristique est celui de néo-ruraux arrivés en 1970 qui sont vraiment bien installés et qui, eux, s'opposent aux nouveaux résidents, qui sont arrivés dans les 5 ou les 10 dernières années. Ce n'est donc pas du tout la même conception de l'implantation dans cet espace. Il y a également, des conflits pour l'attribution de l'espace, entre des agriculteurs proches de la retraite qui sont d'accord pour vendre leurs terres et donc favorables à l'accueil des nouveaux résidents, qui s'opposent, aux agriculteurs plus jeunes qui tiennent à leurs terres. La plupart des conflits se focalisent sur l'attribution des espaces et sur le fait de bloquer l'urbanisation de la commune pour conserver justement ces paysages, un tout petit peu mythiques, que les résidents ont investis, donc une opposition entre les personnes qui veulent bloquer la commune, bloquer l'urbanisation, la favoriser ou la réguler. Et pour la régulation de ces conflits, je ne peux pas vraiment donner d'information.

**Jean-Yves Bion :** Voici une question aussi pour Elodie Valette. Comment inscrivez-vous les constatations que vous avez pu faire, et telles que vous les avez développées, par rapport à toute cette réflexion sur la ville émergente que vous connaissez certainement ? Est-ce que vous l'inscrivez plutôt dans le sens de cet espace urbain qui s'étendrait et engloberait justement ce péri-urbain et qui constituerait la ville, ou bien considérez-vous toujours que la ville, c'est la ville dure et la ville-centre ?

**Elodie Valette :** Je m'inscris totalement dans la conception d'une ville qui englobe le péri-urbain. Je conçois l'espace péri-urbain comme un espace complètement inséré dans la dynamique de l'agglomération, même si on arrive à trouver une spécificité locale, justement. Mais je ne considère pas du tout les catégories classiques -ville et campagne- donc l'espace périurbain est bien inclus pour moi dans la métropole.

**Abdoul H. Ba, Géophile :** Ma question est pour Emmanuelle Boulineau. Tu as beaucoup parlé de l'apprentissage de la démocratie dans les pays de l'Est et tu as aussi parlé des relations de ces pays avec les pays d'Europe de l'Ouest. Peux-tu dire s'il y a véritablement des réseaux, des relations entre ces associations des pays de l'Est et les associations, par exemple, en France ? Est-ce qu'il y a un sorte d'appui institutionnel des associations de l'Europe de l'Ouest en direction de leurs homologues dans les pays de l'Est ?

**Emmanuelle Boulineau :** Je ne travaille pas spécifiquement sur ces réseaux-là, mais effectivement, dans ce que j'ai vu, notamment, il y a déjà la Charte Européenne des collectivités locales qui est en application actuellement en Bulgarie. Pour ce qui est spécialement du rôle de la France, des associations françaises, ce ne sont pas des associations, mais plutôt des commissions parlementaires, notamment la Commission

et la Direction des collectivités locales françaises qui régulièrement vont en Bulgarie, font des missions auprès des nouveaux élus bulgares pour les sensibiliser à ces questions sur les collectivités locales. Mais pour l'instant, je dirais que c'est encore un apprentissage de démocratie, un problème de société civile en émergence et des mentalités à changer.

**Milena Alexandrova-Guest, Géophile :** Ma question s'adresse à Emmanuelle Boulineau. Au début c'est plutôt une remarque. Dans ta présentation je suis restée avec l'impression que ton choix s'est porté surtout sur L0ki, qui d'après moi n'est pas une commune « représentative » du maillage administratif bulgare. D'ailleurs, dans ton introduction tu as pu le dire partiellement, mais en fait, c'est une commune qui, sur un territoire assez grand, a une densité de population très faible, et elle fait partie des 2 % des communes bulgares ayant les densité de population les plus faibles du pays. En plus, c'est une commune qui est à part, parce qu'elle n'est pas bien reliée au réseau de transports, et c'est une commune à cheval sur deux centres régionaux importants, Smoljan et Plovdiv. Je me demande donc si prendre l'exemple de cette commune peut nous permettre de déduire des généralités comme celles que tu as présentées ou si ça n'était pas plutôt un exemple à part ? Ne penses-tu pas qu'il serait plus intéressant, si on reste dans le cadre du local, d'essayer de voir comment le pouvoir local a « évolué », et par exemple, quels sont les différents partis politiques qui ont accédé au pouvoir, quels étaient leurs projets de développement local respectifs, et quels en ont été les aboutissements ? Et j'ai deux questions très concrètes. Tu as souvent souligné le changement des limites des unités territoriales. La commune de L0ki, selon le dernier découpage administratif du territoire, était rattachée à la région de Plovdiv. Est-ce qu'un tel choix, selon toi, est justifié ? et pourquoi ? Quelles seront les conséquences pour la commune d'un tel choix administratif ?

**Emmanuelle Boulineau :** Sur les remarques que tu as faites, c'est tout le passage que j'ai sauté dans mon texte, le problème de la liaison avec la route, de sa position intermédiaire entre deux pôles économiques et notamment, je n'ai pas eu le temps de présenter les services, sur les circonscriptions des services. Cette commune est tout à fait à cheval entre deux pôles urbains importants. Sur ce que tu m'as suggéré, tu me demandes s'il ne vaut pas mieux étudier les discours à l'intérieur de la commune, ou bien de élus politiques ou bien des gens, qui sont des acteurs, si j'ai bien compris, pour savoir selon quelles modalités il pourrait y avoir un développement de la commune, c'est ça ?

**Milena Alexandrova-Guest :** Il s'agit d'une seule commune. Est-ce qu'elle est d'après toi assez « représentative » pour pouvoir tirer des conclusions sur le maillage, pour l'ensemble du territoire du pays ? Deuxièmement, est-ce qu'il y a eu, localement, une succession de différents partis politiques pendant la « Transition », qui amènerait différents projets de développement local, et comment ces projets ont-ils aboutis ? Et les deux autres questions ...

**Emmanuelle Boulineau :** Ici, j'éclaire ma position de recherche. Moi, je travaille sur le maillage administratif, alors je pars de l'échelle d'en haut, comment un Etat a pu imposer à différents niveaux son pouvoir, donc là, l'exercice difficile pour ce séminaire c'était justement de partir de la base, de voir dans quelle mesure ces acteurs locaux

pouvaient à nouveau être investis aujourd'hui dans ce type de développement. Alors, pour répondre à ta question : est-ce que pour moi c'est une commune «représentative»? J'ai choisi L0ki exactement, parce que comme tu l'as dit, et je l'ai dit dans le texte, c'est une commune qui a changé de région dans le dernier maillage administratif de 1999 et je me suis intéressé à cette commune pour savoir pourquoi elle avait changé. Pour moi c'était de voir, si c'était un changement à la marge, est-ce que ça avait une importance, une signification territoriale en matière de jeux du pouvoir ? Alors là, on ouvre une autre question, que j'ai éludée dans mon texte, puisqu'effectivement je ne crois pas que c'était l'objet de ce que je devais faire. Et sur les études locales du discours, c'est quelque chose qu'effectivement je n'ai pas mené parce que ça n'était pas spécifiquement dans mes axes de recherche sur place... Je réponds à la moitié de la question, j'en suis tout à fait consciente.

**Milena Alexandrova-Guest** : Et à propos de la position de la commune ?

**Emmanuelle Boulineau** : Si on veut développer ça, ç'a été le choix de la commune de changer de région. Avec la loi des collectivités locales, maintenant, les communes ont le droit de s'associer entre elles, etc., mais par le biais de l'organisation de référendums la population a le droit de se prononcer sur certains gros problèmes et notamment sur ces problèmes du changement de région. Il y a trois raisons pour lesquelles la ville a changé de région. Effectivement, la route, le seul axe de transport important, qui menait plus rapidement à Plovdiv qu'à Smoljan, donc l'ancien centre. Comme je l'ai montré rapidement, les polarités économiques se faisaient vers Plovdiv, qui était le grand centre métallurgique de traitement des minerais exploités sur la commune, et cela a contribué à tisser des relations familiales entre les gens qui habitaient à L0ki, envoyer leurs enfants à Plovdiv, etc. Là, on voit bien émerger cette territorialité locale en fonction aussi des mouvements des migrations entre cette commune et le pôle de L0ki, et donc plus du tout en rapport avec Smoljan.

**Nicolas Verdier** : J'aimerais d'abord faire un commentaire général sur les quatre interventions pour insister sur l'idée de projet qui avait été soulignée, il y a un an, lors de la réunion. On aurait : existence d'acteurs, projet, donc : territoire ; et absence soit d'acteurs soit de projets et donc absence de territoire. Je crois que c'est intéressant de revenir sur cette idée. Deuxième chose à propos du Diois, le Diois est un cas extrêmement particulier puisque dans les années 70 s'y implantent des sociologues, des ethnologues, des anthropologues, des géographes, qui vont créer un discours pseudo-rural, qu'on retrouve ensuite, et donc on a vraiment quelque chose de particulier, qui mérite d'être souligné au début, parce que si on s'intéresse après à l'exemple français, on ne retrouvera pas la même chose et au même moment que ce que l'on a vu dans le Diois. Autre chose pour le Diois, il serait intéressant d'aller voir les séries d'archives sur le découpage en départements en 1789 et 1790, j'ai vu des cartes qui ressemblaient à celle que j'avais vu de 200 ans avant, il serait intéressant d'aller les voir, elles sont sur microfilm, faciles d'accès. Enfin pour une question de datation, au moins pour la France, on revient toujours aux années 1970 pour l'apparition du mot « territoire ». Ça me semble intéressant puisque si on va du côté des aménageurs, on va trouver le mot dès les années 1930 et plus nettement dans les années 1950, comme l'expression « l'aménagement du territoire ». Il me semble donc qu'il y a une chronologie à tenter de faire et qu'il faut voir comment le mot « territoire » est utilisé après les années 1970

quand il est réapproprié par les politiques. Dernière chose enfin, pour les appropriations territoriales des maillages administratifs, il me semble que ne s'intéresser qu'à une commune comme celle de L0ki est un peu limité et pose des problèmes, parce que je me suis intéressé à des communes françaises et j'ai vu des cas extrêmement divers. Dans certains cas on se l'approprie, dans d'autres on se tape dessus. Donc, une seule commune me paraît limité.

**Emmanuelle Boulineau :** Je suis effectivement entièrement d'accord avec ce que vous dites, sur une commune, comment faire jouer le maillage administratif ? Je suis d'accord, mais c'est pour ça notamment, mais je n'ai pas eu le temps de le développer dans les analyses de développement, j'ai pris l'exemple du tourisme puisque c'est une région qui veut développer le tourisme, je suis allée chercher quelques exemples sur les communes à côté pour ne pas me centrer uniquement sur cette commune-là où on a un développement touristique vraiment embryonnaire. Donc, effectivement, après, il faut comparer avec d'autres communes dans d'autres régions si on veut voir l'échelle communale.

**Chantal Gillette :** Sauf que la commune bulgare n'a rien à voir avec la commune française. La commune bulgare ressemble à un canton. Moi, je voulais te poser une question. Crois-tu vraiment que la commune de L0ki aurait été très différente sous le socialisme, ou pas ? Parce que tu le dis, en fait. Moi, j'ai l'impression de voir un canton dans une montagne où la population a considérablement diminué, le centre qui est un centre industriel a pompé un moment la population autour et —compte-tenu que c'est une activité industrielle—, comme beaucoup d'activités industrielles, se désagrège. Est-ce qu'elle se désagrège parce que c'est la fin du socialisme ou est-ce qu'elle se désagrège parce que c'est la fin de l'industrialisation, étant donné qu'elle est, en plus, hors de circuits et des routes.

**Emmanuelle Boulineau :** En fait, c'est l'idée de fin d'industrialisation qui me paraît...

**Chantal Gillette :** Tu as dit qu'il y a désagrégation économique.

**Emmanuelle Boulineau :** Alors, on n'est pas dans une phase de désindustrialisation économique, moi je n'emploierais pas ce terme-là, on est dans une phase de crise industrielle, de problème de transition tout simplement, transition économique d'un pays anciennement socialiste qui s'ouvre et qui est maintenant un pays ouvert à l'économie libérale, mais ce n'est pas une phase de désindustrialisation. C'est-à-dire que l'industrie continue à marcher, mais c'est une phase de déstructuration des structures.

**Chantal Gillette :** Et elle continue à marcher avec le même nombre de personnes, le même nombre d'emplois, et le profit ?

**Emmanuelle Boulineau :** Alors, justement, sur l'emploi, j'avais des chiffres que je n'ai pas donnés, sur la part privée et sur la part publique dans la commune, sinon pour le reste de l'emploi je n'ai pas de données plus précises à apporter.

**Chantal Gillette :** J'aurais voulu poser une question à Virginie Frappart. J'ai trouvé très

intéressante votre intervention, mais en vous écoutant je me pose la question suivante : est-ce qu'on peut vraiment dire qu'une ville est un territoire ? Ça me pose une vraie question. Pour moi, une ville, n'est pas un territoire. C'est un point, un nœud, un carrefour, mais ce n'est pas un territoire.

**Virginie Frappart :** Il y a plusieurs réponses possibles. Si on parle du territoire, qu'est-ce que ça veut dire pour un géographe ? L'analyse que peut faire Di Méo sur les formations spatiales, c'est une analyse des territoires. Je ne crois pas qu'il y ait un territoire de la ville, il y a des territoires de la ville. Je crois qu'on peut travailler sur la notion de territoire par rapport au quartier. Je crois que c'est quelque chose qui est possible. Ce ne sont pas forcément des territoires autonomes. Je crois aussi qu'on peut travailler sur des territoires emboîtés dans la ville. Je crois qu'on peut utiliser le mot « territoire » dans le cas de la ville, identifié pas forcément à un territoire comme c'est le cas dans l'espace rural.

**Chantal Gillette :** La ville, elle ne marche pas toute seule. Et la campagne non plus. Je suis bien d'accord. Mais justement, je pense à Montpellier, vous avez évoqué Montpellier, vous avez évoqué son leader Georges Frêche, mais si vous prenez Georges Frêche, il sait très bien qu'il ne pourra maintenir la domination de Montpellier que s'il étend son territoire. Et là vous présentez Nantes, Nantes ce n'est pas tout seul...

**Virginie Frappart :** Non, là je suis dans le cas de la Conférence consultative d'agglomération et d'analyse de ce réseau Karvegan, je suis sur la métropole. Dans le cadre de ma thèse j'analyse d'autres formes du discours, qui sont plus à une échelle micro-communale, infra-communale, mais je ne suis pas partie de l'échelle déterminée de la ville. C'est comme le territoire, je n'ai pas mis une définition de la ville a priori, mais comment la ville était utilisée dans le discours des acteurs. Donc je travaille à différentes échelles, je travaille à l'échelle du quartier, à l'échelle communale, à l'échelle de l'agglomération, qui est très importante souvent, parce qu'il y a un passage du district à la Communauté urbaine à Nantes, et avec tout ce que ça veut dire en termes de pouvoir et de compétences, mais aussi au niveau du projet métropolitain qui, là je suis d'accord avec vous, n'est pas un territoire fixe, délimité, c'est un territoire flou, un territoire de projets.

**Emmanuelle Bonerandi :** Justement sur ton intervention, une remarque, même s'il n'y avait pas d'incarnation fusionnelle dans le maire, tu en trouves une dans le président de l'association, donc je pense que l'image du leader, et le discours du leader et le rapport individuel-collectif partagé est important pour la construction territoriale, là je pense que tout le monde est à peu près d'accord. Je voulais te demander, parce que c'est une question que je me pose, toi, tu as les acteurs politiques, les acteurs associatifs, si tu avais ressenti, au travers du discours, des différences dans leurs représentations spatiales et dans les constructions territoriales. Puisque les politiques sont attachés à la législation, donc à définir des périmètres liés selon les lois, les associatifs peut-être que dans l'absolu moins, comment se faisait le passage d'un groupe à l'autre dans ce domaine des représentations spatiales qui avaient des constructions territoriales qui essayaient de passer dans les discours ?

**Virginie Frappart :** Je reprends là, ou on se met à la même table...

*... en liaison avec des changements liés à la  
mondialisation de l'économie et des migrations  
internationales*

## **Le faible poids des populations locales sur les découpages des territoires pendant la période coloniale et ses conséquences : l'exemple du Sahel**

*Alain Antil*

### **Résumé**

*Nous n'embrasserons pas le poids de la colonisation et des découpages territoriaux qui en résultent en un texte si court. D'autres ont déjà abondamment analysé les problèmes sociaux (baptisés « ethniques ») qui en ont découlé sur le mode du « qui sépare-t-on, qui regroupe-t-on ». Les découpages sont un stigmate de la colonisation parmi d'autres (systèmes éducatifs et politiques importés, liens « particuliers » avec les ex-métropoles<sup>1</sup>...). Aussi nous attacherons-nous, grâce à une approche spatiale, à mettre en lumière certains aspects tout à fait essentiels pour la compréhension des dysfonctionnements actuels des pays sahéliens. Quels critères ont été décisifs pour les découpages territoriaux, quels poids ont pu avoir les populations autochtones, et quelles conséquences cela a-t-il pu entraîner pour les états indépendants ?*

### **Découper à la hussarde, un travail de militaire**

#### LES FRONTIÈRES COLONIALES

La frontière est en Afrique la traduction d'une volonté externe de découpage qui a nécessité des arbitrages<sup>2</sup>. Ces choix peuvent être rangés en trois grandes classes de facteurs.

Les logiques de découpage de l'Afrique de l'Ouest furent d'abord liées aux axes de pénétration, les colonies furent bâties à partir de deux directions majeures de conquête. Le premier axe était une pénétrante depuis l'embouchure du Sénégal, qui remontait ensuite le fleuve, puis se dirigeait vers le delta intérieur du Niger, puis vers le Niger actuel et enfin vers le Tchad. A partir de cet axe, partaient des axes secondaires vers le sud et le nord. La deuxième direction dominante était constituée d'axes pénétrants le continent depuis la côte, de Saint Louis jusqu'au Golfe de Guinée. Le premier facteur était donc géopolitique et tout à fait conjoncturel, héritier de la rivalité coloniale avec

les autres puissances européennes. On estime en effet qu'entre 1885, date de la Conférence de Berlin, et 1910, 70 % des frontières africaines furent dessinées.

Jean Gallais<sup>3</sup> nous a montré comment les colonisateurs avaient ensuite tenté de donner des assises aux différentes colonies en s'appuyant, quand cela était possible, sur des noyaux ethno-démographiques. Le Sénégal autour du Djolof et des Pays Sérères, la Mauritanie autour des émirats, le Mali autour des Pays Malinké et Bambara, la Haute Volta autour du pays Mossi et le Niger autour du noyau Djerma. Ce facteur explique en partie comment la Mauritanie fut séparée du Sénégal ou la Haute-Volta du Soudan. A l'image de Faidherbe, dont la pensée a été analysée par A. Pondopoulo<sup>4</sup>, les militaires et les fonctionnaires français n'ont eu de cesse de tenter de répertorier, de classer et d'essayer de trouver une cohérence aux sociétés auxquelles ils étaient confrontés. L'objectif de ces classements était double. D'une part, on essayait de différencier, de démêler les sociétés en créant des catégories *spatiales et temporelles*<sup>5</sup> : les « races » (qui deviendront les ethnies) intelligibles pour les Européens car comparables à la notion de « peuple ». D'autre part, on tentait, une fois établie cette différenciation, d'évaluer, de comparer et de hiérarchiser ces groupes les uns par rapport aux autres. Après avoir esquissé des types physiques, repéré des traits culturels particuliers et rangé les différentes « races » dans la catégorie « amis » ou « ennemis », le degré d'évolution des « races » fut surtout évalué en fonction de leur propension à s'organiser en entités politiques, à créer des états. Il s'agissait le plus souvent de trouver les meilleurs adjoints possibles ou les meilleurs relais locaux pour administrer ces nouvelles conquêtes. Ainsi, sur l'ensemble des populations de l'Afrique française, les populations sahéliennes furent généralement jugées plus évoluées que les populations forestières. En ce qui concerne plus particulièrement le bas-Sénégal<sup>6</sup>, Faidherbe soulignait au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle les qualités de deux « races », les Peuls et les Berbères, à travers deux critères. Ils tiraient en effet leurs aptitudes de leur esprit guerrier et d'un grand dynamisme qui s'était traduit notamment par des migrations importantes et la création de nombreux états.

La troisième série de facteurs, révélée par D. Retailé<sup>7</sup>, peut se résumer à des considérations d'ordre budgétaire et fonctionnel. D'une part, les pays de la charnière sahélienne devront partager avec les pays d'Afrique du Nord le désert du Sahara. Pour ce faire, les pays sahéliens s'appuieront sur des « zones pivots » de paysanneries sédentaires, écologiquement plus avantagées pour ne pas condamner ces colonies à la misère par un déficit alimentaire trop chronique. Le découpage était sensé favoriser, à l'échelle de la colonie, ce qui se passait auparavant à l'échelle du continent, c'est-à-dire un échange et une complémentarité nord-sud entre pasteurs et paysans. Les nouveaux territoires sahéliens devaient en outre être faciles à défendre et à administrer, ce qui impliquait une attention très particulière à l'emplacement des centres administratifs et de la capitale.

*«... D'autre part, avec son port sur le cours du Niger, Niamey (ou tout autre point dans cette partie du Niger), où commence la ligne d'étapes et de ravitaillement vers l'Est, route tout entière sous sa dépendance, le Territoire militaire est outillé pour vivre de sa vie propre, comme un organisme distinct.*

*En un mot, ce territoire, tel qu'il sera constitué après s'être allégé du cercle de Gao, formera un tout plus homogène, plus harmonieux qu'aujourd'hui, bien groupé sous la direction de son chef depuis que la résidence de ce dernier a été fixée à Zinder<sup>8</sup> »*

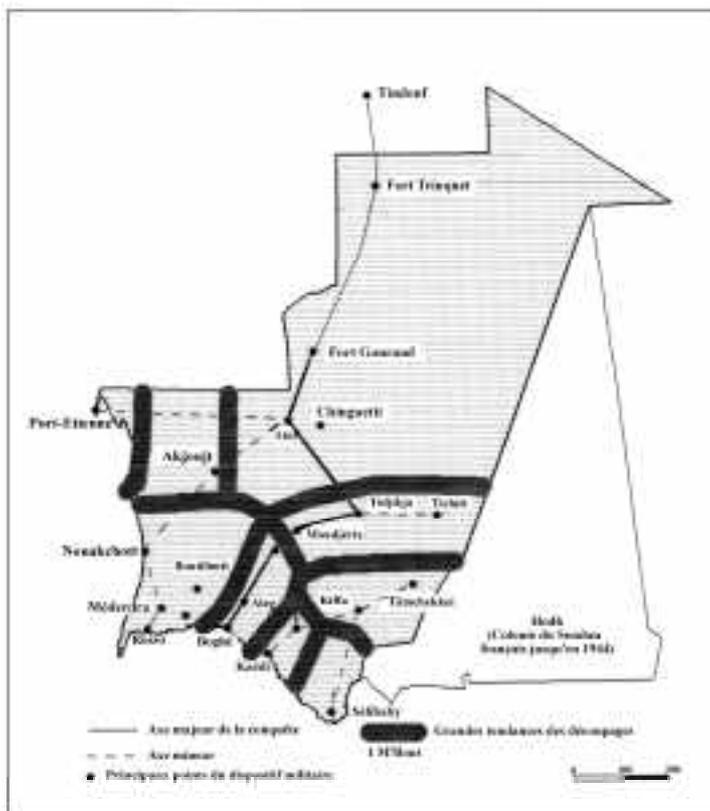
Ces trois séries de facteurs allaient jouer à des degrés et des proportions divers selon les

colonies, elles sont largement explicatives de la configuration actuelle des pays, tant au niveau des frontières que des découpages administratifs internes aux colonies. Les colons furent souvent prisonniers du premier découpage. L'inertie régnait le plus souvent dans les chancelleries, car les luttes de compétences entre les différentes entités administratives étaient féroces, le statu quo fut la plupart du temps de mise.

#### LE DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF

Le cas de la Mauritanie (fig. 1) permet de comprendre comment ces facteurs ont pu se combiner, cette fois-ci au niveau du découpage administratif. Le découpage colonial avait été établi au fur et à mesure des conquêtes de nouveaux territoires en fonction des postes qui ont jalonné les axes de pénétration ; des postes créés ou surimposés à des

**Figure 1 - Logiques de découpage de la Mauritanie**



villes ou des bourgs déjà existants. Si nous observons le schéma suivant, nous voyons apparaître la trame fondamentale du découpage mauritanien. Plusieurs règles furent suivies consciemment ou inconsciemment, et nous tenterons ici de les exhumer : 1 – La partie mauritanienne de la vallée du fleuve est découpée en quatre secteurs. 2 – Les premières régions sont découpées en fonction des axes majeurs de la pénétration. 3 – Trois autres régions sont bâties autour des prolongations des axes sus-cités (Assaba, Tagant, Adrar). 4 – Ces

trois régions se partagent l'essentiel des marges désertiques. 5 – La partie nord-ouest, désertique elle aussi, est séparée entre deux postes : Akjoujt et Port-Etienne. 6 – On donne un nom qui rappelle des constructions politiques antérieures quand on le peut. 6 bis – On ne donne pas de nom pouvant rappeler la présence de constructions politiques négro-africaines rive droite, jugée presque erratique. 7 – Au sud, les Négro-Africains sédentaires et les Maures nomades sont réunis dans les mêmes régions, pour l'assise budgétaire. 8 – Le massif montagneux peut servir de support au découpage. 9 – En 1944, suite aux problèmes liés au Hamallisme<sup>9</sup>, la région du Hodh est rattachée à la colonie. On arrive au vieux projet de Xavier Coppolani, «Mauritanie, pays des Maures». Les Négro-Africains deviennent, avec le rattachement d'une zone de 200 à 300 000 personnes (essentiellement Maures), ultra minoritaires.

## **Le faible poids des locaux dans la construction des futures entités**

Peut-on parler d'acteurs en évoquant les colonisés ? Les populations et les pouvoirs sahéliens ont d'abord subi la colonisation et les découpages. Qu'ils aient été résistants<sup>10</sup> ou collaborateurs, les pouvoirs ont été anéantis ou vassalisés. Il est évident que le faible poids des locaux dans les décisions et a fortiori sur les découpages porte en germes les problèmes des états contemporains. Grâce à deux exemples précis, nous allons tenter de mettre en lumière toutes les nuances sur ce sujet.

### LA POLITIQUE D'ASSOCIATION, L'EXEMPLE DES MAURES

Dans le courant des années 1910, alors que la conquête territoriale était presque achevée, on envisageait en métropole un changement de politique pour toute l'AOF, F. de Chassey<sup>11</sup> souligne que l'on tenta de passer d'une « politique de races » qui consistait en l'anéantissement des chefferies traditionnelles (par bannissement, mise sous contrôle rigoureuse) à une « politique d'association » pour laquelle on se servait au contraire des structures traditionnelles pour commander.

Dans la Colonie de Mauritanie, le dilemme des colonisateurs illustre tout à fait les poids variables des autochtones dans les décisions. Les colonisateurs avaient conquis la Mauritanie tardivement, la pacification des confins nord ne fut achevée que dans les années trente. Ces espaces désolés ne laissaient espérer aucune mise en valeur.

*« En résumé, si nous faisons abstraction de la région fluviale, qui se rattache géographiquement à la zone sénégalaise, cet immense territoire qui couvre sur la carte une superficie comparable à la France, donne partout une impression de désolation irrémédiable. Sous ses aspects divers : regs, dunes, dhar, aklé etc, qui ne manquent certes pas d'attraction pittoresque pour le touriste, nous sommes bien ici en présence 'd'une lacune de la nature' ».*

Lieutenant Col. Lame

Dès le début de la conquête, les colonisateurs s'étaient rendu compte de la différence entre le sud du pays et le reste. La vallée du fleuve Sénégal, appelée Chemana, était peuplée essentiellement de Négro-Africains (Toucouleurs, Wolofs et Soninkés) qui vivaient de l'agriculture. Le reste du pays, semi-désertique ou désertique, était peuplé de Maures, ethnie majoritairement arabo-berbère et nomade. Même s'ils reconnaissaient que le sud s'apparentait davantage au Sénégal voisin, le Chemana va servir de « ressource » ou de grenier dont l'impôt allait permettre de financer la conquête puis le maintien de l'ordre dans le reste du pays. Ainsi, le Chemana allait être administré directement alors que dans le monde maure, on allait plus systématiquement s'appuyer sur les élites pour administrer. Les deux extraits suivants montrent le rôle des émirats :

*« Dès le début de l'occupation de la Mauritanie par les troupes françaises, les émirats, si lourds aux autochtones, s'effondrèrent avec une rapidité foudroyante. Comme à l'origine, cette occupation n'avait pour but que la pacification de la zone dans laquelle se faisait la traite de la gomme, on n'envisagea pas encore de demeurer dans les étendues désertiques hantées par les grands nomades. C'est pourquoi les émirats furent créés<sup>12</sup> sur les confins, dans l'espoir de prolonger, grâce à leur concours, notre action vers le Nord sans engager les troupes loin des bases installées sur le Sénégal<sup>13</sup> ».*

La lettre du Gouverneur Général de l'AOF n° 743/ AP 2, du 3 Août 1933 définit l'attitude à adopter vis à vis des chefferies et cache mal un véritable abandon ou un désintérêt face à la quasi totalité de la colonie.

*« Nous avons encore besoin du concours des Emirs et de leurs guerriers, soit pour maintenir la cohésion à l'intérieur soit, le cas échéant, pour coopérer à notre défense à l'extérieur. Je crois que nous avons tout intérêt à leur laisser une bonne part d'autorité [...] en soutenant leur prestige par le maintien de toutes les prérogatives compatibles avec une bonne administration de manière à leur permettre de représenter dignement sans que les frais de cette représentation soient une charge trop lourde pour les assujettis compte tenu de nos propres exigences fiscales<sup>14</sup> ».*

Le rôle des émirs était codifié par des textes très précis. L'extrait suivant montre les principales prérogatives d'un chef aux ordres de l'administration coloniale.

Extrait de la Convention avec l'Emir de l'Adrar Ahmed Aïda (1944)

**Article 2**

*L'Emir s'engage à agir constamment d'accord avec le résident représentant le Gouvernement Français placé auprès de lui, à déférer à ses avis et à lui rendre compte de tous ses actes administratifs. Il s'engage à assurer l'exécution des lois et règlements applicables en Mauritanie, à maintenir l'ordre et la tranquillité, à faire respecter la liberté de commerce et l'exercice du droit de propriété.*

**Article 4**

*L'Emir a droit de police sur tout le territoire du cercle de l'Adrar vis à vis des tribus indiquées à l'article précédent.*

**Article 5**

*L'organisation des tribus relevant de l'Emir reste ce qu'elle est à l'heure actuelle. Les modifications dans les groupements, dans la désignation des chefs et toutes les mutations qui pourraient être jugées utiles ultérieurement ne pourront avoir lieu qu'avec l'approbation des autorités françaises.*

**Article 6**

*Aucune taxe ou redevance, autres que celles qui lui seraient personnellement dues par ses sahabas ou autres tributaires réguliers, ne sera perçue par l'Emir qui percevra en échange une solde annuelle de 8 000 francs. L'Emir recevra en outre chaque année sur les produits de l'Achour 10 tonnes de dattes ou l'équivalent pour une part en orge, mil ou autres produits.*

Les colonisateurs tenaient compte du poids de certains potentats locaux. La présence française était tellement faible que les élites locales gardaient parfois une grande marge de manœuvre. Mieux, ils réussissaient à nouer des relations de confiance avec les différents échelons de l'administration, et le commandant de cercle pouvait devenir leur avocat. Le cas échéant, ils pouvaient court-circuiter le commandant de cercle en s'adressant à l'administration générale de l'AOF. Ainsi, Mohamed Radî Ould Mohamed Mahmoud, chef des Ahel Sidi Mahmoud, une grande tribu de l'Assaba (centre de la Mauritanie), fit destituer le commandant de cercle de l'Assaba Gabriel Féral, qu'il accusait de contribuer à diviser son groupement tribal<sup>15</sup>. Ces acteurs pouvaient, en s'appuyant sur leur assise tribale et leur excellente relation avec l'administration, peser sur les découpages administratifs (le Trarza, initialement divisé en deux cercles, fut finalement regroupé en une seule division administrative après les requêtes successives

de la tribu émirale) mais jamais sur les découpages frontaliers. Le biais le plus souvent utilisé pour plaider une cause était la menace de désorganisation sociale ou le risque de nuisance aux bonnes relations économiques. Dans la mesure où ces revendications étaient amicales et ne contredisaient pas les options fondamentales, elles pouvaient avoir une suite.

#### LES TOUAREGS, ARCHÉTYPE DE L'ETHNIE ÉCARTELÉE

L'attitude vis à vis des Touaregs montre les limites de la souplesse française. Tout comme les Maures, les Touaregs étaient des nomades qui avaient longtemps résisté aux envahisseurs. Mais la zone qu'ils peuplaient était très étendue et le découpage colonial les écartelait entre différentes colonies : le Territoire du Haut Sénégal Niger (divisé ensuite en Soudan français, Haute Volta et Niger), l'Algérie et le Nigéria. Mais cela ne constituait pas un véritable éclatement dans la mesure où les Touaregs n'avaient jamais été unis durablement au delà du groupement tribal de quelques milliers d'individus. Le tracé occasionna même une relative accalmie dans les luttes claniques.

*« C'était la guerre constante entre les tribus et les délimitations de cette époque ne comptent plus. Le seul partage des terres aujourd'hui valable est celui qui sera fait par les blancs<sup>16</sup> ».*

Pourtant, il entraîna deux difficultés pour les Touaregs, une gêne au nomadisme et une position de minoritaires dans les nouvelles structures politiques, dirigées par les ethnies où ils puisaient auparavant leurs esclaves<sup>17</sup>. En effet, les nomades furent les victimes d'une administration tatillonne qui allait progressivement faire payer des droits de pacage aux nomades qui venaient d'une autre colonie, et instituer des carnets de transhumance qui allaient considérablement entraver leur liberté de mouvement. Cette mesure allait a contrario encourager les nomades de la colonie à s'approprier les puits ou les pâturages utilisés auparavant par d'autres tribus.

*« Nous retomberions dans le cas qui s'est produit dans la région de l'Adrar des Iforas où, par la convention de Niamey du 20 Juin 1909, les Kel Affala sont obligés de payer des droits de pacage au nord de l'oued Gouden, pour user de pâturages qui de tout temps leur ont appartenu et où se trouvent même les tombeaux de leurs ancêtres<sup>18</sup> ».*

*« Je suis d'avis a priori qu'un droit de cette nature devrait disparaître. Il est certain qu'avant l'accord de 1905, les nomades faisaient gratuitement et indistinctement paître leurs troupeaux des deux côtés de la ligne actuelle de démarcation alors inexistante, et que la solution adoptée ne tient pas compte de ce fait que ces deux côtés font partie intégrante du territoire français. Enfin, les périodes de sécheresse extrême obligent les habitants du Ahaggar à descendre vers le sud<sup>19</sup>... ».*

Les Français de terrain plaidaient généralement pour le changement de découpage ou pour l'assouplissement de frontières « largement conventionnelles »<sup>20</sup> entre territoires français qui devenaient des disjoncteurs d'espaces. Mais l'inertie était grande et les raisons internes à l'organisation administrative (peur du conflit de compétence entre deux entités administratives) provoquaient au contraire une réification des frontières et un accroissement des réglementations.

On a vu que les poids des acteurs locaux ne pouvait jouer que dans les faiblesses de la machine administrativo-militaire française. Tout dépendait de l'ethnie considérée. On

assiste progressivement à un changement de nature de l'espace avec l'imposition de nouveaux éléments administratifs (frontières, cercles, colonies...). L'exemple touareg est à l'évidence paroxysmique mais il peut tout de même être retenu comme le modèle de ce qui se passe au niveau du Sahel. La faiblesse des acteurs se traduit par l'imposition d'un mode d'organisation de l'espace qui nie la souplesse sahélienne, (possibilité de repli en cas de sécheresse, solidarités familiales le long d'axes nord-sud, complémentarité entre pasteurs et paysans...). Le nouveau modèle se décline en termes binaires (appartient ou n'appartient pas à la zone de compétence). Ceux qui viennent de l'extérieur doivent être traités différemment. Cet aspect est d'autant plus important qu'il va considérablement se renforcer à l'indépendance des états.

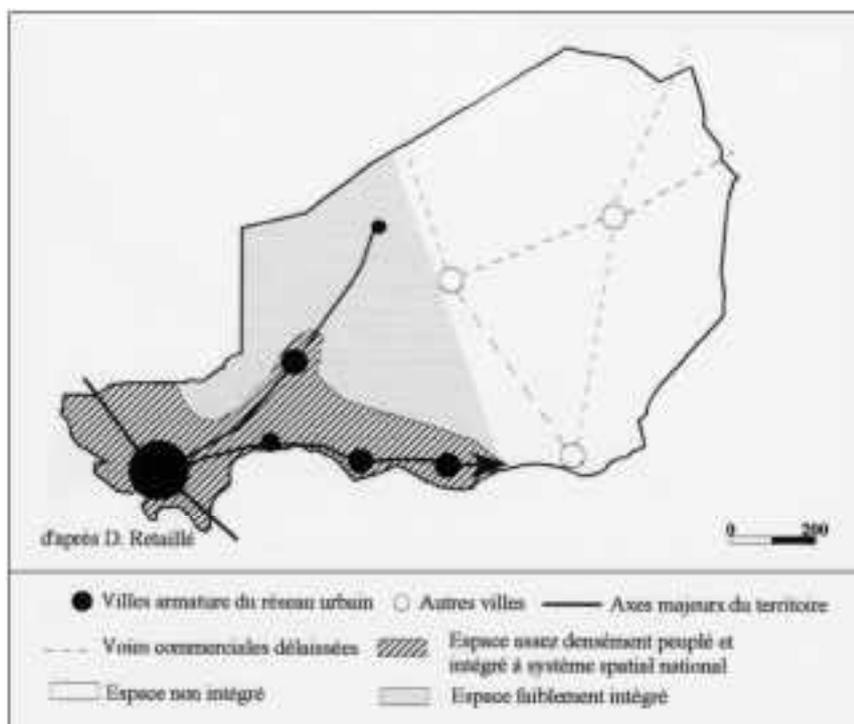
#### DES TERRITOIRES QUI SONT DEVENUS DES ETATS

L'Etat au Sahel, comme presque partout ailleurs en Afrique subsaharienne, n'avait pour toute légitimité que son territoire<sup>21</sup>, tel qu'il lui avait été légué par les colonisateurs. Il ne pouvait en effet pas asseoir sa légitimité par l'Histoire car le territoire recoupait rarement des entités politiques préexistantes. Il ne pouvait non plus se justifier d'une lutte d'indépendance. Bien au contraire, les cadres étaient déjà des fonctionnaires en place sous la colonisation. Le déficit de poids des acteurs allait alors avoir son importance dans la crise des états sahéliens. Deux aspects nous semblent particulièrement éclairants.

Le premier est la difficulté de l'Etat à contrôler son territoire. La principale caractéristique des états sahéliens est la faible emprise sur leur territoire. Pierre Gourou nous avait appris que le sous-développement n'était pas déterminé par une bien improbable « nature tropicale » ou par un manque structurel de ressources mais par une incapacité à produire des structures d'encadrement de l'espace efficaces. L'Etat sahélien post-colonial est tout à fait emblématique de cette incapacité à peser sur son territoire et à vaincre la distance. L'exemple du Niger nous permet de prendre la mesure de ce problème.

Le schéma suivant (fig. 2) présente le degré d'intégration des différents espaces composant le territoire nigérien. Ce schéma est la simplification d'une synthèse réalisée par D. Retailé<sup>22</sup> prenant en compte des indicateurs tels que les densités de population, l'infrastructure routière, le trafic routier ou encore le dynamisme des villes. On remarque une césure majeure entre un Ouest assez bien intégré (surtout l'axe Niamey-Maradi-Zinder) et un Est à l'abandon, sans aucune vitalité économique ou démographique, avec des anciennes routes commerciales aujourd'hui pratiquement désertes<sup>23</sup>. Le Nord-Ouest, malgré son aridité, est relativement bien intégré grâce à l'axe qui relie la capitale à Arlit, ville qui vit de l'extraction de l'uranium, principale ressource du Niger.

Figure 2 - L'intégration territoriale au Niger



A l'image du Niger, les territoires des états sahéliens ne sont pas encore des systèmes spatiaux, c'est à dire une organisation capable de structurer l'ensemble de l'espace national. L'Est du Niger n'appartient pas au système spatial nigérien. En pays Kanouri (extrême sud-est nigérien), on utilise aussi bien la naira nigérienne que le franc CFA. Cette césure majeure de l'espace est le résultat combiné de la faiblesse de l'Etat et de la survivance de solidarités nées à l'époque de l'Empire du Bornou. Ces solidarités ne sont pas un problème en soi. Elles représentent à l'évidence une chance, mais les états les perçoivent souvent comme une menace en tentant de les affaiblir, poursuivant en cela la politique coloniale.

Le deuxième aspect, irrémédiablement lié au précédent, est la naissance d'un nouveau type d'acteurs, d'une nouvelle classe qui s'est affirmé depuis l'indépendance<sup>24</sup>. C'est une bourgeoisie d'Etat qui va supplanter les élites traditionnelles et les grands commerçants dominant des réseaux transnationaux à base ethnique. En Mauritanie par exemple, on a vu depuis l'arrivée au pouvoir de Maaouya Ould Sid Ahmed Taya en 1984, une poussée de plus en plus massive de grands commerçants du nord, parmi lesquels les gens de sa tribu, les Smacid, occupent des places de choix dans le domaine de l'économie. Depuis les réformes des états réclamés par les grandes institutions mondiales, on a vu des monopoles privés (de l'importation de tel ou tel produit) remplacer des monopoles publics. Cette montée en puissance de grands commerçants du nord s'est faite au détriment de grands réseaux traditionnels de commerçants (Toucouleurs, Soninkés mais également Maures). Les grands commerçants du nord

sont proches du pouvoir et profitent des avantages octroyés par les dirigeants qu'ils rétribuent grassement en retour. La construction des états nationaux a permis à des personnes de contrôler et de tirer revenu de leur position des postes clés dans l'appareil d'état. Ils pouvaient ensuite redistribuer des faveurs (sous forme de postes ou de dons) à un réseau mouvant d'alliances, non exclusivement familial ou ethnique.

Au total, la période coloniale a eu deux conséquences majeures pour le Sahel. Les acteurs traditionnels, dont le pouvoir s'est considérablement érodé, ont été dépassés par des bourgeoisies d'Etat, mêmes si les hommes étaient majoritairement issus des anciennes élites. Les nouveaux territoires (des colonies puis des états) se manifestèrent d'abord par leur pouvoir de désorganisation de ce qui fonctionnait avant.

## Notes

- 1 Cf. MICHEL M., L'Afrique Noire, la France et la Grande Bretagne en 1958 : l'accélération des indépendances et la sauvegarde des « french and english connections » in *L'Afrique noire française : l'heure des Indépendances*, AGERON C.-R et MICHEL M. (dir.), 1992, CNRS éditions, 728 p., p. 499-512
- 2 Cf. WESSELING H., 1996, *Le partage de l'Afrique*, 1880 - 1914, Editions Denoël / collection L'aventure coloniale de la France, 572 p. et BRUNTSCHWIG H., 1971, *Le partage de l'Afrique noire*, Questions d'histoires/Flammarion, 186 p.
- 3 Cf. GALLAIS J., 1982, « Pôles d'Etats et frontières en Afrique contemporaine », in *Les Cahiers d'Outre-mer*, n° 138, Bordeaux, p. 103-122.
- 4 Cf. PONDOPOULO A., 1996, « La construction de l'altérité ethnique peule dans l'œuvre de Faidherbe », in *Cahiers d'Etudes Africaines*, p. 421-441.
- 5 L'expression est de A. Pondopoulo.
- 6 Aval de la vallée du fleuve Sénégal que se partagent le Sénégal et la Mauritanie.
- 7 Cf. *Etudes sahariennes - Etudes sahéliennes, Transformations*, 1993, Dossier pour l'habilitation à diriger des recherches, Université de Rouen.
- 8 Extrait d'une lettre du Lieutenant-Gouverneur du Haut-Sénégal et du Niger au Gouverneur Général de l'AOF, 1911, 2G 11 13 Archives Nationales, Paris.
- 9 Troubles entre plusieurs confréries de la voie Tijania qui ont donné lieu à de violents affrontements au début des années quarante. Ces troubles affectèrent une zone à cheval sur les colonies de Mauritanie et du Soudan français, zone très isolée. La difficulté à résoudre le problème précipita la décision de rattacher cette zone à la Mauritanie, où les compagnies méharistes semblaient plus efficaces.
- 10 Cf. CROWDER M., (dir.) 1972, *West african resistance, The military response to colonial occupation*, Hutchinson, New York.
- 11 Cf. Mauritanie 1900-1975, 1984, p. 50.
- 12 Contrairement à ce que ce militaire affirme, les Emirats préexistaient à l'arrivée des Français.
- 13 9G 44, Archives Nationales, Paris.
- 14 9G 21, Archives Nationales, Paris.
- 15 Sur ce sujet : cf. VILLASANTE-DE BEAUVAIS M., 1998, *Parenté et politique en Mauritanie, Essai d'anthropologie historique*, L'Harmattan, Paris, 282 p. et FERAL G., 1995, *Ma demeure fut l'horizon*, SEPIA CCF Saint-Exupéry de Nouakchott, 288 p.
- 16 Rapport du Capitaine Tonnot, commandant du Cercle d'Agadès, 22 avril 1911, 12 G 13 Archives Nationales (Paris).

- 17 Cf. *Politique Africaine* n° 34, « Etats et sociétés nomades », Juin 1989, Karthala 159 p.
- 18 Extrait de la lettre du 9 Août 1911 du Lieutenant Colonel Scal, Commandant du Territoire Militaire du Niger, 12 G 13, Archives Nationales (Paris).
- 19 Lettre du 9 Août 1912 du Gouverneur du Territoire Militaire du Niger au Gouverneur Général de l'AOF, 12 G 13, Archives Nationales (Paris).
- 20 Expression fréquemment utilisée dans les rapports de l'époque.
- 21 Cf. POURTIER R., 1983, « Nommer l'Espace, L'émergence de l'Etat territorial en Afrique Noire », in *L'Espace Géographique* n°4, Géographes et géographie des Antipodes / Le territoire, CNRS, p. 293-304
- 22 Cf. Les structures territoriales et la sécheresse au Sahel, in *Cahiers Géographiques de Rouen* n° spécial Etudes sahéliennes, 1986, p. 27-41.
- 23 Cf. GUITARD F., 1989, « Le rôle des frontières coloniales sur le commerce transsaharien central » (région d'Agadès 1900-1970) in Colloque Etat-Sahel, in *Cahier Géographique de Rouen* n° 32, p. 155-162.
- 24 Cf. L'excellente synthèse dirigée par SNRECH S., 1994, *Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest : une vision à l'horizon 2020*, OCDE / BAD / CILSS et plus particulièrement 1.9 De la naissance de l'Etat à l'émergence du pluralisme, p. 18-19.

## **Acteurs de la solidarité et construction des territoires en Afrique sahélienne**

*Abdoul H. Ba*

### **Résumé**

*Les péjorations climatiques (sécheresses de 1973-1974, et de 1984) de ces trois dernières décennies dans l'espace sahélien d'une part, les difficultés économiques et l'évolution des politiques nationales d'aménagement des territoires sahéliens d'autre part, ont accentué les mobilités des personnes. Ces migrations internes et internationales ont permis aux Sahéliens de faire face aux crises durant les périodes pré-coloniale, coloniale et post-coloniale. L'arrivée récente d'une nouvelle catégorie d'acteurs de la solidarité internationale originaires des pays occidentaux dans les régions sahéliennes a favorisé la complexification d'un système d'acteurs composé de migrants, de responsables d'associations villageoises de développement, d'organisations non gouvernementales, de praticiens de la coopération décentralisée, multi et bilatérale. Ces acteurs articulent le local et le global. Leurs modes d'interventions participent d'une construction de nouveaux territoires. À partir de l'exemple de la zone sahélienne du bassin du fleuve Sénégal, région frontalière entre le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, cet article présente les dynamiques organisationnelles d'acteurs endogènes et exogènes, analyse les stratégies différenciées des acteurs et les territoires en émergence.*

*Mots-clés : migrants, Organisation Non Gouvernementale (ONG), territoires, Association Villageoise de Développement (AVD), migrations et développement, recomposition territoriale.*

*Questions à débattre :*

- développement local participatif*
- citoyenneté et territoire*
- migration et développement*

Les espaces ruraux sahéliens de l'Afrique occidentale sont qualifiés de zones pauvres. Ils demeurent aussi des régions d'émigration par excellence. Ces deux dernières décennies, les mouvements de population se sont intensifiés et les destinations des

émigrés sahéliens diversifiées. C'est d'abord vers les pays d'Afrique centrale que se dirigeaient les candidats à l'émigration originaires de ces campagnes, puis c'est vers l'Europe de l'Ouest<sup>1</sup> et depuis peu vers les États Unis d'Amérique. Cette diversification des destinations s'accompagne d'une modification des profils et du comportement des migrants. En effet, les candidats au départ sont de plus en plus de jeunes gens scolarisés. Les formes d'organisations changent : de l'association informelle dirigée par les anciens illettrés, on assiste à la création d'associations officialisées et gérées par des jeunes ayant fréquenté l'école française. Quant à la nature de leurs actions en direction des pays d'origine, les projets individuels ou collectifs d'intérêt économique sont en passe de supplanter les projets à caractère social. À ces interventions d'associations d'émigrés, s'ajoutent celles des ONG. En effet, depuis l'entrée en vigueur des plans d'ajustement structurel au milieu des années 1980, les politiques d'aide au développement des pays occidentaux vers les pays du Sud ont emprunté de nouvelles voies. Les organismes internationaux (PNUD, PNUE, FAO,...), les états riches ainsi que les collectivités territoriales européennes impliquées dans les politiques de coopération décentralisée, financent de plus en plus les projets de développement initiés ou soutenus par des ONG intervenant en Afrique. La présence d'un nombre important d'acteurs de solidarité d'origines diverses et aux compétences variées, sur un même espace, suscite, ici et là, des logiques complémentaires et/ou antagonistes. Les conséquences de ces interventions se lisent dans la montée d'un mouvement associatif de plus en plus structuré, dans la consolidation d'un réseau d'acteurs de solidarité et dans l'émergence de nouveaux territoires.

Les acteurs de cette solidarité ont une place spécifique dans l'aménagement des espaces ruraux. Les migrants ont, par exemple, un regard de l'intérieur et de l'extérieur. Ils réclament que certains projets de développement villageois passent par eux. En revanche, rien ne permet, d'une part, de démontrer une adéquation certaine entre les réseaux d'acteurs et les territoires produits, et d'autre part, rien ne dit que la *pluri-appartenance territoriale* des acteurs de la solidarité soit un gage de solidité de réseaux territoriaux. Les paragraphes qui suivent, traitent, d'abord de la dynamique organisationnelle dans un espace de circulation ancienne, ensuite des stratégies variables des acteurs des mutations territoriales et, enfin des territoires en émergence.

### **Le bassin du fleuve Sénégal, un espace de circulation, de brassage culturel et de dynamique organisationnelle**

La mobilité importante des Sahéliens a pris forme au temps où le commerce transsaharien avait atteint ses lettres d'or, c'est-à-dire entre le x<sup>e</sup> siècle et le xv<sup>e</sup> siècle. Cette circulation migratoire a permis aux Sahéliens de bâtir leur économie sur l'utilisation d'un vaste espace. À chaque crise (politique, économique, écologique), les Sahéliens ont montré une forte capacité d'adaptation. En fait, une partie d'entre eux migre vers d'autres régions pour permettre la survie de celle qui reste (les vieux, les femmes, les enfants).

Les anciennes « routes » méridiennes et transversales qui irriguent l'espace sahélien sont une conséquence de cette forte circulation des hommes, laquelle facilita le brassage des différents groupes ethniques. Pendant les périodes d'islamisation du Sahel au début du xi<sup>e</sup> siècle, nombre de Sahéliens réfractaires à l'islam migrent vers les régions du Sud. Et, quand les Européens entament au xix<sup>e</sup> siècle la colonisation de l'Afrique, on observe à nouveau, la recrudescence de ce phénomène de mobilité. Aux

déplacements internes et interafricains entamés avant les indépendances vont s'ajouter les migrations intercontinentales à partir des années 1960.

Le bassin du fleuve Sénégal est une région dominée par une économie agricole et pastorale. Aussi, les sécheresses compromettent les activités économiques et obligent à des solutions radicales : l'émigration en est une ; mais dans cette région, l'émigration a une spécificité, c'est qu'elle n'a jamais été synonyme d'abandon total des villages. En effet, les migrants créent dans les pays d'installation, des associations dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des populations restées dans les villages d'origine. La modification des profils des migrants et les réalités politiques dans les pays d'immigration influencent les modes de regroupement et la nature des projets des migrants. En effet, la gestion des associations de migrants par des personnes scolarisées en français et les modifications de loi (loi 1901<sup>2</sup>) en 1981, en France, portant sur la création des associations d'étrangers précipitent les transformations du tissu associatif issu de l'immigration. Aux projets initiaux à caractère social et culturel (construction de mosquée, creusement de puits,...) viennent s'ajouter des projets à caractère économique et environnemental soutenus par divers organismes. Aussi, les villages d'origine des émigrés connaissent de rapides transformations.

Le milieu des années 1990 coïncide avec l'avènement du concept de co-développement, une présence d'une multitude d'ONG étrangères (occidentales) et nationales dans les zones sahéliennes<sup>3</sup> et un nouvel intérêt de certaines collectivités locales ou territoriales pour les régions africaines<sup>4</sup>. Les interventions de ces organismes consistent, d'une part à équiper les villages d'ouvrages (forage, jardin maraîcher avec groupe motopompe,...) et, d'autre part, à former les dirigeants des associations villageoises de développement (AVD) dans la gestion des équipements collectifs et des projets villageois.

La multiplication et la diversité de ces AVD dans les espaces ruraux témoignent de la dynamique organisationnelle des villageois. Mais la complexité du jeu des acteurs de développement soulève de nombreuses questions : quelles possibles interactions entre acteurs ? quelle est la cohérence et l'efficacité de leurs opérations de développement ? comment évoluent leurs modes d'actions ? ces questions sont cruciales d'autant que chaque groupe d'acteurs tente de contrôler un espace et de modéliser son mode d'intervention. Aussi, les relations entre acteurs s'inscrivent-elles dans des logiques de complémentarité, de concurrence ou de conflits ? Par ailleurs, on observe que les rapports entre acteurs de développement et populations connaissent de rapides transformations.

### **Les stratégies différenciées des acteurs des transformations villageoises**

Les structures de développement intervenant dans le bassin du fleuve Sénégal ont des histoires différentes. La diversité de leurs modes d'intervention est à relier à ces histoires. Les secteurs d'activité de ces organismes de développement sont multiples : agriculture, éducation, formation, santé, protection de l'environnement, hydraulique villageoise, etc.

Le choix d'un secteur d'activité, d'une échelle géographique d'intervention, et d'une population cible, obéit à plusieurs critères. D'abord certaines associations de développement se sont spécialisées dès leur création dans un domaine particulier (santé, agriculture) parce que les membres fondateurs ont des compétences dans ces secteurs précis. Ensuite, l'acquisition de moyens techniques et logistiques importants

permet à une structure d'élargir son aire d'intervention. Enfin, l'acuité d'un problème endémique dans une zone bien déterminée, comme la propagation de maladies liées aux aménagements hydro-agricoles tels que la bilharziose, le paludisme, la déforestation, peuvent susciter la création d'association travaillant en direction d'une population bien ciblée et dans le secteur de la santé ou de la protection de l'environnement.

Cependant même si on observe ici et là des structures spécialisées, il faut noter que la majorité des associations tend à travailler dans une approche privilégiant le concept de développement intégré. Il s'agit d'identifier tous les problèmes existant dans une zone géographique déterminée, de voir les corrélations entre ceux-ci et de tenter d'apporter dans le même temps, une solution à tous les problèmes. Une telle démarche nécessite un travail en commun de plusieurs structures, chacune devant apporter ses moyens financiers et son expertise sur un secteur d'activité particulier.

Dans certaines régions comme celle de Tambacounda au Sénégal, on assiste à une collaboration entre ONG, collectivités territoriales, AVD et émigrés, dans la réalisation d'un projet de développement rural. Dans la région de Saint-Louis du Sénégal, une ONG allemande (EWA) expérimente une gestion villageoise des espaces naturels. La démarche de cette ONG consiste à redéfinir les limites des terroirs villageois avec l'aide des populations villageoises et, à identifier les savoir-faire respectifs de chaque village en matière de gestion de l'environnement (lutte contre les feux de brousse, gestion des mares,...). Par sa démarche, cette ONG allemande réactive la gestion collective d'espaces inter-villageois. Les micro-réalisations qu'elle soutient, ont lieu à l'échelle villageoise et le nombre de populations bénéficiaires des projets ne dépasse guère une centaine. Dans le cadre des jumelages-coopérations, les collectivités locales ou territoriales européennes ne financent que les opérations de développement en direction des collectivités jumelles et les projets concernent des secteurs bien définis. Malgré les discours, en France, l'implication des migrants dans ces politiques de coopération-jumelage reste encore timide. En revanche, la collaboration entre les ONG occidentales basées dans le bassin du fleuve et les collectivités européennes est beaucoup plus franche. Chez les migrants, on peut observer des différences de comportements liés aux influences des pays d'installation. Alors que les migrants sahéliens installés en Afrique centrale financent la construction de médersa (école coranique) et investissent dans le secteur immobilier, leurs homologues dans les pays occidentaux initient des projets agricoles, soutiennent la construction des écoles et des centres de santé.

Au total, les stratégies d'intervention des différents acteurs de développement sont élaborées en fonction des objectifs à atteindre. Quatre discriminants permettent de faire une distinction des stratégies : le niveau spatial d'intervention, le degré d'implication des populations villageoises, le secteur d'activité, et le nombre de partenaires dans la réalisation d'un projet. Les structures qui interviennent à l'échelle du village changent rarement leur mode d'action. En revanche, celles qui interviennent à l'échelle intervillageoise et dans plusieurs régions administratives dans le même temps élaborent différentes stratégies adaptées aux spécificités culturelles et écologiques de chaque région. Certains groupes d'acteurs installent des ouvrages sans la participation des villageois, alors que dans d'autres cas, les populations villageoises sont impliquées d'amont en aval dans la réalisation des projets de développement. La propension à la mobilité ou à la sédentarisation de certaines ONG est à relier aux modes d'intervention. La réalisation d'un programme de développement intégré nécessite un partenariat multiple de différents acteurs. Par contre, le partenariat est rare voire inexistant chez les

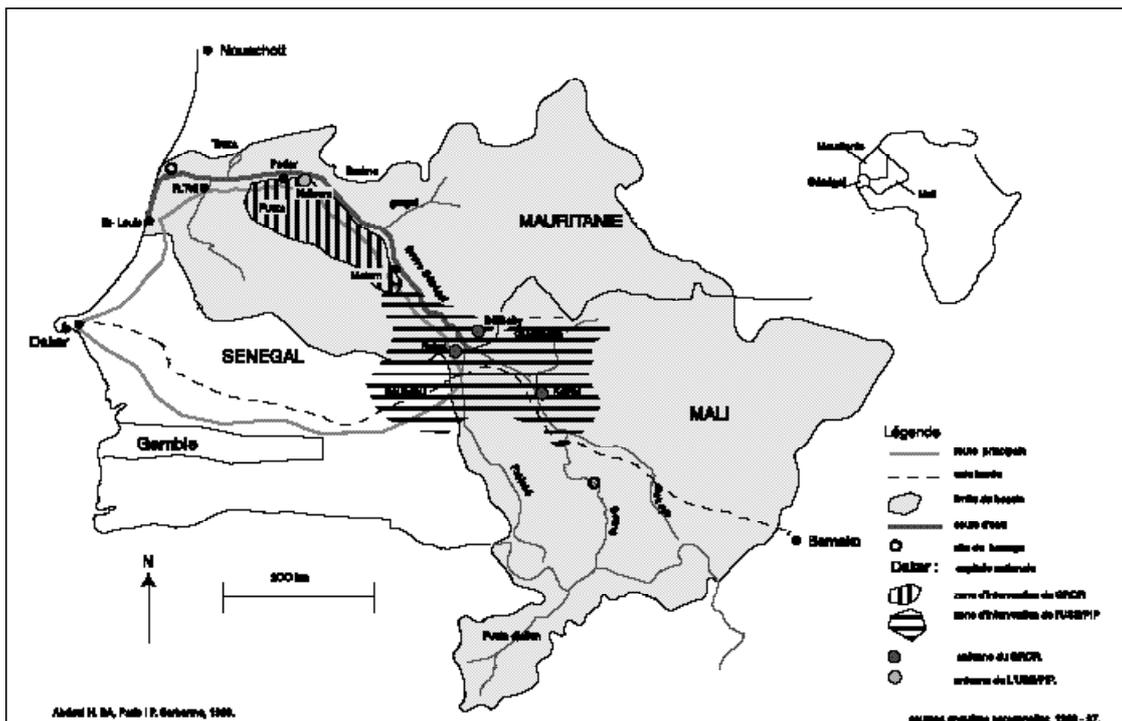
ONG ou autres structures travaillant dans un seul secteur d'activité et en direction d'une seule catégorie de population. En tout cas, une longue présence d'une structure constituée d'acteurs exogènes dans une même aire géographique influence les techniques de gestion des espaces villages.

### Territoires en émergence dans les espaces frontaliers

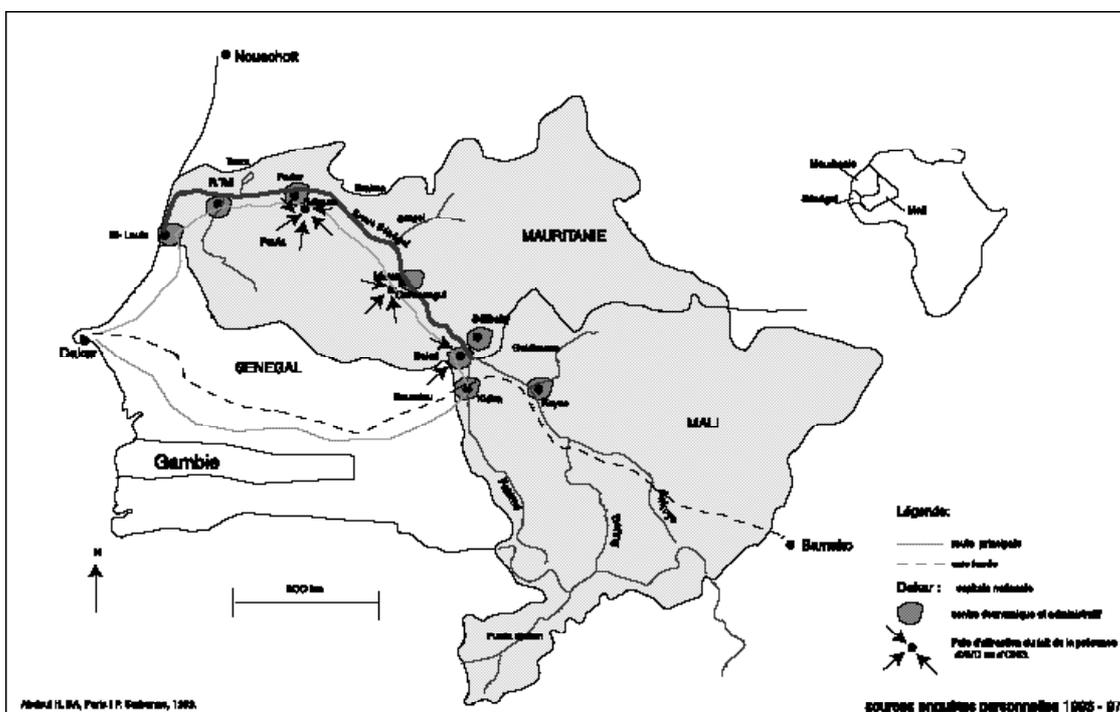
La localisation d'une association de développement dans une zone peut être liée à la genèse de ladite association. En effet, certaines structures ont été créées pour venir en aide à des populations spécifiques. C'est le cas de l'ONG GRDR (Groupe de Recherche et de Développement Rural), une ONG française créée en 1969. Au début de sa création, cette association travaillait dans l'alphabétisation et la formation des travailleurs immigrés. Quand elle commence à accompagner certains immigrés dans la réalisation de projets dans les pays d'origine, le GRDR décide d'installer des antennes dans les principales villes (Bakel, Kayes, Sélibaby) des zones d'émigration. Quant à L'USE/PIP, une ONG sénégalaise dont le siège social est à Dakar, elle a installé une antenne dans le département de Podor (région de Saint-Louis du Sénégal) pour venir en aide aux populations paysannes, sédentaires, victimes de la sécheresse de 1973-1974. Aujourd'hui, cette ONG diversifie ses activités et étend sa zone d'intervention. Ces deux ONG de nationalité différente cohabitent dans la vallée du fleuve, et chacune « contrôle » une zone. Les lieux d'implantation des antennes des ONG sont devenus des centres d'attraction. En fait, les séminaires de formation, les rencontres inter-associatives se déroulent dans les sites d'implantation des antennes.

Les cartes 1 et 2 montrent les zones d'intervention de ces associations et les nouvelles centralités. En effet, les espaces d'intervention des ONG sont en passe de devenir des « territoires » des ONG.

Carte 1 - Zones d'intervention des ONG USE/PIP, GRDR dans la vallée du fleuve

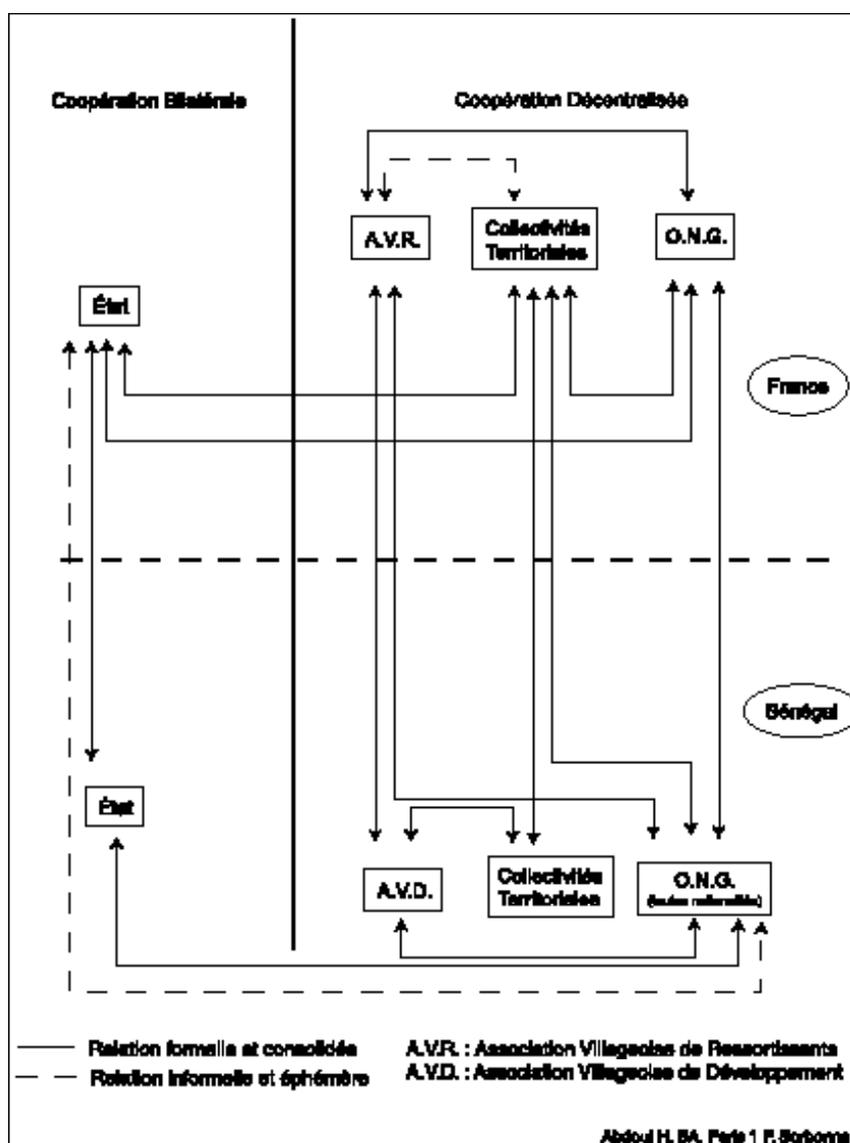


Carte 2 - L'émergence de nouvelles centralités dans la vallée du fleuve Sénégal



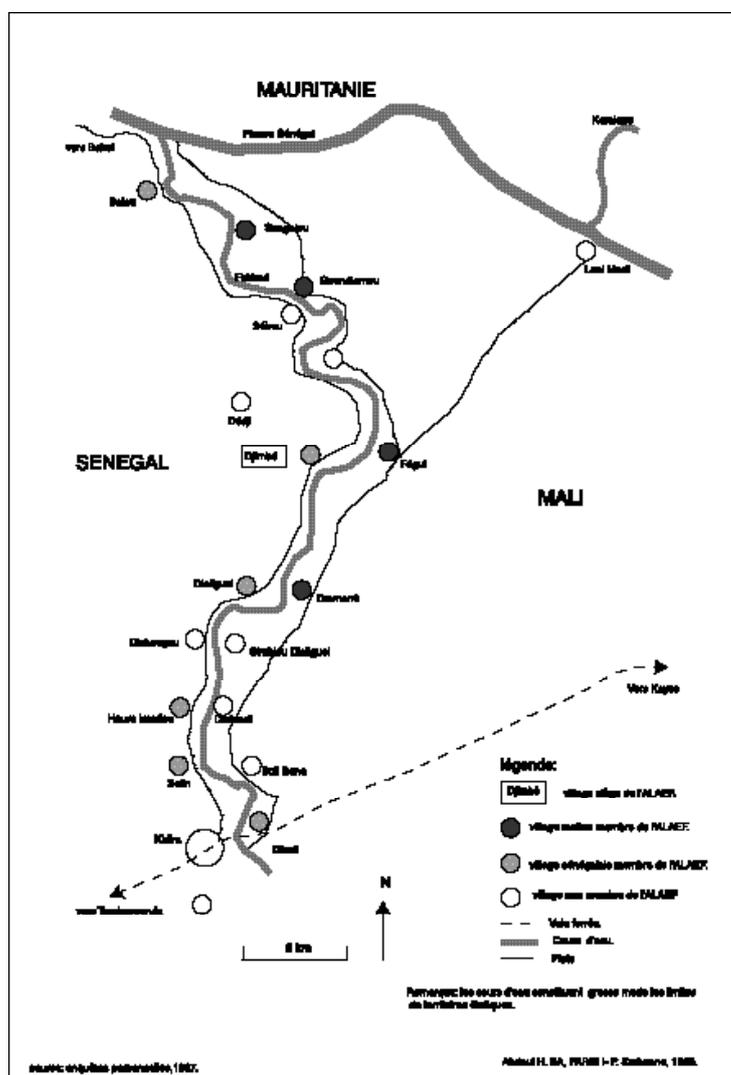
On peut évoquer à une autre échelle géographique, l'exemple d'une association inter-villageoise dénommée ALAEF (Association de Lutte Anti-Erosive sur la Falémé). Celle-ci regroupe dix villages soninké riverains de la Falémé, quatre sont situés dans le territoire malien, les six autres au Sénégal. Les activités principales de cette structure sont le transport des produits agricoles vers les marchés, la lutte contre l'érosion. Cette association transnationale est dirigée par un ancien migrant. Elle bénéficie d'un appui financier des émigrés et des partenaires étrangers (Association jardin de Cocagne en France, Fonds Européens de Développement), d'un appui technique d'ONG étrangères ou nationales. La figure 1 illustre bien les réseaux de relations entre les différents acteurs de développement. Au sein des dix villages soninké, il y a une volonté de mener ensemble un programme intégré. Les membres de l'association sont conscients qu'intervenir sur une zone bien délimitée pour en faire un espace viable économiquement au patrimoine écologique sauvegardé est un défi. Et puisque, les terroirs des villages bénéficient d'un même programme de développement, la réalisation de celui-ci favorise le renforcement des liens entre villageois.

Figure 1 - Réseaux d'acteurs dans les coopérations Nord/Sud



La préservation d'un patrimoine naturel commun, l'apprentissage et la diffusion des nouvelles techniques de sauvegarde de l'environnement constituent un projet. Celui-ci aboutit à créer chez les villageois le sentiment d'appartenance à une même unité économique d'autant que celle-ci est inscrite dans l'aire culturelle soninké. Cette association ignore les limites étatiques, ici, la langue soninké constitue un élément fédérateur entre villages maliens et sénégalais. La Falémé demeure l'autre élément naturel structurant cet espace économique inter villageois. Cet espace est géré par un réseau social liant migrants et villageois sédentaires structurés autour de l'association. La zone d'intervention de l'ALAEF correspond à un espace bien délimité et apparaît à bien des égards comme un territoire avec un nouveau lieu central : Djimbé (cf. carte 3). Ici, l'appropriation d'un espace d'émigration et riverain de la Falémé par un groupe d'acteurs signe l'instauration d'un processus de territorialisation.

**Carte 3 - Territoire de l'A.L.A.E.F. association  
intervillageoise transnationale de villages Soninké**



Au total, les réalisations des structures de développement sont multiples et variées. La nature des opérations de développement varie en fonction du temps, des lieux et des expériences des dirigeants des associations de développement. Ces réalisations ont plusieurs effets sur l'organisation sociale et territoriale des espaces ruraux.

D'abord, pour gérer les équipements collectifs d'un nouveau type, les villageois ont été amenés à créer des associations villageoises de développement. Les responsables de ces structures sont choisis en fonction de leurs compétences. L'introduction de l'alphabétisation fonctionnelle a permis à des adultes de maîtriser les techniques de gestion. Les émigrés ont entrepris des opérations innovantes dans leurs villages d'origine, ils ont réussi à ouvrir des écoles dans des villages autrefois réfractaires à l'enseignement en français.

Ensuite au niveau de l'aménagement territorial, certains équipements initiés par les émigrés en collaboration avec des ONG ou d'autres organismes sont conçus pour

profiter à plusieurs villages. Le suivi collectif des projets renforce la cohésion des habitants des différents villages. Naturellement, la gestion d'un patrimoine commun fait naître chez les villageois le sentiment d'appartenance à un territoire bien déterminé. La plupart des projets se sont accompagnés d'une découverte par une partie au moins des villageois de nouvelles formes d'organisation sociale (association villageoise de développement, comité de jumelage-coopération) et de maîtrise de nouvelles techniques (usage d'un matériel agricole moderne, construction de barrage, etc...). Les émigrés en favorisant les jumelages-coopération entre leur région d'origine et les collectivités locales ou territoriales européennes participent à l'ouverture du monde rural sur les réalités dans d'autres régions, à une pratique de la solidarité internationale et à une nouvelle forme de responsabilisation des villageois. Cette appropriation des projets par les villageois atteste bien d'une dynamique citoyenne (développement participatif). Cette dynamique de réinvestissement des milieux d'origine par les émigrés pour l'amélioration des conditions de vie ainsi que l'émergence d'associations villageoises de développement que suscitent les projets émanant des différents acteurs sont facteurs de mutations.

Dans les cas analysés (Patrick GONIN, 1997 ; Abdoul H. BA, 1999), les éléments qui déterminent la recomposition territoriale dans le bassin du fleuve sont les projets nés dans la migration, le passage historique de projets localisés (échelle villageoise) à des projets inter-villageois voire transnationaux. Dans ces espaces sahéliens d'émigration, de nouveaux centres de décisions émergent avec de nouveaux pouvoirs et des conflits. La construction de territoires est ici bien à l'œuvre. Elle est, en partie, une des conséquences des initiatives d'acteurs situés dans différents lieux. Aussi, peut-on dire que des acteurs « délocalisés » produisent des territoires « localisés » ?

## **Bibliographie**

ADRIAMS A., 1977, *Le long voyage des gens du fleuve*, Paris, François Maspéro, 226 p.

BAA.H., 1999, *Mises en relation et acteurs des recompositions territoriales : le cas du bassin du fleuve Sénégal*, Université de Paris I - P. Sorbonne, thèse de doctorat (sous la direction du Professeur Violette Rey).

BAA.H., 1998, « Constitution des réseaux migratoires sahéliens et leurs incidences sur les territoires de départ : cas des émigrés sénégalais », in Barouh I.-S. (coord), *Dynamiques migratoires et relations ethniques*, Paris, l'Harmattan.

GONIN P., LOMBARD J. (coord), 1994, « Le Nord s'intéresse au Sud. Le Sud interpelle le Nord », in revue *Hommes et Terres du Nord*, n° 1994/4.

GONIN P., 1997, *D'entre deux territoires : circulations migratoires et développement entre le bassin du fleuve Sénégal et la France*, Université de Lille I, mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches.

LATOUCHE S., 1998, *L'autre Afrique : entre don et marché*, Editions Albin Michel.

LAVERGNE R., (dir), 1996, *Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest*, Editions Khartala-CRDI.

LAVIGNE DELVIGNE P., 1992, *La rizière et la valise, Irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal*, Paris Syros, Syros Alternatives.

MAUREL M.-C., 1989, « Sociétés locales, territoires, pouvoirs en Europe de l'Est »,

in *Pouvoirs, Territoires, Identités dans les sociétés rurales européennes (mélanges)*, Montpellier, Laboratoire de Géographie rurale de l'Université Paul Valéry.  
QUIMINAL C., 1993, *Gens d'ici, gens d'ailleurs, Migrations soninké et transformations villageoises*, Christian Bourgois éditeur.

## Notes

1. D'après les données Eurostat de 1993, la population originaire de 16 pays de l'Afrique de l'Ouest en Union Européenne est évaluée à 414 942 personnes, parmi cette population immigrée, les ressortissants maliens, sénégalais, et mauritaniens représentent 128 198 personnes. En France, les Maliens, Mauritaniens et Sénégalais sont 88 017 et ils sont majoritairement originaires du bassin du fleuve Sénégal.
2. En 1981, en France, une modification de loi permet aux étrangers de se constituer en association loi 1901. Avant cette date, il était interdit aux étrangers de constituer des associations. Le Consulat général du Sénégal à Paris a répertorié 198 associations officialisées d'immigrés sénégalais, en 1996, et les a estimées à 300 en tout.
3. On peut citer un document (quoique ancien) réalisé par le Ministère de la coopération française en 1988 « Argent Association Tiers-Monde ». Cet ouvrage montre que le Sénégal et le Mali arrivent respectivement en deuxième et troisième position après le Burkina Faso pour le nombre d'ONG occidentales y intervenant (64 au Burkina Faso, 58 au Sénégal, 50 au Mali).
4. Le titre 4 de la loi de Février 1992 relative aux politiques de décentralisation offre aux collectivités locales et territoriales françaises, la possibilité de nouer des relations de coopération jumelage avec leurs homologues dans d'autres pays. Actuellement plus de cent collectivités françaises entretiennent des relations de jumelage coopération avec des collectivités dans les pays africains (cf. *Atlas de coopération décentralisée* édité par Cités Unies France, 1996).

## **De l'usage économique d'un passé prestigieux : entrepreneurs locaux et développement touristique international à Udaipur, Inde**

*Nicolas Bautes*

### **Résumé**

*Notre contribution a pour objet, en prenant pour exemple une ville moyenne indienne, d'analyser la manière dont différents acteurs de la vie économique, sociale et culturelle locale, participent à créer une dynamique à l'origine de la construction d'un territoire. Au delà du simple exemple dont elle fait l'objet, l'évolution de ce territoire paraît tout à fait emblématique de celle de nombreux autres espaces urbains du monde.*

*Depuis l'apparition du tourisme international au Rajasthan dès le milieu des années 1960, la ville d'Udaipur, ancienne capitale du Royaume de Mewar, semble peu à peu s'être spécialisée dans des activités de tourisme si l'on en croit la floraison d'initiatives de développement économique local reposant essentiellement sur la réputation historique de la ville et sur la richesse de son héritage culturel. Cette période marque la prise de conscience par certains acteurs du potentiel de développement économique que représentent les éléments de cet héritage, qu'ils soient matériels (édifices architecturaux...) ou immatériels (rites, coutumes locales...). Fortement empreints du « glorieux passé » à l'origine de leur création et contenant une forte dimension symbolique, tous ces éléments participent à forger une image de la ville qui semble légitimer à la fois l'appartenance, l'identification de sa population, l'action d'entreprendre, et ainsi permettre la construction d'un nouveau territoire, dont les modalités de fonctionnement résultent d'un mélange habile entre usages du passé et prospective.*

*De la construction de l'image de la ville, aujourd'hui de renommée internationale, à la mise en œuvre d'activités économiques, l'émergence de ce territoire, véritablement « à la croisée des sociétés, de l'espace et du temps », semble être le fruit de complexes interactions entre de nombreux acteurs. En fonction de leur nature, de leur origine, de leur position sociale et de leurs acquis, ils ont élaboré leurs propres stratégies et contribué à la mise en œuvre d'un projet de développement dont les dimensions répondent d'une fine imbrication entre différents niveaux d'échelles et dont la réalité présente ne peut être détachée de celle du passé. Le territoire est alors le produit de plusieurs actions et réflexions : il est à la fois, ancré dans son environnement naturel et culturel, le « lieu de déploiement des rapports sociaux », et, parce qu'il répond de logiques émanant à la fois de l'intérieur et de l'extérieur, le lieu dans lequel se*

*territorialise le social « en tant que condition des rapports économiques internationaux » (Lipietz, 1999).*

*C'est cette dynamique entrepreneuriale, sa logique et son fonctionnement, que notre intervention s'attachera à présenter dans une démarche multi-scalaire, en essayant de la replacer dans le contexte socio-économique de l'Inde contemporaine, et de dégager quelques-uns des traits fondamentaux d'un modèle de développement nouveau qui semble émerger au niveau mondial.*

*Mots-clés : Inde, ville, territoire, acteurs, tourisme, héritage, local.*

*Questions à débattre : Le rôle des spécificités d'un territoire dans le développement économique. Articulation entre réseaux d'acteurs locaux et globaux.*

L'objet de cette communication est de comprendre les processus complexes qui mènent à l'émergence d'un territoire : Udaipur. Ancienne cité royale située au sud de l'État du Rajasthan, cette ville d'environ 400 000 habitants se spécialise aujourd'hui dans des activités liées au tourisme. Cette spécialisation est le fruit d'interventions d'acteurs appartenant à des logiques et des niveaux d'échelles différents : ils sont les agents de construction d'un territoire dont ils modifient les modalités de fonctionnement et les logiques auxquels il répond.

L'utilisation du concept de territoire témoigne de la volonté d'intégrer à l'analyse géographique la complexité des dynamiques sociales, économiques et culturelles qui interagissent dans l'espace. Créés par de multiples facteurs, dus notamment à la présence de sociétés qui marquent socialement et culturellement l'espace et se l'approprient, les caractères spécifiques à chaque territoire participent à la mise en place d'un système local organisé. Le territoire n'est pas une entité figée. Il est construit dans le temps par des acteurs : c'est son caractère dynamique qui nous amène à le penser comme le produit de processus sociaux.

De la mise en place de caractères culturels spécifiques au sein du système social à l'affirmation de ce dernier comme centre de tourisme international, les éléments de la culture locale constituent le principal support d'une dynamique de développement qui permet d'intégrer les multiples stratégies d'acteurs. La culture devient ainsi un véritable enjeu économique pour de nombreux agents sociaux et participe à recomposer les identités locales. Cette situation est le résultat de longs et complexes processus liés à l'histoire de la ville et à l'influence des phénomènes globaux. La complexité de la construction du territoire local oblige à considérer la profondeur historique : la caste qui a fondé le territoire local a joué un rôle primordial dans son évolution actuelle. De plus, l'Indépendance du pays en 1947, la libéralisation de son économie en 1992 et l'influence des processus de la mondialisation, ont amené la participation de nouveaux acteurs qui ont modifié la logique et le fonctionnement du système social local.

Dans ce cadre, il convient d'intégrer à notre analyse trois dimensions du concept de territoire : tout d'abord l'idée de pouvoir, qui a déterminé l'existence même de la ville territoire et son évolution ; ensuite, le rôle des représentations symboliques qui a d'abord amené le pouvoir royal à s'identifier au site de la ville, à se forger une identité en rassemblant les éléments matériels et immatériels qui deviendront les supports principaux de l'activité touristique. Cette émergence, telle que nous la qualifions ici, semble également fortement liée à un processus de reconnaissance extérieure. Enfin, la

troisième est de nature sociale : le système social local a été déterminant depuis la fondation de la ville jusqu'à son fonctionnement actuel. C'est sur l'initiative d'acteurs d'origine et de nature diverses que s'est peu à peu créé le territoire actuel : dans un système social en mutation, il semble en effet que certains acteurs sociaux, comme pour répondre aux nombreuses perturbations entraînées par les changements de l'ordre économique et social, engagent de nouvelles stratégies. Dans un domaine qu'ils jugent alors porteur, mobilisant les ressources locales, ils initient des actions en vue d'assurer leur équilibre et de se développer. Ils tissent peu à peu avec des acteurs extérieurs des réseaux économiques, sociaux et culturels qui contiennent autant de facteurs de construction, et d'intégration du territoire local au sein de systèmes englobants.

### **La construction d'une capitale prestigieuse : la matérialisation d'un projet politique**

Le contexte de la fondation de la ville lui confère un caractère mythique, autant pour sa population que pour les populations extérieures, sa localisation ayant été choisie pour son environnement naturel remarquable – au cœur d'un site jugé idéal –, et son destin étant déjà lié à une des dynasties royales les plus réputées par sa force et sa lutte contre les multiples envahisseurs.

En 1559, le Maharana Udai Singh<sup>2</sup>, issu du clan rajput des Sisodia<sup>3</sup>, alors souverain du Mewar, un des puissants royaumes princiers situé au sud de la province du Rajputana dont le siège se trouvait dans le fort de Chittorgarh, décide de déplacer sa capitale en des lieux où il pourrait mieux se protéger des attaques incessantes des troupes mogholes alors à l'apogée de leur conquête. Il choisit un lieu dans la région de Girwa, au cœur d'un site bien protégé par une inaccessible chaîne montagneuse<sup>4</sup>, et débute la planification du peuplement de la zone en accordant de nombreuses terres à des paysans afin que se développent de grandes zones cultivées. La présence d'eau a été un élément déterminant dans le développement de l'activité humaine dans la région. La construction du palais royal sur une colline proche du lac artificiel de Pichola, marque le début de la fondation de la cité d'Udaipur<sup>5</sup>, « l'indestructible capitale du fier royaume de Mewar », dont les bardes<sup>6</sup>, les chanteurs locaux, et aujourd'hui les touristes vantent la majesté et la beauté. L'installation du pouvoir royal dans ce nouveau lieu a entraîné la soumission des Bhils, un peuple tribal vivant là depuis des milliers d'années. Les envahisseurs successifs ne parviennent pas à remettre en cause la supériorité de cette dynastie rajput. L'importance du clan des Sisodia n'est pas uniquement due à sa stabilité mais également à sa résistance face aux diverses agressions : il doit pendant des siècles mener des combats face aux Turcs et aux Moghols, et subir la colonisation britannique. Malgré leurs défaites, les Rajput ont toujours su négocier avec les présences étrangères : sous le sultanat de Delhi, certains d'entre eux intègrent les troupes mogholes. De l'occupation des Moghols, ils développent un goût pour les arts et débutent leurs activités de patronage pour la peinture, la poésie, l'architecture, la sculpture ou la musique. Bien que subordonnés, ils gardent toujours une certaine autonomie et préservent leur culture et la structure de leur système politique. En ce sens, le royaume de Mewar évoque un passé des plus riches. Dans la nouvelle capitale, autour du palais royal, qui abritait les fonctions politiques, administratives et militaires du royaume, se sont peu à peu organisées les fonctions religieuses et économiques. Les Rajput ont rassemblé les éléments architecturaux qui constituent une partie du patrimoine local (palais, havelis<sup>7</sup>, puits, cénotaphes etc.) et qui, par leur suprématie, ont marqué les lieux de leur culture.

Cette capacité des Rajput à conserver leur identité malgré les nombreux envahisseurs témoigne de la force et de la diplomatie de cette communauté. Elle influence la vision qu'en ont leurs conquérants successifs : on remarque cela dans l'ouvrage *Annals and Antiquities of Rajputana*, écrit par le colonel James Tod<sup>8</sup>, administrateur de la couronne britannique résidant au Mewar. Il décrit le royaume comme étant le lieu d'une romantique et noble aristocratie féodale. C'est l'image du guerrier rajput dans les collines défiant les troupes des envahisseurs ou dans un de ses somptueux palais, qui devient partie intégrante des représentations indiennes dans l'imaginaire britannique, et c'est l'ensemble du patrimoine rajput qui domine l'image du Rajasthan dans le monde.

### **La mise en place d'une dynamique locale de développement touristique : l'utilisation économique du patrimoine**

L'identité de la ville d'Udaipur s'est longtemps affirmée dans son rôle historique de capitale de royaume. Le Mewar a été intégré à l'État du Rajasthan formé au moment de l'Indépendance<sup>9</sup>. Ainsi, même si l'héritage de la ville lié à celui de son ancien royaume reste fondamental dans l'identité locale, il est aujourd'hui refondu dans celui du Rajasthan. Ce nouvel État de l'Union indienne est essentiellement constitué d'un regroupement de royaumes princiers jusqu'alors plus ou moins autonomes par rapport à la couronne britannique. L'unification est le résultat d'un long et complexe processus de reconnaissance. La dynamique locale de développement touristique de la ville s'appuie sur une imbrication entre des logiques relevant de différents niveaux d'échelles. L'initiative locale est motivée par l'image de la ville, qui résulte elle-même de celle du Rajasthan, diffusée par les colonisateurs successifs, et plus récemment par les acteurs internationaux du tourisme. Cette image est constituée de nombreux signifiants et symboles. Elle est empreinte de mythes associés à la réalité présente du Rajasthan, et basée autant dans l'identité présumée des clans rajput que dans le territoire lui-même. Aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, le tourisme en Inde est le fait de riches Britanniques en visite dans les royaumes princiers. La colonisation a participé à diffuser une image du pays fortement liée à ces princes et à leurs États, dans lesquels les invités étaient accueillis dans de luxueux palais. Peu à peu, l'activité s'organise, les premiers guides touristiques planifient les séjours aux Indes de l'élite anglaise. Ils vantent l'hospitalité et la politesse de ces princes. Les Rajput offrent à leurs visiteurs l'opportunité de voir des peuples primitifs, des merveilles architecturales en marbre ou en pierres sculptées, et de percevoir, à travers les éléments du patrimoine, les traces d'un passé mouvementé et glorieux. Le tourisme au Rajasthan repose donc largement sur cette image aujourd'hui persistante. L'activité, qui a pris une ampleur considérable depuis les années 1960, se développe surtout dans les anciennes grandes cités royales<sup>10</sup>. L'idée de convertir leurs palais en hôtels se diffuse auprès des princes rajput rajasthani, confrontés depuis l'Indépendance à la perte de leur pouvoir féodal, et bientôt privés par Indira Gandhi<sup>11</sup> des privilèges que leur accordait la Constitution de la nouvelle Inde indépendante.

Dans la ville d'Udaipur, l'activité touristique débute par l'émergence d'une industrie hôtelière. La légendaire hospitalité des princes, leurs contacts avec les Britanniques<sup>12</sup>, et leur identification au patrimoine local leur confèrent l'avantage sur d'autres communautés. Le premier hôtel à vocation touristique dans l'ancienne cité royale est créé par le Maharana Bhagwan Singh, et le projet est soutenu par Jacqueline Kennedy.

En 1963, le Lake Palace Hotel ouvre. Il bénéficie rapidement d'une renommée mondiale, et devient un lieu que se réserve l'élite occidentale. L'abolition définitive des Prives Purses<sup>13</sup> en 1972 ne permet pas à Bhagwan Singh la restauration définitive et l'extension de l'hôtel. Il en confie donc la gestion au grand groupe hôtelier indien Taj<sup>14</sup>. Depuis, le Maharana a converti 16 de ses propriétés en hôtels de luxe, et les a regroupées en une entreprise indépendante, bénéficiant elle aussi d'une renommée mondiale : l'« Heritage Group of Hotels ». Parmi ces hôtels, le Shiv Niwas, et le Fateh Prakash se situent dans l'enceinte du palais royal qui abrite en outre la demeure personnelle du Maharana, le musée de la ville (le City Palace Museum, principale attraction des touristes visitant la ville), une école de peinture spécialisée dans le style local (Mewari School of Paintings) qui vend également des miniatures aux touristes, une galerie des glaces (ouverte seulement à quelques privilégiés au vu du prix de sa visite), deux écoles et une bibliothèque.

Ceci confère au Maharana un pouvoir économique qui affirme tout en le diversifiant son pouvoir originel dans le système social local. Il est aujourd'hui un des principaux acteurs du développement économique de la ville et, malgré les controverses, un référent identitaire local fort. À travers lui, les éléments du passé retrouvent un sens nouveau dans le tourisme, et l'organisation de l'ancienne cité royale se modifie tout en préservant sa structure traditionnelle : le palais constitue le cœur de l'activité touristique, commerciale, et symbolique de la ville.

Suite à l'initiative du Maharana, d'autres membres de la communauté Rajput se sont engagés dans l'activité touristique : les propriétaires de havelis les ont aussi souvent transformées en hôtels adressés à une clientèle occidentale aisée. D'autres se sont improvisés comme guides touristiques, vantant aux visiteurs le glorieux passé des souverains et des guerriers ksatria, les arts locaux et les caractères du paysage. D'autres encore ont ouvert des ateliers de peinture, employant pour cela des membres de castes traditionnellement artistes<sup>15</sup>. Par le tourisme, les Rajput modifient leur exercice du pouvoir, mais restent les représentants du patrimoine de la ville.

Peu à peu, les activités se diversifient et se structurent. La ville, intégrée au tourisme international dans le cadre des réseaux initiés par les Rajput avec les opérateurs internationaux, se spécialise dans le tourisme. Cette communauté s'affirme tout particulièrement dans l'hôtellerie, la restauration (leur régime alimentaire non végétarien correspond aux demandes des touristes) ainsi que dans des activités de guides. Si la domination de la culture rajput dans la ville persiste, ils ne sont pas les seuls acteurs du tourisme. D'autres groupes voient l'opportunité de s'engager dans ce domaine d'activité et apparaissent comme de nouveaux entrepreneurs dans le développement économique de la ville, utilisant à la fois leur propre savoir-faire et l'image du territoire pour développer leurs stratégies personnelles.

### **La multiplication des acteurs dans un système social inaltéré**

La dynamique impulsée par les Rajput est rapidement reprise par de nombreux autres groupes sociaux, d'abord les Brahmanes, les Marchands (Marwaris<sup>16</sup>, Jaïns), ainsi que les anciens administrateurs du pouvoir (Mehtas) : elle est principalement le fait des castes les plus puissantes, les plus élevées dans la hiérarchie tant économique que rituelle locale. Ainsi, les anciens administrateurs du pouvoir ont souvent ouvert des commerces d'Antiquités : face aux problèmes financiers rencontrés par les membres de la cour lors de l'abolition de leurs privilèges, ils ont racheté une grande partie de la

fortune rajput (meubles, bijoux, tableaux etc.) qu'ils vendent aujourd'hui aux touristes et aux collectionneurs. Ce patrimoine est aujourd'hui la source de leurs revenus, et participe à modifier leur identité.

De nombreux entrepreneurs de la ville s'identifient au patrimoine rajput de manière spécifique. Les lieux de fréquentation touristique tendent à se diversifier, mais occultent certains éléments du patrimoine urbain : c'est le cas du Jagdish Temple, temple hindou situé sur la place principale de la cité, lieu central de la ville et lieu de passage obligé pour les touristes se rendant au City Palace ou dans les rues commerçantes. Bien que la culture de la ville soit composite, et que les traces des diverses communautés marquent le paysage urbain souvent de manière forte, l'image du territoire reste ancrée dans celle du pouvoir. Une autre manifestation de ce phénomène peut être notée dans de nombreux comportements de la population : les conducteurs d'auto-rickshaws, principal moyen de locomotion des touristes visitant la ville, jouent souvent le rôle de guides. Lors de leurs courses, ils ne manquent pas de conter quelques anecdotes relatives à la culture locale, au site, et à l'histoire de leur famille : nombreux clament leur descendance des Rajput et prennent ainsi part à l'histoire glorieuse de la ville. Certains d'entre eux sont pourtant de castes plus modestes, mais témoignent par ces comportements de leur volonté de s'élever dans la hiérarchie sociale et de l'importance qu'ils accordent aux Rajput dans la construction de l'image de la ville. La diversification des activités et des communautés intégrées à la dynamique touristique se poursuit : elle met en scène, par la création de nouveaux produits et la participation de nouveaux acteurs, de nouvelles formes de patrimoine. Le patrimoine rajput reste toutefois le détenteur de l'image des lieux : dans ce processus, le rôle des publicités touristiques est majeur. Il est aujourd'hui relayé au niveau local par l'héritage de nombreuses autres communautés qui composent la ville depuis son origine, mais dont l'influence locale n'a pu se manifester en raison de la domination rajput.

Outre les initiatives directement liées au patrimoine rajput, on note une diversification des activités qui profitent du tourisme pour connaître une nouvelle expansion. C'est le cas des bijouteries par exemple, dont la présence dans le bazar n'est pas liée au tourisme, mais à la proximité du centre historique, principal lieu de fréquentation touristique, ce qui lui permet d'en subir les effets induits. Les produits se diversifient en fonction des demandes de leurs nouveaux clients, touristes étrangers et indiens. Ce phénomène est aussi visible pour un grand nombre d'activités : les commerces banals existant (épiceries, tailleurs, etc.) connaissent une nouvelle vigueur et de nouveaux voient le jour. À proximité des lieux de fréquentation touristique s'installent de nombreux étals ou boutiques proposant nourriture ou souvenirs. Ils sont directement dépendants du tourisme et leur situation dans la ville évolue en fonction des pratiques et des saisons. Des quartiers entiers de la ville tendent ainsi à se spécialiser : depuis le City Palace et le Jagdish Chowk jusqu'aux portes de l'ancienne cité royale, la diffusion de l'activité touristique semble avoir suivi un modèle classique centre périphérie. À mesure que l'on s'écarte du centre de l'ancienne cité royale, les boutiques proposent des services de moins en moins spécifiques aux touristes. Le bazar, même s'il a subi l'influence de l'évolution de la ville, reste un lieu à l'écart du tourisme. Il joue cependant un rôle important dans la dynamique touristique, et dans le processus de construction du territoire. Ses commerçants incarnent aux yeux du visiteur un mode de vie spécifiquement indien, alliant tradition et modernité. Ainsi, tous les acteurs, qu'ils soient tournés vers le tourisme ou simplement engagés dans la vie économique de la ville, participent de la même manière à entretenir et enrichir l'image du lieu et

participent ainsi à en consolider l'identité : les uns de manière directe par leurs activités tournées vers le tourisme et le patrimoine local. Les autres, de manière indirecte, par leur simple rôle d'acteur économique et social local.

Au-delà des activités initiées par les Rajput ou par les castes ayant toujours été liées au pouvoir royal (les Marchands et les Brahmanes), la dynamique rassemble la société entière. Celle-ci se positionne sur la définition d'une identité qui devient celle du système en son entier.

On remarque pourtant aujourd'hui un bouleversement au sein de ce système. Si certaines initiatives permettent aux Rajput de se maintenir comme référents, d'autres participent à remettre en cause cette identification. L'institutionnalisation du tourisme et des activités culturelles ainsi que l'émergence de nouveaux entrepreneurs proposant une multitude de produits et services tendent à construire un nouvel imaginaire à l'origine de nouvelles identités au sein du territoire.

### **L'ouverture du système et le maintien de l'organisation sociale**

Le secteur touristique, qui fonctionne notamment par des investissements extérieurs, a un fort pouvoir d'entraînement sur les autres secteurs, et induit de nombreuses économies externes. La force de son développement est due à la flexibilité de l'organisation du travail et de la production, ainsi qu'à l'importance d'agents intermédiaires qui, entre tous les niveaux d'échelles territoriaux, de la production à la vente, font circuler capitaux et information. On a ainsi le sentiment d'être en présence d'un groupe d'acteurs économiques privilégiant la petite taille, mettant en œuvre une efficacité collective et obéissant à une certaine flexibilité économique. Il est alors possible de rapprocher leurs actions de celles des entrepreneurs décrits par les théoriciens du développement des districts industriels, d'abord analysés dans la région italienne d'Emilie-Romagne et dans plusieurs espaces en Europe, puis adaptés à la situation de plusieurs pays en développement.

Le tourisme est la seule activité qui utilise le territoire et les symboles de la ville pour fonctionner. Il a aussi la capacité d'utiliser l'argent des investissements et les autres acteurs privés du développement, et de bénéficier du savoir-faire des institutions éducationnelles présentes dans la ville. Il se distingue des autres activités par son aptitude à faire converger vers lui d'autres secteurs d'activités de la ville. Les entrepreneurs d'extraction et de vente de marbre, par leur maîtrise de réseaux de relations locales, régionales voire nationales et internationales, diversifient leurs activités et s'associent souvent au secteur touristique, d'abord en ouvrant des hôtels, puis des boutiques d'artisanat. Ils affirment ainsi leur influence dans la ville et participent de la dynamique économique. Les principaux entrepreneurs du tourisme font de même en créant de véritables complexes commerciaux : le centre ancien étant désormais engorgé, il ne permet pas l'implantation de structures de grande taille. Ces nouveaux complexes liés au tourisme s'installent donc en périphérie. L'activité et les lieux pratiqués par les visiteurs se diffusent donc dans l'espace en même temps qu'ils se diversifient. La présence d'un grand nombre d'organisations non-gouvernementales est aussi le signe d'un dynamisme certain. Elles sont nombreuses à participer à la préservation du patrimoine local, c'est le cas de celles qui aident le développement des zones tribales : même agissant en dehors de la ville, elles en accroissent la réputation. C'est également le cas de nouvelles structures associatives en charge de la défense du milieu naturel (principalement les lacs), de la formation des basses castes et des tribus

à des travaux d'artisanat, à la danse ou à la musique. On peut ainsi noter une interpénétration entre différentes sphères d'entrepreneurs économiques locaux. De plus en plus de groupes sociaux sont de plus en plus liés entre eux, dessinant une nouvelle organisation du travail et une nouvelle hiérarchie au sein du système social. Les groupes sociaux les plus dynamiques savent s'associer entre eux, mais aussi à d'autres, ayant un savoir faire, afin de garder la maîtrise du développement.

Au cours du temps, le système social tend à se complexifier : de nouvelles séries d'initiatives, privées ou émanant parfois d'institutions publiques, participent à intégrer au sein du système des acteurs jusqu'alors à l'écart de la dynamique, tout en préservant une certaine hiérarchie : ainsi, de nombreux immigrés du Cachemire possèdent des boutiques d'artisanat dans lesquelles ils proposent autant des produits locaux que provenant du Cachemire, ou de Delhi. D'autres castes utilisent les produits issus des tribaux (peintures, fresques, objets en terre cuite), et les vendent. Ces nouveaux acteurs prennent ainsi part au système d'images de la ville en même temps qu'à son système économique. Cette dynamique entrepreneuriale, est relayée par la sphère publique. Les basses castes ou les tribus sont de plus en plus employées par des organismes publics (*All India Radio*) ou des entreprises privées (hôtels) comme artistes (chanteurs, danseurs). Ils jouent dans les manifestations culturelles organisées par les institutions du tourisme et de la culture (*Rajasthan Tourism Development Corporation, West Zone Cultural Center*). Leurs actions sont de plus en plus nombreuses, et permettent à Udaipur de développer une politique culturelle forte lui permettant de s'affirmer autant au niveau national qu'international, comme un centre culturel important. Elles participent ainsi au mouvement de construction du territoire.

Il semble ainsi que l'on assiste à la mise en place à Udaipur d'un territoire construit sur le mode des districts industriels mais spécialisé dans des produits à contenu symbolique et culturel fort. Le système social tout entier crée une économie basée sur des symboles culturels. Il est caractérisé par une grande adaptabilité qui se traduit par une diversité de l'offre, et par la manifestation de nouvelles expressions dans les formes des produits culturels (développement de l'art contemporain). La diversification des produits s'accompagne d'une recherche toujours plus grande d'esthétique et d'authenticité dans leur forme. Ces produits sont le résultat d'innovations successives permettant un renouvellement du modèle. Cela entraîne une série d'innovations sociales à l'origine de la création de nouvelles formes de produits, qui sont autant de nouvelles formes de patrimoine local.

L'identification de la ville à la culture rajput lui a permis de construire, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur, une image fédérant l'ensemble de la population. Aujourd'hui, cette image est largement modifiée par la multiplication des acteurs, de leurs initiatives de développement et la diversification de leurs stratégies. Les éléments de la culture ont permis aux entrepreneurs la mise en place d'un véritable tissu d'activités économiques tournées vers l'exportation qui joue le rôle d'un moteur de développement économique local. Cette situation trouve aussi son origine dans la participation du territoire local au phénomène de mondialisation : la circulation de l'information amène le système local à s'adapter à l'évolution de la société postmoderne, caractérisée par une « transformation radicale du mode d'expérimentation de l'histoire et du temps<sup>17</sup> ». Ainsi, le territoire que constitue la ville

d'Udaipur revêt de nombreuses formes en fonction des objectifs de chacun des acteurs. Il est soumis à des contradictions liées à la nouvelle position des acteurs à la fois ancrés dans le territoire local et dans le monde, tiraillé entre le souci de préserver ses spécificités et celui d'être identique aux autres. Le territoire reflète alors le projet d'une société locale en perpétuelle transformation.

## Bibliographie

- BAGNASCOA., 1977, *Tre Italie. La Problematica Territoriale dello Sviluppo Italiano*, Bologna, Il Mulino.
- BECATTINI G., 1990, « The Marshallian district as a socio-economic notion », in Pyke, F ; Beccattini G., and Sengenberger (Eds), *Industrial districts and inter-firm co-operation in Italy*, Geneva, International Institute for Labour Studies, p. 37-51.
- BENKO G., LIPIETZ A., 1992, *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, PUF.
- BRUNET R., 1990, *Le territoire dans les turbulences*, Montpellier, RECLUS coll. Géographiques, 223 p.
- CADENE P., HOLMSTROM M., (Ed.), 1998, *Decentralized Production in India. Industrial Districts, Flexible Specialization and Employment*, New Delhi/Thousand Oaks/London, Sage, 412 p.
- CADENE P., 2000, « Le développement du tourisme au Rajasthan. Usage ou abandon d'un patrimoine fragmenté », in A. Montaut (Ed.), *Rajasthan. Hommage au Dr. N. Joshi*, Paris, Kailash, à paraître.
- RAMUSSAC B., 1998, « The Indian Princes as Fantasy », in Breckenridge Carol (Ed.), *Consuming Modernity. Public Culture in a South Asian World*, Minneapolis/London, University of Minnesota Press, 261 p.
- SCOTTA.-J., 1999, « L'économie culturelle des villes », in *Espace, Economie, Société*, n° 1, vol. 1, p. 25-47.
- TOD J., 1997, (first Ed.1960), *Annals and Antiquities of Rajputana*, London, South Asia Books, Vol. I. et II., 613 p.

## Notes

2. Maharana signifie littéralement «grand roi », suivant les royaumes, le souverain est aussi appelé Maharajah ou Maharawal, Udai Singh a régné sur le Mewar de 1537 à 1572.
3. Le clan rajput des Sisodia appartient à la dynastie Surya, qui descendrait du dieu du Soleil.
4. La chaîne des Aravallis.
5. Udaipur signifie littéralement « la ville blanche ». Elle est souvent surnommée « La Venise d'Orient ».
6. Le rôle des bardes, de caste Chauran, est très important dans l'histoire des royaumes princiers. Ils sont les détenteurs de l'histoire locale qu'ils perpétuent de manière orale, par des poèmes ou des chansons.
7. Demeure typique du Rajasthan.
8. Tod James (1997, first ed.1960), *Annals and Antiquities of Rajputana*, London : South Asia

- Books, Vol. I. et II., 613 p.
9. La création d'une République Démocratique indienne en 1947 s'accompagne de la volonté de garantir l'unité du territoire national. Ainsi, les 22 Etats princiers indépendants qui formaient alors le Rajputana, et pour lesquels aucun traité les concernant n'avait été signé, ont le choix : rester indépendant ou intégrer la nouvelle République. Ce choix n'était en fait que théorique, l'indépendance semblant utopique. Le nouveau gouvernement use donc de toute sa diplomatie pour faire adhérer les nombreux souverains à la Constitution. En contrepartie de la perte de tout pouvoir administratif sur leurs territoires, de nombreux privilèges leur sont accordés. C'est donc un état unifié que le pouvoir central de New Delhi veut créer entre 1948 et 1949.
  10. Principalement les cités de Jaipur, Jodhpur, Jaisalmer et Udaipur. Ces quatre anciennes cités rajput constituent le circuit principal du tourisme international au Rajasthan, et en Inde. Chacune a un surnom que lui confère la couleur de ses habitations et de ses édifices architecturaux. Ainsi Jaipur est surnommée « la ville rose », Jodhpur « la ville bleue », Udaipur « la ville blanche », et Jaisalmer « la citadelle du désert ».
  11. En 1972, Indira Gandhi, après plusieurs tentatives, abolit définitivement les privilèges des nobles et anciens souverains de royaumes.
  12. Les enfants rajput ont reçu très tôt une éducation à l'anglaise : ils ont souvent bénéficié de tuteurs anglais.
  13. Argent annuel accordé par le Gouvernement Central aux familles royales détenant le royaume depuis la passation de pouvoir entre Rajput et Gouvernement indien. Ces privilèges sont calculés en fonction de la taille du royaume. À Udaipur, ils correspondaient à environ 2,2 millions de roupies par an.
  14. Le Taj Group of Hotels est une filiale de la multinationale Tata, première entreprise indienne et aujourd'hui classée parmi les plus importantes firmes mondiales.
  15. La peinture miniature que l'on trouve à Udaipur est un héritage des Moghols. Les hindous pratiquant cette activité à la cour appartenaient le plus souvent à la caste des charpentiers, les Sharma
  16. Ce terme aujourd'hui générique pour désigner tous les commerçants. À l'origine, les Marwaris étaient les communautés marchandes du royaume du Marwar, dont la capitale était Jaipur.
  17. Gianni Vattimo (1987), *La fin de la modernité : nihilisme et herméneutique dans la culture post-moderne*, Paris, Ed. du Seuil.

***III.***  
***Territoires locaux et Etat***  
***(vécu et différenciation)***



## **Quel territoire mettre en avant lors d'une demande d'équipement ? Les cas des requêtes des villes des Andelys et de Caudebec-en-Caux lors de la mise en place de la ligne de chemin de fer de Paris à la mer**

*Nicolas Verdier*

### **Résumé**

*En 1836, des projets de ligne de chemin de fer devant relier Paris à la mer sont présentés devant les Chambres. Au-delà des discussions entre ingénieurs et députés, les autorités locales tentent pour certaines d'obtenir une gare sur la ligne. C'est le cas des deux petites villes des Andelys et de Caudebec-en-Caux. Par certains points, la situation de ces deux communes est assez proche : en effet, ce sont deux villes dont l'activité économique se concentre dans la commercialisation des productions agricoles de leur arrière-pays. Les acteurs locaux mobilisent d'ailleurs ces territoires économiques pour motiver leurs requêtes. Mais la situation administrative des deux communes est nettement différente. Les Andelys est, depuis la Révolution, un chef-lieu de circonscription importante (district puis arrondissement), alors que Caudebec-en-Caux a perdu, lors de la Révolution, son chef-lieu du Grand Bailliage de Caux. Cette différence se ressent clairement dans les demandes puisque les territoires mentionnés varient en fonction de ce critère. D'un côté, le territoire des Andelys apparaît clairement délimité. Tout en accumulant de nombreuses références aux territoires anciens, il renvoie directement à la circonscription administrative de l'arrondissement. Nous avons donc là un territoire créé et reconnu par l'État. De l'autre, le territoire de Caudebec-en-Caux semble nettement plus flou, se référant aux circonscriptions d'Ancien Régime, aux productions agricoles et au pays. Cette fois-ci le territoire évoqué ne sous-entend aucune reconnaissance de l'État ou d'un groupe hiérarchiquement supérieur (ou inférieur) aux conseillers municipaux de la commune. C'est là un territoire local construit sur le souvenir idéalisé de pratiques anciennes.*

*Mots-clés : Territoire local / territoire national, construction, circonscription administrative, pays, histoire.*

*Questions à débattre : Le thème principal de cette intervention portera sur la construction locale des territoires par l'utilisation de références tant locales que nationales qu'elle soit historiques ou économiques.*

Depuis la fin des années 1820, la France connaît de nombreux projets d'équipement en lignes de chemin de fer, tant à l'échelle locale, comme dans le cas de la première concession de ligne reliant Saint-Étienne à Andrézieux le 26 février 1823, qu'à l'échelle nationale, comme dans celui de la proposition de Michel Chevalier dans sa *Religion saint-simonienne ; Politique industrielle et système de la Méditerranée* en 1832<sup>1</sup>. Ces discussions, le plus souvent menées dans les cercles très fermés des ingénieurs et des entrepreneurs directement intéressés, s'étendent progressivement au grand public. C'est plus précisément dans le cadre des discussions sur des projets de ligne que les acteurs locaux vont tenter de s'approprier ce nouvel équipement qui selon eux concerne tout autant les localités qu'ils représentent que le territoire de la France dans son ensemble. Cette approche n'était en rien évidente aux yeux de beaucoup des ingénieurs des Ponts et Chaussées ayant eu à s'exprimer sur ces questions, et ce n'est que faute de moyen que les projets de ligne sont confiés à « l'industrie privée » qui va tenter dans les années 1830-1850 de concilier l'intérêt général du pays et les intérêts particuliers des localités. C'est dans le cadre de l'un de ces projets de ligne, devant relier Paris au Havre, que les communes des Andelys et de Caudebec-en-Caux vont être amenées à s'exprimer pour tenter de dévier le tracé de la ligne afin d'obtenir la création d'une station dans leur localité<sup>2</sup>.

Justifier une telle demande nécessite l'usage d'arguments convaincants, et c'est à cette tâche que les représentants des communes vont s'attacher en mettant en avant tous les éléments montrant l'importance de leur commune. À reprendre des critères qui paraissent aujourd'hui évidents, les communes des Andelys et de Caudebec-en-Caux sont relativement semblables. Si leurs populations diffèrent (Les Andelys ont 5 085 habitants contre 2 713 à Caudebec-en-Caux), ces communes sont situées sur la Seine, et ont toutes deux une activité économique se concentrant essentiellement sur la commercialisation des productions agricoles locales : pour reprendre une terminologie de l'époque, ce sont des agglomérations agricoles<sup>3</sup>. Mais la situation administrative des deux communes est nettement différente puisque Les Andelys est, depuis la Révolution, le chef-lieu d'une circonscription administrative importante (district puis arrondissement), alors que Caudebec-en-Caux a perdu son chef-lieu du grand-bailliage de Caux au moment de la création des départements. Deux argumentaires, mettant en scène deux territoires complexes découlent, d'une part de ces différences, et d'autre part des conceptions des acteurs locaux. C'est à cette question que nous allons nous attacher dans les pages qui suivent.

### **La requête du conseil municipal des Andelys**

Le 23 avril 1836, le conseil municipal de la ville des Andelys délibère sur la question des chemins de fer. Sur les dix membres qui, à notre connaissance, forment le conseil municipal de la ville, deux sont manufacturiers dont le maire, Flavigny, trois sont juristes dont un avocat, un notaire et un juge au tribunal civil ; deux sont marchands l'un de bois et l'autre de laine, un est pharmacien ; un commissaire de police ; et un receveur municipal. Si on fait le total des professions mentionnées dans l'*Annuaire du Département de l'Eure...* Pour la ville des Andelys, il ne reste que 26 autres notables. On peut raisonnablement imaginer que l'importance de la fonction administrative de sous-préfecture dans l'activité de cette petite ville est forte. Cela explique peut-être que les conseillers municipaux de la ville des Andelys, dont pourtant un seul membre fait partie du Conseil d'arrondissements, confondent les besoins de leur ville avec ceux de

la circonscription.

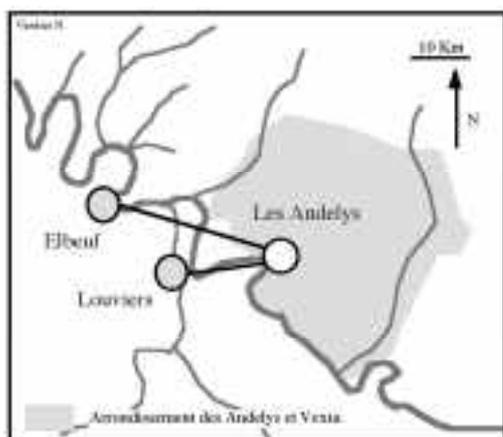
« La ville et l'arrondissement des Andelys [...] sont intéressés à cette direction [de la ligne de chemin de fer par la vallée de la Seine ...] qui doit les mettre en communication avec Elbeuf et Louviers, villes avec lesquelles leurs rapports sont fréquents [...]. Le conseil municipal croit pouvoir se faire l'organe de tous les cultivateurs du Vexin, dont la principale industrie consiste dans leurs troupeaux mérinos et qui se trouveront ainsi, par l'embranchement des Andelys, en communication directe avec les manufactures de Louviers et d'Elbeuf auxquelles ils vendent leur laine<sup>4</sup> ».

Notons, tout d'abord, la superposition effectuée entre l'arrondissement des Andelys et le Vexin. En dehors d'une proximité entre les définitions anciennes du Vexin et celle de l'arrondissement des Andelys, qui sera d'ailleurs évoquée lors du découpage des départements en districts en 1789<sup>5</sup>, il semble que l'une des raisons majeures réside dans l'agrégation entre le Vexin et l'arrondissement des Andelys que l'on retrouve dans les ouvrages savants de cette époque (tels ceux de La Rochefoucault-Liancourt et d'Antoine Passy) et qui reprennent ou réinventent la relation entre les deux contrées, tant d'un point de vue historique que géologique<sup>6</sup>.

L'autre point important est constitué par la référence aux mérinos. On reconnaît là l'influence probable de Duval, le marchand de laine du conseil municipal. Cependant, il semble qu'il faille ne pas hésiter à y voir l'une des principales productions de l'arrondissement des Andelys puisqu'il en compte 82 000 têtes en 1830 et 96 000 en 1840<sup>7</sup>. La question est d'ailleurs débattue par les élites locales dans les différentes sociétés savantes implantées dans l'arrondissement et qui se réunissent aux Andelys. Les habitants des Andelys, et plus précisément les électeurs censitaires de la commune, sont donc très probablement sensibilisés à cette question.

Les productions locales du Vexin Normand semblent donc coexister avec l'action

#### **Projet de ligne par la Vallée selon les conseillers municipaux des Andelys**



administrative du chef-lieu. C'est en quelque sorte l'addition de la pratique administrative d'une ville et de la production d'un pays agricole que les représentants des Andelys opèrent. Mais ce n'est pas là la seule forme de territoire évoquée, puisque les représentants des Andelys relient la production de leur arrondissement, par la ville des Andelys aux centres industriels. Le chemin de fer est vu comme mettant en relation cet arrondissement producteur de laine avec des communes industrielles consommatrices de ce produit, par l'intermédiaire de la ville des Andelys. À la vision de l'arrondissement se superpose donc la référence à des flux reliant des lieux.

#### **La demande de Caudebec-en-Caux**

Le 11 mai 1836, le conseil municipal de Caudebec-en-Caux délibère afin de donner son avis sur les lignes de chemin de fer telles qu'elles semblent devoir être construites à ce

moment-là. Les conseillers se sentent particulièrement concernés par le sujet, car depuis le 29 janvier, la compagnie Riant propose un nouveau tracé entre Rouen et Le Havre qui passerait par Caudebec<sup>8</sup>.

À notre connaissance, les conseillers municipaux de cette petite ville sont au nombre de neuf : le maire, Lechaptois (médecin), trois commerçants, deux rentiers, un notaire, un orfèvre, et un fabricant d'indiennes<sup>9</sup>. En 1840, selon Saulnier, érudit local, Caudebec n'abrite que « trois tanneries, deux fours à plâtre, une scierie et une manufacture de moutarde vieille de 130 ans ». Cet auteur donne d'ailleurs des indices qui laissent penser que la ville de Caudebec est surtout liée à l'activité agricole : « Son marché du samedi n'est pas sans importance, relativement au cabotage des grains qui trouvent, ainsi que les foins, de nombreux acheteurs<sup>10</sup> ». Sur ce trafic fluvial, on ne sait pas grand-chose, Rouen se fournit à Caudebec, comme à Elbeuf, depuis bien avant la Révolution, mais pendant longtemps le trafic fut effectué par route, par peur d'abîmer les grains<sup>11</sup>. Un ingénieur des Ponts et Chaussées chargé des travaux du port du Havre, affirme, cependant, qu'en 1832 le fleuve est préféré, et que des navires de 100 à 200 tonneaux font régulièrement le cabotage entre Paris et Rouen<sup>12</sup>.

C'est en fait presque uniquement sur ce commerce agricole que s'appuie la demande des conseillers municipaux.

« La ville de Caudebec, par sa position intermédiaire entre Rouen et le Havre, est pour ainsi dire l'entrepôt du pays de Caux, où l'on vient apporter les grains, denrées de toute espèces et colzas qui sont expédiés par Rouen dans l'intérieur ou à l'étranger par le Havre. En appuyant le projet par la vallée de la Seine, le conseil municipal croit pouvoir se faire l'organe de tous les cultivateurs du pays de Caux, qui trouveraient dans l'établissement du chemin de fer un nouveau moyen d'écoulement de leurs produits<sup>13</sup>. »

Deux éléments importants semblent devoir être retenus dans ce texte. Le premier est le lien entre le pays de Caux et Caudebec ; les conseillers municipaux font en effet de la ville l'entrepôt du pays de Caux et s'expriment au nom de ses cultivateurs. On trouve à cela une origine évidente : sous l'Ancien Régime, nous l'avons vu, Caudebec-en-Caux était le chef-lieu du grand-bailliage de Caux, et a été, au début de la Révolution, chef-lieu de district<sup>14</sup>. Le déclassement qui suivit sera encore décrit, par Saulnier, en 1840, comme un scandale.

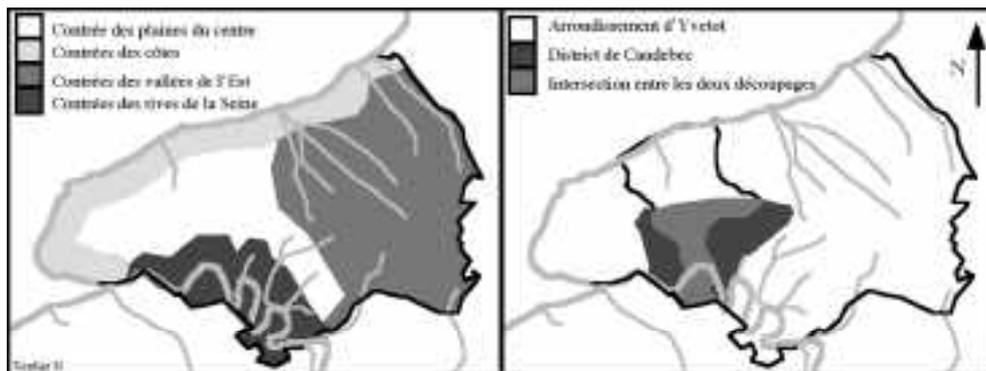
« Avant que la Convention eût décidé qu'Yvetot [...] remplacerait Caudebec [...], l'ancienne capitale du pays de Caux était le siège de tous les tribunaux et établissements de finance : elle possédait bailliage, présidial prévôté, maîtrise, amirauté, élection, grenier à sel, Ponts et Chaussées, haute justice seigneuriale, recette des tailles, ferme générale, direction des aides, bureau de traite des douanes, des domaines, etc... La suppression de tous ces établissements amena donc un ordre de choses tout différent : on venait de trancher toutes les vivifiantes artères de Caudebec<sup>15</sup>. »

Ajoutons que tous les membres du Conseil municipal font partie de la liste des souscripteurs publiée à la fin de l'ouvrage de Saulnier. On peut donc imaginer qu'ils sont en accord avec cette nostalgie d'une ville de Caudebec «Reine du pays de Caux». Il convient alors de s'interroger sur ce que signifie le « pays de Caux », ce qui va nous permettre de traiter le deuxième élément important du texte, celui des relations commerciales entre le pays de Caux et Caudebec. Car, ce qui est revendiqué c'est l'étendue agricole du pays de Caux. S'agit-il pour autant d'un territoire qui correspondrait à l'ancien grand-bailliage ? Probablement pas, en effet, les géographies

du début de la Révolution ou celles du début du XIX<sup>e</sup> siècle s'accordent sur le fait que le grand-bailliage contenait non seulement le pays de Caux, mais encore le pays de Bray<sup>16</sup>. Peut-on alors limiter la zone au reste du département ? Encore une fois ce serait exagérer, car toutes les zones du département ne fournissent pas de blé et de colza. Selon le *Tableau géographique et statistique du département de la Seine-Inférieure*, qui date approximativement de 1830, les céréales sont cultivées dans la « *contrée des plaines du centre* : formée du pays de Caux ». Le reste du département est réparti en « *contrée des vallées de l'Est* », qui correspondent aux vallées du pays de Bray, en « *contrée des côtes* » et en « *contrée des rives de la Seine* ».

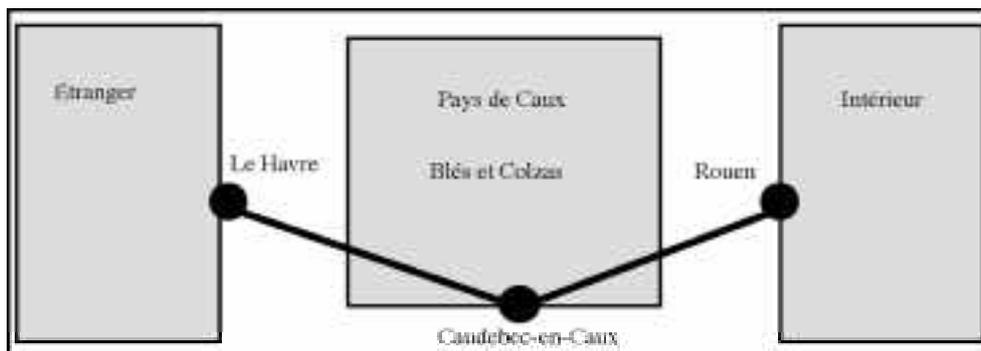
Il semble en fait que l'on puisse encore affiner cette définition du pays de Caux, tel qu'il est probablement conçu par les conseillers municipaux, en recherchant les lieux de production du blé et du colza. En reprenant la statistique que nous venons d'utiliser, on apprend que « le froment est surtout cultivé dans l'arrondissement d'Yvetot » et que le colza y est « exclusivement cultivé ». Pourtant, on peut penser que le pays de Caux évoqué par les représentants de la ville de Caudebec-en-Caux se limite en fait à l'arrondissement d'Yvetot. Notons comme indice de la labilité du mot « pays » que le district de Caudebec n'a pas grand-chose à voir avec l'arrondissement d'Yvetot et pas plus avec les contrées des plaines du centre du département. Cependant cela n'empêche pas de renvoyer implicitement à tous ces découpages en même temps. On peut même penser que l'imprécision du terme lui donne toute son efficacité, puisque au pire, le pays de Caux n'est que le district de Caudebec et, au mieux, il s'agit de l'ensemble des plaines du centre de la Seine-Inférieure. On voit cependant l'importance des statistiques dans la description du pays de Caux. Si celles-ci nous ont permis de tenter une reconstitution de cette zone, telle que la pensent les représentants de la commune de Caudebec-en-Caux, il est possible que ces textes aient eu une influence sur ces mêmes acteurs locaux.

### Le pays de Caux selon différentes définitions



On se trouve donc devant des représentants d'une petite commune urbaine qui s'approprient un territoire agricole, possiblement administratif – ancien ou récent –, en lui donnant, comme dans les publications de l'époque, le nom de pays. Ceci fait, il n'y a plus qu'à relier l'ensemble de l'activité de ce territoire avec la ligne qui intéresse les conseillers municipaux. Et cette liaison est effectuée par l'intermédiaire de la ville par laquelle passe la ligne. Il s'agit d'ailleurs d'un modèle général d'explication des relations entre circonscriptions, lignes et villes puisque le Havre est la ville qui lie avec l'étranger et Rouen avec l'intérieur de la France.

### Conception territoriale des conseillers municipaux de Caudebec en 1836



On trouve, tant dans le cas des Andelys que dans celui de Caudebec-en-Caux des représentants de communes dont les relations avec l'activité agricole sont possiblement proches de la commercialisation, ou, qui sont sensibilisés à ces activités parce que celles-ci sont usuelles dans leur ville. Nous avons vu combien la référence au passé pouvait avoir d'importance, c'est le cas de Caudebec-en-Caux dont les habitants se réfèrent à un glorieux passé. Mais ce passé n'est exprimé qu'en fonction d'une demande présente qui renvoie également aux activités contemporaines, c'est le cas des représentants des Andelys qui mentionnent l'importance de la production lainière de leur contrée. La difficulté réside en fait dans la définition stricte du territoire de référence. Dans le cas des Andelys, celle-ci est aisée puisque le territoire mentionné est facilement superposé à une circonscription administrative assez bien reconnue par la société de l'époque : l'arrondissement. En revanche, dans celui de Caudebec-en-Caux on peine à définir ce territoire puisque la superposition ne concerne que des zones soit floue (le pays), soit disparue (le grand-bailliage). On a donc dans un cas des territoires locaux aisément mobilisables parce qu'ils correspondent assez bien à des territoires généralement reconnus, et dans un autre des territoires locaux fragilisés par leur manque de prise avec le présent, en d'autres mots par leur absence d'actualisation. Notons cependant que, dans le second cas, l'absence de référence à une circonscription officielle et contemporaine offre aux représentants de Caudebec-en-Caux la possibilité de renvoyer à un territoire particulièrement malléable et donc adaptable en fonction de l'accueil que recevra la requête.

### Notes

1. Ribeill G., 1993, *La révolution ferroviaire*, Paris, Belin. Roncayolo M., 1989, « L'aménagement du territoire (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) », in Burguière A. et Revel J., *Histoire de la France, L'espace français*, Paris, Seuil, p. 510-643.
2. Pour un aperçu de la situation : Verdier N., 1997, « Les villes moyennes existent-elles en Haute-Normandie lors de la constitution du réseau de chemin de fer (1830-1880) ? », in Commerçon N. et Goujon P. (dir.), *Villes Moyennes, Espace, Société, Patrimoine*, Lyon, P.U.L., p. 121-126.
3. Sur cette question : R. Maunier, 1910, *L'origine et la fonction économique des villes*, étude de

morphologie sociale, Paris, Giard et Brière, Bibliothèque sociologique internationale. Pour la population des communes : « Tableaux de population, 1836 », Bulletin des lois, janvier - juin 1837.

4. A.N. F14 8863, « Délibération du conseil municipal de la ville des Andelys », 23 avril 1836.
5. Sur ce point, nous renvoyons à la définition de l'article Vexin dans L. Moreri, 1759, *Grand Dictionnaire Historique, ou Mélanges curieux de l'Histoire Sacrée et Profane*, Paris, Pour l'évocation de la proximité entre les deux contrées : A.N. D IVbis 6/191-15, Deauvichon E., Réponse de la commune d'Andelys au mémoire de la commune de Vernon, chez Knapen, lib. impr. de la cour des aides, Pont Saint-Michel, 1789, 7 p.
6. Sur ce point, on verra Rochefoucauld-Liancourt (la), 1833, *Histoire de l'arrondissement des Andelys*, Les Andelys, Impr. Saillet aîné Éd., et surtout, Passy, A., janvier 1832, « Notice géologique sur le département de l'Eure », *Recueil de la société libre d'agriculture, sciences, arts et belles lettres du département de l'Eure*, n° XIII, p. 135-167.
7. *Rapport sur les progrès de l'agriculture et de l'industrie dans l'arrondissement des Andelys*, par M. Louis Passy, Évreux, Impr. A. Hérissey, 1862.
8. A.N. F14 8863, Soumission de la compagnie du chemin de fer de Paris à la mer, par la vallée de la Seine, représentée par Riant M., à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Paris, autographié, 29 janvier 1836, non paginé.
9. A.D.S.M. 3 M 576, « Cahier servant à enregistrer les nominations des conseillers municipaux des communes de l'arrondissement d'Yvetot », vers 1825-vers 1842.
10. Saulnier A., 1840, *Caudebec et ses environs*, Rouen, N. Périaux, p. 147-148.
11. J. Levainville, Rouen, 1913, *Étude d'une agglomération urbaine*, Paris, A. Colin, p. 279-288, ainsi que Alard C., 1875, *Notice sur le port de Caudebec-en-Caux*, Paris, Impr. Nationale, p. 8-12.
12. Frissard P.-F., 1832, *Navigation fluviale du Havre à Rouen*, Havre, Impr. du Commerce, p. 20.
13. A.N. F14 8863, « Délibération du conseil municipal de la ville de Caudebec en Caux », le 11 mai 1836.
14. Sur ce point, une grande partie des sources se retrouvent dans A.N. F2I 520, « Divisions territoriales », et la question a été traitée de nombreuses fois par les historiens locaux, et ceci à différentes époques : Saulnier A., *Caudebec...*, op. cit., Duchemin P., 1897, *Le canton de Motteville (Yerville) et les districts de Caudebec-Yvetot et Cany pendant la Révolution (1789-1800)*, Yvetot.
15. Saulnier A., *Caudebec...*, op. cit., p. 150.
16. Couédic P., 1791, *Tableau géographique de la puissance industrielle, commerciale et agricole de la Nation Française, par départements, districts, et cantons...*, Paris, rue des Mathurins. Dans cet ouvrage, l'auteur définit le département de Rouen comme constitué du grand bailliage de Caux et d'une partie du Vexin. Plus loin, il décrit le département comme constitué des pays de Caux, de Bray et du Vexin. De même, pendant la Restauration, *Tableau géographique et statistique du département de la Seine-Inférieure*, Paris, Baudouin frères, s.d. [entre 1828 et 1832] ; Hugo A., 1835, *Description pittoresque, topographique et statistique du Département de la Seine-Inférieure...*, Paris.

## Les Pays, le territoire de quels acteurs ?

Jean-Yves Bion

### **Résumé**

*À partir d'un travail de terrain portant sur la mise en place de la Politique des Pays dans la région Centre on examinera à travers l'exemple de deux contrats de Pays du département du Cher comment cette politique se territorialise.*

*Quels sont les acteurs qui s'emparent de cette politique ? Comment le découpage des pays correspond à certains enjeux de « géopolitique » locale. Le territoire des pays se situe entre la notion de terroir qui se réfère à l'histoire des acteurs locaux et celle d'espace, étendue qui peut être sans acteurs, le territoire est nécessairement le construit d'un système d'acteurs. Quels réseaux d'acteurs œuvrent à la construction des Pays ? Quelles synergies peut-on entrevoir entre différents niveaux Pays, Région, Europe, susceptibles de favoriser la naissance de ce nouveau territoire d'élection des politiques publiques ?*

*Comment cette politique qui, en quelque sorte, met en opposition le niveau départemental et le niveau régional, permet l'émergence de nouvelles élites politiques locales, ou conforte certaines positions de notables locaux ? Comment se différencient les Pays instaurés par la loi sur l'aménagement et le développement du territoire de 1995 et les Pays tels que les définit la Loi d'Orientation portant sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) du 1999 ? Comment vont s'articuler les Pays et les Communautés de Communes ? Ne peut-on y voir la création d'un niveau supplémentaire d'administration du territoire ? Quel niveau privilégier ?*

*Par contre, dans cette construction des Pays d'autres acteurs se trouvent marginalisés : ainsi le contrat de Plan Etat Région ne fait aucune référence aux Pays, ainsi l'action des Préfets de Région ou de Département reste marginale (simple enregistrement de périmètre des Pays), ainsi les Directions Départementales de l'Équipement, artisans traditionnels de l'aménagement restent en marge du système d'acteurs local qui construit les Pays, malgré leur volonté de s'affirmer comme des « développeur locaux ».*

*Plus largement à travers cette émergence des Pays et la mise en cause du rôle des Conseils Généraux n'est-ce pas en arrière plan deux conceptions de l'aménagement du territoire qui se profilent ? La dimension économique affirmée dans les Chartes de Développement et les partenariats locaux construits autour de « projets structurant » ne constitue-t-elle pas une*

*nouvelle manière de mettre en concurrence les pays dans le cadre du néolibéralisme ambiant et de l'Europe en formation, en ce qu'elle remet profondément en cause les actions de l'Etat aménageur qui avait pour mission jusqu'à présent de remédier aux déséquilibres affectant les régions les plus défavorisées ou qui avait pour devoir d'assurer une certaine égalité de tous devant le service public ?*

Le territoire des pays se situe entre la notion de terroir qui se réfère à l'histoire des acteurs locaux et celle d'espace, étendue qui peut être sans acteurs, le territoire lui, est toujours le territoire de quelqu'un, et apparaît nécessairement comme le construit d'un système d'acteurs.

La mise en place d'une politique des Pays dans la région Centre -que nous étudierons plus particulièrement dans le cadre du département du Cher à travers la constitution de deux Pays : celui de Vierzon et celui du Cher Nord- amène les différents acteurs de l'aménagement à se repositionner dans le cadre de cette politique de développement local des territoires.

Il semble bien, en effet, qu'avec cette politique des Pays, l'on soit passé d'une politique d'aménagement à une politique de développement local. Ce passage semble avoir deux incidences que nous examinerons à travers les stratégies des différents acteurs :

- Certains acteurs nouveaux apparaissent ou s'affirment : c'est le cas de la Région et « des grands élus locaux » promoteurs de cette politique, fondée sur l'élaboration de partenariat locaux autour de projets structurants
- Certains acteurs traditionnels de l'aménagement restent à l'écart, c'est le cas des services déconcentrés de l'Etat et tout particulièrement de ceux du Ministère de l'Équipement qui ont trouvé leur rapport au territoire sensiblement modifié.

## **La mise en œuvre de la politique des Pays dans la région Centre**

### LE CADRE LÉGISLATIF

Le cadre législatif dans lequel va se mettre en place la politique des Pays, est constitué par la « loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire », dite « loi Voynet » du 25 Juin 1999, qui porte modifications à la loi du 4 février 1995. Cette loi modifie la loi du 4 février 1995 « loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire », dite « loi Pasqua ».

La LOADT n'a pas pour objet d'organiser des territoires administratifs, mais a pour fonction de mobiliser les énergies, de faire émerger des projets de développement et de mobiliser ensuite contractuellement les ressources. La LOADT reprend la notion de Pays mis en avant par la loi Pasqua, elle renforce l'intercommunalité de projet en s'appuyant sur la contractualisation.

Le Pays est défini comme un territoire qui présente une « cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale ». Il est précisé que le Pays ne constitue, ni un nouveau découpage administratif, ni une nouvelle collectivité territoriale. Il peut être intercommunal, interdépartemental, ou interrégional.

Il est mis en place un conseil de développement réunissant les acteurs socio-économiques, qui est associé à l'élaboration de la Charte de Pays qui « doit exprimer un projet commun de développement durable du territoire concerné ».

En vue de conclure un contrat particulier les communes, membres du Pays doivent

créer un Groupement Intérêt Public (GIP) ou un syndicat mixte. Le syndicat mixte devra être créé pour gérer l'attribution des fonds publics, cette structure a vocation à réaliser des études, animer et gérer des projets mais elle n'a pas vocation à être maître d'ouvrage.

Le Pays, qui est un organisme léger recentré sur des missions d'études, d'animation et de conception, doit s'appuyer sur les groupements intercommunaux qui ont vocation à être maître d'ouvrage des projets décidés à son échelle.

Le Pays a compétence pour contractualiser avec des collectivités territoriales d'autres niveaux telles que le Département, la Région et l'Etat, voire des chambres consulaires.

#### LES ACTEURS CLEFS

Quels réseaux d'acteurs œuvrent à la construction des Pays ? Comment cette politique qui, en quelque sorte, met en opposition le niveau départemental et le niveau régional, permet l'émergence de nouvelles élites politiques locales, ou conforte certaines positions de notables locaux ?

Quelles synergies peut-on entrevoir entre différents niveaux, Pays, Région, Europe, susceptibles de favoriser la naissance de ce nouveau territoire d'élection des politiques publiques ?

#### *Une région qui met en place une politique régionale des Pays*

Aujourd'hui tous les Pays sont en place sur la région Centre, sauf un. Dans la politique des Pays le Conseil Régional de la Région Centre a vu une bonne manière d'affirmer l'identité de la Région et de se procurer un accès au terrain ; ainsi que certains ont pu l'énoncer : « *les Pays sont les subdivisions du Conseil Régional* ».

La Région souhaite donner un certain nombre d'orientations à cette politique, et pour ce faire a établi un certain nombre de normes pour la constitution des Pays.

- Les Pays doivent avoir une « *certaine cohérence économique, sociale et géographique* » et un minimum de 50 000 habitants.

- La Région désire « *éviter le saupoudrage* » et pour cela souhaite que des pays émergent des « *projets structurants* ».

- La Région vise à une certaine pérennité. Les équipes des Pays sont constituées, elles varient de 1 personne à 5 ou 6, elles doivent organiser la concertation, la coordination et la programmation. Ces équipes sont composées à l'origine de contractuels remplacés au coup par coup par des fonctionnaires territoriaux. La Région a désigné deux conseillers régionaux pour suivre la politique des Pays. Six fonctionnaires territoriaux animent cette politique. La région assure des réunions régulières, et va bientôt organiser une formation aux agents de développement.

#### *Un Département qui emboîte le pas à la Région*

Alors que le Loiret observe, et que l'Indre et Loire s'oppose à cette politique, le Conseil Général du Cher s'en est emparé. Dans le Cher, les découpages des Pays ont été faits par les Conseillers Généraux, On peut percevoir au moins trois conséquences à cet investissement du Conseil Général.

- Aucun des pays ne transgresse les limites départementales et ils respectent en général les limites des cantons.

Alors qu'au moins dans le cas du Cher Nord, la prise en compte du Bassin de vie impliquait un rattachement du Sancerrois à la zone de Cosne-sur-Loire et de Pouilly, situés dans le département voisin : la Nièvre, lui même situé dans la région de Bourgogne. Malgré les velléités de certains élus d'envisager ce rattachement, la constitution du Pays actuel rassemblant des zones relativement hétérogènes sous la houlette d'un élu de poids a prévalu.

- L'investissement financier du Département est à la même hauteur que le financement de la Région pour le fonctionnement des Syndicats mixtes et l'animation des Pays. De plus le Conseil Général finance au cas par cas, par le biais d'un Fond Départemental pour les Pays un certain nombre d'opérations inscrites dans les chartes de développement des Pays.

- L'abondance de micro-projets et la rareté des projets intercommunaux entraînent un certain saupoudrage des crédits.

Ainsi, il est admis que « *le Pays est une réponse locale aux problèmes locaux* » et à côté de projets structurants il y a aussi ... « *du non structurant* ». Ce qui fait dire à la Région : « *On finance pas mal de micro-projets communaux, cela ressemble à du saupoudrage, ils ne sont pas arrivés à déterminer des fils conducteurs* ».

*Au niveau local il convient de distinguer la position des grands élus de celle des maires des petites communes.*

- Partant de l'idée qu'« *en 2010 il sera certainement plus important d'être Président d'un contrat de Pays, que Conseiller général d'un canton* », les grands élus se sont investis dans les Pays. Si bien que la carte des Pays ressemble à « *un découpage géopolitique fait par les grands élus du département* ».

Ainsi, pour les deux Pays examinés, M. Pointereau, 2<sup>ème</sup> Vice Président du Conseil Général, ancien Conseiller Régional, maire et Président de SIVOM est le président du Pays de Vierzon; ainsi, M. Fromiont, député-Maire d'Aubigny, ancien Conseiller Général, suppléant du Président du Conseil Général du Cher, est devenu Président du Pays du Cher Nord.

- Les conseillers généraux sont présents dans les bureaux des Pays, les maires des petites communes participent aux différentes commissions mais adoptent une attitude relativement réservée.

En effet , « *les Conseillers Généraux ont vu dans les Pays une machine anti-cantons* », or ils restent évidemment attachés au canton « *qui est avant tout une réalité électorale* ». En « *terme de service au public, le canton, c'est : une gendarmerie, une perception, parfois un collège* », et le canton peut difficilement être assimilé à ce que la loi désigne comme « un bassin de vie », par ailleurs le seuil de 50 000 habitants permet d'éviter de faire des Pays cantonaux.

*Les acteurs privés sont présents dans les Pays.*

Les Pays ont su associer à travers certaines commissions et groupes de travail divers représentants associatifs et acteurs privés (chef d'entreprises locaux) ou semi-publics. Pour le Pays de Vierzon : 7 commissions et 41 groupes de travail ont abouti à un programme d'actions établi pour 4 ans.

Par ailleurs, les actions prévues par les Pays ont pour beaucoup un caractère économique affirmé, ils cherchent à avoir une action positive sur l'emploi local. En conséquence les commissions ont associé des acteurs comme les Chambres de Commerce, d'Artisanat et des Métiers, le Comité d'expansion économique du Cher (Cher expansion).

Les actions d'acteurs privés ou d'associations peuvent être financées à concurrence de 25 %. Les pays vont être les points d'impact des crédits européens

LES SERVICES DE L'ÉTAT EN RETRAIT DANS LA POLITIQUE DES PAYS SE MOBILISENT SUR LA MISE EN PLACE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Dans cette construction des Pays d'autres acteurs se trouvent marginalisés : ainsi le contrat de Plan Etat-Région ne fait aucune référence aux Pays, ainsi l'action des Préfets de Région ou de Département reste marginale (simple enregistrement de périmètre des Pays), ainsi les Directions Départementales de l'Équipement, artisans traditionnels de l'aménagement restent en marge du système d'acteurs local qui construit les Pays.

*Le préfet de région et les services régionaux de l'Etat donnent des avis « de pure forme »*

L'Etat n'est pas présent dans cette politique. L'Etat n'est pas impliqué financièrement dans cette politique des Pays, tout au plus, dans le contrat de plan figurent quelques allusions à une politique territoriale à mener de concert avec la Région.

Sur la collaboration des services de l'Etat et de la Région les appréciations sont sévères : « *La Région n'a jamais travaillé avec les services de l'Etat. Il n'y a pas de collaboration.* » L'opinion recueillie auprès des services de l'Etat est qu'ils doivent donner « *dans des délais acrobatiques des avis qui ne peuvent être que de pure forme* ». Le Préfet de Région est consulté par le Conseil régional sur la politique de Pays. Le Préfet de Région consulte à son tour la DRE, la DRAF, la DRAC, la DIREN ou la DRIR, « *qui donnent leur avis en des temps record, et qui émettent parfois des avis divergents en fonction des politiques verticales en œuvre* ». La DRE, ensuite « *consulte les DDE dans des délais, plus que court, le taux de réponse est de l'ordre de 5%* ».

*Les services départementaux de l'Etat sont relativement absents de cette politique.*

Tout au plus le Préfet approuve le périmètre des Pays (ce rôle avec la LOADT est désormais dévolu au Préfet de Région). Du coup les différents services de l'Etat sont eux-aussi peu présents dans cette politique des Pays. La DDE, après une aide au démarrage des Pays (fourniture de statistiques et de cartes), a laissé le soin au subdivisionnaire local de suivre les différentes commissions.

La DDAF et la DAS assistent épisodiquement en fonction des sujets traités.

Le Sous-Préfet est peut-être plus présent, notamment par son action en matière de contrôle de légalité.

*Les communautés de communes*

C'est la « loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale », dite « loi Chevènement » du 12 Juillet 1999, qui institue les communautés de communes.

Depuis la parution de la Loi, le Préfet de département incite des communes à se regrouper au sein des communautés de communes. Les Communautés de communes doivent à terme remplacer les SIVOM en fonction de l'empressement que les élus vont mettre pour s'investir.

Actuellement une commune adhère à 7 ou 8 syndicats. Les élus expriment un certain nombre de craintes : 1 – que les Communautés de Communes coûtent plus cher aux

communes que les SIVOM ; 2 – que les petites communes disparaissent et soit remplacées par « des Communautés de communes de 5 à 10 000 habitants ». « *Les communes vont décider ce qu'elles souhaitent donner comme compétence aux Communautés de Communes et chaque commune rétrocèdera la part de budget correspondante* » ; 3 – Certains pensent que les Conseils généraux sont menacés à terme. A terme, le problème reste celui de l'articulation entre les Pays et les communautés de communes. « *Avec les Communautés de communes désormais on a créé un échelon supplémentaire avec une fiscalité propre, les Communautés de communes auront en effet des recettes* » alors qu'il est prévu que « *les Pays sont des lieux des projets mais pas celui de l'intercommunalité* ».

Dans les faits, deux mesures existent qui peuvent favoriser cette articulation. Les périmètres des contrats de Pays doivent respecter les limites des Communautés de Communes et les projets que les Communautés de Communes proposeront aux Pays pourront être financés à concurrence de 80 %, alors que pour un projet communal le taux est seulement de 60 %.

Que peut-il se passer dans l'avenir ? Plusieurs Conseillers Généraux pensent à faire une Communauté de Communes dans le périmètre de leur canton.

Le contrat de Pays peut-il se transformer en Communauté de Communes ? Il semble bien que si des demandes de transformation de Pays en Communauté d'Agglomération se font jour (Chartres, Tours, Blois, Châteauroux), les Pays se transformant en Communauté de communes resteront rares.

## **De l'aménagement du territoire au développement local**

Plus largement à travers cette émergence des Pays et la mise en cause du rôle des Conseils Généraux, n'est-ce pas en arrière plan une nouvelle conception de l'aménagement du territoire qui se profile ?

### L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Depuis « Paris et le désert français », l'aménagement est d'abord une action d'accompagnement de l'activité économique et a pour vocation de compenser les déséquilibres de la croissance. « *Dans ce schéma le rationnel, le positif, c'est le central la technique, la dynamique du changement économique et social, c'est le centre, la résistance à cela, c'est la ringardise, l'archaïsme, c'est le local, la périphérie, les élus locaux* ». C'est dans cette démarche que se situait pour l'essentiel l'action des services déconcentrés de l'Etat et, tout particulièrement, ceux du ministère de l'Équipement, tempérée quelque peu par la « régulation croisée », ce cheminement subtil des dossiers qui voient l'expert local et le notable politique s'épauler pour convaincre l'administration centrale de l'intérêt de financer les projets locaux.

En 1976, P. Gremion<sup>1</sup> dans son analyse du système politico-administratif local, dresse un schéma d'un système fonctionnaliste « le système de régulation croisée ». Dans ce système, le cheminement des dossiers est décrit à travers un système d'interactions entre fonctionnaires et hommes politiques. Ces interrelations entre la filière politique et la filière administrative favorisent d'une part les élus qui cumulent plusieurs mandats (local et national), et d'autre part, et c'est ce qui nous intéresse dans le cadre de ce travail, les fonctionnaires qui disposent pour traiter les dossiers de la logistique de leur administration et de leur expertise technique.

Parler d'aménagement du territoire, c'est faire référence à un ensemble d'activités qui recouvre la mise au point d'une planification spatiale, une politique d'équipement du territoire, une action centrée sur les différents aspects du cadre de vie et sur la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil et de développement des activités économiques. Aménager le territoire c'est essentiellement équiper le territoire, le doter des équipements de superstructure et d'infrastructure qui sont autant d'expression de la présence et de la domination de l'Etat sur les individus. « Les équipements du pouvoir » ainsi que les nommait les penseurs du CERFI.

Plus localement, l'aménagement consiste à mettre en place, des « équipements collectifs », qui ont pour vocation d'avoir une action sur des éléments de l'environnement local qui conditionnent le développement des entreprises (infrastructures, équipements...) et le cadre de vie de la main d'œuvre.

#### LE DÉVELOPPEMENT LOCAL : UN NOUVEAU CONCEPT MOBILISATEUR

Contrairement à l'aménagement qui paraît relever de l'application de normes et de règles nationales de façon descendante, le développement local, lui, procède d'un mouvement ascendant, trouve sa cohérence au niveau local et s'appuie sur une dynamique propre aux acteurs locaux. En 1983 les lois de décentralisation donnent les compétences aux collectivités locales, et à côté de la légitimité du centre, va se construire une légitimité du local.

R. Cabannes donne la définition suivante du développement local : « c'est la mise en relation et la coordination des acteurs locaux, mais aussi extérieurs, en vue de créer des synergies et de développer les potentiels économiques locaux »<sup>2</sup>.

Avec le développement local les projets des Pays vont remplacer les équipements du pouvoir de l'aménagement du territoire. Deux caractères de la nouvelle démarche sont à mettre en lumière : d'une part, son caractère partenarial qui fait intervenir sans rapport de subordination préétabli des acteurs locaux et extérieurs, privés et publics et d'autre part la volonté d'intervenir sur le fonctionnement de l'économie et des entreprises.

- Pour un acteur local la dimension partenariale de l'action est essentielle. L'action locale implique une collaboration avec d'autres acteurs locaux, privés ou publics, selon des modalités floues, peu codifiées et négociées entre acteurs disposant de certains degrés de liberté. Plusieurs auteurs montrent, qu'autour de la mise en place de projets, se forment, des « coalitions d'opérateurs »<sup>3</sup> et que le partenariat « suppose un certain « partage organisé » de la définition des objectifs d'une action reconnue d'intérêt public avec un autre acteur, qu'il soit privé ou public »<sup>4</sup>. Ces formes diverses de partenariat semblent inviter à revisiter une notion familière à la sociologie des organisations : le système d'action concret<sup>5</sup> pour s'efforcer de comprendre quelles redistributions de pouvoir entre les acteurs s'opèrent dans ces coopérations à géométries variables.

- La dimension économique du développement local est beaucoup plus prégnante que dans l'aménagement qui n'abordait, en quelque sorte, que l'environnement de l'économie. L'objectif à atteindre désormais pour certaines portions du territoire est de se positionner correctement dans la compétition internationale, en mobilisant les partenaires locaux autour de projets de développement, d'images attractives ou de quelques objectifs de croissance de l'économie locale. On ne manquera pas de remarquer que le « local » dont on parle ici inclut parfois les acteurs privés, et plusieurs

auteurs<sup>6</sup> ont souligné le rôle important joué désormais par ces derniers dans l'orientation et la réalisation des politiques publiques locales.

C'est bien ces deux éléments que nous retiendrons pour caractériser les Pays, coalitions d'acteurs autour de projets structurants initiés par le local, où la dimension économique est essentielle et les partenaires privés jouent un rôle important.

La dimension économique affirmée dans les Chartes de Développement et les partenariats locaux construits autour de « projets structurants » ne constitue-t-elle pas une nouvelle manière de mettre en concurrence les pays dans le cadre du néolibéralisme ambiant et de l'Europe en formation ?

#### LES PAYS : OUTIL DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ?

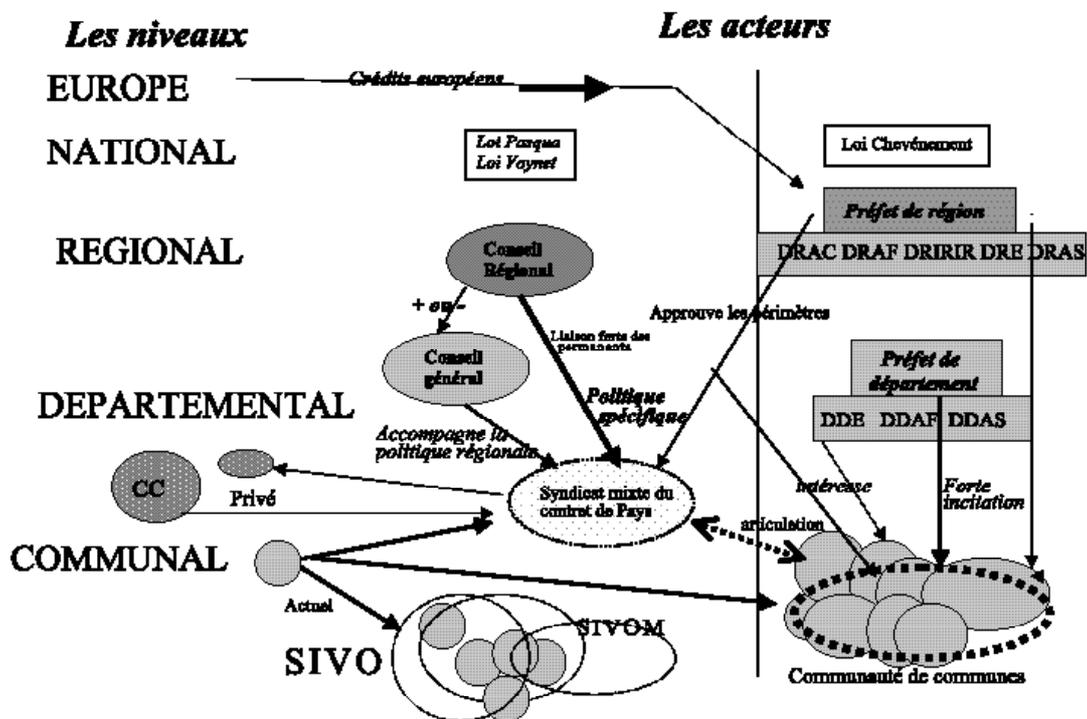
Cette manière de se structurer autour de projets émergent du local remet profondément en cause les actions de l'Etat aménageur qui avait pour mission jusqu'à présent de remédier aux déséquilibres affectant les régions les plus défavorisées, ou qui avait pour devoir d'assurer une certaine égalité de tous devant le service public.

Alors que « l'aménagement », au nom de la solidarité nationale, s'efforçait de réaliser un partage plus équilibré des fruits de la croissance, le développement local, quant à lui, peut apparaître comme la remise en cause de cette solidarité et, par contre coup, de l'égalité de tous devant le service public. Il se situe en effet délibérément dans le cadre du libéralisme, dans la perspective d'une mise en concurrence des territoires à l'échelle de l'Europe. Pour un Etat qui dispose désormais de ressources assez faibles, c'est aussi le moyen de moins dépenser et de sélectionner les meilleures initiatives. Le libéralisme et la compétition sont les valeurs qui comptent désormais et on peut penser que les bons élèves du développement local seront les « pays » les plus dynamiques, ceux où les forces vives sauront le mieux se mobiliser pour investir les marchés européens.

Dans ces systèmes de partenariats locaux, la frontière entre le privé et le public devient donc de plus en plus floue\*, et force est de constater que lorsque les lois et règles édictées par l'Etat s'estompent et que la présence de ce dernier s'efface, les espaces ainsi libérés sont réinvestis par le privé qui va y imposer sa logique, la régulation par le marché et les valeurs néo-libérales.

Les logiques en place dans la politique des Pays permettent d'entrevoir que l'on est en passe d'évoluer d'un univers de l'aménagement où la régulation était assurée par l'Etat au domaine du développement local dominé par les valeurs de l'économie néo-libérale.

Le système d'acteurs de la mise en oeuvre de la politique de Pays



## Notes

1. Grémion P., 1976, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Le Seuil, 477 p.
2. Cabannes R., 1982, *Sociabilité publique et identité à Limoux*, Partis collection du CNRS Volume VIII
3. Gaudin J.P., 1995, « Politiques urbaines et négociations territoriales », in *Revue Française de Sciences Politiques*, vol.45, n°1 02/95.
4. Gaudin J.P., 1993, *L'intérêt général entre le central et le local*, Rapport pour le METT.
5. Crozier M., Friedberg E., 1977, *L'acteur et le système*. Sociologie politique, Paris, Seuil, 436 p.
6. Lorrain D., 1993, « Après la décentralisation , l'action publique flexible », in *Sociologie du travail*, n°3/93. Le Gales P., 1995, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », in *Revue Française de Sciences Politiques*, vol 45, n°1-02/95.

\* lorsque l'on fait la distinction entre le national et le local, ce concept de local inclut parfois le privé

## **Deux territoires en reconstruction : Les bassins de tradition industrielle de Longwy (France) et de Sheffield (Grande-Bretagne)**

*Magali Hardouin-Lemoine*

### **Résumé**

*La communication se propose de cerner l'incidence des cultures économiques et politiques portées par les acteurs publics et privés de deux pays en termes de reconstruction de territoires en déclin industriel. Plus précisément, il s'agit d'analyser comment deux espaces urbanisés, les bassins de Longwy et de Sheffield, qui se sont développés autour de la sidérurgie, se reconstruisent depuis la quasi-disparition de cette activité mono-industrielle et dans quelles mesures les fonds européens du programme objectif 2 ont été utilisés par les acteurs publics et privés pour redévelopper ces territoires.*

*La problématique de la communication est la suivante. Le programme objectif 2 intervient sur un espace précis où cohabitent différentes catégories d'acteurs (instances politiques, responsables d'entreprises, associations, etc.) qui ont leurs propres impératifs et leurs propres conceptions de la reconstruction. Plusieurs questions se posent alors :*

- Quels sont les acteurs qui gravitent autour du programme objectif 2 ? Comment se sont-ils appropriés cette politique ? Comment utilisent-ils ce levier pour reconstruire ces territoires ?*
- le programme européen objectif 2 est-il utilisé de la même façon par les acteurs britanniques et les Français ? Pour traiter les mêmes problèmes ? Trouve-t-on les mêmes acteurs, les mêmes objectifs et les mêmes réalisations ?*

*En d'autres termes et de façon globale, au confluent de ces logiques (économique, sociale, culturelle), quelle politique de reconstruction le programme objectif 2 fait-il émerger dans les bassins de Longwy et de Sheffield ? La reconstruction de ces deux bassins se ressemble-t-elle ? Cette communication, qui s'appuie sur l'analyse de sources encore inédites (la liste officielle des opérations subventionnées au titre du programme objectif 2 sur la période 1988-1996), se propose, par une méthode des changements d'échelles spatiales, de décrypter les logiques géographiques de reconstruction de ces territoires. Tout d'abord, l'analyse à l'échelle de la région permet de mettre en évidence, en France comme en Grande-Bretagne, que l'élaboration des politiques de reconstruction au travers du programme objectif 2 est largement influencée par l'État, en partenariat avec les collectivités territoriales. Ensuite, à l'échelle des bassins d'emploi, on constate à Longwy comme à Sheffield, que la reconstruction privilégie des espaces*

*particuliers, les communes autour du Parc International d'Activités dans le bassin de Longwy, et les circonscriptions centrales de la ville de Sheffield. Enfin, il est démontré que le processus de reconstruction dans les deux bassins s'appuie sur une logique spatiale différente : celui de Sheffield repose sur une logique de districts économiques tandis que celui de Longwy privilégie une approche de zones industrielles.*

*Mots-clés : reconstruction – reconversion – régénération – aménagement du territoire – Politique régionale Européenne – programme objectif 2 – Longwy – Sheffield – acteurs.*

*Questions à débattre : La reconstruction des anciens bassins industriels et leur nouvelle identité, synthèse des impératifs des redéveloppements émanant de différentes catégories d'acteurs.*

## **Quelles réponses à la crise sidérurgique dans les bassins de Longwy et de Sheffield ?**

L'un des facteurs de compréhension des orientations de redéveloppement dans les bassins de Sheffield et de Longwy se situe dans l'approche différente du traitement de la crise sidérurgique, en France et en Grande-Bretagne.

À partir du milieu des années soixante-dix, les gouvernements français prennent en charge le bassin de Longwy en lui octroyant des aides, des subventions et des délocalisations d'entreprises. En 1984, un Programme d'Aménagement Concerté du Territoire, voit le jour et sa mission est de soutenir le développement économique du bassin. Par ailleurs, est créé un pôle de conversion dans lequel une équipe spéciale est chargée de reclasser les salariés touchés par les restructurations. Mais l'élément de redéveloppement le plus important est sans aucun doute la création du Pôle Européen de Développement (PED) et du Parc International d'Activités (PIA). C'est sous l'impulsion de Jacques Chérèque, préfet délégué à la reconversion, que le concept du Pôle Européen de Développement voit le jour en 1985. L'idée du PED découle de la constatation suivante : aucun bassin industriel n'a la même histoire, la même tradition, le même potentiel et la même localisation. Le concept du PED s'appuie sur les spécificités du bassin de Longwy pour en faire un levier de son redéveloppement. Ces spécificités se caractérisent d'abord par sa localisation, au carrefour de trois frontières, et par le fait que les espaces luxembourgeois et belges contigus au bassin ont connu la même histoire, les mêmes difficultés industrielles. Il s'agit alors, selon la formule de Jacques Chérèque, de « faire d'une communauté de problèmes une communauté de destins ». Le concept du PED tourne autour de trois axes : aménager un territoire, le désenclaver et créer des emplois. L'objectif est la création de 8 000 emplois sur les trois pays dont 5 500 en France sur une période de dix ans. Pour arriver à cet objectif en France, plusieurs organismes sont sollicités, dont une Mission interministérielle du PED qui est chargée de la prospection et de l'accueil des entreprises.

En revanche, le redéveloppement dans le bassin de Sheffield est tout autre. Au début des années quatre-vingt, la mairie travailliste propose un programme social de redéveloppement. Cette politique entre immédiatement en conflit avec la politique libérale du gouvernement Thatcher. Or, au milieu des années quatre-vingt, la mairie modifie son approche pour deux raisons principales. D'une part, avec la coupure des dépenses publiques engagées par le gouvernement, la mairie ne peut plus assurer sa

politique. D'autre part, le leader de la mairie est remplacé par un homme plus pragmatique qui pousse au dialogue avec le milieu des affaires. Cette attitude permet d'aboutir, en 1987, à la création du *Sheffield Economic Regeneration Committee* (SERC) qui est composé des autorités locales, du secteur privé, des universités et du secteur bénévole. Le SERC décide de faire table rase du passé industriel en détruisant tous les anciens ateliers et aciéries de la *Lower Don Valley*. Puis, en 1988, s'installe la *Sheffield Development Corporation*. C'est une collectivité sous l'entier contrôle du gouvernement, qui a la charge de régénérer la *Lower Don Valley*. En 1989 c'est au tour d'un *Training and Enterprise Council* de s'installer. C'est un groupe chargé de développer les idées gouvernementales en matière de formation et d'économie libérale. Avec ces deux organisations appelées QUANGO se développe un nouveau partenariat qui aboutit en 1992 à la création du *Sheffield City Liaison Group*. Son but est de poursuivre le développement économique et social de la ville. La construction de ce nouveau partenariat permet à la ville de concourir pour le fonds gouvernemental *City Challenge*, c'est-à-dire dans une compétition destinée à allouer des financements dans le cadre des politiques urbaines. Le résultat est malheureusement négatif, mais le partenariat propose quelque temps plus tard un autre dossier pour un nouveau fonds, le *Single Regeneration Budget* (SRB). Le dossier de Sheffield est retenu par quatre fois. Ces deux conceptions différentes du redéveloppement se dévoilent lorsqu'on consulte la production scientifique concernant le thème du déclin des industries « traditionnelles ». Les auteurs français et britanniques utilisent un vocabulaire différent. En France, le terme le plus utilisé est celui de conversion ou de reconversion. Ce concept implique la greffe d'industries nouvelles qui pourront fournir des emplois à la population. Le redéveloppement est, à la base, industriel. En revanche, dans les écrits anglo-saxons, on parle de *régénération*. La régénération est perçue comme un développement économique et physique de la ville. L'objectif est bien de faire table rase du passé industriel et de construire une nouvelle ville ou de renouveler la ville.

### **Reconversion ou régénération ? Quel processus de redéveloppement dans les bassins de Longwy et de Sheffield ?**

#### LES DIRECTIVES NATIONALES ET CELLES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

En France comme en Grande-Bretagne, l'élaboration des politiques de redéveloppement objectif 2 est largement influencée par l'Etat, en partenariat avec les collectivités territoriales. L'analyse du budget permet d'apporter des éléments d'information sur les axes privilégiés dans chacune des régions. En Lorraine, pour la période 1989-1991, il apparaît très clairement que l'axe « Développement des entreprises » bénéficie de la priorité du budget (58 %). Participent à cette mesure majoritairement des capitaux privés (89,73 millions d'Ecus), l'Union Européenne à hauteur de 20,36 millions d'Ecus, les collectivités publiques (17,12 millions d'Ecus), mais l'Etat apparaît très discret avec seulement 5,83 millions d'Ecus. L'axe « Attractivité de la zone » détient 38 % des dépenses, partagées équitablement entre les collectivités publiques (24,95 millions d'Ecus), l'Etat (26,05 millions d'Ecus) et l'Union Européenne (26 millions d'Ecus), tandis que les dépenses privées ne représentent que 11 millions d'Ecus. Enfin, le tourisme atteint seulement 3 % des dépenses potentielles, divisées entre les collectivités publiques (3,60 millions d'Ecus), l'Etat (1,07 millions d'Ecus) et l'Union européenne (3,14 millions d'Ecus).

Pour la période 1992-1993, l'objectif prioritaire de la stratégie de développement du programme objectif 2 est le « Développement des entreprises » avec 68 % du budget prévisionnel. Les fonds privés sont très présents (125,63 millions d'Ecus), trois fois plus que les fonds de l'Etat (44,67 millions d'Ecus) ou de ceux de l'Union Européenne (43,74 millions d'Ecus). « L'attractivité des zones » est le deuxième axe privilégié avec 24 % des dépenses prévues, partagées entre l'Etat (41,68 millions d'Ecus), l'Union Européenne (23,20 millions d'Ecus) et les fonds privés (10,85 millions d'Ecus). Les axes « Potentiel touristique », 4 % du budget réparti entre l'Etat (6,99 millions d'Ecus) l'Union Européenne (5,93 millions d'Ecus) et les fonds privés (2,28 millions d'Ecus) et « Appareil de formation », 2 % du total dont 4,73 millions d'Ecus de l'Etat et 4,26 millions de l'Union Européenne, semblent réellement mis de côté.

Le budget de la période 1994-1996 est un budget beaucoup plus équilibré que celui de la période précédente puisque l'axe dominant ne dépasse pas les 30 %. Le premier axe qui arrive en tête est donc l'axe « Renforcer l'autonomie et la diversification des entreprises » avec 29 % du budget prévisionnel suivi de l'axe « Favoriser la création d'activités » (24 %) et l'axe « Poursuivre la requalification urbaine et environnementale des zones » avec 16 %. La surprise provient de l'axe « Valoriser le potentiel touristique » qui représente 12 % du budget. Il existe donc de la part de la région Lorraine, à cette époque, une très nette volonté de valoriser ce thème. En revanche, le développement du PED de Longwy n'obtient que 10 %, peut-être parce que beaucoup d'actions ont été effectuées auparavant et que les besoins sont moins urgents. Enfin, l'axe « Renforcer l'environnement et la qualité des formations » n'obtient que 5 % mais il faut néanmoins nuancer ce chiffre par le fait que de multiples actions de formation sont dispersées dans les autres axes. Comme pour les autres périodes, la part financière des différents acteurs dépend de l'axe. Ainsi, les fonds privés n'interviennent que dans l'axe « Tourisme » à hauteur de 13,72 millions d'Ecus, alors que l'Etat privilégie les entreprises (20,61 millions d'Ecus) et le développement du PED de Longwy (12,24 millions d'Ecus), mais très peu la création d'activités (0,69 million d'Ecus) et pas du tout le tourisme. En revanche, les collectivités locales soutiennent davantage la création d'activités (43,27 millions d'Ecus), les entreprises (20,20 millions d'Ecus), puis la requalification urbaine (15,30 millions d'Ecus).

L'étude du financement du programme objectif 2 dans la région Yorkshire and Humberside est quelque peu difficile car seules les données pour 1994-1996 sont disponibles. Deux axes sont privilégiés, le « Soutien aux PME » (22,16 %) et « Attirer des industries de pointe » (21,08 %). Mais, les autres axes « Diversifier les PME », « Savoir/technologies », « Développer le tourisme » et « Actions ciblées » se situent entre 11 et 17 % des financements totaux. La répartition financière est donc relativement équilibrée. Les fonds privés se retrouvent dans tous les axes mais à des degrés très différents : 25 millions d'Ecus sont distribués pour le soutien aux PME, la même somme pour l'attraction des industries de pointe, mais seulement 0,049 million d'Ecus pour les actions ciblées dans les espaces en difficulté. Les fonds publics interviennent dans tous les axes avec un minimum de 35 millions d'Ecus, mais jusqu'à 70 millions pour les actions ciblées des espaces en difficulté, 71 millions pour le soutien aux PME et 85 millions pour l'attraction des industries de pointe.

## A L'ÉCHELLE DES BASSINS D'EMPLOI

Dans le bassin de Longwy, les orientations de développement à travers le programme objectif 2 répondent à la fois à une logique d'attraction directe des entreprises, à une logique de construction d'infrastructures pour les entreprises mais aussi à une logique d'amélioration du cadre de vie de la population. En revanche, dans celui de Sheffield, la priorité est donnée au développement d'infrastructures pour les entreprises, mais il ne s'agit en aucun cas d'attirer les entreprises sur cet espace par le biais de primes. Par ailleurs, les opérations d'amélioration du cadre de vie sont très modestes.

Il apparaît également que le programme objectif 2 est concentré dans certains espaces. Dans celui de Longwy une grande partie, voire la majorité des communes, échappe à ce programme européen. Par ailleurs, on constate également que certaines communes ont particulièrement bien profité de ce programme. Longlaville a reçu pour plus de 20 millions de francs de réalisation, Longwy pour 38 millions de francs, Villers-la-Montagne pour 40 millions et Mont-Saint-Martin pour 150 millions. Il faut savoir que les communes de Mont-Saint-Martin, Longwy, Longlaville sont les espaces constitutifs du Parc International d'Activités et que la commune de Villers-la-Montagne est la commune industrielle la plus dynamique du bassin. Dans le bassin de Sheffield, seules certaines circonscriptions du bassin bénéficient des fonds FEDER. Ainsi, le programme objectif 2 a été très bénéfique dans la Lower Don Valley (96 millions de livre d'opérations), à Netherthorpe (54 millions de livres), à Sharrow (29 millions de livres) et à Castle (17 millions de livres). Ces cinq circonscriptions sont des éléments « clés » de l'économie de la ville. Burngreave et Darnall sont les anciens espaces industriels proches du centre-ville qui essaient de trouver un nouveau souffle, Castle et Netherthorpe sont des quartiers « vitrines » de la ville dans le sens où ils se situent en son centre et se spécialisent dans des fonctions tertiaires et scientifiques (une université dans chacun de ces quartiers), et enfin Sharrow est aujourd'hui le nouveau quartier dynamique de la ville avec la croissance des industries culturelles.

## A L'INTÉRIEUR DES BASSINS D'EMPLOI

Si l'on propose une analyse géographique encore plus fine, elle montre que l'utilisation du programme objectif 2 répond à une logique spatiale différente dans les deux bassins étudiés.

Le processus de redéveloppement dans le bassin de Sheffield s'appuie sur de petits espaces que l'on qualifie de districts économiques. Ce sont des espaces de petite dimension dont l'économie est très spécialisée. Ces districts sont situés le long des axes importants de communication.

Dans la Lower Don Valley, les projets objectif 2 sont concentrés autour des grands axes économiques majeurs. En revanche, ils ne concernent pas les espaces résidentiels. L'utilisation du programme objectif 2 correspond à trois objectifs. Il s'agit tout d'abord de tourner la page de l'ère sidérurgique en démolissant les vieilles usines en friche et en modernisant les voies de communication. D'autre part, un effort particulier a été déployé pour construire des centres de formation ou d'aides aux entreprises. Enfin, un gros effort de restructuration de l'image de cet espace a été entrepris, soit par une amélioration environnementale soit par la construction de différentes infrastructures pouvant accueillir des activités culturelles et sportives.

Dans la circonscription de Castle, les opérations objectif 2 sont concentrées uniquement

dans un espace très restreint, à proximité du centre-ville. Néanmoins, on remarque que l'espace reconnu comme étant d'intense pauvreté (Hyde Park) ne fait pas l'objet d'un financement objectif 2. Le programme objectif 2 dans cette circonscription a servi au développement d'infrastructures de communication. Il a servi également à développer de nombreux projets scientifiques pour des laboratoires de recherche. Ces opérations sont à mettre en relation avec la présence de la Sheffield Hallam University. Enfin, le programme objectif 2 a aussi servi à développer une opération touristique et commerciale très originale, Victoria Quays (un développement de front d'eau).

Dans la circonscription de Netherthorpe, les projets sont concentrés dans deux espaces distincts, celui du centre-ville et celui de l'Université de Sheffield. En revanche, deux dossiers seulement prennent en charge l'espace nord-ouest de la circonscription, *North West Inner City Area* qualifié comme étant « d'intense pauvreté ». L'intervention du programme objectif 2 dans cette circonscription a répondu à deux objectifs : l'embellissement du centre-ville ainsi que le développement des projets technologiques en relation avec la présence de l'Université de Sheffield. Il faut savoir qu'avec la construction du centre commercial Meadowhall, le centre-ville se vidait. Il a donc été décidé de lui donner une nouvelle image.

Enfin, dans le quartier Sharrow, l'intervention du programme objectif 2 se concentre principalement autour de la rue Paternoster, c'est-à-dire dans l'espace culturel. Le programme objectif 2 dans cette circonscription a servi à développer et à conforter les industries culturelles avec des dossiers concernant la fourniture de lieux de travail ou la formation de réseaux. Quelques dossiers relatifs au parc technologique, *Sheffield Science Park* sont également subventionnés. Le développement de ce quartier est certainement à mettre en relation avec le tournage du film *The full Monty*.

Dans le bassin de Longwy, l'analyse des opérations objectif 2 met en évidence l'utilisation de ce programme dans une logique de zones industrielles, c'est-à-dire un regroupement d'établissements industriels à l'échelle locale sur quelques hectares. On distingue, dans le bassin, deux zones, celle du PIA et celle de Villers-la-Montagne. Ces aides européennes ont été versées soit à des entreprises locales, soit à des entreprises étrangères. Dans un premier temps, ce sont les entreprises locales qui ont bénéficié d'aides dans un souci, sans doute, de conforter le secteur industriel endogène. Puis, entre 1994 et 1996, ces aides sont octroyées essentiellement à des sociétés étrangères (Daewoo, Saiag-Tokai, Ebo) : on se tourne davantage vers un développement industriel exogène. C'est la société Daewoo, à Mont-Saint-Martin, qui a reçu l'aide la plus importante au titre du régime de la PAT, avec 124 millions de francs de financement (européen et national). Cet établissement qui comprend 600 emplois produit des tubes cathodiques. Par ailleurs, rappelons que l'usine est en sursis pour deux ans.

Cette logique de zones industrielles est accompagnée d'une logique d'accompagnement des entreprises avec la construction d'un certain nombre d'infrastructures économiques pour développer le PIA. Ces infrastructures prennent la forme à Longwy de l'extension de l'IUT. À Longlaville, ce programme est utilisé pour le fonctionnement de l'Observatoire de l'Urbanisme.

Enfin, ces développements économiques sont accompagnés de projets qui visent à améliorer le cadre de vie de la population. À Longwy, par exemple, des efforts particuliers sont recensés dans les aménagements routiers (l'un concernant l'avenue Saintignon qui relie Longwy au Parc International d'Activités, et l'autre la cité ouvrière de Gouraincourt). A Mont-Saint-Martin, le programme objectif 2 a permis de

subventionner une véritable opération de construction d'un noyau civique. Il convient d'insister sur l'originalité d'une telle opération. L'ancienne mairie se situait dans le vieux Mont-Saint-Martin. La municipalité a décidé de transférer la plupart des infrastructures de services publics en pleine ZUP pour redynamiser ce quartier en proie à une déqualification. C'est véritablement un geste politique fort.

Quel bilan peut-on tirer de ces politiques de redéveloppement ? Tout d'abord, dans le bassin de Longwy, comme dans celui de Sheffield, il existe un sentiment d'incompréhension, voire de rejet de la part de certaines franges de la population vis-à-vis des politiques menées. Dans le cas du bassin de Longwy, certaines usines ayant bénéficié d'aides financières substantielles ont fermé leurs portes après quatre ou cinq ans d'existence ou bien encore sont menacées de fermeture comme l'usine Daewoo. De plus, comment expliquer à une population en désarroi les milliards d'argent public investis dans le PIA, qui est aujourd'hui aux trois-quarts vide ? A Sheffield, une grande partie de la population a également rejeté les choix stratégiques effectués par la municipalité depuis des années à tel point qu'en mai 1999, la mairie travailliste sortante a connu un cuisant échec électoral alors qu'elle tenait le pouvoir depuis 1926. Se pose alors la question de l'incompréhension de la part de la population envers ces politiques de redéveloppement. Si les choix n'ont pas été les mêmes à Longwy et à Sheffield, il n'en reste pas moins que la population des deux bassins s'interroge. Or, une politique de redéveloppement peut-elle être envisagée sans le soutien de la population ? Par ailleurs, quel avenir peut-on envisager pour ces bassins ? A Sheffield, la situation économique s'est profondément assainie. Le taux de chômage, bien que de 2 points au-dessus de la moyenne nationale, a baissé de façon significative. Mais, le domaine social n'a pas profité de ces changements. Dans le bassin de Longwy, la population continue à baisser. Le taux de chômage est, certes, en dessous de la moyenne nationale, mais il cache la très forte croissance du travail frontalier. En 1998, 11 707 frontaliers étaient recensés dont 9 879 étaient employés au Luxembourg. Ces migrations alternantes sont surprenantes lorsqu'on sait que les actifs du bassin dépassent à peine le chiffre de 30 000. Au vu de ces observations, ne peut-on pas penser que le bassin de Longwy est en train de devenir une « cité-dortoir » du Luxembourg ? Que le redéveloppement soit caractérisé par les termes de reconversion ou de régénération, il n'en demeure pas moins que bien des incertitudes demeurent sur l'avenir de ces bassins.

## **Bibliographie**

DABINETT G., 1995, « Economic regeneration in Sheffield, Urban modernisation or the management of decline ? », in TURNER R., *The British economy in transition, from the old to the new ?*, Routledge, p. 218-239.

GAUNARD M.-F., 1998, « Réflexion sur une stratégie d'organisation territoriale des espaces urbains frontaliers : agglomérations ou réseaux de villes transfrontaliers dans l'espace Saar-Lor-Lux ? », in *Hommes et terres du Nord*, n° 1, p. 17-24.

HARDOUIN-LEMOINE M., 2000, *Les Etats et l'Union Européenne dans le redéveloppement des bassins industriels en crise : Etude comparée des bassins de Longwy (France) et de Sheffield (Grande-Bretagne)*, Le Mans, thèse de géographie, 486 p.

LAWLESS P., DIGAETANO A., 1999, « Urban governance and industrial decline, Governing structures and policy agendas in Birmingham and Sheffield, England, and Detroit, Michigan, 1980-1997 », in *Urban affairs review*, Vol 34, N° 4, p. 546-577.



***IV.***  
***De la difficulté de définir  
les territoires locaux***



## **Le territoire local en Roumanie - Signes d'interrogation -**

*Catrinel Trofin-Gille, Sophie Vernicos*

### **Résumé**

*La création de la Roumanie moderne<sup>1</sup> s'est accompagnée d'une politique centralisatrice qui s'est renforcée au fil du temps et dont les empreintes dans l'organisation spatiale restent encore très marquées. L'une de nos premières interrogations vise à appréhender les limites de cette politique face aux processus de territorialisation locale.*

*Le point de départ de notre réflexion a été de (re)visiter les définitions données au concept de territoire et de territoire local afin d'en évaluer les possibles transpositions au territoire de la Roumanie.*

*À l'heure des remaniements administratifs, où la tendance est à l'accroissement de la place du local dans la gestion territoriale, la question qui s'impose est celle de la capacité de ces collectivités à avoir une politique cohérente et autonome. D'autres signes d'interrogation apparaissent : cet encouragement législatif et financier venu des instances étatiques centrales trouve-t-il des acteurs locaux aptes à mettre en œuvre des projets collectifs, en dépassant leur simple statut de relais du pouvoir central ? Quel équilibre se dessine entre autorités locales et gouvernementales ? Ces changements sociétaux et de rapports au pouvoir sont-ils à l'origine de l'émergence de nouveaux systèmes territoriaux ?*

*En nous appuyant sur l'exemple de la Bukovine, compte tenu de ses caractéristiques identitaires et spatiales, nous tenterons de formuler des réponses à ces questions, explorer les différents niveaux d'échelle appropriée au territoire local en Roumanie (village, commune, région historique) et déceler des éléments du fonctionnement acteurs-espace.*

*Mots-clés : Territoire local, centralisme, autonomie, territorialité/identité.*

*Questions à débattre :*

- les définitions du territoire local : échelle, limites, acteurs ;
- les significations de la décentralisation à l'heure actuelle ;
- le centralisme et son pouvoir à effacer, empêcher l'existence d'identités territoriales ;
- l'émergence d'une société civile locale et son rôle dans l'organisation spatiale.

L'exposé que nous aimerions porter au débat d'aujourd'hui a d'abord été le fait d'une rencontre et d'un échange / affrontement de deux expériences sur la Roumanie :

- pour ma part une thèse menée en Roumanie sur la problématique de l'Église et son rôle dans l'organisation territoriale
- pour Catrinel Trofin-Gille sur la problématique des représentations du territoire.

La Roumanie moderne<sup>1</sup> voit le jour sous le signe d'une politique centralisatrice qui a connu un fort renforcement dans la période communiste. Les découpages administratifs successifs de ce pouvoir centralisateur se sont faits contre les identités culturelles locales dans le but de promouvoir une identité nationale forte. A la sortie du communisme, comment envisager les territoires locaux en Roumanie ?

Pour démarrer dans la réflexion, nous avons considéré nécessaire de (re)visiter les définitions données au concept de territoire et de territoire local. Après ce parcours, nous ne pouvons que constater *l'ambiguïté et la polysémie du concept*, alors qu'il est un mot clé des sciences sociales et fait l'objet des textes législatifs. Cependant, un certain consensus se dégage sur plusieurs notions associées au concept de territoire : espace délimité où s'expriment des sentiments d'appartenance, d'appropriation, des projets sociaux, d'aménagement et où s'exerce une autorité.

### **Du Territoire au territoire local**

Si le territoire désignait traditionnellement l'espace national, il porte aujourd'hui en lui l'idée même d'espace décentralisé, de lieu vivant et de vie. En Roumanie, le terme ne recouvre pas le champ des acceptions françaises (mis à part le cas de l'espace national et d'un espace de compétence et de pouvoir selon l'expression « *aller dans le territoire* » pour un homme politique ou un fonctionnaire de l'État). Si le transfert de pouvoir vers les collectivités locales est amorcé, le débat est centré autour de leur autonomie. Serait-ce parce que toute référence au territoire d'une collectivité locale autonome pourrait être perçue comme une menace à l'intégrité du territoire national ? Ou sommes-nous face à la préparation d'une autre forme de conceptualisation de ce processus ?

Dans notre questionnement sur le concept de territoire, une première préoccupation a été de savoir ce qui permet d'affirmer l'existence d'un territoire. Les mécanismes d'articulation entre les sentiments d'appartenance, d'identité et le pouvoir politique qui impose ses découpages administratifs pour la gestion et le contrôle territorial nous apparaissent comme essentiels. Nous sommes allées jusqu'à nous interroger si le territoire pouvait prendre corps en dehors du politique, et si la contestation de ce pouvoir n'était pas au cœur du processus d'émergence de nouveaux territoires, lesquels se définiraient par la recherche d'autres pouvoirs politiques. En ce qui concerne l'aménagement, il n'est certes pas l'avatar du pouvoir politique qu'il soit étatique, régional ou local et des initiatives dans ce domaine peuvent être prises par d'autres types d'acteurs. Celles-ci, pour autant, sont amenées à être validées par des normes juridiques établies par le fonctionnement politique. Dans ce sens, nous considérons que le territoire est lié à l'organisation politique ; ce qui nous conduit à analyser le territoire en Roumanie par le prisme des découpages administratifs. Ces unités administratives sont dans beaucoup de cas vides d'identité culturelle qui garde une ancienne assise territoriale. On est dans la situation de couches de différents types de territorialité dont

les limites ne coïncident pas. Depuis 1859, date de naissance des Principautés Unies de Moldavie et de Valachie, chaque pouvoir politique a voulu mettre son empreinte sur l'organisation territoriale et effacer les traces des autres, comme l'a montré V. Rey. Dans ce continuel changement, les identités culturelles qui perdurent sont celles dont l'épaisseur historique est la plus profonde. Les Pays « tari », des régions carpatiques, avec leur civilisation conservatrice, se trouvent dans ce cas de figure. La mémoire sacralise ainsi un territoire qui a existé dans un certain contexte politique et tout nouveau découpage est condamné à une « artificialité », comme si toute limite était autre que construction plus ou moins solide.

Notre deuxième démarche théorique a visé le local et elle nous a emmenée plus vers une problématique que vers une échelle : l'élément définitoire du territoire local est sa construction par le bas de la pyramide sociale. C'est un territoire qui tend à acquérir une autonomie par rapport au pouvoir politique de l'État et où s'exerce une démocratie participative. Les acteurs agissent comme contre-pouvoir du politique dans un élargissement justement des bases démocratiques.

La Roumanie est au début de la construction d'une telle société démocratique moderne après un régime totalitaire qui a affecté en profondeur les mécanismes sociaux. Cette construction sur fond de pauvreté est un processus difficile.

Néanmoins, quelques acteurs locaux sont identifiables dans cette nouvelle société roumaine :

- L' élu local est un premier, avec ses compétences élargies par plusieurs lois concernant l'autonomie locale et consolidées par trois élections municipales et départementales. Les médias d'envergure locale, ont fait connaître des leaders et leurs projets et ont aidé à l'établissement d'un dialogue entre les élus et leurs électeurs. Cependant au niveau départemental, la place de l' élu est faible (l'image du préfet est plus forte que celle du président du conseil départemental).

- Les représentants des Églises font partie des acteurs de ces années (en particulier dans le champ du social, comme palliatif du désengagement de l'État dans ce domaine ?)

- Des communautés villageoises ont pris des initiatives parfois de grande ampleur. Il suffirait de prendre des exemples dans la thèse de Béatrice von Hirschhausen à propos de la répartition des terres collectivisées et du matériel agricole organisé dans certains villages en 1990 en dehors de toute décision politique. Les graves contestataires du maire de la commune de Sapanta en Maramures ont fait longtemps la une des journaux. Les multiples cas de défrichements non autorisés, des constructions sans permis, des prises de possession illégale de terrains nous obligent à poser la question d'une certaine anarchie dans la société plutôt qu'une canalisation vers des projets.

L'immédiat semble prévaloir par rapport aux initiatives porteuses à long terme. L'émergence des territoires locaux est encore difficile à saisir à l'échelle communale. Le travail de terrain mené dans plusieurs villages a montré que les réponses étaient très hétérogènes et les contextes complexes : si l'appropriation et l'identification territoriale ne fait aucun doute chez les citadins – et semble-t-il quelle que soit la taille de la ville – au niveau des communes rurales il est encore prématuré d'esquisser les facteurs de constructions territoriales. Nous avons donc préféré l'échelle départementale d'autant plus que c'est le niveau du maillage fréquemment contesté dans les années 1990.

On a choisi le cas de la Bukovine, mais le même raisonnement pourrait être appliqué aux Maramures ou au département de Vrancea par exemple, et même à ceux d'Harghita-Covasna.

## La Bukovine un territoire local émergent

Ce que l'on nomme aujourd'hui Bukovine correspond au département de Suceava et ce glissement d'identification vers les limites administratives nous semble singulier. Historiquement, ce nom désignait le territoire conquis par l'Empire autrichien en 1775 sur l'Etat moldave, alors vassal de la Sublime Porte. Ses frontières ne coïncident pas avec le district féodal de Suceava, ni avec les limites administratives de 1930, 1950 ou 1968 ; au nord, il s'étendait au-delà des frontières actuelles de l'Etat roumain. La Bukovine historique, suite au démantèlement de l'empire austro-hongrois à la fin de la première guerre mondiale entre, par le vote de son assemblée, dans la composante de la Roumanie naissante. La structure pluriethnique de sa population posera nombre de problèmes à son intégration dans la Grande Roumanie. Le pacte signé en 1940 entre l'Allemagne nazie et l'Union Soviétique met fin à l'emprise de Bucarest sur la partie nord de la Bukovine qui passera dans le giron de Moscou via Kiev.

### QUE REPRÉSENTE DE NOS JOURS LA BUKOVINE ?

D'abord une identité culturelle. La relation d'appartenance ou la désignation par les autres dressent l'image d'un territoire qui fut le cœur politique et spirituel de la Moldavie, indépendante sous le règne d'Etienne le Grand (1454-1504). Suceava, chef-lieu du département actuel et ancienne capitale féodale, ainsi que les monastères orthodoxes des XV-XVI<sup>e</sup> siècles constituent les lieux-symboles autour desquels se tissent cette identité. La période autrichienne renforce la perception de la Bukovine comme bastion de la roumanité, par sa capacité de résistance aux différentes influences étrangères.

Ensuite, elle évoque un attachement fort à un certain type de paysage. Forêts des hêtres de ce Pays du Haut (d'où dérive d'ailleurs son nom de Bukovine donné par les Autrichiens), champs et pâturages soigneusement travaillés, une touche humaine en harmonie avec la nature car la relation de ses habitants, paysans libres et travailleurs en bois est régie par leur réligiosité.

La Bukovine représente aussi des traditions folkloriques bien conservées et jamais mises en cause.

Une communauté vivant dans un espace aux limites floues, parce que fluctuantes au cours de l'histoire, mais construit autour de certains centres : Suceava (à l'époque féodale et actuelle), Cernauti (pour la période autrichienne et de nos jours pour la communauté roumaine vivant en Ukraine) où (entre 1780-1918 pour le district de Suceava créé sous juridiction roumaine comme mémoire de l'ancien) se retrouvent dans le moule du territoire administrative issu de la réforme administrative de 1968.

Tous ces éléments identitaires ont pris la forme du territoire administratif du département de Suceava et l'État communiste en est l'artisan principal. Ce processus n'aurait pas réussi s'il n'y avait pas eu le consentement de la communauté locale qui essayait ainsi de trouver le moyen de défendre son existence spécifique dans un environnement totalitaire. Les paysans de ce département échappent à la collectivisation et préservent la propriété sur leurs terres. Ils continuent à faire du commerce avec leurs produits qui valent de l'or dans les conditions d'une pénurie alimentaire de plus en plus grave après 1980. La modernisation socialiste des villes est limitée et relativement tardive. L'idéologie nationaliste a besoin de cet exemple de Roumanie traditionnelle qui devient la vitrine pour l'étranger autant que pour les autres

Roumains. Avions qui amènent les touristes étrangers directement du littoral de la mer Noire, cars d'entreprises ou d'écoles engendrent un mouvement qui est fructifié par la population locale.

Tourisme, commerce de produits alimentaires et de matériaux de construction, marché clandestin de produits apportés de Pologne après 1980 apportent des revenus non-négligeables à une partie de la population et tracent les prémices du développement économique ultérieur.

MAIS QU'EST-CE QUI NOUS FAIT DIRE QU'ON SE TROUVE FACE À L'ÉMERGENCE D'UN TERRITOIRE LOCAL EN BUKOVINE.

D'une part, on a un pouvoir politique local qui a des projets de développement et sait jouer des atouts de son espace : potentialités naturelles, patrimoines classé UNESCO, ressources économiques. Dans la bataille des zones défavorisées où tous les départements avaient des intérêts, vu les avantages pour les investissements économiques et de l'État qui y sont impliqués, les hommes politiques de Suceava ont été des gagnants, qu'ils soient élus locaux, sénateurs ou députés de ces circonscriptions. On n'est pas devant une mobilisation autour d'un leader puissant mais devant une concertation qui a réussi à obtenir ce statut pour des communes en dehors de toute zone de fort indice de pauvreté, présenté par la Commission nationale de Statistique (cf. carte *Les aires «défavorisées» et la grande pauvreté rurale*, Atlas de la Roumanie, Doc. Française, 2000, p. 151). De la même façon, elle a obtenu la création d'un évêché qui n'a pas de véritables bases historiques, ce qui lui permet d'asseoir son identité.

D'autre part, la participation des citoyens à la vie politique est assez importante comme le montre les taux de participations aux élections.

Les initiatives locales ne manquent pas non plus, qu'il s'agit de petites entreprises, surtout dans le domaine alimentaire, des gîtes et des hôtels pour l'accueil des touristes ou la mise en place d'un service médical privé.

On peut parler d'un certain décollage économique, surtout en comparaison avec les autres départements moldaves. Une prospérité relative se fait voir. Les maisons de grande dimension sont bien entretenues. On construit beaucoup, on répare les routes, les petites fortunes accumulées pendant la période communiste ont été réinvesties dans l'équipement individuel mais aussi dans le domaine économique.

La perméabilité de la frontière avec l'Ukraine rend possible le développement d'une coopération avec l'autre partie de la Bukovine. Le traité signé entre la Roumanie et l'Ukraine en 1996 prévoit la création d'une eurorégion du Prut supérieur (dénomination géographique anodine) mais qui n'a reçu pour le moment aucune consistance sur le terrain. Les réticences politiques ukrainiennes sont très significatives, les habitants du département de Suceava donnent l'impression de n'avoir pas effacé dans leurs actions la barrière qui existait à leur frontière du nord. Les cercles nationalistes de Bucarest sont beaucoup plus revendicatifs que des voisins proches.

L'avenir de ce territoire se joue aussi dans sa capacité à devenir un espace d'articulation entre la Roumanie et son environnement nord-européen. La fonction médiévale qui a fait de la région de Suceava le cœur d'un État moldave, respectivement celle de la plaque tournante dans les flux entre la mer Baltique et la mer Noire et Méditerranée pourrait être un jour réactivé.

La réussite de ce territoire tient en premier lieu à la volonté de ses habitants d'utiliser la non-modernité d'une façon moderne, processus qui semble bien enclenché.

Lors de cet exposé, on est loin d'avoir épuisé nos signes d'interrogations initiaux sur le territoire local en Roumanie. Ils constituent les prémices d'un travail plus approfondi que l'on mènera sur le terrain à travers la problématique des représentations du territoire et du rôle des églises comme acteurs locaux.

## **Bibliographie**

- ALLIÈS P. 1980, *L'invention du territoire*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble
- AURIAC F., BRUNET R. (coord), 1986, *Espace, jeux et enjeux*, Fondations Diderot/Librairie Arthème Fayard, 343 p.
- BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D. (dir.), 1992, *Encyclopédie de la géographie*, Paris Economica, 1132 p. (cf. Le Berre M., Chapitre Territoires).
- BRUNET R., FERRAS R., THÉRY H., 1993 *Les mots de la géographie*, Paris Reclus/La documentation française, 470 p.
- DI MÉO G., 1998, *Géographie sociale et territoires*, Nathan Université, 317 p.
- IORDAN I., REY V., 1993, « La carte administrative de la Roumanie d'avant-guerre : probable ou impossible retour ? », in *BSLG*, 3-4, p. 183-191.
- PIVETEAU J.-L., 1995, *Temps du territoire*, Zoé, Carouge-Genève, 260 p.
- REY V., 1994, « La question régionale dans l'espace roumain », in *L'Espace Géographique*, 4-1994, p. 361-376.

## **Note**

1. La Roumanie actuelle, en tant qu'entité territoriale, née en 1918 des traités de paix de la fin de la première guerre de la réunion de la Roumanie du « vieux Royaume » (union des principautés de Moldavie et de Valachie en 1859) et de la Transylvanie et du Banat, anciennes provinces de l'Empire Austro-hongrois.

## Des territoires à géométrie variable et des pays

François Taulelle

### Résumé

« Territoires de projet contre territoires administratifs », « logiques de projets contre logique de guichets<sup>1</sup> ». Ces formules deviennent de plus en plus présentes dans les écrits qui concernent les politiques d'aménagement et de développement local. A un système administratif reposant sur des politiques publiques sectorielles, descendantes, conduites par l'Etat ou l'Europe s'opposerait une pratique ascendante (bottom up) accordant une place centrale aux acteurs locaux en charge de construire leurs projets de développement. Dans ce cadre, les logiques « classiques » de l'action publique nécessitent des réformes de fond pour que le système politico-administratif se calque sur ces nouvelles configurations de projets.

Ce discours fait référence aux recompositions territoriales à l'œuvre sur le terrain. A partir de l'exemple du Pays d'Olmes en Ariège, nous voulons analyser la multiplicité des territoires de projets qui incluent des acteurs multiples à partir de sujets différents créant des territoires à géométrie variable. Touché depuis 1988 par une crise industrielle majeure liée au déclin de l'activité textile, le Pays d'Olmes est concerné aujourd'hui par plusieurs projets qui constituent autant de partenariats en émergence ou déjà finalisés :

Un système productif localisé répondant à l'appel d'offre de la DATAR repose sur le textile et tente de développer un partenariat avec le bassin de Castres-Mazamet pour créer, à terme, un système productif régional ;

Un projet touristique axé sur l'intégration des ressources locales intégré dans le Pays Cathare audois déjà existant ;

Une logique axée sur le massif pyrénéen qui concerne plutôt le monde agricole ;

Une logique plus politique à travers la constitution d'un pays répondant aux critères de la loi Voynet.

Ces logiques fonctionnent à travers des prismes différents même si le plus souvent les mêmes acteurs se retrouvent aux comités de pilotage de ces projets.

L'étude présentée dans le cadre de ce colloque se propose de visualiser ces combinaisons socio-spatiales en illustrant l'idée des territoires à géométrie variable à partir d'une analyse localisée s'appuyant sur des entretiens et des cartes. La question majeure alors posée par cette analyse concerne les enjeux de la mise en place des pays au sens de la loi Voynet : comment

*tracer le périmètre de cette maille territoriale qui n'est « ni un nouvel échelon administratif ni une nouvelle collectivité territoriale<sup>2</sup> » tout en permettant l'éclosion de projets dépassant parfois, forcément, ces limites ? Ces communautés d'intérêts économiques et sociaux ne risquent-elles pas de limiter les initiatives en imposant des périmètres rigides ? De même, comment les dynamiques de projets s'articulent-elles avec les différentes mailles administratives de gestion, celles des services du Conseil général par exemple ?*

*Mots-clés : territoires de projets, développement local, pays, Ariège, Pays d'Olmes.*

*Questions à débattre : comment la territorialisation des politiques publiques d'aménagement de l'Etat et de l'U.E peut-elle prendre en compte les multiples périmètres de projets ? La création des pays est-elle une bonne réponse à cette question ?*

« Le projet contre le guichet » : l'expression fait florès dans le domaine de l'aménagement du territoire. La loi Voynet<sup>3</sup> reprenant les conclusions du rapport Auroux<sup>4</sup> remet en cause la politique de zonages pour privilégier « le projet territorial » porté par les initiatives locales. Au moment où le dispositif des pays se met en route, il convient de s'interroger sur la nature de cette philosophie de l'aménagement et plus particulièrement sur la production des projets. À partir d'un exemple territorialisé, dans le Pays d'Olmes en Ariège, notre étude a pour objet de démontrer que le foisonnement d'initiatives intercommunales produit un territoire de projets à géométrie variable. La mise en place des pays apporte des changements notables dans le milieu local. En quoi le tracé de ces nouveaux périmètres risque-t-il de modifier les pratiques des acteurs locaux ? Comment la création des pays prendra-t-elle en compte la constitution de partenariats à géométrie variable observés sur le terrain ? Comment les institutions s'adapteront-elles au nouveau pavage territorial ?

## **Le projet contre le guichet : une nouvelle manière de concevoir les politiques d'aménagement**

### LES ZONAGES ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La politique d'aménagement du territoire depuis l'après-guerre a pour objectif principal la correction des disparités territoriales en opposant Paris au reste du pays. Les premières aides qui font l'objet d'un zonage reposent sur cette dichotomie : les cartes font apparaître, d'une part, une zone « blanche », non aidée, correspondant au bassin parisien et, d'autre part, le reste du territoire, plus ou moins fortement concerné par le dispositif d'aide. La crise économique de la deuxième moitié des années 1970 remet en cause cette approche duale : à partir de cette date, le micro territorial en crise s'encastre dans des zones considérées auparavant comme prospères. Les moyens de l'État reposent alors sur deux outils cartographiques :

- une carte incitative à petite échelle reprenant approximativement l'opposition Paris/province. Cette carte qui sert à distribuer des aides à la localisation ou à l'extension des entreprises s'affine et correspond, aujourd'hui, à la Prime à l'aménagement du territoire (P.A.T.), carte contrainte par les zonages européens ;
- une deuxième carte faisant apparaître des « pastilles » aidées plus fortement par

l'intermédiaire d'actions de grande ampleur liées à ce qu'Olivier Guichard<sup>5</sup> nommait la « politique canadaire » de l'État. Les pôles de conversion de 1984 correspondent à ces interventions.

Dans les deux cas, et plus encore dans le second, l'État assiste les territoires et distribue ses financements selon une méthode qualifiée par certains de « logique de guichet ».

#### L'APPARITION DES DÉROGATIONS ET DES DISCRIMINATIONS POSITIVES

Les années 1980 et 1990 se caractérisent par une montée en puissance des initiatives locales et par une restriction du budget national consacré aux politiques d'aménagement du territoire. La politique de l'État privilégie les dérogations et les exonérations, introduisant le principe de la discrimination positive, principe discuté fortement par le Conseil constitutionnel<sup>6</sup>. Pour l'État, la distribution de financements laisse place à un manque à gagner lié aux exonérations de taxes. La stratégie rappelle celle des zones en crise puisque le territoire fait apparaître des pastilles fortement assistées par les pouvoirs publics : ce sont les zones d'entreprises puis les zones franches et, à l'échelle des quartiers de villes, les Zones urbaines sensibles (Z.U.S.) et les Zones de redynamisation urbaine (Z.R.U). Aujourd'hui, le résultat de ces divers zonages (qui cherchaient à cerner au plus près la spécificité des difficultés territoriales), produit un empilement de tracés et la prolifération de sigles pour une politique d'aménagement peu lisible.

#### LA REMISE EN CAUSE DES ZONAGES : LE RAPPORT AUROUX ET LA LOI VOYNET

Le rapport Auroux commandé par le Premier Ministre en 1996 en vue de la préparation des réformes annoncées de l'aménagement, accorde une grande place à la critique des zonages. L'ancien Ministre écrit : « *jusqu'à présent, il m'apparaît que l'on a largement agi à contresens. En effet, malgré la prise de conscience de cet état de fait* (NDR : un découpage qui comporte plus d'entraves et d'obstacles que d'encouragements et de facilités pour entreprendre et créer des emplois) *fortement nuisible au développement économique et social et au rééquilibrage dynamique du territoire, on a ajouté, par « le haut », au fil des années, des découpages supplémentaires et des procédures plus complexes. En réalité la confusion et l'inefficacité ont grandi en même temps que les coûts*<sup>7</sup> ». Le constat est clair : « *trop de zonages tuent le zonage* » comme l'affirmait le Délégué actuel de la DATAR. Au contraire, le mythe du projet comme élément clé du développement, est au cœur des réformes souhaitées. J. Auroux écrit à ce sujet : « *je préconise ainsi que soit engagé sur l'ensemble du pays (métropole et outremer) la mise en œuvre de « territoires de projets » dont le périmètre et le contenu seront définis par les partenaires eux-mêmes, avant d'être cofinancés par l'État, les Régions et les intéressés eux-mêmes*<sup>8</sup> ». Cette démarche devrait trancher avec les logiques précédentes : « *à l'opposé de la passivité exigeante face à tel ou tel zonage espéré ou primes diverses attendues, on s'engagerait ainsi dans une attitude active et mobilisatrice des énergies, des compétences et des idées aujourd'hui souvent inexploitées ; on y trouverait à la fois la réponse à sa quête identitaire et le dynamisme d'une démarche collective*<sup>9</sup> ». La contractualisation est alors l'instrument le plus approprié pour la distribution des financements publics.

Le principe de la contractualisation reposant sur des projets locaux ne date pas du milieu des années 1990. Il reflète, en effet, un courant de l'aménagement qualifié

souvent « d'autogestionnaire » incarné dans les Plans d'Aménagement Ruraux (P.A.R) en 1970, les contrats de pays en 1975, les chartes intercommunales en 1983 et, plus récemment, dans les parcs naturels régionaux ou les programmes LEADER<sup>10</sup> de la première génération.

Ce terme de « projet » est largement utilisé dans les rapports et les textes de loi. Il est aussi décliné dans de nombreuses expressions qui soulignent le passage d'une forme de politique publique à une autre : de la « résolution de crises locales » on passe ainsi à « l'appui à la compétitivité des territoires » ; de la « répartition » à la « satisfaction des demandes ». Quelle réalité cachent ces expressions ? Nous avons souhaité analyser, dans l'Ariège, en Pays d'Olmes, comment s'élaborent les projets de développement et quels sont les acteurs au centre des initiatives.

## **Les projets de développement du Pays d'Olmes : un territoire à géométrie variable**

### LE PAYS D'OLMES, L'INDUSTRIE AUX CHAMPS

Le bassin de vie de Lavelanet appelé Pays d'Olmes est composé de 18 communes représentant 18 500 habitants. Si le canton est rural, une importante industrie textile (filature et tissage) est essentiellement localisée à Lavelanet et regroupe 2 227 emplois, ce qui représente 57 % des effectifs salariés du bassin répartis dans 70 entreprises. Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, le textile lainier est l'activité principale du bassin d'emploi en raison de la qualité des eaux de la Touyre pour le lavage et la teinture des tissus. Le bassin industriel a connu une évolution vers le regroupement et la fusion des entreprises. En effet, si au début du XX<sup>e</sup>, la production est artisanale (1 500 tisserands possèdent leurs métiers et travaillent à domicile), les années 1965-1970 sont celles de la concentration des entreprises autour de quelques unités importantes : Roudière et Thierry (entreprise née en 1956) s'impose et commence la bipolarisation de la mono industrie.

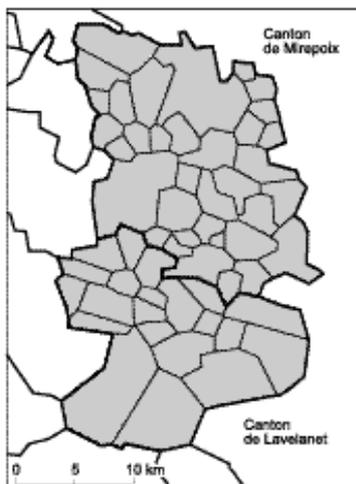
De 1975 à 1983, la crise frappe durement le Pays d'Olmes, mais les grandes entreprises absorbent les salariés licenciés des petites unités, ce qui sous-estime l'ampleur du choc social. En novembre 1987, le groupe Chargeurs rachète la société Roudière qui emploie, à l'époque, 2 500 salariés. En deux ans, deux plans sociaux provoquent 1 200 licenciements avec de fortes répercussions sur la sous-traitance : la crise, dont les marques en termes de suppressions nettes d'emplois avaient été atténuées depuis 1975, frappe durement le bassin. La reconversion industrielle du bassin d'emploi est lancée en avril 1989, deux mois avant le début des plans de suppression d'emplois de juin 1989 et juillet 1990. Le groupe Chargeurs change alors la configuration de l'usine Roudière et crée son propre réseau de sous-traitants ce qui a pour effet d'élaguer les PME environnantes : une nouvelle fois, la simplification du tissu industriel se poursuit, au détriment des petites unités artisanales. Aujourd'hui les diverses unités du groupe Chargeurs (tissus d'habillement) représentent 700 emplois et Michel Thierry SA (tissus automobile et d'habillement) 850 salariés. Si le Pays d'Olmes est rythmé par l'activité industrielle, c'est aussi un espace touristique puisque le château de Montségur et la station familiale de ski des Monts d'Olmes constituent deux pôles d'intérêt.

## Territoires administratifs, territoires de projets en pays d'Olmes

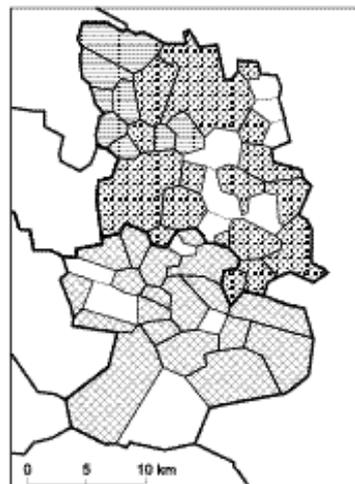
Carte de localisation



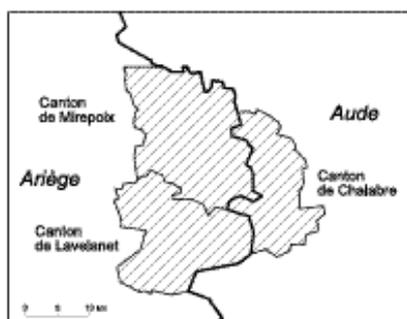
Cantons et communes



2 contrats de développement et  
3 structures intercommunales



Un pays en émergence ?



Une étude de terrain nous a permis de relever les principaux projets d'envergure actuellement à l'œuvre sur le bassin. L'objectif de chacun des projets est de permettre le travail en commun pour résoudre un problème particulier, valoriser au mieux une activité ou favoriser, de façon plus générale, le développement du bassin d'emploi.

Le domaine touristique fait l'objet de multiples initiatives à l'échelle communale, et déclinées en différentes thématiques. La première concerne le patrimoine cathare avec le château de Montségur. L'essentiel de ce patrimoine cathare se trouve dans le département de l'Aude très proche<sup>11</sup>, département qui a engagé un programme « Pays Cathare » sans y associer cette partie de l'Ariège. L'objectif du projet porté par l'association de pays est d'intégrer ce château dans le programme « Pays Cathare ». Cependant, la commune de Montségur se distingue par son refus de participer à toute forme d'intercommunalité permettant d'inclure le site dans un itinéraire de valorisation du patrimoine. À proximité du château se trouve la station de ski des Monts d'Olmes, créée en 1965 par le Directeur de la société Roudière à destination de ses ouvriers. Elle constitue aujourd'hui un pôle d'intérêt local, voire départemental, géré par la commune de Montferrier. L'enneigement n'y est pas assuré et les capacités d'hébergement sont très limitées. Plusieurs autres petits projets portés par des structures intercommunales peuvent être mentionnés : une voie ferrée désaffectée serait transformée en itinéraire touristique et un projet d'équipement du lac de Montbel structurerait l'activité des loisirs.

Le projet industriel est de toute autre nature. Sur le modèle des districts italiens, la DATAR a lancé en 1998 un appel d'offre pour la constitution de réseaux d'entreprises fonctionnant autour d'une production donnée. Cinq éléments constituent ces systèmes productifs localisés (SPL) : l'existence d'une concentration de PME sur un territoire donné, l'appartenance des PME à un secteur d'activité spécifique, l'existence de relations interentreprises qu'elles soient de coopération ou de concurrence, l'accès à un ensemble de services marchands ou non marchands, le partage d'une culture commune<sup>12</sup>. Dans un premier temps, le pôle textile le plus important de la région, Castres-Mazamet, a présenté un dossier de candidature à la DATAR, dossier qui n'a pas été retenu : la taille du bassin était jugée trop petite. Avec l'aide de la DRIRE, les acteurs locaux se sont alors tournés vers le Pays d'Olmes pour créer un partenariat de plus grande ampleur en faisant valoir la complémentarité des deux bassins à l'intérieur de la région. Ce projet est donc une réponse à un appel d'offre porté par des élus qui souhaitent créer une dynamique de coopération entre chefs d'entreprises afin de parvenir à ce que les Italiens appellent la « saine émulation ». Les élus du Pays d'Olmes sont très impliqués dans le développement des bassins textile en France et en Europe : si le sénateur de l'Ariège, Conseiller général du canton, Maire de Lavelanet, Président de l'association de pays est le rapporteur du secteur textile au Sénat, le Maire de Castres est le Président actuel de l'Association des cités textiles d'Europe (ACTE). La DRIRE, la communauté de communes, le Conseil général, par l'intermédiaire d'Ariège expansion, la CCI et le Club des entrepreneurs créé en 1998 participent à la mise en œuvre de ce partenariat autour du textile. Ce projet a reçu fin 1999 l'approbation de la DATAR et prend forme actuellement. Le Sénateur et conseiller général est aussi le Président d'une association de pays qui entend fédérer les projets dans le cadre de la

nouvelle loi Voynet. Prenant appui sur le texte de loi, l'association élabore actuellement un projet pour le territoire, constituant en quelque sorte un dénominateur commun à tous les projets à l'œuvre dans le pays et prenant modèle sur le pays cathare voisin.

La loi sur l'eau de 1992 annonçait la mise en place des contrats de rivières. Dans le Pays d'Olmes, ce thème revêt une importance toute particulière du fait de la pollution des eaux liée à l'industrie textile et en particulier aux teintures. Le projet mis en œuvre prend appui sur les bassins versants de trois rivières : l'Hers, le Touyre et le Doctouyre. Ces deux dernières rivières sont couvertes par des syndicats intercommunaux à vocation unique pour l'entretien des berges et la qualité des eaux. Au-delà de la gestion de l'eau, le contrat de rivière a permis d'initier une approche plus transversale en intégrant ce patrimoine dans une dynamique territoriale comme soutien de l'essor touristique et du cadre de vie. Initié par la communauté de communes du Pays d'Olmes, un syndicat de quatre rivières a été créé pour conserver une réflexion sur l'ensemble des linéaires, rationaliser le périmètre d'action et éviter de figer la réflexion aux seules limites territoriales des collectivités concernées.

Dépassant le cadre local, les acteurs du massif pyrénéen se sont regroupés, depuis la loi montagne de 1985, dans le Comité de massif des Pyrénées, « lieu d'impulsion d'une politique concertée ». Cette stratégie « pyrénéenne » est alimentée par les financements importants de la politique de massif faisant l'objet d'une convention interrégionale. Pour la période 2000-2006, cette politique est dotée de 267 millions de francs pour la seule convention interrégionale de massif, somme à laquelle il convient d'ajouter l'argent du volet « montagne » des contrats de plan État-Régions. Au total, avec les fonds européens, les financements frôlent le milliard de francs pour les 7 ans à venir. Dans l'élaboration du document de référence, les acteurs de la chaîne se retrouvent dans le Comité de massif pour identifier des axes thématiques d'actions déclinés en mesures. La politique publique fonctionne par la suite à travers des appels à projets. La départementalisation est alors à l'œuvre et l'identité pyrénéenne n'apparaît pas dans la mise en œuvre de cette politique.

#### LE LOCAL DANS TOUS SES ÉTATS

Le recensement des projets fait apparaître quelques caractéristiques majeures qui sont communes à la plupart des initiatives.

La production d'un espace de projets à géométrie variable

L'inventaire établi dans les lignes précédentes trace d'abord des configurations spatiales à géométrie variable et à des échelles qui vont du local au régional. En fonction des thèmes, s'établissent des coopérations pour porter un projet. Le périmètre de travail est délimité soit par des amitiés politiques soit par des intérêts communs. Il peut arriver, au fil du temps, que les contours des projets se dilatent : une commune souhaitant intégrer la dynamique de projet. Parfois au contraire, le périmètre se contracte du fait de la sortie d'une commune ou d'un acteur. Dans la plupart des cas, on observe la production d'une carte de projets qui prend appui sur les structures intercommunales. Cependant, pour certains domaines comme le textile, la solidarité territoriale se structure en fonction des dynamiques réelles d'échanges économiques et donc à l'échelle de la région entre deux bassins géographiquement éloignés mais économiquement intégrés.

### Le rôle des acteurs locaux

On observe d'abord que les communautés de communes sont au centre des initiatives. Dans ces structures, le dirigeant politique a un rôle déterminant que ce soit pour le montage du projet ou pour la recherche de partenariats. Chacun des projets décrit ici est piloté par un élu, sénateur ou maire. La conséquence de ce pilotage fait que le projet est identifié à l'élu qui le porte. Celui-ci ne se prive d'ailleurs pas de personnaliser le dossier. Ainsi, le sénateur, conseiller général du Pays d'Olmes, Maire de Lavelanet souligne son implication dans la constitution du système productif local ou encore du Pays en constitution. L'ancien Président de la communauté de communes, par ailleurs ancien Maire de Lavelanet, souligne, quant à lui, que la cheville ouvrière du projet de SPL était davantage de son fait. La participation d'un élu à de nombreux projets peut donner à celui-ci un rôle central : il est présent là où se réalisent les projets, sur le lieu de l'action. Cependant, le rôle déterminant de l'élu ne suffit pas. La mise en route de ces projets bénéficie aujourd'hui de la présence des agents de développement, véritables maîtres d'œuvre de la constitution et de la mise en route des projets défendus par les élus. Progressivement se met en place un système local d'acteurs publics et privés subdivisé en dirigeants influents et en agents de développement maîtres d'œuvres.

D'autres structures apparaissent comme des lieux de discussion et sont à la recherche d'une légitimité. C'est le cas du club des entrepreneurs ou encore de la récente association de pays. Ces instances sont des lieux de débat, de diagnostic alors que la partie mise en œuvre est systématiquement du ressort des communes ou des intercommunalités.

À partir de ce constat volontairement descriptif, nous pouvons nous demander en quoi la loi Voynet définissant précisément les pays risque de changer l'élaboration des projets par les acteurs locaux. Quels sont les enjeux de l'article 25 de la loi ?

### **L'articulation des « pays Voynet » à ces territoires**

#### L'ANTICIPATION DES RÉGIONS

La logique de projet, en phase avec le développement local, s'est révélée comme une méthode extrêmement pertinente de l'aménagement du territoire des années 1990. Ainsi, la plupart des Régions de France avaient déjà procédé à un découpage de leurs territoires selon la logique des projets<sup>13</sup> au cours des années correspondantes à la mise en place de la deuxième génération des fonds structurels (1994-1999) et anticipant les décrets d'application « pays » de la loi Pasqua. En 1994, la région Midi-Pyrénées a mis en place des contrats de terroirs (CDT) en annonçant que les départements et la Région aideraient les « territoires de projet ». Le contrat de plan et le DOCUP des fonds structurels prévoyaient d'ailleurs des financements spécifiques pour cette territorialisation. Cependant, en 2000, le bilan de cette politique est très contrasté. Cette démarche a d'abord rencontré un vif succès puisque à ce jour, 80 % des communes de la Région sont impliquées dans cette dynamique de développement. La nouvelle équipe régionale reconnaît d'ailleurs la réussite des contrats signés sous la houlette de l'ancienne majorité régionale : « *les projets ont été très nombreux, (...) dans tous les cas, les contrats signés ont un point en commun : ils correspondent à un projet de développement d'un potentiel local avec une participation et une implication de tous les acteurs locaux*<sup>14</sup> » explique ainsi le Président actuel de la commission de suivi des

contrats de terroir. Derrière ce constat, plusieurs remarques nuancent l'impact de cette initiative. D'abord, les financements de l'État et de l'Europe calés sur ces découpages sont limités en volume. Ensuite, si des territoires de projet ont vu le jour, la carte qui recense ces découpages est un véritable « habit d'Arlequin » : ici une commune centre se trouve exclue pour cause d'incompatibilité politique, là le tracé est extrêmement petit.

Le troisième inconvénient de la procédure testée en Midi-Pyrénées tient à la longueur des délais : pour la période qui s'achève, les étapes pour mettre en place un CDT pouvaient prendre 2 à 3 ans alors que, par exemple, la consommation des crédits européens, pour la programmation 1994-1999, ne permettait pas d'attendre. Ainsi, pour cette politique publique, c'est la départementalisation des sommes qui a fonctionné selon une logique de guichet bien mise en évidence dans le rapport Troussat<sup>15</sup>.

Cette politique d'initiative régionale est restée dans l'attente de l'application de la loi Pasqua de 1995 créant les pays. Or, c'est seulement en juin 1999 que l'article 25 de la loi Voynet apporte de nouveaux éléments qui devraient permettre le développement de cette procédure. Que va changer la mise en place d'un « pays Voynet » dans le bassin de Lavelanet ?

#### CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX DE L'ARTICLE 25 CONSACRÉ AUX PAYS

Le pays est d'abord un périmètre de réflexion reposant sur les limites d'un bassin de vie pour faire contrepoids aux projets d'agglomérations. La rédaction de la charte est un moment important de la procédure puisqu'elle associe, lors de son élaboration, élus, socioprofessionnels et associations dans le cadre du Conseil de développement. Il s'agit en quelque sorte d'un mini-conseil économique et social. En ce sens, dans le pays d'Olmes, les divers lieux de discussion entre élus et socioprofessionnels anticipent déjà la fonction de ce Conseil. Quant au contenu de la charte qui « *exprime le projet en commun de développement durable du territoire* », c'est le plus petit commun dénominateur, sorte de livre de bord servant de cadre de cohérence à des programmes d'action définis postérieurement.

L'un des enjeux les plus importants de la mise en œuvre des pays est le renforcement attendu de l'intercommunalité et, éventuellement, la simplification des structures intercommunales qui existent dans le périmètre du pays. En effet, si le Conseil de développement regroupe élus, socioprofessionnels et associations, l'instrument clé dans la réalisation des projets reste la structure intercommunale. La loi Voynet précise ainsi que les pays s'appuient sur les communautés et que « *celles-ci sont destinées à être les maîtres d'ouvrage de nombreux projets décidés à l'échelle des pays. Pour demeurer un organisme léger, centré sur des missions d'études, d'animation ou de conception, le pays a nécessairement besoin de s'appuyer sur les regroupements intercommunaux. Il est par conséquent logique qu'il en respecte l'unité*<sup>16</sup> ». La loi prévoit à cet effet la création d'un syndicat mixte (c'est le cas pour 30 à 40% des pays actuellement) ou d'un groupement d'intérêt public de développement local ou encore une intercommunalité à fiscalité propre. La question est maintenant de savoir si dans un pays où pré-existent des structures intercommunales (c'est le cas dans le pays d'Olmes), la simplification des structures de coopération intercommunale est souhaitable comme l'affirment certains élus de Midi-Pyrénées<sup>17</sup>.

D. Voynet a longuement insisté pour rassurer les tenants des départements : le pays n'est pas conçu comme un découpage administratif, machine de guerre de la Région

contre les Départements mais comme un périmètre d'étude. Cependant, ce découpage donne un coup de vieux aux cantons. En effet, l'exigence d'une participation citoyenne à la vie des pays ne saurait aller de pair avec le découpage actuel des cantons, pour une assemblée départementale se présentant volontiers comme la « fédération des pays ». Le calage des cantons sur le tracé des pays permettrait de faire coïncider un périmètre de travail et un périmètre de démocratie locale.

Une autre grande interrogation de la mise en œuvre de la loi porte sur le risque d'inadéquation entre des pays « corsets » et des projets à géométrie variable reposant sur des périmètres plus vastes.

La loi précise d'abord que le tracé du pays est préalable à l'élaboration de la charte. Le pays est donc d'abord un découpage de plus qui intervient en amont de l'élaboration du projet. Le découpage proposé par les acteurs locaux, une fois approuvé par le Préfet fixe les partenariats. En effet, les communes qui se sont engagées dans la création du pays sont liées par la signature de la charte. Or, nous venons de voir que les projets transcendent parfois les limites intercommunales ou, du moins, les thèmes des projets peuvent reposer sur des périmètres différents. En traçant un pays, qu'en sera-t-il des projets dépassant les limites du périmètre établi ? En d'autres termes, comment un découpage validé par le Préfet, qui aura donc une certaine stabilité, pourra-t-il prendre en compte la géométrie variable des logiques de projets ? Allons plus loin : si le périmètre des projets est par nature souple, limité dans le temps de la réalisation du projet, pourquoi associer systématiquement « territoire » à la notion de « projet<sup>18</sup> » ? L'espace de projet est le fait de la résolution de problèmes communs plus qu'un lieu défini par un sentiment d'appartenance ou de cohésion. De ce fait, l'espace de projet a une durée de vie plus courte face au temps long du territoire. La question de l'utilisation des pays comme cadre du développement des projets mérite donc quelques précisions : les financements attribués par contractualisation à ces mailles territoriales pourront-ils être utilisés sur des projets transcendant les périmètres intercommunaux ?

La dernière question porte sur la contractualisation et la territorialisation des services de l'État. Le texte de loi affirme que « *L'État s'appuie sur le périmètre des pays pour coordonner l'action des services publics* ». Cela signifie, d'une part, que des financements publics seront contractualisés à partir de ce découpage. Aujourd'hui déjà, il est prévu qu'une partie du contrat de plan, des financements des collectivités locales, de l'Europe viennent en appui de ces découpages. D'autre part, cette phrase signifie aussi que ce niveau, désigné comme pertinent, sera progressivement celui de la territorialisation des services de l'État et, par la même, des services des autres collectivités territoriales. Le décret du 11 octobre 1995 pris en Conseil d'État sur le schéma départemental d'organisation et d'amélioration des services publics précisait déjà l'ambition des pays en attribuant une « nouvelle mission aux services publics : la satisfaction des besoins des habitants et la contribution au développement local » (art. 5 du décret), le pays devenant le territoire de services à la population. On peut donc s'interroger sur cette ambition. D'abord, si l'État souhaite réorganiser ses services à partir de la maille des pays, il lui faudra tout à la fois répondre aux demandes locales de validation des découpages des pays et veiller à ne pas servir des stratégies locales, qui peuvent se révéler peu pertinentes d'un point de vue organisationnel.

Ces questions constituent autant de pistes de réflexion à la lecture de la loi et compte tenu des situations observées sur le terrain.

Si l'expression « territoire de projet » est devenu le leitmotiv des politiques d'aménagement, un constat de terrain permet de repérer que le territoire local est à géométrie variable : de multiples projets épousent des contours variables et peuvent être sous tendus ou non par des structures intercommunales. La loi Voynet précisant et amplifiant la démarche « pays », déjà présente dans la loi Pasqua de 1995, apporte un nouveau cadre de contractualisation des politiques publiques et d'émergence des projets. Le renforcement de l'intercommunalité semble le résultat le plus probable de la mise en œuvre des pays et ce résultat correspond à une demande très grande de la part des élus locaux qui comprennent bien que l'éclosion des projets nécessite de dépasser le découpage communal. Néanmoins, d'autres questions apparaissent et seuls les mois voire les années à venir nous dirons ce qu'il en est de la démocratie locale (l'avenir des cantons), de la réorganisation des services de l'État ou encore de la mobilisation des partenaires locaux. Les décrets d'application de la loi Voynet concernant les pays sont pris en compte depuis peu de temps alors que la négociation des affectations budgétaires des fonds structurels et des sommes mobilisées dans le cadre du contrat de plan est en cours. Depuis septembre 2000, les financements et les instruments de la territorialisation des politiques sont prêts. Or, les délais annoncés prévoient la constitution de pays en 18 mois... Pendant ce temps, le volet territorial reste dans le flou pour le plus grand bénéfice des départements... Le défi du gouvernement dans ce domaine est donc de réussir à mobiliser les acteurs locaux pour voir se constituer au plus vite le pavage du territoire en pays.

### **Bibliographie complémentaire aux notes**

- BESLAY C., GROSSETTI M., TAULELLE F., SALLES D., GUILLAUME R., DAYNACM., 1998, *La construction des politiques locales, reconversions industrielles et systèmes locaux d'action publique*, L'Harmattan, collection Logiques Sociales.
- GIRAUT F., LAJARGE R., 1998, « Fabriquons du pays, il en restera toujours quelque chose », in *Projet*, n° 254, p. 59-69.
- GREFFE X., 1984, *Territoires en France*, Economica.
- HEGOA (cahiers du SET) et CPAU, 1999, *Développement et territoires : chance ou illusion*, Bordeaux et Pau.
- PECQUEUR B., 1992, *Le développement local*, Syros, 2e édition.

### **Notes**

1. Voir à ce sujet, par exemple, *Projet*, « La dynamique des territoires », n° 254, juin 1998.
2. *La lettre de la DATAR*, « Tout ce qu'il faut savoir sur la loi Voynet », supplément au numéro 167, automne 1999, p. 5.
3. Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. JO du 29 juin 1999, p. 9515.
4. Auroux J., 1998, *Réforme des zonages et aménagement du territoire*, rapport au Premier Ministre.
5. Guichard O., 1986, *Propositions pour l'aménagement du territoire*, rapport au Ministre de l'équipement, de l'aménagement du territoire et des transports, la Documentation Française.
6. Le Conseil constitutionnel s'est prononcé sur la caution à donner à la loi d'orientation relative à l'aménagement et au développement du territoire de 1995 : ainsi, la limitation du champ

d'application des « directives territoriales d'aménagement à certaines parties du territoire national répond à la prise en compte de situations différentes » et ne saurait méconnaître « le principe d'égalité non plus que de porter atteinte au principe d'indivisibilité de la République ». De même, le Conseil constitutionnel a accepté la création de trois types de zones prioritaires de développement économique parce que « le principe d'égalité ne fait pas obstacle à ce que le législateur édicte, par l'octroi d'avantages fiscaux, des mesures d'incitation au développement et à l'aménagement de certaines parties du territoire national dans un but d'intérêt général ». Voir à ce sujet, Bréhier T., « le Conseil constitutionnel accepte que l'aménagement du territoire entraîne des entorses à l'égalité », *Le Monde*, 29 janvier 1995.

7. Auroux J., op. cit., p. 1.
8. Ibid, p. 2.
9. Ibid, p. 34.
10. Programme d'initiative communautaire en faveur du développement rural.
11. Mais dans la région Languedoc-Roussillon alors que nous sommes ici en Midi-Pyrénées...
12. Nous reprenons ici la définition donnée par TECSA, D. Carré, C. Courlet, F. Saget, janvier 1998, *Les systèmes locaux de production en France*, p. 7.
13. Voir à ce sujet : B. Leurquin, 1997, *La France et la politique des pays*, Syros, CNFPT, p. 266.
14. *Midi-Pyrénées, notre région*, janvier 2000, « Des contrats de terroir aux contrats de pays », n° 3, p. 6.
15. Troussel, 1998, *Pour une efficacité renforcée des politiques structurelles communautaires*, rapport au Premier Ministre.
16. « Tout ce qu'il faut savoir sur la loi Voynet », *La Lettre de la DATAR*, supplément au n° 167, p. 9.
17. Nous faisons allusion ici à Bernard Charles, Député Maire de Cahors annonçant lors du colloque « Le Lot : des terroirs aux pays », 17 mars 2000, « *la taille des communautés de communes est trop faible ; l'objectif du pays est d'agrandir les communautés de communes. D'ailleurs les contrats de terroirs qui ont bien marché sont ceux dans lesquels les limites de l'intercommunalité ont coïncidé avec les limites des territoires de projet* ».
18. Voir à ce sujet, Emmanuelle Marcelpoil, 1998, « Quelles modalités pour l'action publique ? », in *Pouvoirs locaux*, n° 36, V, p. 40 à 45, p. 44.

## **L'intercommunalité produit-elle du territoire ?**

*Florence Vaivre*

### **Résumé**

*L'intercommunalité dite de projet produit-elle du territoire ? Cette problématique repose sur le choix d'un postulat selon lequel le territoire d'action qui nous intéresse ici serait une alchimie complexe entre les besoins d'une population, besoins trouvant leurs sources dans les dynamiques de l'espace de vie (économiques, sociales, environnementales) et une volonté politique de s'organiser en individualité territoriale pour répondre à ces besoins.*

*À la lueur d'expériences diverses de secteurs qui élaborent (ou tentent d'élaborer) un projet de territoire, l'objectif est de construire un outil d'analyse systémique du processus d'organisation intercommunale et territoriale qui permette d'apprécier la capacité d'intégration territoriale des espaces en cours d'organisation.*

*La démarche consiste dans un premier temps à identifier et à caractériser les composantes dominantes du système local : l'espace géographique avec ses tendances fortes, l'espace social avec son potentiel identitaire et ses « forces vives » mobilisables, l'espace politique local qui délimite le territoire en construction. Surtout, (nous le verrons dans cette intervention) l'approche choisie vise à mettre en évidence les processus relationnels ou interactions qui unissent ces composantes et donnent leurs formes particulières aux organisations locales. Comment l'espace est intériorisé pour produire des stratégies territoriales ? Comment les stratégies politiques s'ancrent dans l'espace local ? Comment les besoins des usagers et les projets des acteurs sont-ils pris en compte par le politique ? Toutes ces questions illustrent l'importance qu'il est nécessaire d'accorder aux processus relationnels qui lient l'espace, les acteurs politiques et sociaux.*

*Deux entrées principales seront privilégiées dans le cadre d'une évaluation systémique des territoires d'action en construction : l'entrée par les stratégies d'acteurs et l'entrée par l'apprentissage culturel. À travers le cas d'un petit secteur de Franche-Comté, les cantons d'Ornans et Amancey dans le Doubs qui élaborent actuellement une charte de territoire, il s'agit d'observer deux relations constitutives de l'intégration territoriale, selon une approche stratégique et une approche culturelle combinées (sachant qu'elles sont intimement mêlées dans la réalité)*

*- la relation « tout-parties » (individus-groupes) qui étudie les rapports entre communes ou*

*micro-secteurs vis-à-vis d'une entité en construction (que nous nommerons l'intégration politique). Cette relation vise à apprécier la capacité des communes à constituer une individualité politique territoriale par la négociation (pôle stratégique) et par l'intériorisation d'objectifs collectifs prioritaires (pôle culturel).*

*- la relation « système politique-forces vives » qui étudie les rapports entre la sphère politique et les besoins et ressources de l'espace social délimité (ce que nous nommerons l'intégration territoriale). Cette relation vise à étudier la capacité de l'institution politique à être un outil de synthèse des besoins et ressources du territoire, à travers la participation et les partenariats opérationnels susceptibles de créer du lien social territorial, vecteur d'appropriation.*

*Mots-clés : territoire d'action – système – interactions – stratégies – apprentissage*

*Questions à débattre : L'implication dans les nouvelles structures intercommunales et les projets de développement territorial constitue-t-elle un nouveau vecteur d'appropriation territoriale ?*

Les discours portant sur l'organisation du niveau local ont tendance à assimiler directement et immédiatement coopération intercommunale et territoire d'action. Or il apparaît que la seule « mise en intercommunalité » ne suffit pas pour aboutir à une « structuration politique territoriale ». La mise en œuvre des communautés de communes s'est traduite par une multiplicité d'organisations plus ou moins efficaces. Une évaluation de la qualité des démarches intercommunales est nécessaire, mais selon quelle référence théorique de « bonne organisation » ?

### **Un référentiel complexe : le territoire d'action**

Nous allons tenter de définir *le concept de territoire d'action*, comme référentiel de l'outil d'analyse à construire. La définition de Jël Bonnemaison constitue un des points d'appui de notre raisonnement : « *le territoire est objectivement organisé et culturellement inventé, le territoire c'est du concret et de l'abstrait, un savant mélange de matériels et d'idée<sup>1</sup>* ».

De fait, le territoire évoque d'emblée *l'objet spatial* « objectivement organisé », « concret », support, produit et producteur des activités humaines (sociales, culturelles, économiques, politiques). L'espace organisé, pratiqué, forme la *condition favorable*, voire *sine qua non* à la naissance d'un territoire.

Mais le territoire est plus que le seul objet spatial. Il est « culturellement inventé ». Armand Frémont<sup>2</sup> le définit ainsi : « *l'espace vécu (le territoire) est l'ensemble des lieux de l'espace de vie et de l'espace social auxquels s'ajoutent des valeurs psychologiques qui s'attachent aux lieux et qui unissent les hommes à ceux-ci par des liens immatériels* ». Le territoire implique ainsi d'autres notions, de subjectivité, d'identité, de territorialité (« *ensemble des relations qui permettent aux divers groupes de faire valoir leurs intérêts dans l'espace<sup>3</sup>* »), qui toutes se rapportent à l'homme : individus, groupes, acteurs, et à leurs perceptions.

En effet, autre idée, si le territoire est un construit social, il implique de considérer spécifiquement les individus et les groupes qui le pensent et se l'approprient comme tel, et les manifestations qui expriment ce lien particulier. Aussi *l'entrée « politique »* que nous avons privilégiée (le développement de l'intercommunalité et des politiques de

développement local) nous oblige-t-elle à considérer le territoire de notre recherche non seulement comme le territoire d'une organisation politique (le territoire intercommunal), mais surtout comme le *territoire de l'action* (d'aménagement, de développement) et donc des acteurs politiques mais pas seulement.

De fait, selon F. Poulle et Y. Gorgeu dans *Essai sur l'urbanité rurale*, « *le sentiment d'appartenance n'est pas un héritage du passé mais l'adhésion à un projet* ». L'incitation à la démocratie locale, à la responsabilisation des individus rejoindrait le besoin d'*engagement* de ceux-ci, leur capacité et leur volonté d'accéder au statut de « *l'acteur* » pour prendre leur place dans les décisions qui les concernent voire pour porter eux-mêmes des projets qui intéressent « leur » territoire.

Ainsi, le territoire serait une alchimie complexe entre les besoins d'une population, besoins trouvant leurs sources dans les dynamiques de l'espace de vie, et une volonté politique et sociale de s'organiser en individualité territoriale pour répondre à ses besoins, tout en utilisant les ressources du territoire, matérielles et humaines.

### **Les composantes et processus relationnels en jeu**

Ainsi, l'organisation à évaluer se situe à *la croisée de trois composantes* que l'étude du concept de territoire nous a permis de mettre en évidence :

- l'objet spatial comme fondement de stratégies territorialisées,
- l'objet social autour des notions d'acteurs, de besoins et ressources territorialisés,
- l'objet politique comme outil de mise en œuvre de choix collectifs territorialisés.

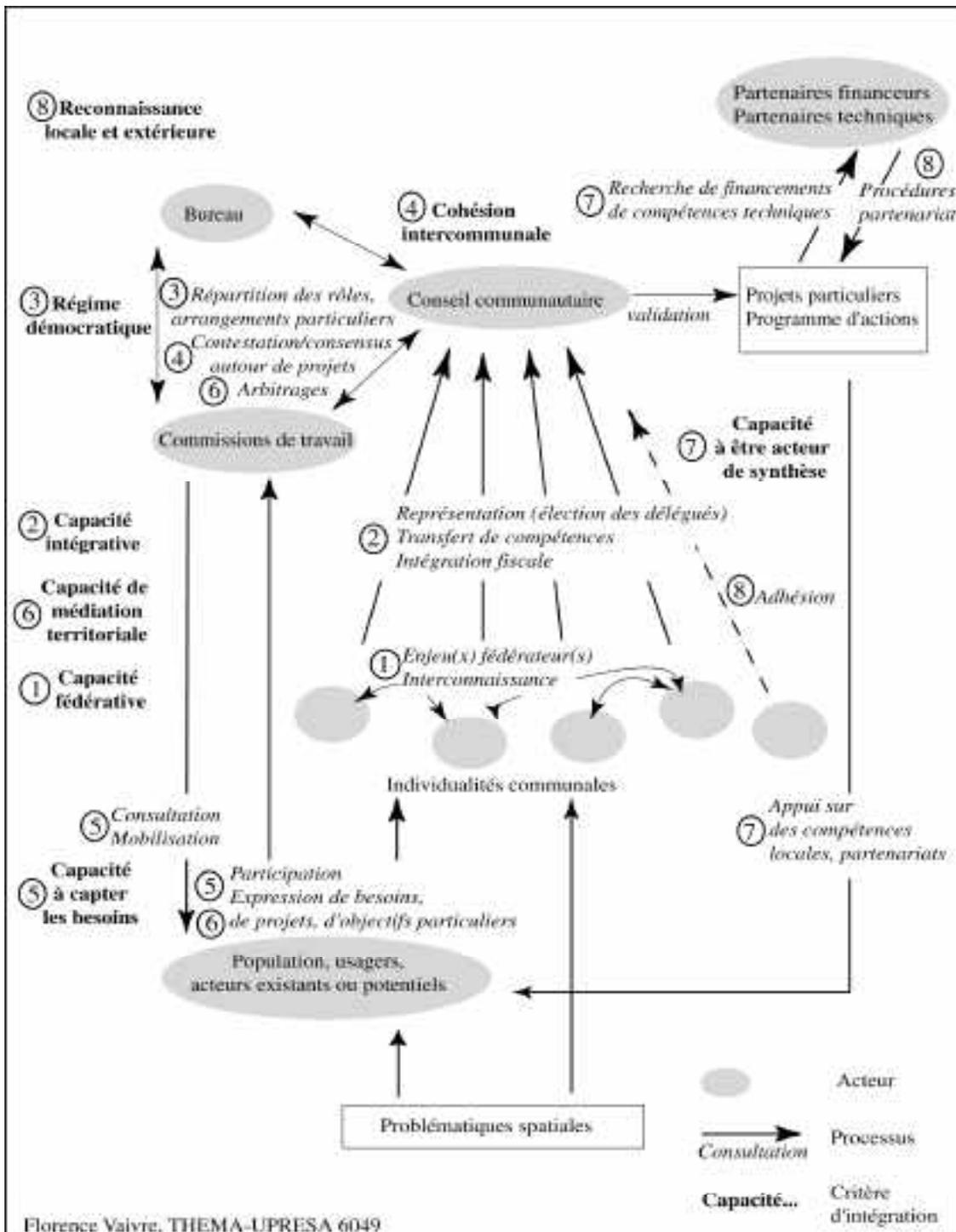
*L'imbrication étroite entre les trois composantes et le caractère évolutif de l'intégration territoriale nous orientent vers une approche systémique de ce phénomène, raisonnement qui « s'appuie sur une approche globale des problèmes ou des systèmes que l'on étudie et se concentre sur le jeu des interactions entre les éléments<sup>4</sup> ».*

Les processus relationnels intervenant dans la construction du territoire d'action sont d'ordre stratégique et culturel :

- *stratégique* parce que mettant en jeu des acteurs aux objectifs plus ou moins différents : collectivités territoriales, communes, associations, porteurs de projets, établissements publics... qui entrent en relation selon des modalités multiples (problèmes communs qui les unissent, rapport financeurs-prestataires, sollicitations des uns envers les autres, divergences d'objectif, conflits d'usage...),
- *culturel* parce que l'acteur n'est pas « purement stratégique », il évolue collectivement, s'enrichit au contact des autres, élargit son champ de connaissances et par la même ses points de vue. L'intériorisation culturelle s'établit à partir des pratiques et des représentations particulières de l'espace (« ma territorialité ») qui entrent en confrontation et en interconnaissance les unes avec les autres : « *Le changement est l'apprentissage, c'est-à-dire la découverte, voire la création et l'acquisition par les acteurs concernés de nouveaux modèles, de nouveaux modes relationnels, de nouveaux modes de raisonnement, bref de nouvelles capacités collectives<sup>5</sup> ».*

## Des processus identifiés : l'intégration politique et l'intégration territoriale

Schéma - Le processus d'intégration politique et territorial



Au fil des enquêtes de terrain et de la recherche d'indicateurs pertinents d'intégration, deux relations majeures se distinguent comme fortement organisatrices : l'intégration politique qui relève de la sphère politique (comme filtre des deux autres sphères) et l'intégration territoriale transversale aux trois sphères, politique, sociale et spatiale. La démarche de travail consiste à mettre en évidence un ensemble d'indicateurs croisés et interreliés qui définissent la qualité de ces deux phénomènes.

### **L'intégration politique**

La relation « tout-parties » étudie les rapports entre communes ou micro-secteurs vis-à-vis de l'entité intercommunale en construction. Cette relation vise à apprécier la capacité des communes (des individus membres) à constituer une individualité politique territoriale propre.

En effet, le processus intercommunal met d'abord en jeu un groupe de communes donc d'individualités particulières. Or l'institution intercommunale ne constitue un pouvoir politique local que si les membres qui la composent, acceptent de renoncer à une partie de leur pouvoir et de leurs prérogatives au profit de l'entité créée sans qu'ils s'en sentent dépossédés. Pourtant, *l'ancrage culturel de la commune* et les pouvoirs conférés aux maires par la décentralisation impliquent un « localisme » persistant des élus municipaux pour qui la fiscalité locale et les projets intercommunaux peuvent entrer en concurrence ou en contradiction avec les intérêts communaux.

Nous postulons que *l'expérience* progressivement acquise à travers diverses actions nécessitant des partenaires multiples (chambres consulaires, services déconcentrés de l'État, organismes spécialisés...) contribue à interioriser des habitudes de travail communautaires, à développer une *culture<sup>6</sup> intercommunale*.

Plus ou moins conditionnés par le processus culturel mais également soumis à des facteurs stratégiques, plusieurs critères et leurs indicateurs sont identifiés dans le cadre d'une évaluation de l'intégration politique d'une communauté de communes :

En premier lieu, nous supposons que la *qualité des enjeux* attribués à la coopération intercommunale illustre une plus ou moins grande *capacité fédérative* des communes. Intérêt financier de la DGF, projet particulier d'ampleur intercommunale (type zone d'activités), problématique territoriale traduisent au départ une capacité différentielle à dépasser les intérêts particuliers des communes.

L'importance de *l'intégration fiscale* (qui suppose en théorie une baisse de la fiscalité communale et une péréquation des ressources entre communes plus ou moins riches) et son corollaire de *transfert de compétences* rendent compte de l'acceptation relative d'une *nouvelle répartition des pouvoirs* entre communes et EPCI et d'une *solidarité financière* entre communes. La prise de conscience du décalage entre les enjeux actuels (de maîtrise du développement économique, de l'offre de services et de logement...) et la marge de manœuvre du niveau communal inciterait les communes à transférer leurs compétences à la communauté lui conférant une autonomie politique d'autant plus forte.

Pourtant, l'existence d'intérêts communaux forts, qui peuvent prendre la forme de *contestations* autour de certains projets ou d'orientations partisanes défendues par certains élus, influence la *cohésion intercommunale*. En effet, le mode d'élection des délégués intercommunaux leur permet de se comporter davantage comme les défenseurs de leur commune que comme les représentants d'une nouvelle institution. Toutefois, le consensus autour des projets et l'accord sur des *arrangements particuliers*

(soutenir tel ou tel secteur, privilégier le développement économique ici, l'accueil résidentiel là) révèlent des degrés de cohésion intercommunale différents.

De la même manière, *la répartition des rôles entre bureau, conseil de communauté et commissions* met en évidence *la qualité du régime démocratique* de l'institution intercommunale. En effet, nous chercherons à observer dans quelle mesure les commissions de travail (ouvertes ou non par ailleurs) sont des forces de propositions et d'orientations ou seulement des groupes travaillant sur des propositions émises par le bureau (par exemple).

L'ultime critère identifié relève de la *reconnaissance de l'EPCI*, observée à partir des *nouvelles adhésions de communes et des relations avec les institutions* notamment à travers les procédures partenariales engagées.

La combinaison de ces différents indicateurs fortement interdépendants doit permettre d'apprécier le degré d'ambition et d'autonomie (et donc l'existence d'une personnalité propre) de la structure intercommunale.

Synthèse des critères et indicateurs de l'intégration politique :

- Capacité fédérative à travers la qualité des enjeux et objectifs assignés à l'intercommunalité,
- Capacité intégrative/degré d'autonomie politique (importance de l'intégration fiscale et des transferts de compétences),
- Cohésion intercommunale (divergences marquées entre communes, contestation, problème de validation de projets ou consensus, arrangements particuliers),
- Régime démocratique à travers la répartition des rôles entre bureau, commissions et conseil de communauté,
- Reconnaissance locale et extérieure (adhésion de nouvelles communes et relations institutionnelles).

### **L'intégration territoriale**

La relation « système politique-forces vives » étudie les rapports entre la sphère politique et l'espace socio-spatial sur lequel elle s'appuie et qu'elle cherche à organiser. Cette relation vise à apprécier la capacité de l'institution politique à être outil de synthèse et de médiation entre des besoins, des enjeux, des compétences locales et institutionnelles.

L'observation des champs d'action et des modes de fonctionnement de plusieurs communautés de communes a permis d'identifier un premier critère d'intégration territoriale qui relève de la capacité à *capter et répondre aux besoins locaux*. La pratique d'enquêtes publiques, l'ouverture des commissions de travail, les contacts étroits avec les communes et les projets qui en découlent rendent compte d'une *fonction de captage et d'appui* des communautés de communes fondée sur la consultation des habitants, forces vives, communes...

Toutefois, la satisfaction ou l'anticipation des besoins, vecteur de reconnaissance et de nouveaux liens sociaux, ne contribue pas seule à définir une stratégie d'action. L'existence de divergences d'intérêt, de conflits d'usage, de problèmes transversaux, implique la nécessité d'établir des choix politiques cohérents. Il s'agit d'observer *la capacité à replacer un problème dans son contexte territorial global* et à établir des arbitrages et des orientations engageants les communes et les autres acteurs.

Prenons l'exemple d'un secteur rural d'une agglomération, structuré en communauté

de communes, qui fait l'objet d'une forte demande de logements et terrains à bâtir. Dans le cadre d'un Programme Local de l'Habitat, l'EPCI fait le choix de favoriser le développement de l'habitat locatif social et intermédiaire et de maîtriser le développement des lotissements. Les communes conservent la maîtrise d'ouvrage des projets, mais se conforment aux orientations du PLH, qui favorise l'installation des jeunes ménages, et des personnes en difficulté, et la maîtrise de l'urbanisme.

Les indicateurs de *cette fonction de médiation territoriale* sont difficilement formalisables et impliquent *l'étude approfondie des projets et de leur mode d'élaboration : font-ils l'objet d'études prospectives, de débats participatifs regroupant les différents acteurs potentiellement concernés, d'arbitrages, d'une approche transversale ?*

Or si l'institution politique choisit les programmes, lance les appels à projets, suscite la participation des usagers, citoyens, acteurs potentiels pour l'identification d'actions, elle ne peut en assurer seule la réalisation. Il s'agit de mobiliser des moyens et des ressources (matériels et humains), de mettre en réseau et synthétiser des compétences multiples et complémentaires, institutionnelles et locales, publiques et privées. Ainsi, une structure intercommunale ne pourra atteindre les ambitions d'un projet de développement que si celui-ci est adapté aux capacités effectives du « territoire » à le mettre en place. Moyens techniques et humains de l'EPCI (agent de développement, chargé de mission), inscription dans le cadre de procédures et dispositifs particuliers pilotés par les institutions et conventions de partenariat passées avec différents acteurs ressources caractérisent ces « capacités » de synthèse.

Ainsi, une communauté de communes qui a mis en évidence une baisse de dynamisme du commerce local dans le cadre d'une enquête-diagnostic, émet l'hypothèse de la mise en œuvre d'une ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce). Mais l'essoufflement et l'absence de volonté de l'association des Commerçants de la petite région entrave l'élaboration d'un tel projet, malgré sa pertinence potentielle mais non reconnue par les acteurs directement concernés.

Synthèse des critères et indicateurs de l'intégration territoriale :

- pertinence géographique, socio-économique,
- fonction d'appui/capacité à capter et répondre aux besoins (enquêtes, commissions ouvertes, projets répondant à des demandes),
- fonction de médiation territoriale (prospection, participation, arbitrage, approche transversale),
- fonction d'acteur de synthèse et de transmission/capacité à centraliser et coordonner des compétences multiples (moyens humains, mise en réseau, projets mixtes faisant l'objet de conventions de partenariat).

### **Étude de cas : les communautés de communes des cantons d'Ornans et d'Amancey**

Les cantons d'Ornans et d'Amancey dans le Doubs sont constitués d'un ensemble de plateaux et de vallées enclavées au sud-ouest de l'agglomération bisontine. L'espace présente donc une vocation rurale dont l'intensité diminue selon un gradient nord-sud, avec toutefois l'existence de deux pôles d'emplois locaux. Les plateaux présentent un profil agricole et résidentiel tandis que les vallées connaissent des problèmes de déprise agricole, de maîtrise des vocations résidentielle et touristique et dans leur fonds,

un déclin démographique lié à l'enclavement.

Plusieurs enjeux transversaux apparaissent : la gestion du développement résidentiel et touristique, devant prendre en compte une meilleure occupation agricole, le respect et la valorisation des structures villageoises et l'extension du développement aux secteurs en difficulté.

Les deux communautés de communes qui couvrent approximativement chacun des deux cantons ont fait le choix de s'allier afin de mener une démarche prospective de charte de territoire. L'étude de leur intégration respective permet de mettre en évidence des capacités d'organisation différentes qui confèrent à la démarche de projet de territoire des enjeux multiples.

### **La communauté de communes du canton d'Amancey : analyse des degrés d'intégrations politique et territoriale**

La pratique intercommunale sur le canton d'Amancey est ancienne (création du SIVOM en 1967), elle repose à l'époque sur *des enjeux de développement économique et d'accueil* liés à un contexte de désertification rurale. La tendance s'est inversée avec le phénomène de rurbanisation, mais les objectifs restent sensiblement les mêmes avec une préoccupation nouvelle de préservation de la « ruralité ».

*L'intégration fiscale est forte* (CIF de 0,3 %), *les compétences transférées* (et exercées) *nombreuses* : soutien aux projets de développement économique et touristique, assainissement et élimination des déchets, logement et animation socio-culturelles. Cependant, plusieurs compétences ne sont que *partiellement déléguées* (appui aux projets des communes en matière économique, touristique, habitat, soutien aux projets des associations socio-culturelles) et traduisent une *faible autonomie politique de la communauté de communes*.

Toutefois, la cohésion entre communes est forte et se traduit notamment par *la volonté partagée de soutenir la vallée du Lison plus en difficulté*. De plus les nouvelles adhésions révèlent une *reconnaissance locale progressive* et le Contrat Thématique mené avec la Région à la fin des années 1980 a permis d'instaurer des relations étroites. Les projets en cours (viabilisation de terrains à vocation économique, centre commercial, OPAH, réhabilitation du petit patrimoine, élimination des déchets, équipements périscolaires) sont majoritairement *matériels et répondent à des opportunités et des besoins* exprimés par des porteurs de projet, des associations... Ceci traduit une forte capacité à capter des besoins (commissions ouvertes, interlocuteur des communes) mais une *absence de stratégie d'action* fondée sur l'identification de problèmes (ex. : développement anarchique des lotissements mais manque de logements locatifs).

De fait, les *pratiques partenariales* sont très développées dans le cadre de la compétence d'animation socio-culturelle, avec les associations locales porteuses de projets et les services de l'État. Mais, d'une part, le rapport d'ordre financeur-prestataire n'aboutit pas à une médiation susceptible de définir des orientations communes, d'autre part, ces pratiques partenariales sont *peu développées au sein des autres compétences* (développement économique et habitat).

La communauté de communes a une forte vocation technique (secrétariat intercommunal, assainissement, élimination déchets) et d'investissement matériel (plate-forme Z.A., bâtiment-relais, centre commercial, bâtiment touristique) notamment au profit de projets communaux. Mais, elle se caractérise par une capacité

à capter les besoins locaux, à entrer dans une démarche participative (commissions ouvertes, partenariats dans le cadre de certaines compétences), à rechercher du sens à son action et une reconnaissance sociale qui expliquent la candidature à une charte de territoire comme la quête de nouvelles modalités d'action.

### **La communauté de communes du pays d'Ornans**

La création de la communauté de communes paraît relativement rapide dans un contexte local de *faible inclinaison à l'intercommunalité de projet*, c'est que les élus de la majorité d'Ornans se sont appliqués à convaincre les élus des communes périphériques de l'intérêt financier d'une telle structure. Plusieurs communes du canton concernées par le projet, n'ont pas souhaité adhérer à la CC, d'une part, à cause du rôle phare joué par le maire d'Ornans, d'autre part, à cause de l'inexistence de projets de développement identifiés au départ.

De fait, les opérations en cours traduisent *la faiblesse voire l'inexistence de projets et d'enjeux identifiés au départ*. Entretien de la voirie, création d'un site Internet pour la valorisation du territoire et école de musique sont les seules actions existantes un an après la création de la communauté de communes. Par ailleurs, *les projets émanent largement de la ville-centre* : le projet de site Internet est une idée ancienne des élus d'Ornans, l'école de musique correspond à un transfert de compétences de la ville-centre à la communauté de communes. Plusieurs compétences portées par la ville d'Ornans (office du tourisme, animation socio-culturelle, services périscolaires) semblent destinées à être transférées à l'EPCI. Mais ce transfert de compétences apparemment souhaité par les élus d'Ornans (équipements et actions financés par la ville-centre qui bénéficient à l'ensemble du secteur) nécessiterait une *cohésion intercommunale qui n'existe pas aujourd'hui*.

Le bureau compte quatorze membres, un par commune, ce qui illustre les *rappports de force* existants au sein de la communauté de communes entre une commune-centre qui entend imposer ses projets (car contribuant à hauteur de 80 % de l'autofinancement) et des communes périphériques sur la défensive. Les commissions de travail, composées exclusivement des délégués intercommunaux, fonctionnent d'ailleurs plus ou moins bien.

*L'absence de pratiques partenariales* peut s'expliquer par le manque d'expérience de la communauté de communes. Toutefois, les problèmes relationnels existant avec et entre les acteurs du tourisme (OT, SI, acteurs privés), les associations à vocation socio-culturelle ainsi que la réticence de certains élus à entrer dans une démarche participative dans le cadre de la charte de territoire, augurent *d'une difficulté à intérioriser une logique partenariale*.

L'espace de la communauté de communes est assez pertinent notamment dans sa logique vallée, par contre le secteur nord connaît une influence multiple destructurante. Le manque de pratique intercommunale est peut-être lié aux facilités de développement de la vallée (industrialisation ancienne, tourisme). La structuration intercommunale, organisée par les élus de la ville-centre à partir de l'identification d'enjeux financiers et économiques, aboutit à un manque de projets et une absence de cohésion intercommunale.

### *La mise en évidence d'enjeux particuliers d'intégration*

La charte de territoire, plutôt pilotée par les élus de la communauté de communes d'Amancey, est une démarche participative et prospective qui risque d'introduire un changement dans le mode de fonctionnement (et d'intégration) de chacune des communautés de communes.

L'enjeu pour la communauté de communes d'Amancey est d'aboutir à des choix politiques propres afin de dépasser l'action ponctuelle fondée sur les demandes des communes et des autres acteurs (autonomie politique) sans pour autant perdre sa capacité de « captage » des besoins et de mise en réseau. Plus en amont, il s'agit pour les élus du pays d'Ormans d'intégrer une démarche de réflexion très éloignée de leur mode de fonctionnement actuel.

L'appréciation de l'intégration politique et territoriale des communautés de communes permet ainsi l'identification d'enjeux d'intégration propres à chacune d'elle et au groupe constitué dans le cadre d'une démarche commune de création de pays.

### **Notes**

1. Cité dans Di Méo G., *Les territoires du quotidien*, Paris, l'Harmattan.
2. Cité dans Pinchemel P. et G., 1988, *La face de la terre*, Paris, Armand Colin.
3. Cité dans Di Méo G., *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan.
4. DE ROSNAY J., 1975, *Le microscope, Vers une vision globale*, Éditions du Seuil.
5. CROZIER M., FRIEDBERG E., 1977, *L'acteur et le système*, Paris, Éditions du Seuil.
6. Culture : ensemble de ce que nous avons acquis au cours de notre existence, soit par l'éducation ou l'imitation de nos aînés, soit à partir de notre expérience et de nos réflexions (à rapprocher des processus cognitifs).

## Territoires de projet et projets d'acteurs : La complexité nécessaire

Romain Lajarge et Emmanuel Roux

### *Résumé*

*La dimension institutionnelle et politique des territoires « locaux » est une des composantes prégnantes des constructions territoriales contemporaines. Mais ces constructions ne sont pas déconnectées des processus longs qu'ils soient sociaux, économiques ou culturels. La référence aux « acteurs » permet de s'inscrire dans cette perspective théorique de territoires toujours et nécessairement en recomposition.*

*Se poser la question de la définition de ces territoires et de la signification de leurs progressives transformations renvoie à une dialectique principale, qui oppose d'un côté une revendication pour la simplification et de l'autre un plaidoyer pour la complexité.*

*Les recompositions territoriales révèlent en permanence cette tension et nous faisons ici l'hypothèse que l'intégration, au sein de ces recompositions, de facteurs territoriaux multiples (où les situations locales sont toujours nécessairement imbriquées), permet de dépasser la seule question institutionnelle de la concurrence des systèmes territoriaux.*

*Mots-clés : territoires, recompositions, simplification / complexité, projets, articulations-désarticulations, acteurs, stratégies, cadres de l'action publique.*

L'objet de cette contribution est de proposer quelques éléments de réflexion relatifs à la manière de lire les territoires, les processus de territorialisation et les mouvements de recomposition qu'ils induisent.

Définir des territoires « locaux » fait peu ou prou référence à la dimension institutionnelle et politique des **constructions territoriales contemporaines**. Ces constructions traduisent et intègrent dans l'action publique locale des processus globaux (sociaux, économiques et culturels)<sup>1</sup> et continus. Mais de quelle manière ? **La référence aux « acteurs »** permet de s'inscrire dans cette perspective théorique de territoires toujours et nécessairement en recomposition. Se poser la question de la définition de ces territoires et de la signification de leurs progressives transformations

renvoie à une dialectique principale, celle traduite dans la tension entre **nécessité d'une simplification et/ou gestion de la complexité territoriale**. Nous faisons ici l'hypothèse que l'intégration, au sein de ces recompositions, de facteurs territoriaux multiples permet de **dépasser la seule question institutionnelle de la concurrence des systèmes territoriaux**. Les situations seraient donc toujours nécessairement complexes.

### **A la recherche du territoire idéal ?**

Tenter de donner une définition des territoires locaux serait ici un exercice délicat, voire réducteur tant les conceptions évoquées ou déclinées lors des contributions de cette journée apparaissent diversifiées. En effet, pour les uns les territoires locaux sembleraient correspondre à « des circonscriptions communales », pour d'autres ils renverraient à « des espaces de projets » émanant d'acteurs peu ou prou autochtones. Entre ces deux positionnements, on pourrait trouver des conceptions hybrides où le territoire ne serait pas tout à fait territoire administratif, ni tout à fait territoire de projet, et où les acteurs ne seraient pas exclusivement qualifiés par une hasardeuse appartenance territoriale, mais davantage par leurs **territorialités**.

Quelles que soient les acceptions mises en avant, et afin de dissiper tout positionnement relevant d'un « localisme exacerbé », il nous paraît incontestable que chercher à saisir « les territoires locaux » serait une quête vaine s'il s'agissait d'opposer ou de comparer des « territoires qui se diraient du local » à des « territoires plus globaux ou en réseaux », s'il s'agissait d'opposer de manière arbitraire des acteurs locaux à des acteurs non locaux. C'est donc bien dans une perspective de prise en compte de diversité, de complémentarité, voire de multiplicité des territoires que nos propos s'inscrivent.

La question de la définition des « territoires locaux » permet ainsi une relecture de la dialectique simplification / complexification des territoires ; territoires de projet ou projets de territoire étant deux facettes du même processus. Il s'agit là d'aborder la thématique délicate (car récurrente) de la recherche de « bons » cadres de fonctionnement ou d'« efficaces » cadres de l'action, lesquels permettraient la construction d'un territoire local idéal. Ce débat renvoie le plus souvent à celui de « l'optimisation de ces cadres », impliquant des réflexions sur la pertinence des découpages, sur leurs légitimités, leurs adéquations et possibles articulations. Il renvoie à l'observation des positionnements des acteurs et la compréhension de leurs logiques face à ces enjeux et ces recompositions.

Un regard rétrospectif sur les textes de lois qui fixent les cadres de l'action publique permet de constater des tendances lourdes et durables se traduisant par des velléités renouvelées de simplification de ces systèmes : les différentes générations de lois (Administration Territoriale de la République du 06/02/1992, LOADT du 04/02/1995 puis Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25/06/1999, Loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12/07/1999, ...) tentent toujours la simplification des cadres de l'action publique territoriale. D'ailleurs dans l'architecture territoriale française, chaque échelon d'intervenants (Europe, Etat via la DATAR, Régions, Départements) propose son propre cadre de simplification.

Mais ces velléités de simplification s'accompagnent précisément de complexification : inhérente à la multiplicité des traductions procédurales des cadres de la simplification

(les mesures se multiplient et non se réduisent) ; inhérente à la diversité des spatialités de référence pour l'action ; inhérente également à l'inertie temporelle des systèmes ; les « anciens systèmes » se superposent ou cohabitent toujours avec les « nouveaux », puis les oblitérent peu à peu.

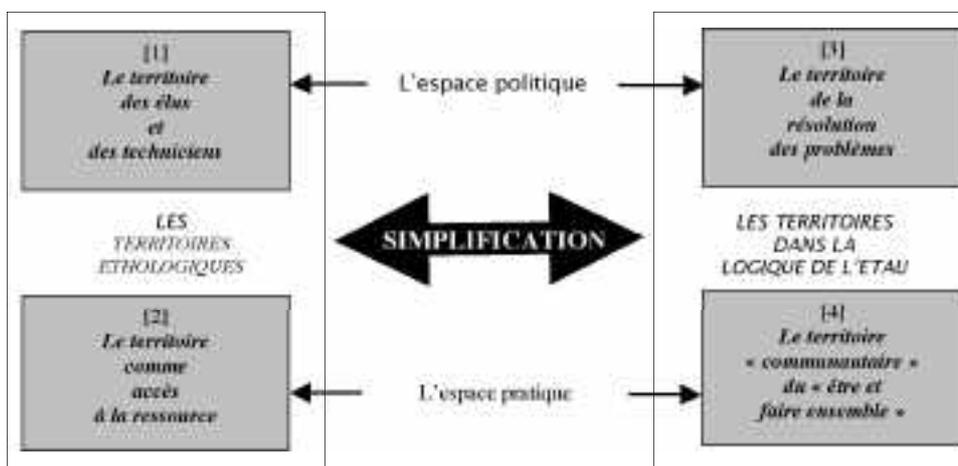
Dans cette dialectique simplification/complexification, quelles sont alors les logiques à l'œuvre ? Comment interpréter ces processus de recomposition ?

### Les chimères de la simplification

Du point de vue géographique, les recompositions territoriales peuvent être lues comme résultant d'un ensemble de tensions entre des acceptions différentes de ce qu'est le territoire.

Les quatre figures ci-dessous permettent de caractériser ces définitions et de montrer comment l'idéal simplificateur met en tension d'un côté l'espace politique et de l'autre l'espace pratique.

Figure 1 - Les quatre figures territoriales de la simplification



Le premier groupe de territoires est celui des élus et des techniciens (circonscription électorale, Etablissement public de coopération intercommunale, programme européen, périmètre d'étude d'un Parc naturel régional, charte de développement, ...). Clairement délimités (souvent sur stricte base communale), dotés de compétences pour l'action (pratiquement et réglementairement), régis par un système de pouvoir (avec ses règles propres) et animés par un réseau d'acteurs partenaires, ces territoires sont ceux de la fonction, de la représentation et de l'action politiques.

La seconde figure recense les territoires qui marquent l'accès privilégié d'un groupe d'acteurs sur une ressource. Qu'elle soit minière, agricole, paysagère, touristique, environnementale, ... la ressource (et son mode d'organisation) fait l'objet d'une territorialisation qui est à définir, à défendre et à mettre en valeur. Ces territoires sont ceux de la fonction économique ou de la raison écologique, relevant peu ou prou de l'écoumène (comme l'indique leur même racine grecque *oikos*).

L'un comme l'autre sont des marquages positionnels ; les territoires se font face et sont toujours potentiellement en concurrence ; ils doivent être balisés et appropriés pour exister. A la manière des territoires éthologiques (d'ailleurs de nombreuses définitions du terme de territoire empruntent à la littérature éthologique) et de la représentation que

l'on se fait de la territorialité animale, ils sont tous les deux d'abord définis par leur **capacité à assurer une partition efficace de l'espace**.

Le troisième groupe de territoires est celui où la formalisation des problèmes collectifs se fait de manière territoriale. Que ce soient face à des problèmes de développement ou des problèmes sociaux, que ce soient à propos d'aménagement ou d'équipement, que les acteurs la nomme « aménagement rural », « revitalisation des campagnes », « développement local », « dynamisation des quartiers », « création d'emploi », ... la résolution des problèmes a ici une dimension territoriale et se traduit par des modes d'action collective spécifiques : mobilisation, concertation, négociation, ...

La quatrième figure s'appuie sur la définition communautaire du rapport étroit de toute société à son espace. La dimension identitaire, l'injonction partenariale et la nécessité de la cohésion interne y sont donc primordiales. Ces territoires sont ceux où la conception d'un « être et faire ensemble » l'emporte sur toute autre forme de solidarité : le territoire y est conçu comme une mise en commun entre des acteurs en forte interaction.

L'un comme l'autre de ces deux derniers idéaux territoriaux renvoient à une utopie classique et certainement nécessaire : il existerait une échelle optimale pour l'action collective territoriale ; intervenir à une échelle trop petite ou trop grande serait inopérant. Pris en tenaille dans une tension interscalaire, le territoire serait travaillé par les acteurs à la manière du métal par le forgeron ; la logique de l'étau apportant une cohérence de fait aux territoires. Ensuite, la recherche d'entités à identité stable permettrait d'aboutir à la définition de territoires « cohérents » puisque ayant toujours existés ! A la manière des territoires hérités du bon sens paysan et de la représentation que l'on pourrait avoir du caractère plus ou moins permanent des territorialités humaines, ces deux idéaux territoriaux (notés [3] et [4] dans la figure 1) sont d'abord définis par leur **capacité à générer une connaissance fine et efficace de l'espace**.

La simplification résulte d'une mise en tension entre des territoires issus de la partition (institutionnelle, politique et/ou éthologique donc délimités et défendus [1] et [2]) et des territoires cognitifs (faits d'empilements successifs de territorialités toujours recomposées car en recherche d'une cohérence idéale [3] et [4]). Cette tension donne naissance à une différenciation entre deux conceptions archétypales du territoire.

La première renvoie à une **analyse en terme d'espace politique** ; les élus y seraient dotés d'une compétence de fait pour résoudre les problèmes et assurer le « développement » du territoire [1→3] : dans cette perspective territoriale, lutte contre le chômage, création d'entreprise, valorisation du patrimoine, mise en place des NTIC, promotion touristique, etc. seraient de la compétence des acteurs politiques élus qui assurent le leadership. Cette conception du rôle prédominant du politique sur le territoire étonne grandement les Anglo-saxons ou les professionnels de l'aménagement du territoire des pays nordiques par exemple ; sans finir de nous interroger nous même. La seconde renvoie à **la logique de « l'espace pratique »**. Elle favorise l'émergence d'une conception simplificatrice du territoire en laissant croire que l'espace de la vie quotidienne pourrait être aussi celui de l'identité et de la sociabilité. Le territoire de tout un chacun, celui de toutes les pratiques professionnelles, celui du référentiel habitant ou de l'entrepreneur, l'espace vécu et pensé quotidiennement [2] est d'abord celui qui optimise l'accès aux multiples ressources utiles dans les activités individuelles ou collectives (zone de chalandise, aire de recrutement, carte scolaire, secteurs desservis par les voies de communication, ...) ; l'organisation de la complémentarité entre

espaces résidentiels, espaces récréatifs et espaces productifs étant le résultat d'une régulation spontanée assurée par le marché. Il faudrait que ce territoire puisse devenir aussi celui de l'identification individuelle et collective, où des valeurs communes pourraient être partagées, où des identités locales pourraient s'exprimer [2→4]. La persuasion que met l'INSEE à fabriquer les statistiques permettant de dire que la vie se condense dans des bassins et qu'en agrégeant ces « territoires vécus », on obtient des zones d'emploi presque idéalement homogènes, ne laisse pas là aussi de nous interroger.

On différencie ainsi :

- d'un côté, la gestion des compétences juridiques déléguées par l'Etat aux collectivités ou établissements publics (notamment les communes et par délégation les Etablissements publics de coopération intercommunale) comme seule action ayant une légitimité publique et c'est la prédominance de l'espace politique, dans l'analyse territoriale, qui est source de simplification ;
- et de l'autre le travail de la « société civile », partenaires professionnels, associatifs, habitants, bénévoles et représentants de groupes d'intérêts comme action relevant seulement de la sphère privée et c'est la prédominance de l'analyse territoriale par l'espace pratique qui est source de simplification.

Cette différenciation permet une validation de fait des arguments en faveur d'une simplification du panorama de l'architecture territoriale française. Les débats récurrents sur le prétendu trop grand nombre de communes françaises, sur l'inadaptation des départements ou sur le désintérêt des « pays » dans leur formule actuelle, traduisent souvent ces arguments en faveur d'une simplification institutionnelle et se nourrissent tous des chimères de cette mise en opposition deux à deux des quatre figures territoriales contemporaines.

Mais l'analyse paraît sensiblement plus complexe pour peu que l'on s'intéresse au **territoire comme mode d'action collective** et non seulement comme prétexte à la constitution de fiefs politiques [1], comme paravent à la préservation d'une rente foncière [2], comme capacité à capter les subventions publiques [3] ou comme tentation au repli identitaire et autochtoniste [4].

Ces modes d'action collective que permettent la construction continue de nouveaux territoires mêlent toujours les genres : quelque part entre l'intérêt public et les intérêts particuliers, entre les élus et les non-élus, entre les représentants officiels d'institutions reconnues et des acteurs anonymes à peine organisés, entre des gens de passage et des techniciens hautement qualifiés, entre des ambitions de développement et des volontés de préservation, entre des représentations fonctionnelles de l'espace-support et des représentations symboliques du territoire, ...

### **Une complexité nécessaire**

Nous souhaiterions décliner, à propos de la thématique des recompositions territoriales à l'œuvre à l'échelle locale, des positions défendues par ailleurs (Giraut F., Vanier M., 1999, Roux E., 1998, Lajarge R., 2000...) tentant de justifier des intérêts divers de la complexité et d'en faire même un plaidoyer. Pour cela, il est nécessaire de proposer un cheminement en cinq étapes, puis de définir d'autres liens entre les diverses formes territoriales décrites précédemment et, enfin, de proposer quelques conséquences

auxquelles les observateurs s'exposent pour peu qu'ils assument pleinement le pari de la complexité.

#### CHEMINEMENT VERS LA COMPLEXITÉ ASSUMÉE

Ne pas nier que ces quatre territoires existent bel et bien, qu'ils naissent, se constituent, fonctionnent et parfois disparaissent chacun **selon leur propre logique** serait certainement la première étape nécessaire pour pouvoir assumer ce plaidoyer pour la complexité des recompositions territoriales.

La seconde étape consisterait à placer ces quatre types de territoires (et leurs processus spécifiques) **en interaction continue et simultanée** ; non seulement parce qu'ils concernent souvent le même espace et parce qu'ils sont mis en mouvement par les mêmes acteurs ayant des compétences, facettes et intérêts multiples mais aussi parce qu'aucun des quatre n'est vraiment étranger l'un de l'autre, participant tous sur le temps long de ce que Norbert Elias appelait le processus de civilisation.

S'efforcer de toujours ramener ces quatre constructions territoriales à des logiques de projet et ainsi **désacraliser le territoire comme forme définitivement instituée** pourrait être la troisième étape.

Ensuite, **connecter ces territoires de projets** (qu'ils soient fabriqués dans l'espace politique ou dans l'espace pratique) **aux projets des acteurs** (qui ne sont pas toujours territorialisés) posera toujours problème.

Enfin, **abandonner la perspective**, encore très prégnante aujourd'hui, **d'une rationalisation a priori**, entre les logiques de projets territorialisés et d'acteurs territorialisés, restera la cinquième et la plus délicate étape pour sortir des chimères de la simplification.

#### INTERACTIONS, COMPLEXITÉ ET CONFIGURATIONS TERRITORIALES CROISÉES

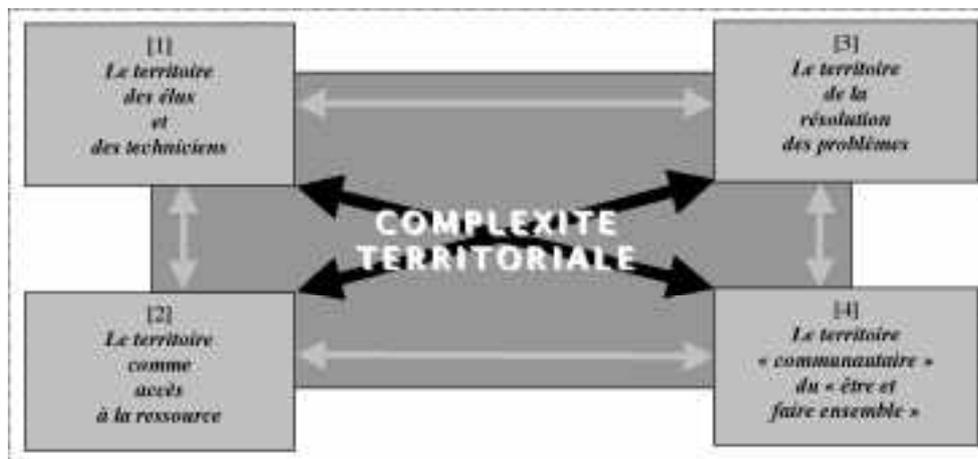
En situation de gestion de la complexité territoriale, les débats sur les gabarits, les tailles et les formes n'existeraient donc qu'à la marge. La DATAR ne pourrait plus annoncer le nombre de pays à créer avant même que le décret fixant les conditions de leur création soit adopté ; la région Rhône-Alpes ne pourrait plus déclarer qu'elle souhaite voir le nombre de ses pays ramené de 45 à 30 sans se discréditer de fait dans son ambition d'instaurer de « véritables » territoires de projet, etc.

**La complexité serait donc d'abord affaire de liens et de relations ?** Entre des composantes diverses de la réalité sociale, entre des acteurs multiples dans leurs territorialités, leurs ressources et leur identité, entre des territoires du quotidien et des territoires du temps long, entre les héritages d'un localisme particulariste et les ressorts d'un globalisme universel, se nouent des relations qui peuvent être alternativement de concurrence ou de complémentarité.

Prendre en compte ce qu'apporterait le refus de modèles simplificateurs passe par la description d'autres liens entre les quatre figures du territoire décrite ci-dessus.

Tout d'abord, les oppositions deux à deux restent à déconstruire et nécessitent pour cela (comme présentées dans la figure 2) une description des liens croisés [1→4] et [2→3].

Figure 2 - Les configurations territoriales de la complexité



Nombre de territoires de projet animés par des élus et programmés par des techniciens utilisent la rhétorique identitaire et communautaire pour figurer le sens profond de leur démarche. Une partie de l'histoire du développement local est ainsi marquée par cette connivence parfois forte entre des animateurs militant pour le credo du « *vivre et travailler au pays* » et des élus en quête d'un fief électoral incontestable. Que la chose soit acquise ne discrédite ni l'une ni l'autre de ces démarches. Au contraire, les élus ne peuvent, dans ces cas-là, que mieux effectuer leur travail strictement politique de sélection, de traduction et de représentation des intérêts sociaux. Ils sont d'ailleurs effectivement en charge de **la production de ces symboles identitaires qui jalonnent les processus territoriaux.**

Un lien évident existe aussi entre ces conceptions du territoire comme accès privilégié à une ressource et le territoire comme mode de résolution des problèmes. **Les Parcs naturels régionaux** sont certainement, en France, un des meilleurs exemples de construction de territoires avec pour mission explicite d'assurer un développement économique et éco-logique dans des espaces à problème (parce qu'en déprise rurale ou agricole, parce qu'en situation périurbaine ou sous pression d'aménagement) à partir d'un accès préservé à une ressource patrimoniale (naturelle et culturelle). Mais s'ils illustrent assez précisément la relation [2→3], ils ne le font pas sans une validation politique exigeante et une programmation technique précise c'est-à-dire une territorialisation institutionnelle [1], ni non plus sans se référer à des héritages culturels et identitaires incontestables localement et sans se drapper dans une rhétorique nécessaire car performative d'une « communauté de destin » ou de la constitution d'un « lien naturel » entre les habitants de ces territoires [4].

#### CONSÉQUENCES DE LA COMPLEXITÉ

La complexité à laquelle il est fait appel ici pour comprendre logiques et enjeux des recompositions relève également d'une **interprétation multiscaleaire de toute construction territoriale** : même s'il est local, le territoire construit dans l'interaction entre ces quatre formes territoriales complémentaires reste toujours en étroite dépendance avec des processus englobants qu'ils soient institutionnels d'Etat ou à l'instigation de l'Union Européenne (Taulelle Fr., 1999 in *Montagnes*

*Méditerranéennes*) ou avec des processus micro dans les échelles plus personnelles des territorialités habitantes, familiales ou langagières (Ferrier J.-P., 1999 ou Lussault M., 1996).

Dans les deux cas, il s'agit bien d'un débat sur **la question du pouvoir** qui risque bien de revenir sur le devant de la scène.

**Le débat pourrait être strictement institutionnel et politique** ; il renverrait alors les géographes aux débats sur la subsidiarité locale, la gouvernance (au sens du renouvellement des gouvernements locaux), l'opérationnalité des politiques publiques territoriales ou la démocratie territorialement participative.

**Le débat renvoie aussi à des dimensions plus interactionnistes** de l'étude du pouvoir. Le pouvoir, comme condensation des processus complexes de territorialisation, peut être interprété en tant que formes discursives utilisés par les acteurs (voir notamment l'analyse que fait Lorenza Mondada des interactions verbales entre acteurs dans la construction des savoirs urbains et l'éventuelle transférabilité de cette posture à une recherche sur le territoire). Le pouvoir peut aussi s'analyser dans les formes symboliques investies par ces acteurs dans leur démarche de territorialisation. Que la complexité soit constatée comme indépassable car caractéristique de notre époque et cela ne manquera pas de provoquer au moins trois conséquences théoriques. Il devient nécessaire de trouver une place précise **pour une interprétation géographique des théories de l'action** dans l'analyse des territoires. Elle réclame **un réinvestissement du concept de pouvoir** pour l'étendre au-delà de son sens connu dans la sphère politique. Et l'acteur gagnerait à obtenir un statut propre dans la discipline quitte à le définir d'abord et avant tout comme territorialisant, c'est-à-dire inscrit dans un territoire qu'il se construit donc capable pour cela de stratégies et doté d'intentions.

A la suite de Bernard Debarbieux constatant que « l'adoption très large et somme toute rapide d'un terme comme territoire dans la géographie francophone (...) résulterait moins d'effets de mode (...) que de la combinaison d'enjeux de nature très différente – perspectives théoriques, positionnements disciplinaires, implication socio-politique du milieu académique, opportunités politiques et institutionnelles, etc. – dans des contextes favorables » (Debarbieux B., 2000), nous continuons à nous interroger sur cette période finalement assez singulière de l'histoire du concept de territoire en géographie. Accoler au territoire un qualificatif de local ne nous paraît pas pouvoir élargir le spectre des ancrages théoriques nécessaires à une meilleure compréhension de cette complexité montante. Mais il est à peu près certain que le qualifier de projet ne change pas fondamentalement l'alternative théorique qui se présente aux utilisateurs du concept de territoire : soit il relève d'une logique objective et est nécessaire à l'observateur pour interpréter la réalité, soit il relève d'une logique constructive et est nécessaire aux acteurs pour agir dans le réel.

## Bibliographies :

- DEBARBIEUX B., 2000, « Le territoire : histoires en deux langues, a bilingual (history) of territory », in Chivallon C., Ragouet P., Samers M., *Discours scientifiques et contextes culturels. Géographies françaises et britanniques à l'épreuve postmoderne*, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, p. 33-46
- DI MÉO G., 1998, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan, coll. Géographie, 320 p.
- FERRIER J.-P., 1999, *Le contrat géographique ou l'habitation durable des territoires. Antée 2*, Paris, Payot Lausanne, 251 p.
- GIRAUT F., VANIER M., 1999, « Plaidoyer pour la complexité territoriale », in Gerbaux, Fr., dir., *Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité ?*, éd. de l'Aube, p. 143-172
- LAJARGE R., 2000, *Territorialités intentionnelles. Des projets à la création des Parcs naturels régionaux. (Chartreuse et Monts d'Ardèche)*, thèse de géographie, Université J. Fourier, Grenoble 1, 663 p.
- LÉVY J., 1999, *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin, coll. Mappemonde, 399 p.
- LUSSAULT M., 1996, *L'espace en actions. De la dimension spatiale des politiques urbaines*, Habilitation à Diriger des Recherches, Tours, vol. 1 : 296 p.
- Pouvoirs Locaux, 1996, *La révolution des territoires*, n°29 (II), Paris, Institut de la décentralisation
- RAFFESTIN C., 1986, « Ecogénèse territoriale et territorialité », in *Espaces, Jeux et Enjeux*, Paris, Fayard, coll. Nouvelle Encyclopédie Diderot des Sciences et Techniques, p. 172-184
- Revue de Géographie Alpine*, 2000, L'innovation territoriale, références, formes et enjeux, n° 1, tome 88
- Revue de Géographie de Lyon*, 1995, Nouvelles mailles du pouvoir local, n° spécial, volume 70, n° 2 et 1997, Les ciseaux du géographe, coutures et coupures du territoire, volume 72, n° 3
- Revue Montagnes Méditerranéennes*, 1999, Territoires et développement : le nouveau dispositif législatif au crible, n°9
- Revue Projet*, 1998, La dynamique des territoires, n° 254
- ROUX E., 1999, *De la gestion de l'espace à la gestion des territoires en montagnes méditerranéennes*, thèse de géographie, Université J. Fourier, Grenoble 1, 373 p.

## Note

1. Comme l'indiquait A. Fischer en conclusion du précédent séminaire de l'ENS (20/05/99).

## Débat de l'après-midi

*animé par Emmanuelle Bonerandi*

**Université de Caen :** Je voudrais poser une question à Monsieur Bion, quand il met face à face les services d'Etat et les acteurs locaux, en supposant que les services d'Etat sont un peu mis à l'écart, sous-entendu : un peu figés dans leur manière de faire de l'aménagement du territoire et non pas du développement local comme ce serait le cas aujourd'hui, moi, je me pose la question : est-ce que on ne peut pas voir aussi dans les services de l'Etat une sorte d'évolution malgré tout vers une politique de développement local à travers toute la territorialisation de plus en plus croissante de leurs actions, y compris les services de l'Etat qui sont obligés de repenser leurs actions à de nouvelles échelles, type : l'échelle du pays qui s'impose aussi à eux d'une façon plus indirecte ?

**Jean-Yves Bion :** Dans ce que j'en ai vu je n'ai pas l'impression qu'il y ait un redéveloppement des services d'Etat. Dans l'équipement, ils sont complètement à côté de la politique du pays, peut-être parce que c'est initié par la région. Il y a une affirmation forte notamment au niveau des services d'équipement qui ne doivent pas simplement être un service extérieur de l'Etat qui porte localement les contraintes, les règles et les normes de l'Etat central, ou porter connaissance sur un certain nombre des documents d'urbanisme, qui seraient les volontés de l'Etat central. C'est pour ça que les DDE (Directions Départementales de l'Equipement) doivent élaborer un plan à objectif moyen, si elles veulent être un acteur stratégique localement, c'est-à-dire en gros un développeur local. Ca me paraît rester pour le moment essentiellement au niveau de l'incantation, parce que dans les faits c'est aussi très difficile. C'est un rapport aux collectivités locales qui est totalement à revoir, totalement différent. Avant, l'Etat central avait la tutelle des collectivités locales, mais ça fait déjà bien longtemps, et maintenant toute l'action locale passe par contractualisation, par partenariat, dans des espèces d'ensembles flous avec des jeux de rôles peu définis et, quelque part, les services d'Etat deviennent un acteur comme les autres. Le leadership n'est plus octroyé, ne se décrète pas, mais se conquiert.

**Chantal Gillette :** Dans le schéma que vous avez présenté, entre les acteurs aux différents niveaux, moi je trouve que vous raisonnez trop par rapport aux DDE, par rapport à l'aménagement urbain, parce que quand vous dites « les services de l'Etat sont totalement à côté de la plaque par rapport au pays », en aménagement rural je n'ai absolument pas ce sentiment. Depuis 1975, les pays existent et ils réfléchissent sur la notion contractuelle et avec des partenaires différents. Les services du Ministère de l'agriculture dans les DDA depuis le début des années 1950, de la période de la reconstruction on fait tout un travail pédagogique auprès des différentes populations rurales pour qu'elles se mettent ensemble, travaillent ensemble, et pour favoriser ce partenariat aussi bien à travers, les secteurs pilotes, les plans d'aménagement rural et finalement le partenariat actuel dans les pays définis par Pasqua puis Voynet, qui en fait est une très vieille définition, et je ne parle pas ici de définition géographique ou historique, mais de la définition par rapport à l'aménagement du territoire, qui remonte à 1944, faite par la Délégation à l'Aménagement du Territoire. Donc, dans tout ce travail, j'ai l'impression que là, qu'on soit en milieu urbain ou en milieu rural, les choses ont été vécues différemment et amenées différemment, et j'ai l'impression que du point de vue des régions de plus faible densité, et dans l'espace rural j'inclurais aussi les petites villes, il y a eu tout un travail préparatoire qui fait que justement ce partenariat est actuellement possible et, dans ce cas-là, je ne le verrai pas uniquement comme une volonté, comme le fruit d'une économie libérale, mais plutôt comme la prise en main d'acteurs qui n'avaient pas le droit à la parole jusque là et qui, avec la décentralisation et ces différents outils mis en place, ont pu prendre la parole, parce que la communauté de communes n'est pas non plus nouvelle, c'est une notion qui est mise en place par Olivier Guichard en 1976. Moi je serais plus nuancée, c'est vrai que l'Etat se désengage, bien sûr parce qu'il n'y a pas d'argent, parce que c'est la crise, mais l'Etat aussi se désengage sous la pression de la demande de l'ensemble de la population et là, ce ne sont pas que les élus. En fait la région joue parfois maintenant le rôle de l'Etat, confisque un peu aux autres partenaires locaux le rôle qu'ils pourraient avoir.

**Alain Antil :** Je voudrais réagir sur l'intervention d'Abdoul H. Ba. J'ai l'impression que tu dresses un portrait un peu idyllique des relations entre les différents acteurs. Tu a dit que les différents acteurs étaient les ONG, les migrants, les collectivités territoriales et les Etats, moi j'ai l'impression que notamment les associations de migrants ont un mal fou à se faire reconnaître. J'ai discuté avec un monsieur qui vient du Guidimaka, c'est la partie Soninké en Mauritanie, il m'a souvent dit que leurs actions viennent en concurrence avec les ONG, qui n'ont pas forcément les mêmes objectifs, les ONG qui sont financées la plupart du temps à 90 % par le gouvernement. Je connais plus l'exemple de la Mauritanie que du Sénégal ou du Mali, mais si on parle de la Mauritanie, la zone citée de Guidimaka est clairement en isolat, périphérie nationale délibérée, c'est-à-dire qu'on a une région qui n'est pas reliée par le gouvernement aux autres régions. En période de pluie il faut savoir que pour Saibabi, qui est la capitale du Guidimaka, il faut compter une semaine depuis Nouakchott, à 500 ou 600 km.

Quelques remarques à propos des migrants eux-mêmes, les Soninkés sont des gens qui traditionnellement partent beaucoup, migrent beaucoup, plus même que par rapport aux îles voisines. En Mauritanie, on les appelle les « vont-en-France ». Il y a plusieurs raisons, d'une part c'est parce que leur région est clairement mise au ban du pays, deuxièmement les structures du pays qui sont très dures, notamment la gérontocratie,

font que les jeunes ont souvent envie de partir pour des raisons économiques, mais aussi un peu pour des raisons familiales ou sociales, et troisièmement, les Soninkés ont des filières migratoires très au point, c'est-à-dire que même avec les lois Pasqua et le durcissement les Soninkés arrivent à venir en France. Et ce qui est intéressant particulièrement sur ces filières est qu'il y a une aversion au pouvoir, mais ce sont les associations de migrants qui souvent ont le pouvoir par rapport aux gens qui sont restés sur place. Ils vont décider de qui va pouvoir venir en France. Ils vont décider des priorités d'aménagement dans leurs villages d'origine. Il faut savoir qu'un migrant qui va travailler chez Renault, peut faire vivre facilement une quinzaine ou une vingtaine de personnes, vous voyez un peu en termes de pouvoir ce que ça peut représenter.

**Abdoul H. Ba :** Oui, ce que tu dis est exact, c'est vrai que la participation des migrants dans la vie économique et sociale des pays d'origine a été beaucoup étudiée, je n'ai pas voulu m'attarder là-dessus, il faut savoir que l'apport financier des migrants de Kayes est supérieur à l'aide du Gouvernement français en direction du Mali, donc c'est vrai qu'il y a des chiffres que je n'ai pas en tête, mais qui montrent l'importance de cette apport financier. Mais j'ai voulu dans cette exposé, vous l'avez vu, en dix minutes il est difficile de faire le tour, montrer comment les migrants participent d'une construction du nouveau territoire. J'ai une carte que j'ai passé rapidement, mais qui montre que partout où vous avez des associations de migrants, les associations villageoises de développement, parce qu'il faut faire la distinction, les associations des migrants sont des associations qui existent de par le monde, mais les associations villageoises de développement sont constituées par les villageois, par des anciens migrants ou des personnes qui n'ont jamais bougé. Alors, pour faire le rapport des migrants, ONG (organisations soutenues par l'Etat, l'exemple de SAID), il faut dire qu'il y a des organisations non-gouvernementales qui soutiennent des associations des migrants, le RGR est connu par beaucoup de jeunes chercheurs qui s'implantent ici dans la région parisienne, ils viennent en aide aux migrants, et ils accompagnent des projets de migrants, et sur place, je peux citer un exemple, AIEF (Association anti-érosion) est soutenue par le RGR, et soutenue par une association non-gouvernementale qui est soutenue par l'UNESCO. C'est vrai que quelquefois il y a des partenariats qui sont fort intéressants. Des colloques ont été organisés ici à Paris où des migrants ont pris la parole, de là à dire qu'ils sont reconnus... Même s'ils développent leur village d'origine plus que les Etats ne le font, au Mali, au Sénégal, en Mauritanie, des régions que j'ai bien visitées, c'est vrai que certains équipements de base : la maternité, les écoles primaires, des dispensaires, les fourrages, sont quelque fois entièrement financés par les migrants. Alors, on peut aller très loin, et je peux aussi citer l'exemple d'un migrant de retour qui a travaillé avec la région Rhône-Alpes, qui a fait en sorte qu'une association intervillagoise se développe, qui est devenu plus tard député au Conseil régional. On peut dire qu'il y a une reconnaissance des migrants. Ils n'ont pas tous eu la chance, mais il y a des leaders qui émergent et qui utilisent, comme Chantal Blanc-Pamard en a parlé, ces alliances patrimoniales, ces alliances aussi locales pour en faire un tremplin politique, s'implanter et réclamer une certaine légitimité. L'exemple des Sominkés, je ne vais pas le citer, mais c'est vrai qu'en Mauritanie la difficulté que les noirs rencontrent, c'est qu'ils ne sont pas acceptés par le pouvoir blanc, j'ai même rencontré le responsable des Affaires étrangères, qui ne parle pas trop de migrants, alors qu'au Mali nous avons le Ministère des Maliens de l'extérieur, au Sénégal nous avons le Ministère des Affaires étrangères des Sénégalais de l'extérieur, en Mauritanie on n'en

parle pas puisque l'essentiel des migrants sont des noirs, et les noirs ne sont pas encore considérés en Mauritanie. C'est vrai que le sujet est très vaste ; mais ce qui est important à dire c'est qu'avec le projet des migrants, avec l'émergence de l'association villageoise de développement, il y a de nouvelles centralités, on réclame une autre façon de gérer les territoires en s'appuyant sur l'aide des collectivités territoriales françaises. Je vais arrêter là, j'ai pu assister à un colloque, une émission, avec une personne qui à l'époque n'était pas très bien à l'aise parce qu'elle était le bras droit d'Alain Carignon, nous étions ensemble au Sénégal à l'époque où Alain Carignon avait des problèmes, mais on lui posait des questions sur la France et puis sur la situation des migrants dans un village, sans faire références aux ressortissants de ce village. Ils interviennent dans les pays d'origines, mais ils ne font pas part des émissions aux populations vivant en France. Donc, c'est vrai qu'il y a quelquefois des associations de migrants qui sont isolées, mais d'autres sont quelquefois bien acceptées et participent au programme de développement, parfois aussi financièrement à la réalisation de certains projets.

**Jean-Pierre Fruit :** Je veux poser une question très courte, c'est au sujet de Caudebec et des Andelys. Est-ce que vous avez choisi de vous limiter à l'argument territorial par rapport à la revendication de la voie ferrée, ou est-ce qu'il y avait d'autres arguments, parce qu'on pourrait penser éventuellement à d'autres arguments, les arguments qui seraient plutôt la position sur la vallée de la Seine, le fleuve, le fait que la ville avait un rôle dans la navigation et dans le transport, un rôle en matière de collecte de produits par rapport exactement à cette fonction de trafic fluvial. Il y avait peut-être un autre argument, c'était un centre touristique, plutôt un centre de loisirs, c'était un lieu où venaient les citadins de la région le dimanche, les Andelys peut-être moins parce qu'à l'époque où était construite la voie ferrée, la conservation de Château-Gaillard, c'est plutôt tardif dans le siècle, mais là je m'interroge quand même parce qu'effectivement ne placer leur revendication de voie ferrée que par rapport à un territoire hypothétique, plus ou moins flou, on peut s'interroger.

**Nicolas Verdier :** Tout d'abord l'importance du transport. En règle générale, les gens qui se sont exprimés à propos du transport avant ce stade en disant que finalement puisqu'ils abritaient des entreprises de transports, ils ne voulaient surtout pas du chemin de fer, parce que en gros ça apportait la ruine de la ville. On a énormément de villes qui disent « oh la la, un chemin de fer, c'est l'horreur, les gens meurent quand ils dépassent 20km/h, etc. », chose typique. Par ailleurs je me suis particulièrement intéressé aux descriptions du territoire, mais l'autre argument qui apparaît principalement est la masse démographique, mais elle ne prend réellement de force qu'avec la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. En effet dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le territoire a une très grande importance dans les argumentaires, c'est vraiment une constante que j'ai pu trouver et qui en effet disparaît ensuite, durant toute la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui amène sur ce point à s'interroger sur le retour depuis une vingtaine ou une trentaine d'années du territoire comme étant un lieu commun de discussion. Le tourisme n'est pas évoqué à part dans le cas du Yotte que réussit grâce à la duchesse de Berry et on est là au début du tourisme balnéaire, mais c'est appuyé sur toute une série d'autres arguments, dont certains sont la présence de noblesse dans la vie, ça vous donne un autre axe possible, là on en est encore à une description de la ville qui est une description de l'Ancien Régime, dans laquelle l'importance de la ville va de la hauteur des murs à la quantité

de nobles ou à la beauté des rues, ça dure jusqu'aux années 1830 pour les villes, les villes les plus attardées, dirons-nous, même si c'est un peu méchant.

**X :** Je voudrais revenir encore sur l'intervention d'Abdoul H. Ba juste pour poser une petite question, par rapport à la notion du nouveau territoire dont vous parlez, ou d'émergence du territoire. Est-ce qu'il ne s'agit pas plutôt d'une réémergence d'un territoire plus ancien, ou au moins d'une idéologie ou d'une communauté linguistique somiliké qui retransparaîtrait du fait de ces acteurs délocalisés, comme vous avez dit, qui reconstruisent quelque chose dans cette zone somiliké à la limite d'une frontière en fait assez récente ?

**Abdoul H. Ba :** Dans l'exemple de la région soninké, on peut accepter cette hypothèse, une sorte de réinvestissement dans un ancien territoire avec comme élément fédérateur la langue, mais si nous nous déplaçons vers l'ouest, les 9 départements de Polo où l'émigration est récente, ici la construction, l'émergence du territoire ne répond à ces critères-là, c'est plutôt un groupe d'associations villageoises de développement qui travaillent autour d'un projet et qui à travers ce projet redéfinissent le territoire comme un espace d'intervention, et cette réappropriation de territoire répond beaucoup plus au projet de développement, et je dirais que c'est un nouveau territoire. L'exemple soninké est clair, puisqu'il y a la langue qui est un élément fédérateur, mais dans d'autres cas, à l'intérieur du Sénégal, où on est confronté à une diversité des langues (de l'ordre de six en Sénégal, plus au Cameroun), je pense qu'il y a véritablement l'émergence d'un nouveau territoire autour du projet, par exemple la constitution du fourrage doit alimenter plusieurs villages et ces villages acceptent de travailler ensemble parce que les distances qui les séparent ne sont pas importantes et je pense que véritablement on peut parler de l'émergence d'un nouveau territoire.

**Emmanuelle Bonerandi :** Etant donné l'heure avancée, étant donné qu'il y a une conclusion à faire, je propose que, à moins qu'il y ait des questions précises, la conclusion introduise la fin du débat. On va demander à Chantal Gillette de la faire. Pendant ce temps je vais rappeler qu'on vous fournira les actes des interventions avec en plus des interventions des gens qui ne communiquent pas aujourd'hui parce qu'ils ont arrivés trop tard, alors il y aura encore plus que ce que vous avez pu entendre. Je passe la parole à Chantal Gillette qui a la lourde charge de conclure cette journée bien chargée.

## Conclusion

*par Chantal Gillette*

En cette fin de journée, j'accepte de donner des éléments de conclusion « à chaud ». Nombre de participants s'étant éclipsés, je vais essayer d'être brève. Depuis ce matin, nous avons déjà débattu de certains points. La plaquette envoyée pour bâtir cette journée posait quelques questions. Violette les a reprises dans son introduction en disant que la définition des territoires locaux fait appel au concept de territorialité qui induit obligatoirement un rapport individuel et collectif, et donc qu'un territoire est nécessairement une appropriation : premièrement, c'est le territoire de quelqu'un, deuxièmement, il doit être reconnu et légitimé par les habitants du territoire et ceux qui sont autour, ce qui implique au bout du compte un territoire institutionnel. La construction d'un territoire relève d'un processus.

Nous avons entendu aujourd'hui beaucoup d'interventions passionnantes, multiples et diverses qui portent sur des espaces différents dans des civilisations où les territoires n'ont pas obligatoirement la même signification.

Par rapport à la journée de l'an dernier, il est ressorti aujourd'hui plus nettement que l'ensemble de l'espace n'est pas constitué, en totalité, de territoires, il faut être clair là-dessus. Le territoire est une forme particulière, élaborée d'espace.

Dans les exemples que vous avez présentés aujourd'hui, j'ai vu effectivement des territoires, locaux, globaux... Nous avons, pendant la préparation de cette journée, focalisé sur le local pour obtenir des communications plus ciblées.

Certains nous ont décrit, en particulier en Afrique, des territoires correspondant à la définition que je viens de rappeler. Je les qualifierai de « territoires premiers » : sans homme, il n'y a pas de territoire ; un territoire se construit à partir des rapports entre les hommes et l'espace. Les exemples qu'a choisis Chantal Blanc Pamard à Madagascar illustrent bien cette définition. A Bélo, coexistent deux sociétés, l'une fondée sur la mer, l'autre sur la forêt. Elle nous a décrit la construction sociale de ces deux sociétés qui vivent dans des mondes différents mais aussi ensemble. L'agriculture pionnière mange petit à petit la forêt. Ce processus entamé en 1920 va bientôt arriver à son terme avec la disparition de la forêt, l'équilibre social va éclater et donc ce « territoire premier » va

disparaître en tant que tel. Cet exemple est à rapprocher de l'idée d'obsolescence des territoires affirmée par André Fischer, l'an dernier. La construction socio-spatiale du territoire de Bélo ne peut pas perdurer sans la forêt. Chantal Blanc Pamard évoque la route à l'Est de ce territoire qui descend vers la ville qui est aussi la route de l'exportation vers la Réunion. Elle montre ainsi les possibilités d'évolution de ce territoire. Pour moi, Bélo est l'exemple d'un territoire premier qui va arriver à son terme, et probablement, se recomposer ou se structurer sous une autre forme.

Le territoire Soninké présenté par Abdoul Ba est plutôt un « territoire émergent », entre Mauritanie, Mali et Sénégal. A la suite de sa thèse et de l'exposé qu'il a fait devant mes étudiants de DEA, je l'ai incité à montrer cette émergence. Ce territoire coupé par les différentes frontières est en train de se reconstituer, de se reconstruire à l'initiative d'acteurs locaux qui sont obligés de se délocaliser pour survivre et faire survivre ce territoire. Ce processus se fait avec l'appui des organisations non gouvernementales et dans une moindre mesure avec l'appui des Etats. Là, nous sentons que quelque chose est en train de naître sans que nous sentions bien la forme définitive, ni l'issue de telles initiatives. Le retour des initiateurs du développement, acteurs aujourd'hui délocalisés, va-t-il simplement confirmer un développement local à l'intérieur des frontières ? Ces acteurs délocalisés sont-ils en train de créer une identité forte (ceci est peut-être encore inconscient) ? Ce processus peut-il aboutir à l'explosion des frontières actuelles et à la création d'une nouvelle entité ?

Les exemples indien, malgache m'ont beaucoup intéressée ; ils abordent la représentation mentale du territoire, les liens entre croyances et espaces de vie. A mon avis, nous avons beaucoup à apprendre de ce type de recherche. Cette approche se fait dans des espaces d'autres civilisations. Si je n'en comprends pas toujours le sens car mal préparée à les assimiler, j'ai la conviction que certains ici arrivent à les lire, et je ne peux qu'appuyer, soutenir leur démarche qui permettra d'aller plus loin dans la connaissance des rapports entre l'homme et l'espace, les acteurs et les territoires.

Territoires premiers, territoires émergents, territoires construits à travers les liens entre croyances et espaces de vie... Cette journée nous a permis d'identifier certains territoires et d'avancer dans l'analyse des rapports entre espace et territoire.

Dans plusieurs exemples, a été abordée l'émergence du local.

En Roumanie et en Bulgarie, dans les exemples présentés aujourd'hui, on pressent quelques indices mais je dirais que la mutation politique et économique actuelle que vivent ces espaces est encore forte, ce qui signifie que ce phénomène n'est probablement pas à étudier en premier lieu et surtout que nous n'avons pas le recul nécessaire.

A partir des exemples français, l'émergence du local apparaît dans le questionnement sur la reconstruction du territoire.

Il y avait des territoires anciens qui correspondaient à quelque chose de fort, de la construction symbolique et identitaire républicaine : la base est la commune, lieu de vie. Cette maille paraît depuis des siècles indestructible. Il doit y avoir là quelque représentation mentale dont on a probablement oublié le sens. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le maillage territorial correspond à un maillage de type politique, celui d'un Etat qui veut effectivement gérer l'ensemble de son territoire national.

En France, dans la période récente, le local est abordé dans un territoire totalement maillé. Cette notion de local n'apparaît qu'au moment de la décentralisation parce que l'Etat s'est désengagé. Je ne suis pas sûre que ce désengagement soit le seul fait de

l'Etat. J'incline à penser que c'est la volonté forte de la base pour reprendre les choses en main qui a renversé le mouvement. Le problème qui se pose aujourd'hui est de trouver les mailles qui correspondent à une réalité politique plus actuelle, combinant l'image mentale des citoyens et la gestion rationnelle du territoire national inclus dans le territoire de l'Union Européenne. Emmanuelle est, en Roumanie, à la recherche de cette maille territoriale fonctionnelle permettant la résolution de problèmes ; j'ai souhaité, en un temps, trouvé cette maille idéale mais, à la limite, je peux m'en passer. Nous avons, en France, un maillage institutionnel emboîté couvrant l'ensemble du territoire national. Sur ce maillage, à quelque niveau que ce soit, se superposent des territoires réels et des territoires de projets. La représentation démocratique est élue dans les mailles institutionnelles anciennes. Les territoires définis comme plus haut ne couvrent pas la totalité du territoire national, les territoires de projets non plus. Est-ce qu'on doit continuer à avoir deux types de territoires différents avec des périmètres divers ? Faut-il qu'il y ait superposition exacte entre les deux ? Ce sont des questions que je pose : je ne suis pas sûre que cela soit la solution, un territoire de projet n'est pas nécessairement un territoire d'action. Quelle est la durabilité de l'un et de l'autre ? Tous les acteurs, du citoyen de base au président de la République, sentent qu'un certain nombre de mailles sont obsolètes mais hésitent à supprimer certaines mailles qui vont de la commune à l'Union Européenne (en passant par les circonscriptions cantonales, départementales, régionales). Depuis plus de trente ans, la question se pose avec des avancées et des reculs : d'autres mailles sont superposées et correspondent à des réalités mais le choix des mailles institutionnelles a du mal à émerger. L'institutionnalisation fige obligatoirement une réalité, alors que les évolutions politiques, économiques, sociales, mondialisées ou non, sont en perpétuel mouvement. Il est temps maintenant d'ouvrir le débat.

## Débat final

*animé par Chantal Gillette*

**Nicolas Verdier :** Deux choses : tout d'abord, l'idée de faire sauter les mailles, qui à vous entendre serait une idée récente. Vers le 5 février 1790 on commence à dire que le département c'est vraiment sans intérêt, qu'il faut le faire sauter et finalement ça fait 200 ans qu'on dit qu'il faut faire sauter des mailles, quand on ne dit pas qu'il faut en rajouter. Donc, c'est une idée récurrente. Je ne dis pas qu'elle est mauvaise, mais au moins il faut savoir qu'elle est récurrente.

Deuxième chose qui me pose problème, parce que je suis historien de formation, vous avez beaucoup parlé de « temps », « émergence », « obsolescence », « fin de la construction », « territoire premier », je proposerai de procéder à l'inverse et de dire que tout est au présent et qu'il n'y a pas de territoire en création, enfin on peut dire que tous les territoires sont en création, mais qu'à la limite on peut dire que tous les territoires sont en présence, sont au présent, et sont des réappropriations du passé, réappropriations différentes avec ajouts successifs, tout est au présent. Bon, ça ne plaît pas à tout le monde. Mais c'est une autre façon d'aborder les choses qui permet de voir les territoires comme une recréation constante sans origines ni fin, mais comme étant quelque chose en pleine évolution. Voilà ma petite proposition.

**X :** Moi, effectivement, je suis toujours interpellée par le débat : « faut-il être départementaliste ou faut-il être régionaliste ? » qui hante la question de l'aménagement du territoire et qui se connecte à la question du sens des mailles, et si on pousse la métaphore jusqu'au bout, est-ce qu'on peut se permettre des anicroches dans le gilet ? Ce qui m'interroge c'est le statut épistémologique de ce genre de questions. Est-ce qu'on peut tirer des enseignements des travaux des géographes qui ont été faits pour aider la politique à définir ses propres mailles ? Il me semble qu'il y a un danger du travail géographique à aller dans ce sens-là, qui me semble par nature un travail politique, et peut-être la multiplication des mailles n'est-elle que l'expression de quelque chose qui est en train de se passer, qui est de l'ordre de la complexité dans le travail sur la politique, dont on a intérêt effectivement à regarder les conséquences, les implications sur les formes territoriales que ça prend, mais peut-être qu'il faut laisser

cette complexité aller encore plus loin pour pouvoir être vraiment sûr que ça débouche sur quelque chose en matière de régulation si on se place dans cette optique générale du sens du politique.

**Sophie Vernicos :** Je veux rebondir sur plusieurs choses. Je suis d'accord sur ce que dit Chantal, dans les pays anciennement communistes on est dans une période de transition économique et démocratique, mais pour autant est-ce qu'on n'a pas à s'interroger... On a une maille, on a un modèle qui ressemble énormément au modèle « français », un maillage très fort, un maillage qui a été créé pendant la période communiste et effectivement la question est finalement : Comment est-ce qu'on se l'approprie ou se le réapproprie ? S'il n'y a pas de changements dans certains pays, la question se pose de le changer, dans d'autres elle ne se pose pas, elle est latente. On a discuté avec Emmanuelle, il y a des choses importantes qui rejoignent nos exposés, je suis d'accord avec ce qui a été dit : Est-ce qu'il faut distinguer territoire local et territoire ? Je suis d'accord qu'on peut revenir sur cette question. Qu'est-ce qui fait qu'il n'y a pas de territoire ?

**Chantal Gillette :** Une seconde, j'ai dit que compte tenu des exemples qu'on nous avait présentés aujourd'hui on n'avait pas une vision très précise de ces territoires-là. C'est tout. Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de territoires locaux dans ce type d'espace.

**Sophie Vernicos :** Parce que nous on se pose la question assez loin. On se demande, finalement : est-ce que le territoire, et le territoire local comme nous l'avions posé, à savoir s'il y a appropriation, identification et maillage du bas, donc de la communauté, et s'il y a une démocratie participative. En le posant comme ça, est-ce que finalement, territoire local signifie forcément régime démocratique ? On se disait, de toute façon, si on n'est pas sur ce type de système politique, on ne peut pas parler de territoire. Alors, ça nous conduit dans une impasse, dans une impasse totale. Et en plus, par rapport à l'exemple africain du territoire « premier » que tu as nommé tout à l'heure, ça nous conduit dans une impasse. Bon, je pose encore plus de questions, je ne reprends pas, j'en suis consciente... et tout ça est un peu flou. Pour revenir à la question que les derniers interlocuteurs ont soulevée : Est-ce qu'il faut chercher à définir ? Je ne sais pas s'il faut chercher à définir, mais au moins éclairer de quoi on parle. Parce qu'il me semble que parfois j'entends le même terme et que je ne comprends pas la même chose avec tout le monde. Quand on essaie de définir territoire et territoire local, j'ai passé toute cette semaine à relire plein de choses, j'avoue que je n'ai pas été plus loin.

**Chantal Blanc-Pamard :** Moi, ce qui me gêne sur ce qui vient d'être dit, c'est la question du « temps », de l'« émergence » et du « premier ». Pourquoi dire que le territoire est « premier » ? Le territoire que j'ai présenté est défini par les pratiques des acteurs.

**Chantal Gillette :** Quand je dis « premier », c'était première forme, c'est pas du tout premier... Je pense qu'il y aura d'autres formes. Il y a territoire au moment où il y a un rapport entre une société et un espace. Oui, mais il peut y avoir des espaces sans hommes et sans sociétés (justement l'exemple de la forêt). Si tu veux, cette forêt qu'ils défrichent, qu'ils s'approprient...

**Chantal Blanc-Pamard :** Cette forêt, c'est le territoire de l'ancestralité, donc cette forêt c'est déjà un territoire, elle est appropriée par les ancêtres...

**Chantal Gillette :** Culturellement...

**Chantal Blanc-Pamard :** Donc, c'est un espace d'usage qui va se définir par les pratiques.

**Chantal Gillette :** Bon, je retire « premier » alors.

**Chantal Blanc-Pamard :** De même que cette question de l'émergence du local qui a été fortement présentée pour les exemples de l'Europe de l'Est, émergence aussi, enfin, le territoire, il s'apprend, il s'agrandit, il se réinvente, mais pourquoi cette question d'émergence du local ?

**Chantal Gillette :** Parce que pour l'instant il y a des espaces qui sont non reconnus et non légitimés et qui sont, d'une certaine manière, appropriés par leur population.

**Université de Cluj :** Je suis d'abord très heureux de pouvoir participer à cette réunion, parce que je vois qu'il y a beaucoup de préoccupations de définir une notion sur laquelle en Roumanie on parle très peu. Notre collègue Sophie a parlé de la notion de local en Roumanie qui est marquée d'ambiguïtés. C'est normal d'être ambigu, mais il y a aussi une confusion qui est entretenue sur ces problèmes du local en Roumanie, même au niveau universitaire. Il y a très peu de préoccupations, par exemple, moi à un moment, je me suis retrouvé très singulier dans mon Université. Il n'y a pas de personnes avec lesquelles je peux parler du local. Ils ne sont pas préoccupés par cette question.

En ce qui concerne l'existence du local, et le fonctionnement du local, j'ai fait des études au niveau d'un département et j'ai constaté qu'il y a là plusieurs types d'espaces et si je pouvais dire qu'il y a un territoire au niveau local, c'est au niveau de la grande ville. Il y a par exemple les villes nouvelles qui maintenant sont des collectivités territoriales, qui ont des compétences, qui ont des pouvoirs, des élus, mais c'est très difficile de dire qu'ils fonctionnent comme territoires locaux, parce qu'ils ont été des territoires très artificiels, conçus par l'Etat communiste, et maintenant ils ont de graves problèmes d'identité. Parce que les anciennes élites de ces communautés sont parties, maintenant c'est un mélange de populations de toutes sortes qui essaient de faire quelque chose, mais qui n'ont pas les ressources.

Il y a aussi, ce qui est très important en étudiant le local en Roumanie, toujours le rapport entre l'Etat et le local. Par exemple, j'ai remarqué au niveau des départements que l'Etat a changé de logique, maintenant il a quitté tous les types d'espaces, il s'est retiré au niveau de la grande ville où se trouvent les grands enjeux. Donc, au niveau des autres espaces, il se trouve seulement comme prédateur, il contrôle seulement les problèmes des impôts et la fiscalité, et c'est tout.

Une autre question, je pense très importante, c'est le problème des collectivités territoriales du département. Elle a été créée d'après la loi de l'administration publique de 1991 comme Collectivité territoriale. Mais il y a beaucoup de voix pour dire qu'elle n'est pas crédible comme représentativité. La plupart des conseillers des départements dans le Conseil de département sont du centre-ville. Ensuite j'ai fait des études sur

l'action de cette collectivité territoriale. Elle se résume au niveau de la grande ville. Donc, ce Conseil du département double le Conseil local de la grande ville, il n'est pas reconnu au niveau du département. On ne peut pas parler d'une identité départementale. C'est un processus maintenant de passage des territoires fortement étatisés à d'autres types des territoires. C'est une mutation, un mouvement. Bien sûr, il y a encore beaucoup de choses qu'on peut dire, mais je ne veux pas monopoliser la discussion.

**Nicolas Verdier :** C'est un commentaire sur l'idée de légitimité des territoires, est-ce que l'idée de légitimité est nécessaire pour penser le territoire ? J'entends par là, si on sort de là tout de suite et on va tous dans la rue et on discute ensemble, on va créer un territoire des gens du colloque ? Non. J'ai une idée nulle, et pourtant il y a un territoire ?

**Chantal Gillette :** Ce n'est pas un territoire.

**Nicolas Verdier :** Pourquoi ?

**Violette Rey :** Mais ce n'est pas parce qu'on occupe une demi-heure le lieu qu'on peut dire qu'on transforme ça en territoire.

**Nicolas Verdier :** Alors qu'est-ce que c'est ?

**Violette Rey :** C'est une réunion de gens.

**Nicolas Verdier :** Non, ce n'est pas social, on est dans l'espace.

**Violette Rey :** Ce n'est pas parce qu'on est pendant un moment dans l'espace que... Cette question est très intéressante. Pourquoi est-ce que vous formulez cette question ?

**Nicolas Verdier :** Parce que moi j'ai vu des acteurs qui parlaient de territoire, qui parlaient de leur territoire, qui n'est pas reconnu par l'autorité nationale, ni par l'ensemble des administrations et autres. C'est leur territoire dont ils parlent et il n'est reconnu par personne et pourtant, pour moi, c'est quand même leur territoire. Et si mon exemple du *sit in* était exagéré peut-être, et encore je ne suis pas si sûr que ça, quoi qu'il en soit, je pense que le territoire existe même s'il n'y a aucune légitimité officielle.

**Chantal Gillette :** Oui, mais il y a une revendication de sa légitimité quand même. Dans les cas présentés aujourd'hui...

**Nicolas Verdier :** Il y a eu des revendications, mais est-ce que la revendication finit par avoir un succès, non, pas nécessairement.

**Chantal Gillette :** Si, elle va finir par un succès, si c'est un territoire.

**Nicolas Verdier :** Il me semble qu'il y a ici des problèmes entre circonscriptions et territoire.

**Chantal Gillette :** Il y a de vrais problèmes, dans la réalité.

**Nicolas Verdier :** Je suis désolé, moi, je construis ma réflexion sans une culture de géographe à l'origine, je l'ai constituée tout seul dans mon coin.

**Violette Rey :** Mais par exemple, les paysages mentaux, etc., ce sont des extensions des termes qui font toutes partie de la notion, me semble-t-il. Excusez-moi, je ne veux pas vous fatiguer, là, à la fin de la journée, mais attention, ça commence à devenir intéressant, votre question, à partir du moment où justement ce territoire en question, là, dans la rue, commence à poser des questions par rapport aux autres, génère des questions. Et à ce moment-là, il va devenir objet de réflexion sur ce qui a été la question, a-t-il besoin de légitimité ? Sinon, la notion de territoire intérieur, c'est la même chose que l'espace mental, c'est la même chose que le paysage mental. On a des métaphores, on a des connotations, mais on n'avance pas vraiment.

**Nicolas Verdier :** Quoi qu'il en soit, qu'est-ce que vous faites de mes acteurs locaux qui revendiquent un territoire qui ne sera jamais reconnu par personne ?

**Chantal Gillette :** Pourquoi ?

**Nicolas Verdier :** Parce qu'ils ont parlé en 1850 et ils sont morts. Donc, il n'y a pas de problème, ça n'a jamais été reconnu. Il n'a pas eu légitimation. Il disaient, nous allons tous les jours à la ville, donc on a le droit à une relation avec la ville qui soit particulière.

**Violette Rey :** Ils n'ont pas pu faire passer leur territoire comme une conception, reconnue par les autres.

**Nicolas Verdier :** Donc, pas de légitimation. Est-ce que pour autant il n'y a pas de territoire ?

**Violette Rey :** Je n'étais pas tout à l'heure à votre présentation, c'est pour ça que j'ai réagi si brutalement. Mais il y a un problème, parce que la légitimation va être essentielle. Dans la mesure où ces territoires ne sont pas reconnus, ils peuvent finalement disparaître, puisque les gens sont morts sans avoir eu la reconnaissance de leur territoire, ou sans arriver à se battre jusqu'à ce que leur territoire s'impose, soit reconnu.

**Chantal Gillette :** Voir l'Irlande et les Palestiniens.

**Violette Rey :** Et on arrive, me semble-t-il, à une vision un peu claire et communicative de la notion.

**X :** Je disais que dans ma thèse j'avais essayé de traiter cette question là en traitant la légitimité, en disant qu'il y a trois types de légitimités différentes pour qu'il y ait des territoires et quelque chose qui ressemble à la construction territoriale : légitimité institutionnelle, légitimité représentative, de la représentation sociale et spatiale, et la légitimité de l'action. Il me semble que dans ton exemple du *sit in* sur le trottoir il n'y a pas d'action, s'il y a une représentation collective, par exemple du type manifestation à l'extérieur il y aura peut-être quelque chose qu'on puisse tirer là, en tout cas il n'y a

pas du tout d'institutionnalisation. Mais par contre s'il y a des gendarmes qui arrivent et qui tabassent, et qu'il y a rue Monsieur le Prince parce qu'il y a un malin qui se fait descendre ici, là peut-être, parce qu'il y a effectivement une intervention institutionnelle et un marquage institutionnel sur le trottoir, mais c'est vraiment, je crois, des positions extrêmes qui peuvent être intéressantes pour aller trifouiller dans les coins. Moi je pense que ces trois polarités là, on les retrouve dans toutes les formes de la construction territoriale, peut-être pas simplement en France et dans le contexte français.

**Abdoul H. Ba :** Je veux intervenir sur la notion que mes collègues ont soulevée, la notion de territoire. Il faut dire sa définition du territoire et à partir de là commencer à creuser, sinon on n'avance pas ; en géographie aussi il y a des postulats. Le territoire pour moi en tant que jeune géographe est un espace qui est approprié, c'est un espace où il y a une projection d'action et puis, un espace délimité aussi où les gens s'identifient avec une culture très forte, avec des pratiques. Mon raisonnement s'appuie surtout sur mon investigation en Afrique, mais quand on passe d'un espace à l'autre, il y a des artefacts, des choses qui nous disent que nous sommes des gens de territoires. Donc, je pense qu'il faut partir des définitions et essayer de voir comment on peut les valider et ne pas se hasarder à donner des définitions qui ne tiennent pas trop, parce qu'il y a des études très sérieuses qui ont été faites sur la définition des territoires et il faut les consulter avant d'en proposer d'autres. Mais ma question est la suivante : Puisqu'on a parlé des territoires et des politiques, est-ce qu'on peut parler aussi des territoires et des associations, parce que les associations ont une forte organisation et elles peuvent aussi construire des territoires ?

**Chantal Gillette :** Mais les associations c'est politique ?

**Abdoul H. Ba :** Mais il y a une différence entre les associations et les politiques.

**Emmanuelle Bonerandi :** Pour conclure : on a parlé de complexité, pour finir, on a dit que c'était de plus en plus complexe et qu'on irait peut-être dans le mur, que ça allait peut-être faire « table rase », je pense qu'on n'est pas trop de nous tous pour analyser, comprendre, ne serait-ce que décrypter cette complexité ici et ailleurs, premier ou pas premier, on n'est pas d'accord, c'est la confrontation, et c'est bien ce qu'on voulait. Moi, je veux revenir sur la question de savoir pourquoi on fait ces journées, l'idée était de mettre en contact des gens, de bien discuter sur les acteurs, les territoires, et je pense qu'il n'y a pas eu de « hors-sujet », on a tous des positions différentes et c'est très bien, on est tous dans le même chaudron, et je pense que je peux dire au nom de Géophile que nous sommes très contents d'avoir recommencé cette année et puis on recommencera l'année prochaine et vous viendrez nous voir à Lyon, parce que ça sera là-bas. Et ce qu'on voulait aussi c'était faire une organisation « réticulaire », que les gens puissent se contacter, et ça permet aussi de monter des projets, de travailler ensemble, de l'an dernier à cette année il y a eu des projets qui ont abouti, c'est aussi notre but. Il y a de jeunes doctorants qu'on a accueillis l'année dernière, aujourd'hui nous sommes contents de voir comment ils évoluent, il y a de jeunes docteurs aussi et puis des gens un peu plus âgés pour nous encadrer, nous recentrer. Nous sommes contents de cette organisation, de cette alchimie, et puis nous espérons aussi que ça permettra aux gens de se connaître et de ne pas hésiter à se confronter de nouveau, en tête-à-tête ou à plusieurs.